This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

sity Library
762252

0914
.108
v.90-91

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

METZER AKADEMIE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

Digitized by Google

Digitized by Google

METZER AKADEMIE

LITERATUR, WISSENSCHAFT, KUNST UND LANDWIRTSCHAFT

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

2e PÉRIODE — XCIe ANNÉE — 3e SÉRIE — XXXIXe ANNÉE

1909-1910

METZ

IMPRIMERIE LORRAINE (ÉDITION & IMPRESSION)

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

1911

Digitized by Google

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

Digitized by Google

JÄHRLICHE SITZUNG

Digitized by Google

Digitized by Google

Bericht

über die

Tätigkeit der Metzer Akademie

während des Jahres 1909-1910.

Von Eug. Colon, Schriftführer.

Das nunmehr zu Ende gehende Jahr, über das ich Ihnen, meine Herren, Bericht erstatten soll, wird kein gutes Andenken hinterlassen. Noch lange wird man von den Ereignissen sprechen, die während dieses Jahres in einem grossen Teile der Welt eingetreten sind.

Auch in unserem Lande ist es in gewisser Hinsicht nicht gnädig gewesen, und so konnte mit Recht bereits einer der Herren es als mürrisch bezeichnen.

Dennoch ist es vorüber gegangen und, wie mir scheint, noch schneller als seine Vorgänger. So findet sich der Satz gerechtfertigt, den wir einst in unserer Jugend lernten, dass dem Freund der Arbeit die Zeit schnell enteilt.

Und mit dieser Erinnerung verknüpfen sich solche an andere Lebenswahrheiten, die einstens sogar auf den Wänden unserer Schulsäle prangten, aber heute etwas aus der Mode gekommen sind. Auch sie verherrlichten die Arbeit, wobei sie mehr Wert auf die Pflichten als auf die Rechte legten.

Digitized by Google

So schweifen meine Gedanken weiter, der Streitfrage über eine Reform in der Jugenderziehung und in den Schulbüchern zu. In unserm Nachbarlande ist sie lebendig geworden, wenn auch nur zu dem Zwecke, der Ungebundenheit der jungen Geschlechter ein Ziel zu setzen.

Sie werden mir wohl gestatten, meine Herren, im Vorbeigehen einige Worte über diese Frage zu sagen, die eine Gesellschaft wie die unsrige nicht gleichgültig lassen kann.

Die Kriminalstatistik, aus der ich einige Zahlen entnommen habe, gibt zu den schlimmsten Befürchtungen Anlass. Wenn wir diesen Punkt in unser Preisausschreiben aufnähmen, so würden wir nur, wie mir gesagt wurde, das Beispiel anderer Gesellschaften in unserer Nähe nachahmen.

Die Lage ist so schlimm, dass, zumal in den Grossstädten, die Jünglinge und sogar die Kinder bald an der Spitze der Verbrecher stehen werden.

Aus einem kürzlich erschienenen Artikel von André Mauger über Jugendverbrechen geht hervor, dass dieser Gegenstand, der allzeit von aktueller Wichtigkeit gewesen ist, in der soziologischen Abteilung eines unlängst abgehaltenen Kongresses eine überaus ernste Behandlung gefunden hat.

Es ist da festgestellt worden, dass die Kriminalität in erschreckender Weise zunimmt, auch bei den Jugendlichen von 16 bis 18 Jahren und darunter. Seit 1830 ist von zehn zu zehn Jahren die Zahl in folgender Weise gestiegen.

1830— 6900	1860—18500	1890—29300
1840— 9000	1870—19500	1900—30400
1850—13900	1880—23300	1907—31400

Digitized by Google

Seither hat die Zahl noch zugenommen. Sie betrifft besonders Mord und Totschlag.

Dr. Henrot aus Reims hat aus dem letzten Zeitraum für die Provinz, in der diese Seuche sich immer mehr ausbreitet, eine Reihe von Verbrechen angeführt, die von Jugendlichen im Alter von etwa 16 Jahren begangen worden sind. Er bemerkt dabei, dass auch die Banden der Pariser « Apachen » sich meist aus jungen, oft ganz jungen Leuten zusammensetzen.

Ist nicht in Metz ein Mörder von 18 Jahren hingerichtet worden, und sind dort nicht zahlreiche Diebe und Strolche im Alter von 13—16 Jahren aufgefangen worden?

Die Berichte der Gerichtsbehörden stellen fest, dass die Morde mit immer grösserer Gewissenlosigkeit vollbracht werden. Im Verhältnis zum Abschnitt von 1886—1890 hat sich deren Zahl fast verdoppelt.

Die Gesamtheit der Sensationsmorde, an denen Kinder beteiligt waren, betrug 171 im Jahre 1890, 332 im Jahre 1907, 348 im Jahre 1908.

Dazu bildet sich, wie ein Kenner, Herr Lépine, sagt, neben den Verbrechern der Gegenwart noch ein Heer für die Zukunft heran. Das müssen wir in seinem Keime ersticken. Unsere Schulgesetze müssen schon darauf Rücksicht nehmen und Bestimmungen darüber treffen nach dem Beispiele der englischen Gesetze. Und nicht nur die Politiker, die Sozialpolitiker und die amtlichen Erzieher haben hier einzugreifen, sondern ein jeder muss an der notwendigen Reform mitwirken. Zu diesem Zwecke ist voriges Jahr zu Paris die *Ligue de protection sociale* ins Leben getreten, ein Ver-

Digitized by Google

ein, der bereits schöne Erfolge aufzuweisen hat und überall Nachahmung verdiente.

Ich könnte noch manche andere Belege anführen, aber ich glaube, ich habe mich schon zu weit auf dieses Thema eingelassen.

Einer unserer Kollegen, der vielleicht auch hierin bahnbrechend wirken wird, hat geradezu ein Vorwort zu dieser Frage geschaffen in der später anzuführenden Besprechung eines Werkes über den öffentlichen Unterricht in Frankreich, eines Werkes, das bereits vor 75 Jahren erschienen ist.

Die französische Akademie der Wissenschaften für Ethik und Politik hat als Preisaufgabe ausgeschrieben: Der Unterricht in der Sittenlehre. Herr Herbert ist überzeugt, dass das Thema zahlreiche Bearbeiter finden wird, die diesen Lehrgegenstand als nützlich für die Hebung der Sittlichkeit in der Gesellschaft anpreisen und die verschiedenen Arten der Unterweisung in diesem Fache behandeln werden. Zum Schluss sagt er jedoch: « Man muss deutlich den Unterricht in der Sittenlehre von dem sittlichen Unterricht unterscheiden, der eigentlich kein Fach ist. Dieser kommt freilich den Lehrern zu, aber auch den Eltern, die heutzutage sich allzu wenig Sorge in dieser Hinsicht machen, und, wenn die Familie es wünscht, noch der Kirche. Spencer, der sicherlich nicht des Klerikalismus verdächtig ist, hat sehr richtig bemerkt, dass es lächerlich sei zu glauben, sittliche Vorschriften, die ein Lehrer ohne Ansehen in einem hässlichen Schulzimmer mit nackten Wänden vortrage, hätten ebensoviel Einfluss, wie wenn sie mit ewigen Strafen und

Digitized by Google

Belohnungen verknüpft sind und der Einbildungskraft in Verbindung mit einem schönen, das Gefühl anregenden Gottesdienst eingeprägt werden. Ohne an die Wahrheit der Religion zu glauben, muss man doch den erziehlichen Einfluss der Kirche zugeben, auch wenn man den von ihr erteilten Unterricht tadelt. »

In eine nähere Behandlung der Schulgesetze, die sobald nicht zu erschöpfen ist, will ich nicht eintreten. Doch glaube ich die Befürchtung des Abgeordneten Monot und anderer teilen zu dürfen, dass die Beseitigung der Unterrichtsfreiheit unter anderen Folgen auch die Vermehrung der Analphabeten herbeiführen würde, wie Herr Lametz selbst in seiner Besprechung feststellt.

Der Abgeordnete Monot behauptet überdies, dass die Republik den Schulzwang gar nicht durchführen kann, weil es ihr an Schulen und an Lehrern fehlt, und endigt mit dem eigentümlichen, aber prosaischen Schluss: « Wird nicht in kindischer Weise die Bedeutung der Volksschule übertrieben? Weder besitzt die Laienschule den verderblichen Einfluss, den man ihr zuschreibt, noch hinterlässt die konfessionelle Schule jenen unauslöschlichen Eindruck, den die Gegner behaupten. Alles, was man Kindern von 6 bis 12 Jahren beibringen kann, ist Lesen, Schreiben, Rechnen und etwas Geschichte und Geographie nebst einigen praktischen Kenntnissen aus dem Anschauungsunterricht. Wenn man sie ausserdem dazu bringen kann, reinlich zu sein, nicht zu lügen, Pflichtgefühl, Vaterlandsliebe und Arbeitsfreude zu besitzen, Abneigung gegen unschönes Benehmen und Sprechen zu empfinden, so ist alles erreicht, was man

Digitized by Google

von der Volksschule verlangen kann. Mag sie öffentlich oder privat sein, darüber hinaus kann man wohl nicht gehen; und wenn der Lehrer gewissenhaft ist, so wird er auch nicht darüber hinaus gehen. Katechismus und religiöse Übungen dagegen sind Sache der Familie. »

Vielleicht wird man mir vorwerfen, nur unbedeutende Mitteilungen gesammelt und nur extreme Ansichten wiedergegeben zu haben, die zudem nicht unbestritten sind und sogar Alltägliches sagen. Ich wollte ja nur eine Einleitung geben, die zu erweitern ich keine Zeit gehabt habe. Diejenigen meiner Zuhörer, die diese Fragen genauer untersucht haben und über sie berufsmässig haben sprechen müssen, werden hoffentlich anerkennen, dass ich in der Frage nicht Partei ergriffen und nichts verdorben habe. Die Erörterung überlasse ich anderen.

Zusendungen unserer Korrespondenten.

Indem ich nunmehr zu meinem Bericht zurückkehre, danke ich zunächst den auswärtigen Kollegen für ihre so zahlreichen und so interessanten Zusendungen im Verlauf des vergangenen Jahres.

Unser Ehrenmitglied Désiré Ernest Lebon, Mitglied der Pariser Universität, hat uns zwei schöne Broschüren über zeitgenössische französische Gelehrte zukommen lassen : über Henri Poincaré, einen Lothringer, und über Gaston Darboux.

Unser Ehrenmitglied P. Scheil, Professor für assyrische Philologie an der Sorbonne, hat uns in der Sitzung vom 21. Oktober 1909 eine Anzahl Altertümer aus den Ausgrabungen zu Susa in

Digitized by Google

Persien überreichen lassen, an denen er selbst stark beteiligt ist. Es sind sechs Steine in ziemlich gutem Zustande, so wie sie ausgegraben worden sind, mit Inschriften bedeckt, unter denen besonders die anzanitischen hervorzuheben sind, deren Sinn und Bedeutung unser hohes Mitglied selbst gefunden hat.

Die Akademie hat, in Übereinstimmung mit dem Geber, die Absicht, die Fundgegenstände dem Metzer Museum einzuverleiben, sobald die Studie über sie erschienen sein wird.

Wir haben ausserdem erhalten:

1. von dem freien auswärtigen Mitglied Paul Dorvaux zwei Broschüren, die 1909 zu Paris erschienen sind.

2. von Herrn Abbé Ingold, der ebenfalls freies Mitglied ist und zu Kolmar die *Revue d'Alsace* leitet, vier Broschüren.

3. von unserm freien Mitglied Prof. Dr. Kieffer zu Bitsch eine Sendung von 40 verschiedenen Arbeiten.

4. von Herrn J. Florange, korrespondierendem Mitglied, der als Privatgelehrter in Paris wohnt: Übersicht über Apach und seine Schmieden, eine für unser Land überaus interessante Arbeit.

5. von Herrn Dr. Jos. Zawodny, korrespondierendem Mitglied, 3 Broschüren.

Auch möchte ich noch erwähnen die wichtige Arbeit von Gaston Grillet über die Befestigungen von Metz, Toul und Verdun unter Ludwig XIII. Sie ist zu Nancy erschienen, enthält wichtige, bisher unveröffentlichte Dokumente aus den Jahren 1611—1634 und ist von uns in besonderer Weise besprochen worden.

Digitized by Google

Herr Robinet de Cléry, der zwar jetzt in Brüssel wohnt, aber unser Landsmann und ein lothringischer Gelehrter ist, hat am 17. Februar Metz besucht, um ein Komitee zu begründen, das sich mit der Errichtung eines Denkmals zu Ehren des Generals Lasalle beschäftigen soll. Er hat auch unser Interesse in Anspruch genommen für ein Unternehmen, das den Metzern so sehr am Herzen liegt. Er selbst wird, wie er uns versichert hat und seine Freunde wissen, sein Leben lang zur Verherrlichung seiner Vaterstadt beitragen. Die Akademie, die von denselben Empfindungen geleitet ist, hat unserm Kollegen ihre Glückwünsche zum Gelingen dieser späten Ehrung ausgesprochen, auf die auch noch so manche andere Metzer Berühmtheiten aus allen Zeitaltern warten.

Bevor ich auf die gewöhnlichen Arbeiten unserer Sitzungen komme, möchte ich noch, und ich tue es mit ganzem Herzen, eine gewissenhafte, gelehrte Studie aus der Lokalgeschichte erwähnen, das Werk unseres Vertreters Herrn Fleur. Es trägt die Überschrift: *Notice sur la société libre d'agriculture de Metz, fondée en l'an X.*

Da die Untersuchung in unsern Memoiren erscheinen wird und auch, um richtige Würdigung zu finden, gelesen werden muss, so will ich nur kurz erwähnen, dass bisher niemand über diese Gesellschaft ausführlich berichtet hat. Sie hat zwar nur einen Band veröffentlicht, ist aber trotz ihres kurzen Daseins der Beachtung wert, wenn man die Erläuterungen des Herrn Fleur liesst und besonders die Vergleiche mit der Akademie, die 1819 wieder ihre Tätigkeit aufgenommen hat, und der frühern *Société des lettres et des arts.* Einzelne

Digitized by Google

Stellen aus dem Bande beweisen klar, dass unsere Vorfahren bereits im Jahre X der Revolutionen und der Kriege überdrüssig waren und zu einem ruhigern Leben zurückzukehren wünschten, zur Kunst, die alle Menschen erfreut.

Der fruchtbringenden Tätigkeit unseres Mitarbeiters haben wir wiederum unsere beste Anerkennung gezollt.

Mitteilungen und Arbeiten.

Unser wirkliches Mitglied Herr Lametz hat in den Sitzungen vom 15. Juli und 18. November vom neuem das Werk des Barons du Molart besprochen und so die Sitzungen vom 15. November und 17. Dezember 1908, die ich im letzten Jahresbericht erwähnt habe, ergänzt.

Damals behandelte Herr Lametz das Thema: Soziale Lage Frankreichs im Jahre 1834 und heute. Er zog eine Parallele zwischen dem Zustand des öffentlichen Unterrichts in der damaligen Zeit und dem in der Gegenwart. Einige Bemerkungen mögen Ihnen seine damaligen Ausführungen wieder ins Gedächtnis rufen.

Nach du Molart lag der öffentliche Unterricht in Frankreich dermassen danieder, dass man in den letzten Zeiten Karls X. nur mit Mühe und Not 50000 Franken für den Volksschulunterricht erhalten konnte, während für Pferderennen in unsinniger Weise 3 Millionen ausgegeben wurden. Im Jahre 1834 wurde die Summe von 1567550 Franken für die Volksschulen ins Budget eingesetzt. Das folgende Jahr verlangte der Minister ein Mehr von 32450 Franken für die Volksschulen

Digitized by Google

und von 449812 Franken für den Unterricht der höheren Stände.

Das bezeichnet Herr du Molart als eine falsche Richtung, da so ein Überfluss an unbeschäftigten Rechtsanwälten, an Ärzten ohne Praxis, an talentlosen Lehrern entstand, während die niederen Klassen jeder Unterweisung, die ihre physische, geistige und sittliche Lage hätte heben können, bar blieben. Es sei deshalb dringend nötig, diesem Übelstand Einhalt zu tun, indem man alle Stipendien unterdrücke, die dem Armen den Übergang in eine höhere Stufe ermögliche.

Darauf hat Herr Lametz die Lage des öffentlichen Unterrichtes in der Gegenwart behandelt, indem er sich auf die Zahlen stützte, die als Entwurf für 1909 im *Journal officiel de la République française* veröffentlicht worden sind.

Im Jahre 1909 wurden danach für den öffentlichen Unterricht 274523286 Franken verwandt. 1908 waren es 271221906, 1897 gar nur 198259063 Franken. Die Steigerung ist somit bedeutend. (1)

Welcher Unterschied zwischen 1834 und heute. Damals verlangte der gesamte Unterricht nur 8580991 Franken, heute das Dreissigfache. Von 9 Millionen ist die Summe auf 274 Millionen gestiegen.

Herr Lametz glaubt, dass mit dieser steten Zunahme der Ausgaben die Bildung im Volke nicht gleichen Schritt gehalten hat. Denn der Bericht über die Aushebung der Rekruten, die einen sichern Massstab abgibt, belehrt uns, dass im

(1) Dabei hat der Redner nicht die freien Schulen berücksichtigt, die dem Staate nichts oder doch fast gar nichts kosteten.

Digitized by Google

Jahre 1907 noch 1100 vollständige Analphabeten gezählt wurden, 5000, die kaum lesen konnten, 16000, bei denen ein sicheres Urteil nicht zu erzielen war, so dass an eine grosse Bildung wohl nicht zu denken ist.

Diese Feststellung ist umso niederdrückender, als in der Schweiz auf 27000 Rekruten nur 17 Analphabeten kommen, auf die gesamte württembergische Armee nur 3, die zudem noch Ausländer sind. Auf einen deutschen Analphabeten kommen 1000 französische.

Im dritten Kapitel, das die Missachtung der öffentlichen Gewalten und die schlechte Justizverwaltung behandelt, entschuldigt du Molart geradezu das französische Volk, das unsittliche Beispiel Ludwigs XIV., Ludwigs XV. und Karls X. befolgt zu haben, entschuldigt es, jedes Rechtsgefühl und Pflichtgefühl verloren zu haben, da es ein halbes Jahrhundert lang in politischen Zuckungen gelegen und elf Revolutionen mitgemacht habe, die nach der Monarchie göttlichen Rechtes die konstitutionelle Monarchie, den Konvent, die Republik, das Kaiserreich, die Restauration und die Verfassung von 1830 mit Louis-Philippe als König geschaffen hätten.

Die Unsicherheit der Regierungen hat in Frankreich auch nach Louis-Philippe noch angehalten. Die Missbräuche, die Herr du Molart schon aufwies, bestehen auch heute noch, ja sie sind schlimmer geworden infolge der Trennung von Kirche und Staat, des Streikrechtes der Arbeiter, des gewerkschaftlichen Vereinigungsrechtes, das zur *Confédération générale du Travail* geführt hat.

Der Kampf zwischen Kapital und Proletariat ist

Digitized by Google

eröffnet. Schon zeigen sich Gesetze, die das Privateigentum vernichten und Bergwerke und Fabriken verstaatlichen sollen. Mit dem vierten Stande ist Frankreich auf ungewisse Bahnen gelangt. Wer nichts hat und nichts zu besitzen hofft, hat auch nichts gegen das Ausland zu verteidigen; daher der Beitritt zur roten Internationale.

In der Sitzung vom 18. November 1909 hat Herr Lametz uns über die Finanzen, den Staatskredit, die Steuern und andere Gegenstände unterhalten, wobei er den Abschnitt des Barons du Molart: *La quatrième cause du malaise de la France* kurz wiedergab.

Der Verfasser betrachtet das System, Anleihen ohne Rückzahlung und gegen einen festen Zinsfuss zu machen, als durchaus verwerflich und als verhängnisvoll für die kommenden Geschlechter, die drückende Lasten erben und so zur Empörung getrieben werden. Er führt eine ganze Reihe von Staaten an, die in der Unmöglichkeit, ihre früheren Verpflichtungen zu erfüllen, bankerott geworden sind, und er fürchtet dasselbe für Frankreich. Schon im Jahre 1834 sieht er die Zukunft in dunklem Lichte und er fragt sich nur, ob der unabwendbare finanzielle Zusammenbruch teilweise eintreten oder vollständig sein wird; ob es nicht besser sei, die Lösung schon jetzt herbeizuführen, anstatt noch mehr Schulden anzuhäufen.

Damals, nach 15 Jahren des Friedens, betrug die Staatsschuld, die beim Sturze des Kaiserreichs jährlich 46 Millionen Zinsen verlangte, 7 Milliarden mit einer Zinsenlast von 325 Millionen. « Diese Lage ist künstlich und gefährlich und kann nicht lange dauern. Die Lawine wird kommen und

Digitized by Google

alles auf dem Wege mit sich in den Abgrund reissen. »

So sprach damals, wie Herr Lametz bemerkt, Herr du Molart in jenem schwülstigen Stile des beginnenden 19. Jahrhunderts. Als er nicht mehr Staatsbeamter war, fand er, dass alles schlecht ging.

Am 21. Oktober 1909 hat Herr Lametz die obige Arbeit unterbrochen und einen Gegenstand behandelt, der nur nebenbei zu dem Thema gehört.

Bei dem Vergleich der damaligen ökonomischen Lage mit der heutigen musste er auch die Entwicklung der kleinen Eisenindustrie zur Grossindustrie in Betracht ziehen. Hier fand er in Lothringen ein ergiebiges Feld. Stoff dazu bot ihm das Werk von Dr. Weyhmann, *Geschichte der älteren lothringischen Eisenindustrie,* sowie eine anonyme Broschüre über die Hayinger Hüttenwerke, die im Jahre 1886 bei Even erschienen ist. Ebenso besitzt er ein Bruchstück von einem Werkchen, ohne Namen und Datum, mit Angaben über das Jahr 1907.

Die Geschichte unserer Metallindustrie ist dermassen eng mit der Familie de Wendel verbunden, dass jedes Geschichtswerk immer über beide Dinge zugleich berichten muss. So hat auch Herr Lametz die Geschicke der Familie de Wendel seit ihrer Niederlassung in Lothringen geschildert.

Nach einigen Angaben über die Anfänge der Eisenindustrie zu Hayingen vor 650 Jahren und zu Moyeuvre vor 550 Jahren, kommt er auf den Eintritt der Familie de Wendel in die lothringische Eisenindustrie, wie er am 26. März 1704 statt-

Digitized by Google

fand. An diesem Tage kaufte Jean Martin de Wendel die Hayinger Hochöfen. Ihm folgte 1737 sein Sohn Charles nach, der am 15. September 1784 starb.

Jetzt wurden sie das Eigentum der Frau Witwe Charles de Wendel, die später unter dem Namen « die Hayinger Dame » bekannt war. Sie entfaltete in der Leitung des Werkes ungewöhnliche Fähigkeiten. Ihre Lage war sehr sonderbar. Während ihre Enkel und Schwiegersöhne als Emigranten im Dienste Österreichs Frankreich bekämpften, lieferte sie eiserne Kugeln und Bomben für das französische Heer. Als die revolutionäre Regierung, weil sie Mutter von Emigranten sei, ihre Güter einzog, bewies sie eine ausserordentliche Tatkraft; sie verteidigte ganz allein ihr Leben, ihre Interessen und diejenigen ihrer Angehörigen. Aber Kummer und Krankheit schwächten ihren Verstand dermassen, dass sie am 23 Germinal des Jahres IX entmündigt wurde. Sie zog sich nach Metz zurück und starb hier am 25. Januar 1802.

Nach ihrer Einziehung waren die Hayinger Hüttenwerke an Herrn Granthil erst vermietet, dann versteigert worden. Dieser machte aber schlechte Geschäfte. Er wurde in Konkurs erklärt, und das Werk sollte öffentlich versteigert werden.

Als Konsul Bonaparte den Emigranten die Rückkehr nach Frankreich erlaubte, liessen sich zwei Enkel der « Dame von Hayingen » wieder hier nieder. Im Verein mit ihrem Vetter de Cottière und ihrem Oheim Balthazard kauften sie die beiden Werke um 222000 Franken zurück.

Die Leitung lag in den Händen des Herrn François de Wendel, der grossen Erfolg hatte und am 6. Oktober 1811 durch Kauf alleiniger Eigentümer

Digitized by Google

des Unternehmens wurde. Diese Vereinigung in einer Hand sollte eine Zeit der Blüte herbeiführen.

Als im Jahre 1825 François de Wendel, 47 Jahre alt, starb, hinterliess er seiner Witwe und seinem Schwiegersohn de Gargan die dornenvolle Aufgabe, was er begonnen, in rühmlicher Weise fortzuführen. Die Witwe war rechtlich Verwalterin, aber in Wirklichkeit leitete die Geschäfte Herr de Gargan, der später von seinem Schwager Charles de Wendel unterstützt wurde.

Baron de Gargan verschied im Jahre 1851. Acht Jahre lang leitete nun Charles de Wendel allein das Unternehmen, bis Theodor de Gargan sich ihm anschloss, mit dem er bis zu seinem Tode (1870) zusammen blieb. Jetzt trat Herrn Theodor de Gargan sein Neffe Henri de Wendel zur Seite.

Frau François de Wendel starb 1872.

Kurz vorher war das Unternehmen in eine Gesellschaft verwandelt worden mit dem Titel: *Les Petits-Fils de François de Wendel.* Geschäftsführer waren die Herren Baron de Gargan, Henri de Wendel und Robert de Wendel.

Die neue Firma hob und vergrösserte das Unternehmen in unerhörter Weise. Beschäftigte das Werk 400 Arbeiter im Jahre 1825, 9000 im Jahre 1872, so umfasste es 1907 mehr als 20000 Arbeiter, denen 35 Millionen ausbezahlt wurden.

Ich habe den Vortrag des Herrn Lametz bedeutend abkürzen müssen und nur die Hauptsachen gegeben. Die Leser unseres Landes, die in Anbetracht der Wichtigkeit dieser Dinge mehr Einzelheiten haben wollen, werden sie später finden.

Digitized by Google

Die Akademie, die für diesen Abschnitt aus der Industriebewegung Lothringens so viel Interesse gezeigt hat, wird mir ausnahmsweise gestatten, als Ergänzung einiges aus den Werken, die unserm Kollegen vorgelegen, hinzuzufügen.

Am 9. Februar 1792 erklärte nämlich die gesetzgebende Nationalversammlung den Grundbesitz der Emigranten als Nationalgut.

Ignaz de Wendel war nun wirklich ausgewandert. Balthazar, der im Konventsgefängniss sass, galt als ausgewandert. Zwar hatte Charles de Wendel sein Vermögen seiner Gemahlin Margarete, geb. Hansen, hinterlassen, die somit Eigentümerin von Hayingen wurde. Aber die Regierung setzte sich über ihre Rechte hinweg und zog ihr Vermögen ein, well sie Mutter von Emigranten sei.

Um jedoch die Werke nicht stillzulegen, da die Lieferung von Geschossen überaus wichtig war, so sprach sie der Witwe einfach das Eigentumsrecht ab und unterstellte den Besitz dem Kriegsminister. Im Anfang nahm Frau de Wendel an der Verwaltung noch regen Anteil. Erst später galt Gaud, der Vertreter des Kriegsministers, als alleiniger und verantwortlicher Geschäftsführer.

Übrigens war es durchaus schwer, Arbeiter zu finden, zumal in den östlichen Provinzen, wo die Aushebung der Rekruten das beste Personal beanspruchte. Deshalb erliess der Volksvertreter bei der Moselarmee, Cusset, am 4. September 1793 folgende Verordnung: « Die Bürgerin Wendel, Eigentümerin der Hüttenwerke Hayingen, Homburg, Kreuzwald und Sainte-Fontaine ist durch Gesetz und durch den Volksvertreter ermächtigt, in Anbetracht der Not alle Arbeiter, wo immer

Digitized by Google

sie wohnen, zu behalten, ebenso alle Bürger, die als Schreiber oder Aufseher in jenen Hüttenwerken sich als nützlich erweisen können. Im Namen der Nation und ihres Wohles ist es verboten, irgendetwas oder irgendeinen Arbeiter zur Aushebung oder für den Marsch zu beanspruchen.»

Da aber der Staat die Lieferungen nicht bezahlte, so fehlte es an Geld, und die Arbeiter drohten mit Ausstand. Die Ortsverwaltung gab diesen Klagen Ausdruck in einem Schreiben an die Verwaltung des Distrikts Briey unterm 11. Germinal des Jahres II.

Der Kriegsminister, dem die staatliche Verwaltung der Hüttenwerke viel Schwierigkeiten machte, dachte an eine Verpachtung. Allein die Ausführung dieses Planes zog sich mehrere Jahre dahin. Erst im Jahre 1797 entschloss sich die Zentralverwaltung und liess die Verpachtung auf 18 Jahre durch öffentlichen Anschlag bekannt machen. Den Zuschlag gegen eine jährliche Summe von 51000 Franken erhielt der Bürger Louis Granthil zu Diedenhofen; dafür bekam er die Werke von Hayingen, Homburg, Sainte-Fontaine, die Schlossfabrik von Saint-Louis, die Hochöfen von Kreutzwald, zugleich alle zugehörigen Gebäude, Wälder, Ländereien, Wiesen, Weiher, Mühlen, Häuser u. s. w.

Die Regierung gedachte aber noch weiter zu gehen und die Hüttenwerke zu verkaufen. Deshalb liess sie das gesamte Vermögen der Familie de Wendel abschätzen. Es ergaben sich dabei 937840 Franken als Aktiva und 589076 Franken als Passiva, somit ein Überschuss von 350000 Franken. Die Abschätzung wird nicht sehr wohlwollend ge-

Digitized by Google

wesen sein. Die Hayinger Hüttenwerke allein wurden 200000 Franken bewertet.

Da die Regierung der Ansicht war, diese Summe entspreche etwa dem Vermögen der ausgewanderten Familienmitglieder, so zog sie die Hayinger Werke ein, während sie Frau de Wendel die übrigen Fabriken mit ihren Passiva überliess. In Wirklichkeit bildeten die Hayinger Werke den wertvollsten Teil des Wendelschen Familienbesitzes, was sich schon daraus ergibt, dass Granthil nunmehr noch 30600 statt 51000 Franken zu bezahlen hatte.

Am 23. Germinal des Jahres VIII fand die Versteigerung statt. Der Ansatz betrug 1224000 Franken, somit den sechsfachen Betrag des bei der Einziehung angenommenen Wertes. Dem Protokoll zufolge fanden bei brennenden Kerzen zahlreiche Angebote statt. Beim Erlöschen der ersten stieg der Preis auf 11 Millionen Franken, zum zweiten Male auf 14 Millionen, beim dritten Mal auf 16 Millionen. Um diesen Preis erstand der Bürger Granthil den Besitz.

Es ist erstaunlich, wie Granthil diese Summe aussetzen konnte. Freilich hatte er, da er seit etwa einem Jahre Pächter war, die etwaigen Einkünfte des Werkes abschätzen können. Aber so bedeutend auch die Armeelieferungen sein mochten, sie konnten keinenfalls eine so hohe Kaufsumme rechtfertigen. Auch durfte Granthil nicht auf die Entwertung der Assignaten rechnen, die damals schon nicht mehr bestanden. Freilich waren Ersatzscheine ausgegeben worden, die bei Verkauf der Nationalgüter angenommen wurden. Man erhielt sie, da ie bei den Kriegsnachrichten in ihrem Werte oft

Digitized by Google

sehr schwankten, oft für 80, 60 oder gar 50 Prozent ihres Nennwertes. Solche Scheine wussten sich wohl Granthil und seine Leute zu verschaffen. Aber selbst dann betrug im günstigsten Falle die Kaufsumme immer noch die Hälfte, also 8 Millionen, und auch diese Zahl bleibt unerklärlich.

Unter diesen Umständen konnte das Unternehmen Granthils nicht gedeihen. Er selbst wurde in Konkurs und sein Kauf für ungültig erklärt. Die Verwaltung ordnete einen abermaligen Verkauf an. Diesmal wurden die Hüttenwerke, wie bereits gemeldet, von vier Mitgliedern der Familie de Wendel angekauft. François de Wendel besass bei seiner Rückkehr aus der Verbannung nur noch 30 Goldstücke. Er wurde trotzdem mit der Leitung betraut und gab dem Unternehmen einen grossen Aufschwung.

Am 6. Oktober 1811 verkaufte Nicolas Marin auch die Hüttenwerke von Moyeuvre an François de Wendel, der in England im blauen Kittel des einfachen Arbeiters das Puddeln gelernt hatte und jetzt dieses Verfahren in Lothringen einführte.

Ein anderes unserer wirklichen Mitglieder, Herr Alfred Lamy aus Vic, hat in der Sitzung vom 17. Februar den reiflich erwogenen und sachlich begründeten Vorschlag gemacht, von diesem Jahr ab ein besonderes Ausschreiben ergehen zu lassen. Es sollen bisher unveröffentlichte Arbeiten eingereicht werden, die, kurz und klar, die Geschichte einer oder mehrerer Ortschaften des heutigen Bezirks Lothringen so weit als möglich zurückverfolgen.

Die Bewerber müssten besonders die hervor-

Digitized by Google

stechenden Ereignisse und Taten jeglicher Art untersuchen und besprechen, soweit sie die Ortschaften oder Gegenden zu verherrlichen geeignet wären ; es würde so die Grundlage für eine spätere Geschichte des Landes geschaffen. Herr Lamy hat unter den zu behandelnden Städten die Stadt Vic genannt, die vor allen anderen ehedem Macht und Einfluss besessen und kürzlich noch die Aufmerksamkeit auf sich gelenkt hat.

Es könnten diesen Arbeiten bedeutende Preise zugewandt werden, selbst der Herpinpreis, der ja in dieses Gebiet gehört. Auf solche Weise würde der Eifer unserer Forscher wachgerufen und ihnen zur Drucklegung, die ihnen vielleicht schwerfallen würde, eine Beihülfe geleistet.

Die Akademie hat den Vorschlag wohlwollend aufgenommen und einen Ausschuss ernannt, der am heutigen Tage seinen Beschluss der Akademie unterbreiten soll.

Sie haben auch Kenntnis genommen von den interessanten Funden, auf die Sie Ihr Schriftführer in der Sitzung vom 18. November aufmerksam gemacht hat. Sie stammten aus den Ausgrabungen auf dem Jakobsplatz, Ludwigsplatz und Kammerplatz, wo einst die Salvator-, Simplicius- und Marienkirche gestanden und deren Kirchhöfe gelegen haben. Da einer unserer Kollegen über diese Funde eine ausführliche Studie abzufassen gedenkt, so begnüge ich mich heute mit dieser einfachen Erwähnung.

Herr de Ladoucette, nach dem in Anerkennung seiner Verdienste um das Land eine unserer Strassen benannt ist, war Mitglied der gesetzgebenden Versammlung, Vorsitzender des Bezirks-

Digitized by Google

rates des Moseldepartements, Bürgermeister in Paris und französischer Senator vom 27. Januar 1852 bis zu seinem Tode. Was ihn aber besonders in den Herzen unserer Einwohner verewigen wird, ist die reiche Schenkung, die er testamentarisch unserer Gesellschaft, deren Mitglied er war, hinterlassen hat und die uns seit dem Jahre 1887 ermöglicht hat, so viele nützliche Werke. so viele Beweise der Nächstenliebe und des Opfermutes zu belobigen und zu belohnen, wie deren auch dieses Jahr wieder eine ganze Reihe im Verzeichnis unserer Tugendpreise aufzuzählen ist.

Wir sind deshalb stolz darauf, von diesem Mann eine Bronzestatue zu besitzen, ein Werk unseres Kollegen Hanaux. Sie steht in unserm Sitzungssaal, wo sie mit seiner ausdrücklichen Erlaubnis aufgestellt worden ist als letztes Zeichen seiner Anhänglichkeit und seines Vertrauens.

Herr Baron de Ladoucette ist nicht der einzige, der unsere Akademie zur Mitarbeiterin bei seinen edlen Bestrebungen gemacht hat. Die Geber haben damals nicht vorausgesehen, dass eine solche Ehre uns einst Neider erwecken würde, die uns unsere Aufgabe zu erschweren suchen. Wir wollen uns darüber nicht beklagen, trotz des Verschwindens unserer besten Stützen in den letzten vierzig Jahren und der schweren Verluste, die uns noch in der letzten Zeit getroffen. Aber wir wollen auch unserer Pflicht als Testamentsvollstrecker und den Vorschriften unserer Satzungen gewissenhaft nachkommen.

Zum Schluss dieses Abschnitts will ich noch erwähnen, dass eines unserer wirklichen Mitglieder, Herr Ehrendomherr Friren, uns am 17. Fe-

Digitized by Google

bruar eine neue Broschüre überreicht hat, Beobachtungen über verschiedene Pflanzen Lothringens, ebenso das 26. Heft, Jahrgang 1910, der Mitteilungen der naturwissenschaftlichen Gesellschaft, deren Schriftführer er ist und die dasselbe Haus benutzt wie wir.

Nekrologie und Biographie.

In meinem letzten Bericht habe ich vier Todesfälle unter unseren Mitgliedern zu beklagen gehabt. Ich habe damals auch bereits einen Auszug geben können aus der Notiz über einen der Verstorbenen, den Metzer Bildhauer Pêtre. Ich habe also noch über die Lebenszkizze der Herren Schuster, Bellevoye und Villeroy zu berichten.

Jedoch muss ich vorher noch Mitteilungen machen über zwei neue Verluste, welche die Akademie betroffen und die bereits die gesamte Presse beschäftigt haben. Es handelt sich um unser Ehrenmitglied Emil Michel und um das wirkliche Mitglied Emil Huber, zwei lothringische Berühmtheiten auf dem Gebiet der Kunst und Wissenschaft.

Die Notiz über Herrn Huber ist bereits fertiggestellt, während die über Herrn Michel erst für die nächste Sitzung einlaufen wird. Über beide Herren werde ich Ihnen zu berichten haben.

Herr Aimé Schuster.

Herr Schuster, ehemaliger Lehrer der Physik und Bibliothekar der Stadt Metz, war Ehrenmitglied seit 1898, nachdem er 1873 zum wirklichen

Digitized by Google

Mitglied erwählt worden war. Am 6. Oktober 1908 ist er in seiner Vaterstadt Metz, in der fast ständig gewohnt, verstorben.

Am 17. Juni hat uns sein Freund Louis Choppé den Nachruf vorgelesen, den er dem ehrenwerten und liebenswürdigen Kollegen gewidmet hat. Die Rührung, die uns bei der Schilderung dieses bescheidenen Metzer Gelehrten ergriffen hat, war nicht weniger tief als derjenige, die alle Anwesenden auf dem kleinen Kirchhof von Sainte-Ruffine beseelte, als Herr Choppé, unser damaliger Präsident, unseren Gefühlen und denen unserer Bevölkerung Ausdruck verlieh.

Derartige Kundgebungen machen, wie unser Präsident es damals bereits erklärt hat, dem Verstorbenen ebensoviel Ehre wie dem Biographen und der Akademie selbst.

Herr Adolph Bellevoye.

Herr Kunstgraveur Bellevoye, Mitglied der französischen entomologischen Gesellschaft, war seit 1896 Ehrenmitglied unserer Gesellschaft, nachdem er 1858 als Künstler angeschlossen, 1871 wirkliches Mitglied, 1888 auswärtiges Mitglied geworden war. In Reims, wohin er sich nach Verlassen unserer Stadt zurückgezogen, wurde er Vorsitzender der Naturwissenschaftlichen Gesellschaft. Dort ist er auch am 29. November 1908 gestorben.

Der Verstorbene, der sich in eifrigster Weise jahrelang an den meisten Unternehmungen unserer Stadt beteiligt, genoss im Lande, trotz seiner Bescheidenheil, ein wirkliches Ansehen und besass

Digitized by Google

eine wohlverdiente Volkstümlichkeit. Auch als Mitglied des Gemeinderats zeigte er sich eifrig, und seine Kollegen hörten gerne auf ihn.

In der Biographie, deren Abfassung mir aufgetragen worden ist, habe ich eine Zusammenstellung der künstlerischen und wissenschaftlichen Arbeiten gegeben, die ihm Metz und Reims verdanken. Die Akademie hat diese Schrift, aus der man vieles lernen kann, in der Sitzung vom 15. Juli zur Kenntnis genommen.

Die Notizen über die Herren Schuster und Bellevoye werden ihr Andenken eher erhalten als alle Lobreden.

Herr Ernst Villeroy.

Herr Villeroy, der an der Spitze der Porzellanfabrik von Wallerfangen stand, ist daselbst am 6. November 1908 im Alter von 64 Jahren gestorben. Im Jahre 1893 war er wirkliches Mitglied der Akademie geworden.

Die Abfassung seiner Lebensskizze ist Herrn Choppé übertragen worden, der am 17. Februar mit der ihm eigenen Gründlichkeit das Anrecht des Verstorbenen auf unserer Gesellschaft und seiner Freunde Trauer geschildert und gewürdigt hat.

Obwohl zu Wallerfangen geboren, galt Herr Villeroy doch immer als einer der Unsrigen. Er war ein Mann von Ehre und Pflichtgefühl, dessen Zugehörigkeit zu unserer Gesellschaft eine Ehre für uns war. Um Leute von seinem vornehmen und bescheidenen Wesen zu loben, genügt das Wort, dass ihr Leben eine leuchtende Spur hin-

Digitized by Google

terlässt, die für uns ein Trost und ein Wegweiser zum Guten ist.

Möge mir die Akademie gestatten, dieses Urteil auf all unsere Verstorbenen anzuwenden, die ihrem Kollegen auf dem von Herrn Choppé gezeichneten Wege niemals untreu geworden wären.

Herr Villeroy war der Neffe des Herrn Baron de Salis, dessen Name in unseren Annalen und auf den Mauern der Neustadt ehrenvoll verzeichnet ist.

Herr Emil Huber.

An letzter Stelle nenne ich Herrn Huber, der auch zuletzt gestorben ist, am Ende des Jahres 1909, dessen Lebensskizze aber, wie wir dankend anerkennen, Herr Massing bereits am 20. Januar verlesen hat.

Herr Zivilingenieur Huber, Fabrikbesitzer zu Saargemünd, war 1838 zu Paris geboren. 1870 wurde er zum korrespondierenden und 1884 zum wirklichen Mitglied ernannt. Mehrmals ist er unser Vorsitzender gewesen. Zugleich war er auch Vizepräsident der Gesellschaft für lothringische Gesellschaft und Altertumskunde, der er in ganz besonderer Weise zugetan war; sie hat seine wissenschaftliche Tätigkeit, seine Erfolge in der Entdeckung von Funden und seine Freigebigkeit dadurch anerkannt, dass sie im Metzer Museum bereits zu seinen Lebzeiten seine Büste hat aufstellen lassen.

Der Name Emil Huber bedurfte dieser Büste ebensowenig wie der vorzüglichen und vollständigen Biographie seines Freundes und Bewunderers, die eine Zierde unserer Memoiren sein wird;

Digitized by Google

er war im ganzen Lande und in der Welt der Altertumsforscher bekannt. Aber dennoch danken wir dem Biographen, dass er mit ganzem Herzen auf die edle Freigebigkeit des Menschen, die Verdienste des Ingenieurs und die Vaterlandsliebe des Bürgers eingegangen ist, der im Jahre 1870 die Erkundigungsposten der französischen Armee begleitete.

Emil Michel.

Herr Emil Michel, das älteste Mitglied der Gesellschaft, steht in unserer Liste seit 1850 als wirkliches Mitglied und seit 1894 als Ehrenmitglied. Er gehörte als Maler und Kunstkritiker auch dem Institut de France und zwar der Akademie der schönen Künste an. Zu Paris, wo er wohnte, ist er am 24. Mai 1909 gestorben.

Die *Revue d'Austrasie* hat ein Porträt des Verstorbenen vervielfältigen lassen, damit es unter uns verteilt werde. Seine Freunde und Bewunderer werden ebenso danach greifen wie nach seiner Biographie, die noch immer nicht eingeliefert ist, aber, wie versprochen, bald eintreffen wird.

Jedermann kennt das Talent des Schriftstellers, und für seine künstlerische Begabung zeugt das Meisterwerk im städtischen Museum. Die Absicht der Stadtverwaltung, einer der Strassen in der Neustadt den Namen des Verstorbenen zu geben, würde sicher Beifall finden. Es würde so eine unserer grössten Berühmtheiten verewigt, wie das schon für andere treffliche Bürger geschehen ist, für die Herren de Turmel, Migette, de Salis, Harelle.

Digitized by Google

Leider bin ich mit der Totenliste noch nicht fertig. Ich muss noch den Tod eines unserer treuesten korrespondierenden Mitglieder nachtragen, des Herrn August Mathieu, der es seit 1873 war. Geboren zu Metz, ist er als ehemaliger Oberförster am 17. Mai 1908 in hohem Alter gestorben. Wir wollen Herrn Mathieu, der uns so oft Beweise seiner Anhänglichkeit gegeben hat, ein letztes dankbares Andenken weihen.

Im letzten Augenblick erfahren wir den plötzlich zu Nancy am 9. Mai erfolgten Tod des gelehrten Herrn Ferdinand des Robert, der seit 1879 korrespondierendes Mitglied war. Der Verstorbene war geborener Metzer. Er hat sich besonders der Geschichte seiner Vaterstadt und dann des Herzogtums Lothringen gewidmet. Er hat wichtige historische Arbeiten veröffentlicht und eine grosse Anzahl von Dokumenten zusammengebracht, eine Arbeitsersparnis für die Historiker der Zukunft.

Neuaufnahmen.

So schmerzlich es mir gewesen ist, all diese Verluste aufzuzählen, so angenehm ist es mir jetzt, die Liste der neuen Mitglieder vorzunehmen. Ich erfülle damit die Vorschriften des Artikel 11 ff. unseres Reglements.

Wirkliche Mitglieder.

Herr Alexis Samain, Kaufmann, zu Metz geboren und wohnhaft, Verfasser wertvoller Studien über das Metzer Land, aufgenommen am 17. Juni 1909. Berichterstatter Herr Dr. Foret.

Herr Johann Peter Aubertin, ehemaliger Bei-

Digitized by Google

geordneter der Stadt Metz, von der Akademie preisgekrönt, zu Metz geboren und wohnhaft, Verfasser mehrerer Broschüren, u. a. einer über die Schuhmacherei zu Metz. Sitzung am 15. Juli 1909. Berichterstatter Herr Ehrendomherr Collin.

Herr Leo Maujean, Lehrer zu Vallières, von der Akademie preisgekrönt, korrespondierendes Mitglied seit 1907. Verfasser mehrerer geschichtlichen Notizen. Berichterstatter Herr Abbé Barthélemy. Sitzung vom 16. Dezember 1909.

Herr Nikolaus Jung, Reallehrer und Beigeordneter zu Metz, Mitglied mehrerer Körperschaften, von der Akademie preisgekrönt. Sitzung vom 20. Januar 1910. Berichterstatter Herr Frentz.

Herr Charles de Wendel, Hüttenbesitzer zu Hayingen, Verfasser zahlreicher bedeutender Studien über die Industrie. Sitzung am 20. Januar und am 17. Februar 1910. Berichterstatter Herr Abbé Collin.

Korrespondierende Mitglieder.

Herr Franz Lucian Bellevoye, Goldgraveur und Entomologe, zu Reims wohnhaft, eifriger Mitarbeiter seines Vaters, unseres Kollegen.

Herr Léon Maxime Collignon, Offizier des öffentlichen Unterrichts, zu Paris wohnhaft. Unsere Bibliothek besitzt viele von seinen Arbeiten.

Herr Louis Geisler, Mitglied einer alten ehrenhaften Metzer Familie, Journalist, zu Chatelles in den Vogesen wohnhaft. Er hat uns immer seine interessanten Studien zugeschickt.

Es würde mir leicht sein, meine Herren, eine jede dieser Wahlen mit den Gründen zu rechtfertigen, die ihre Paten und die Berichterstatter

Digitized by Google

vorgebracht haben. Aber Sie haben sie sicherlich nicht vergessen. Ich brauche also nur die Personalien vorzutragen. Bemerken möchte ich jedoch, dass bei der Beantwortung der Begrüssungsrede unseres Präsidenten unsere Kollegen die Verpflichtung übernommen haben, der schwierigen Lage entsprechend an dem Fortschritt unserer Gesellschaft und an der Erhaltung ihres Ruhmes zu arbeiten.

Bevor ich von den Preisarbeiten rede und damit meinen Bericht schliesse, darf ich mir wohl gestatten, meine Herren, einige Ereignisse aus unserm geistigen Metzer Leben anzuführen, die zwar nicht eigentlich zu unserm Bereich gehören, aber allzeit unser Interesse in Anspruch genommen haben.

Ich habe Ihnen schon mitgeteilt, dass eine Reihe von französischen Rednern jeden Winter in Metz Vorträge halten im Auftrag eines unserer Kollegen, der sich dieser Sache annimmt, und einer Metzer Gruppe, der ebenfalls ein Mitglied unserer Gesellschaft angehört. Diese Vorträge sind für die uns nahestehende Bevölkerung die einzige und sicherlich die angenehmste Zerstreuung und zugleich die Gelegenheit, interessante Belehrungen über die verschiedensten Gegenstände zu hören. Es ist daher billig, dass wir aus Dankbarkeit gegen die Redner und Veranstalter die Liste der Vorträge hier aufbewahren.

Metzer Gruppe – Fünf Vorträge.

1. Am 25. November 1909. Franz Funck-Brentano, Direktor des Archivs der Bastille in der

Digitized by Google

Zeughausbibliothek zu Paris: *La vision romantique, les arts et les lettres, le théâtre, les mœurs, la mode.* Mit Projektionen.

2. Am 9. Dezember. Professor Chantriot vom Lyzeum zu Nancy und der höhern Handelsschule daselbst. *Argentinien*, eine geographische Schilderung. Mit Projektionen.

3. Am 21. Januar 1910. Herr P. de Beaumont. *Die Vogesen.* Projektionen nach Aufnahmen unserer Mitbürger Bellieni und Michel und des Herrn Collesson Nancy.

4. Am 3. Februar. Major P. Renard, ehemaliger Schüler der polytechnischen Schule, Leiter der Hochschule für Luftschiffahrt zu Paris: *Die Luftschiffahrt.*

5. Am 27. April. Emil Hinzelin, Literat zu Paris: *Die französischen Feenmärchen*, ihre literarische und sittliche Bedeutung.

Herr V. Prével hat vier Vorträge veranstaltet:

1. Am 5. Dezember 1909. Herr André Tardieu, Professor an der Pariser Schule für Politik, zugleich Leiter der Abteilung für auswärtige Politik im *Temps*: *Das moderne Bulgarien, seine Anfänge und seine Fortschritte.*

2. Am 26. Februar 1910. Schriftsteller Paul Rameau aus Paris: *Müller und Söhne* mit Rezitationen aus grossen französischen Dichtern.

3. Am 10. März. Dr. André Siegfried aus Paris: *Kanada und die alte französische Kultur in Amerika.*

4. Georges Laguerre, Rechtsanwalt und ehemaliger Abgeordneter für Paris: *Kaiser Napoleon I.* nach den zuletzt veröffentlichten Memoiren.

Ausserdem verdient erwähnt zu werden, dass

Digitized by Google

der Kolonialverein unsere Bevölkerung zu einem Vortrag in französischer Sprache eingeladen hat, den am 4. März der belgische Hauptmann Dubreucq im Gewerbehaus abgehalten hat. Auch er war, wie der Vortrag des Majors Renard, mit ausgezeichneten Projektionen verbunden. Wenn dieser tatkräftige und erfolgreiche Forscher nicht über ein so grosses Rednertalent verfügt wie unsere französischen Redner, so beherrscht er doch vorzüglich sein Thema, das da lautete: *Verhältnisse des Kongogebietes.*

Leider besuchen unsere jungen Leute, unsere Studenten, die am eifrigsten sein sollten, diese Vorträge, in denen so mannigfache Wissensgebiete erschlossen werden, nicht. Es ist immer dieselbe beschränkte Zahl von Zuhörern, die sich dazu einfindet.

Darf ich bei der Gelegenheit nicht auch die vielleicht gewagte Frage aufwerfen, warum gerade in Metz unsere Muttersprache so viele Gegner weckt, die auch vor höheren Einflüssen nicht weichen, obwohl gerade diese ein leichteres Urteil darüber fällen können? Diese Unduldsamkeit, welche die alten Einwohner zur Auswanderung treibt, hat sicherlich zur Schaffung eines Zustandes beigetragen, dessen Unerträglichkeit nach den letzten Debatten nicht mehr geleugnet werden kann.

Welcher Gegensatz zu dem schönen, weiten Kanada, einer ehemaligen französischen Besitzung, in die uns Herr Siegfried, einer unserer glänzendsten Redner eingeführt hat und in der zwei Rassen von verschiedener Sprache und Sitte geachtet und glücklich nebeneinander leben!

Digitized by Google

Nur aus historischen Gründen stelle ich fest, dass ein Vertreter der Sprache der Minderheit die Geschicke unseres Landes lenkt.

Durch seine Lage, seine Geschicke und seine Denkmäler, die soviel liebevolle Erinnerungen erwecken, vereinigt Metz alle Bedingungen, um die Fremden anzuziehen. Um eine weniger zusammengewürfelte Bevölkerung zu erhalten, genügte es vielleicht, zuvorkommender zu sein und ohne Schwierigkeiten, wie in Kanada, das Alte mit dem Neuen gemeinsam am Wohle des Volkes arbeiten zu lassen.

Wir haben bereits einige Akademiker, die von diesen Gefühlen beseelt zu sein scheinen und gegen Vorurteile anzukämpfen suchen, indem sie im Lyzeum für den Volksbildungsverein Abendkurse, auch in französischer Sprache, abhalten. Sie haben bereits gute Erfolge erzielt. Wenn wir nun auch die Urheber dieses Unternehmens beglückwünschen, so wollen wir doch nicht so weit gehen und ihnen das Verdienst daran zuschreiben, wenn in der letzten Zeit besonders Offiziere einzelne unserer Redewendungen angenommen haben und beim Weggehen sagen: *Au revoir.*

Ich habe auch auf dem Gebiete der Kunst mehrere Veranstaltungen zu erwähnen, die eine schmeichelhafte, aber verdiente Anerkennung gefunden haben.

Eine erste Ausstellung ist diesen Winter am Kaiser Wilhelm-Ring veranstaltet worden; eine zweite hat am 1. Mai unter zahlreicher Beschickung von elsass-lothringischen Künstlern in den Räumen der neuen höhern Mädchenschule begonnen und soll einen Monat dauern.

Digitized by Google

Die Gebrüder Prillot, von denen der älteste kürzlich gestorben ist, haben auf Veranlassung der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde eine Serie von Postkarten erscheinen lassen, die sicherlich den Beifall der Sammler finden werden. Bieten sie doch unsere alten Denkmäler, unsere entschwundenen Wälle, unsere lothringische Tracht, die den Mädchen von Vic so gut steht, und so manches andere, das unsere klugen Metzer Photographen im Bilde festgehalten haben.

Ich will mich nicht länger bei diesen Bildern aus der Vergangenheit aufhalten und mich vom Gefühl nicht hinreissen lassen. Doch warum sollte es mir nicht gestattet sein, bei dieser Jahresschau auch einen Blick auf die Architektur der Gegenwart zu werfen, wie sie sich in den letzten zehn Jahren im neuen Stadtgebiet dargeboten hat?

Keiner wird den Architekten, die oft von weither kommen, den Vorwurf machen, sich durch unsere alten Wohnungen beeinflussen zu lassen oder im Geiste des alten Metz weiter zu bauen, dessen Einfachheit und Gastfreundlichkeit unseren Augen so angenehm entgegenleuchtete. Offenbar haben unsere jungen Künstler für diese Kleinigkeiten kein Empfinden. Begabt und arbeitsfähig, gehen sie vor allem auf das Grosse aus und suchen auf unsere Phantasie zu wirken. Diese Art, die in stark anwachsenden, reichen Städten angebracht ist, kann in Metz nicht ebenso gedeihen, weil sie weder unseren finanziellen Verhältnissen noch unseren Bedürfnissen entspricht.

Bemerken möchte ich jedoch, dass der Architekt des Generalkommandos den glücklichsten und an-

Digitized by Google

erkennenswerten Gedanken gehabt hat, an dem Gebäude, besonders an der Fassade, eine Reihe von Motiven anzubringen, die unserer reichen Vergangenheit entnommen sind; der Kenner unserer Gebäude und Sammlungen wird da manches Interessante wiederfinden.

Preisausschreiben.

In der Sitzung vom 20. Januar hat die Akademie Kenntnis genommen von den Einläufen zum Preisausschreiben 1909—1910.

Poesie.

Es sind fünf Gedichte eingereicht worden:

1. *La mort de mon père.* Stichwort: Honni soit qui mal y pense.

2. *Souvenirs messins.* Stichwort: Qui s'y frotte, s'y pique.

3. und 4. *Perplexité. L'aumône fleurie.* Stichwort: Remember.

5. *Burg Rittgen.* Stichwort: Sic transit gloria mundi.

Geschichte und Literatur.

1. Amanweiler und seine Umgebung. Ein ortsgeschichtlicher Versuch. Stichwort: Facta patrum series longissima rerum.

2. Lebensbeschreibung des Pfarrer Spol von Sailly, 1780 bis zur Revolution. Stichwort: Les anciens ont pour moi d'invincibles appâts. Der Verfasser bewarb sich um den Herpinpreis.

Berichterstattung und Beschlüsse.

Herr Lerond, der in Gemeinschaft mit Herren Choppé und Collin die eingelieferten Dichtungen

Digitized by Google

prüfen sollte, erklärte in der Sitzung vom 17. März, dass die Quantität die Qualität nicht aufwiege. Ein Schluss auf die Mittelmässigkeit der Einsendung war somit gegeben. Die Kommission hat sich denn auch genötigt gesehen, vier von den Gedichten völlig auszuschliessen, da sie nur wenig gelungene Versuche sind.

Für das fünfte Gedicht, *L'aumône fleurie,* wurde eine ehrenvolle Auszeichnung beantragt, da es nach Inhalt und Form das beste war. Als Verfasserin kam Frau V. Haas, aus Metz, zutage.

Wenn ich mich nur so kurz ausdrücke, so tue ich es im Auftrag der Kommission, die damit den übrigen Dichtern, zweien besonders, die Hoffnung lassen möchte, bei erneuter Arbeit Besseres zu leisten.

Am 21. April ist der Bericht erstattet worden über die geschichtlichen und literarischen Arbeiten. Die Kommission setzte sich aus den Herren Pelt, Maujean und Samain zusammen.

Die Biographie Spol.

Herr Samain als Berichterstatter macht darauf aufmerksam, dass die Arbeit ungedruckt und persönlich ist, da der Verfasser selbst angibt, er habe das Material in der Münchener Hofbibliothek vorgefunden.

Es handelt sich jedoch mehr um eine Selbstbiographie, da der Held stets in seinen Briefen und Gedichten spricht. Das Verdienst des Verfassers besteht also darin, das Manuskript des in der Fremde verstorbenen lothringischen Pfarrers abgeschrieben und zusammengefasst, sowie die Person seines Helden ins richtige Licht gestellt zu haben.

Digitized by Google

Der Gegenstand selbst, über den man nicht einer Meinung mit dem Verfasser zu sein braucht, und einige sprachliche Nachlässigkeiten schliessen die Arbeit von der Erlangung des Herpinpreises aus. Die Kommission hat deshalb dem Einsender eine kleine bronzene Medaille zugebilligt, ohne jedoch die Drucklegung der Arbeit zu beschliessen.

Die Akademie hat diesen Vorschlag zum Beschluss erhoben. Die Öffnung des Umschlags ergab als Verfasser Herrn Jose Matter, Pfarrer zu Orny bei Verny.

Amanweiler und seine Umgebung.

Im Namen der Kommission berichtet Herr Maujean über diese Arbeit, die erschöpfend ist, mit dem 12. Jahrhundert beginnt und bis 1909 reicht, und in guter Sprache abgefasst ist. Sie enthält alles Wissenswerte über Amanweiler selbst und noch mehr über die beiden zugehörigen Dörfer Champenois und Montigny-la-Grange. Vielleicht hätte der Verfasser gut getan, die beiden Werke: *Alte Territorien* und *Metzer Bannrollen* zu Rate zu ziehen.

Die Kommission glaubt dem Verfasser eine kleine silberne Medaille zuerkennen zu sollen. Die Entscheidung über die Drucklegung überlässt sie der Akademie, der sie sich fügen wird.

Nach Genehmigung des Vorschlages ergab sich als Verfasser Herr Dr. Weyland, Pfarrer zu Verneville, korrespondierendes Mitglied der Akademie, der auch früher schon preisgekrönt worden ist.

Ein Zusatz, der die Drucklegung verlangt, wird wohlwollend der Druckkommission überwiesen.

Digitized by Google

Tugendpreise.

Die Kommission setzt sich aus den Herren Aubertin, Samain, Eug. Colon und Lerond zusammen ; letzterer ist Berichterstatter.

Unser Kollege hat, wie er erklärt, eine wahre Freude gehabt, die bisherigen Berichte über diese Preise zu lesen. Von dem seinigen dürfe man nicht ebensoviel Vergnügen erwarten. Dennoch haben wir einen sehr gewissenhaften und sogar dichterischen Bericht gehört, der seiner Vorgänger durchaus nicht unwürdig ist.

Ich verweise auf unsere Memoiren, die bald erscheinen und in denen diese herrlichen Seiten unserer heimischen Geschichte stehen werden, ein glücklicher Widerspruch zu den Lehren angeblicher Volksbeglücker. Für heute begnüge ich mich einfach damit, die Preise und ihre Empfänger aufzuführen, wie die Kommission es bestimmt und die Akademie in der Sitzung vom 21. April es genehmigt hat.

Verzeichnis der Preise und ihrer Empfänger.

1. Fräulein Zelina Walder, Modistin, Vic, geb. 1. Oktober 1855 . . . . . 50 M.
2. Herr Franz Guerder, Metz, Mazellenstrasse 77, 45 Jahre alt . . . . 60 »
3. Fräulein Pilla, Tagelöhnerin, Kurzel, geboren den 3. April 1859 . . . 60 »
4. Elisa Quepratte, frühere Schneiderin, Vic, geb. den 26. April 1843 . . 80 »
5. Joseph Perisse, Bauer, Fribourg bei Saarburg, 40 Jahre alt . . . . 80 »
6. Jean Emile Toussaint, Anstreicher, Metz, geb. am 21. Mai 1846 . . 80 »

Digitized by Google

7.	Fräul. Marie Bastian, Dienstmädchen, Metz, geb. zu Rosteig i. E. am 6. März 1874	80 M.
8	Fräulein Leonie Cresson, Arbeiterin, Metz, Jakobsplatz 33	80 »
9.	Fräulein Katharina Vernot, Dienstbote zu Wölferdingen in der Familie Collin, geb. am 13. April 1862. .	100 »
10.	MarieWalter, ehemal. Schulschwester, Zittersdorf.	100 »
11.	Jeanne Noël, Tagelöhnerin zu Reimeringen (Busendorf), 50 Jahre alt .	120 »
12.	Frau Witwe Cécile Guillaume, Moyenvic, 68 Jahre alt	120 »
13.	Nikolaus Thomes (Blinder), Garsch (Diedenhofen), geb. zu Gandern am 22. September 1872	150 »
14.	Katharina Gavoy, Witwe Dauphin, zu Kurzel dienend, 67 Jahre alt . .	150 »
15.	Der Verein der Wohltätigkeitsdamen zu Montigny	160 »
16.	Frau Marie Eugénie Veyser, geb. Sommer, Hebamme zu Alberschweiler, geb. zu Pexonnes (Lunéville) am 25. Oktober 1867 . . .	200 »
		1670 M.

Heldentaten.

1.	Joseph Adler, 10 Jahre alt, Metz, St. Avolderstrasse	50 M.
2.	Friedrich Rohrbacher, Lokomotivheizer, Saargemünd	50 »
3.	Wisler, Schlosser, 20 Jahre alt, ebenda	50 »
		1820 M.

Digitized by Google

Diese drei haben Kinder vom Tode des Ertrinkens gerettet. Der Bezirkspräsident und der Kreisdirektor haben sie bereits öffentlich belobigt.

4 Jean Nicolas Durand, Fischer, Corny 160 »

Seit 1851 hat er 21 Leute aus der Mosel gezogen.

Insgesamt 1980 M.

An dieser Stelle möchte ich auch hervorheben, dass unser Geschäftsführer Herr Fleur, der alljährlich zu unseren Mitarbeitern zählt und den ich heute schon genannt habe, auch dieses Jahr wieder das Lob der Akademie und ihrer Freunde verdient. Ist es ihm doch gelungen, die beiden rückständigen Jahrgänge 1907—1908 und 1908—1909 fertigzustellen, so dass wir hoffen können, auch den Band für 1909—1910 vor Ende des Geschäftsjahres fertiggestellt zu sehen. Das Lob, das ihm in öffentlicher Sitzung dafür gespendet worden ist, hat ihm bewiesen, welche Freude er uns mit der Vollendung dieser schon lange erwarteten Arbeit bereitet hat.

Da Sie, meine Herren, wünschen, unsere Preisausschreiben möchten etwas mehr bekannt werden, so will ich Ihnen schon jetzt in diesem Bericht, der vor den Memoiren erscheinen wird, die Bedingungen und die Fragen für 1910—1911 mitteilen. Wir wenden uns dabei besonders an die jungen Schriftsteller und Forscher und fordern sie auf, den Wunsch des Herrn Lamy zu erfüllen und mit Ausdauer sich an unser altes lothringisches Land und die noch ungehobenen Schätze der Archiven zu machen.

Digitized by Google

Die Akademie hat auch mit vielem Vergnügen gelesen, dass auf den Antrag des P. Scheil, unseres Ehrenmitgliedes, die französische Akademie der Inschriften und schönen Wissenschaften in der Sitzung vom 22. April der *Revue d'Austrasie*, die von unserm Mitgliede Herrn Thiria geleitet wird, den Preis Auguste Prost in der Höhe von 1200 Franken zu einem Drittel zuerkannt hat. Prost hat diesen Preis für Arbeiten über das Metzer Gebiet gestiftet. Die *Revue d Austrasie* erhält ihn jetzt zum viertenmal. Dem Stifter des Preises ist in seiner Vaterstadt noch immer keine Strasse gewidmet worden.

Zum Schlusse möchte ich mir aneignen, was der unbekannte Chronist einer grossen Zeitschrift sagt. Es kommt als Ermutigung so recht gelegen.

« Hat die Erinnerung an diese Tage der Vergangengeit Weisheit oder Trauer im Gefolge?... Wieder ein Teil unseres Lebens vergangen, ein Teil unserer Kräfte entschwunden ! Die Weisheit schaut uns mit ihren hellen und hoffnungsvollen Augen an, die so verständig und kräftig leuchten, sie ermahnt uns zur Ausdauer, zum mutigen Widerstand gegen den Ansturm der feindlichen Kräfte und der Wogen der Zeit... Die Trauer biegt ihr Haupt zurück, um ihre eigenen Gefühle zu verbergen und die unsrigen nicht zu sehen. Sie ziehen wir vielleicht vor, weil sie uns zwar nichts sagt, wir aber doch wissen, was sie nicht sagt, und sie weiss, was wir ihr nicht zu sagen brauchen. Versprechen wir ihr besonders, unseren Gelübden nicht untreu zu werden, sondern Tugend und Mut um uns zu verbreiten. »

Digitized by Google

Hier finden wir einige von den Gedanken wieder, die unser Präsident und sein Vorgänger zum Ausdruck gebracht haben. Wenn es nicht zu gewagt ist, so möchte ich neben sie die kurzen, aber wertvollen Worte sprechen, die kürzlich bei der Eröffnung der Kunstausstellung gesprochen worden sind und die unser Volk sicherlich im Gedächtnis behalten hat: « Ein Volk, das seine Geschichte in Ehren hält, wird meinem Herzen immer nahe stehen. Nur durch Erhaltung der Kultur der Ahnen bleiben die Gefühle eines Volkes stetig und loyal. » Zu vergessen ist auch nicht das Lob, das unseren Jungfrauen zu Vic aus hohem Munde zuteil geworden ist wegen jener Tracht, die die Anhänglichkeit an die Vergangenheit versinnbildet.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. PREVEL, PRÉSIDENT

A LA SÉANCE DU 19 MAI 1910

MESSIEURS,

En prenant possession de ce fauteuil présidentiel, je me demande en vain quels titres justifient l'honneur que vous m'avez fait, en m'y appelant pour la deuxième fois en un si court espace de temps ; et à ma grande confusion, je me vois obligé de reconnaître que seule votre haute bienveillance pour un de vos collègues assidus peut en être la cause.

Cependant, si complète que soit la pénurie de qualités que je suis obligé de confesser, il en est une que vous me permettrez de me concéder sans réserves : c'est l'amour de l'Académie et le profond respect de ses traditions.

Et sans doute, Messieurs, vous avez jugé, comme moi, que pour un président, ce respect des traditions est une qualité essentielle à laquelle vous attachez évidemment un prix tout particulier, en raison des conditions dans lesquelles nous nous trouvons.

Digitized by Google

Car si, en général, on estime qu'il faut marcher avec le progrès sous peine d'être qualifié de routinier, on peut bien dire qu'à l'Académie de Metz il en est autrement.

En effet, n'est-ce pas dans le passé d'abord que se trouve la splendeur de notre maison, où les hommes illustres se côtoyaient et où l'on ne sait lequel était jugé le plus indispensable ou pour un savant d'être membre de l'Académie de Metz, ou pour l'Académie de ne pas laisser passer une célébrité sans lui ouvrir ses portes.

Aujourd'hui, hélas ! nous pouvons dire avec le grand poète : « Que les temps sont changés ! »

La mort et les départs creusent sans cesse dans nos rangs des vides qui ne sont comblés qu'à grand'peine, et le volume de nos travaux est si réduit que nous sommes fréquemment obligés de faire appel au dévouement de l'un ou l'autre de nos collègues pour leur donner un peu d'importance.

Est-ce à dire, Messieurs, que notre Académie n'a plus de raison d'être et est appelée par la force des choses à disparaître, comme les feuilles desséchées d'un arbre qui meurt et que le vent emporte vers des horizons inconnus ?

Dieu me garde d'admettre une telle conclusion ! Ma pensée intime est qu'au contraire, aujourd'hui, autant tout au moins qu'autrefois, et j'oserai dire même presque plus qu'autrefois, l'Académie doit subsister pour cause d'intérêt public.

Et si nous en cherchons les motifs, nous les trouvons dans la devise si simple et si expressive de l'Académie : « L'Utile ».

C'est la tourmente des événements qui, chez

Digitized by Google

nous comme en tant d'autres endroits, a amené à l'Académie ces perturbations profondes que nous constatons.

L'Académie ne s'occupe ni de religion ni de politique, mais elle n'en subit pas moins les contrecoups de cette dernière et a le droit, je dirai même le devoir de réagir contre certaines des conséquences qu'elle entraîne.

Parmi celles-ci se classe évidemment en première ligne la décadence, à Metz, de la langue française.

Les immigrés, j'entends ceux qui jugent sans parti pris, reconnaissent, aussi bien que les indigènes, l'utilité de son maintien.

Mais ce que nous voudrions, nous, académiciens, c'est son maintien non pas seulement approximatif et d'une façon qui suffise aux échanges commerciaux, mais bien au contraire dans toute sa pureté et d'une façon qui reste digne de Bossuet et des autres grands orateurs qui se sont fait entendre dans notre ville.

Il y a là sans doute pour nous une tâche sérieuse et difficile dans les conditions où nous nous trouvons, mais nous saurons bien avoir l'énergie de l'entreprendre sans faiblir et de la mener à bonne fin sans faillir.

Tel est, Messieurs, le vœu que je forme au début de cette année académique.

A vous de m'aider à faire en sorte qu'il ne reste pas lettre morte, et j'ai pleine confiance que, sur ce point, je puis entièrement compter sur vos concours.

Je m'arrête sur cette pensée, Messieurs, et ne veux plus ajouter qu'un seul mot : c'est que je

Digitized by Google

m'efforcerai d'être pour vous un président dévoué et impartial, et je compte aussi sur votre courtoise amabilité pour me faciliter ma tâche en ce sens.

Et maintenant, Messieurs, je ne veux pas retarder plus longtemps le cours de vos travaux, je passe à l'ordre du jour.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE METZ

PENDANT L'ANNÉE 1909-1910

PAR

M. Eug. COLON, secrétaire

L'année qui finit et dont j'ai aujourd'hui, Messieurs, à vous rendre compte, ne laissera pas un bon souvenir et conservera longtemps l'empreinte des catastrophes qu'elle a accumulées dans une grande partie du monde.

Elle ne s'est pas non plus, sous certains rapports, montrée très clémente dans notre pays, et ce n'est pas sans raison qu'ici même nous l'avons entendu qualifier de maussade année.

Elle a passé quand même et, nous a-t-il semblé, encore plus rapidement que ses devancières.

Je voudrais pouvoir dire, sans hésiter, que cette impression se justifie par cette encourageante affirmation des manuels scolaires de mon enfance, que « le temps passe vite pour l'ami du travail. »

Ce souvenir évoque bien d'autres maximes un peu démodées aujourd'hui et qui étaient inscrites jusque sur les murs de nos classes élémentaires.

Elles glorifiaient aussi le travail, en insistant beaucoup plus sur nos devoirs que sur nos droits.

Digitized by Google

Ceci reporte encore ma pensée sur les controverses engagées tout près de nous sur l'opportunité d'une réforme dans l'éducation de l'enfance et les manuels scolaires, ne serait-ce que pour essayer d'enrayer l'extrême émancipation des jeunes générations.

Je vous demande, Messieurs, la permission d'ouvrir une parenthèse sur cette grave question qui ne peut laisser indifférente une société comme la nôtre.

La statistique criminelle, dont j'ai extrait quelques chiffres, suggère les réflexions les plus pessimistes et nous ne ferions, me dit-on, qu'imiter d'autres compagnies de notre voisinage, en introduisant un paragraphe spécial à ce sujet dans nos programmes de concours.

Dans les grands centres surtout, les adolescents, et même les enfants menacent de détenir, un jour, le record des crimes les plus sensationnels!

Un récent article d'André Mauger, traitant de l'enfance criminelle, montre que cette question, qui n'a jamais cessé d'être une actualité de plus en plus troublante, a fait l'objet d'une très sérieuse discussion dans la section de sociologie d'un récent congrès.

On y a établi que la criminalité augmente dans des proportions effrayantes. Voici, de dix ans en dix ans, depuis 1830, la progression des crimes de droit commun dans laquelle figure un grand nombre d'adolescents de 16 à 18 ans et même au dessous :

1830— 6900	1860—18500	1890—29300
1840— 9000	1870 - 19500	1900—30400
1850—13900	1880—23300	1907 (relevée à part) 31400.

Digitized by Google

L'augmentation, qui depuis a été encore en croissant, porte principalement sur les meurtres et les assassinats.

Le Doctor Henrot, de Reims, a cité une série de crimes, commis en province (où la contamination s'étend tous les jours) dans la dernière période, par des enfants aux environs de seize ans, en ajoutant que les bandes d'apaches de Paris sont en grande majorité formées d'adolescents d'une incroyable jeunesse.

Nos tribunaux correctionnels et notre cour d'assises pour la Lorraine ne voient-ils pas aussi trop souvent sur leurs bancs de ces précoces criminels, même organisés en bandes.

N'a-t'on pas à Metz exécuté un assassin de dix-huit ans et signalé de nombreux maraudeurs et vagabonds de treize à seize ans !

Le compte-rendu de la justice criminelle constate qu'on tue de plus en plus avec une inconscience extraordinaire. La proportion a presque doublé par rapport à la période 1886—1890.

Le chiffre des meurtres retentissants, où figurent de véritables enfants, qui était en 1890 de 171, a passé à 332 en 1907 et à 348 en 1908.

Il n'y a pas que les criminels présents, s'écrie M. Lépine qui s'y connait, il y a aussi les criminels à venir qui se forment ! C'est le flot montant de l'armée du crime que nous devons tarir dans sa source même. Il faut que nos lois scolaires soient faites en conséquence, qu'on prenne exemple sur l'Angleterre pour la répression, etc.

Ce ne sont pas seulement les politiciens, les sociologues et les éducateurs diplômés de nos enfants qui doivent intervenir. Chacun doit aider à

Digitized by Google

la réforme qui s'impose. C'est dans ce but que s'est formée à Paris, l'année dernière, sous le nom de Ligue de protection sociale, une association qui serait à imiter partout et qui a déjà obtenu de bons résultats.

Je pourrais faire bien d'autres citations, mais je me suis déjà laissé trop entraîner dans cette longue parenthèse.

Un de nos collègues, qui sera peut-être encore cette fois un précurseur, a préparé une sorte de préface, par une critique qui figure plus loin, d'un travail publié il y a trois quarts de siècle sur l'instruction publique en France.

L'Académie des sciences morales et politiques de France a proposé, pour le sujet de son concours, l'enseignement de la morale.

M. L. C. Herbert croit que ce sujet d'actualité attirera de nombreux candidats qui vanteront l'utilité de cet enseignement pour augmenter la moralité de la société et s'étendront sur les divers moyens de l'inculquer.

Il dit toutefois, en conclusion, « qu'il faut sur-
« tout distinguer nettement l'enseignement de la
« morale de l'enseignement moral, qui n'est pas à
« proprement parler un « enseignement ». Celui-ci
« appartient évidemment aux maîtres, mais aussi
« aux parents — trop peu soucieux de nos jours
« de leurs devoirs à cet égard — et, pour les fa-
« milles qui le désirent, à l'église. Spencer a dit,
« avec beaucoup de raison — et il n'est certaine-
« ment pas suspect de cléricalisme ! — qu'il est ri-
« dicule de penser que des préceptes de morale
« puissent avoir autant d'influence énoncés dans
« une classe laide aux murs nus par un institu-

Digitized by Google

« teur sans prestige, que sanctionnés par la pro-
« messe de peines et de récompenses éternelles
« et imprimés sur l'imagination par toutes les
« beautés d'un culte fait pour impressionner vive-
« ment la sensibilité. Sans croire à la religion on
« est pourtant forcé, dit-il, de reconnaître l'effica-
« cité de l'église éducatrice, même si on critique
« l'instruction donnée par elle. »

Sans vouloir même aborder la discussion des lois scolaires qui n'est pas près d'être épuisée, il est permis de partager la crainte exprimée par le député Monot et d'autres législateurs, que la disparition de l'enseignement libre pourrait bien, entre autres conséquences, augmenter le trop grand nombre des illettrés que constate M. Lametz lui-même dans sa critique.

Mais là ne s'est pas borné l'intervention de ce député, il prétend que la République ne peut même pas appliquer l'obligation de la fréquentation scolaire faute d'écoles et de personnel, et il termine par la prosaïque mais originale péroraison que voici :

« N'exagère-t'on pas, dit-il, et d'une façon puérile le rôle de l'école primaire, ni l'école laïque
« n'a tout le pouvoir négatif qu'on lui attribue, ni
« l'école confessionnelle ne dépose l'empreinte in-
« effaçable que dénoncent ses adversaires.

« Tout ce qu'on peut apprendre à des enfants
« de six à douze ans, c'est la lecture, l'écriture,
« l'arithmétique et quelques rudiments d'histoire
« et de géographie, avec quelques notions pratiques
« fournies par les leçons de choses. Si avec cela,
« conclut M. Monot, on peut leur enseigner à être
« propres, à ne pas mentir, à avoir le sentiment

Digitized by Google

« du devoir, le culte de la patrie et l'amour du « travail, le dégoût des mauvaises manières et du « mauvais langage, on aura obtenu tout ce qu'on « peut demander à l'école primaire. Qu'elle soit « publique ou privée, on ne peut guère sortir de « là ; et, quand le maître est consciencieux, elle n'en « sort pas. Quant au catéchisme et aux pratiques « religieuses hors de l'école, c'est affaire aux fa- « milles. »

On me reprochera peut-être de n'avoir recueilli que des renseignements sans grande portée et de n'avoir cité que des opinions extrêmes, d'une valeur discutable et qui rééditent même des lieux communs ; mais ce n'est qu'une entrée en matière que je n'ai pas eu le temps de compléter.

Ceux de mes auditeurs qui ont étudié plus spécialement ces questions et qui ont été souvent appelés, par état, à les traiter par la parole, reconnaîtront, je l'espère, que je n'ai pas pris parti dans la discussion que je laisse à d'autres plus autorisés, et que je n'ai rien compromis.

ENVOIS DE NOS DIVERS CORRESPONDANTS.

En revenant à mon rapport, je remercie tout d'abord nos collègues étrangers à la Lorraine des communications si nombreuses et si curieuses qu'ils nous ont faites cette année.

M. Desiré Ernest Lebon, membre honoraire, agrégé de l'Université de Paris, nous a fait hommage de deux belles brochures sur des savants français du jour ; M. Henri Poincaré, un Lorrain, et M. Gaston Darboux, biographie, bibliographie analytique des écrits. Paris 1909 – 1910.

Digitized by Google

Le R. P. N. Scheil, aussi membre honoraire, professeur de philologie assyrienne à la Sorbonne, à Paris, nous a fait remettre, dans la séance du 21 octobre 1909, un beau lot d'antiquités provenant des fouilles de Suse (Perse), auxquelles il a pris une grande part.

Ces remarquables débris sont au nombre de six et en l'état, généralement satisfaisant, où ils sont sortis de terre.

Ce sont des pierres couvertes d'inscriptions, parmi lesquelles on remarque particulièrement celles en caractères anzanites, langue dont notre éminent correspondant a reconstitué l'alphabet et donné la clef.

L'Académie, d'accord avec le donateur, se propose, après l'étude qui sera publiée de ces trouvailles, qui font tant d'honneur à notre très savant collègue, de les donner à la ville de Metz pour être conservées dans son musée.

Nos avons encore reçu :

1° de M. le Docteur Paul Dorvaux, associé libre non résidant, deux brochures imprimées à Paris en 1909 :

1) *Histoire du Crin de Florence;*

2) *Les Apothicaires de Metz, leurs statuts.*

2° de M. l'abbé M. P. Ingold, aussi associé libre, directeur de la *Revue d'Alsace* à Colmar, quatre brochures :

L'une imprimée à Paris en 1909 et écrite en collaboration avec M. A. Roussel, a pour titre : *Lamennais et David Richard.* Documents inédits.

Les trois autres, imprimées à Colmar en 1909 et 1910 comprennent des études sur:

Digitized by Google

Un élève de Pfeffel. Louis de Beer, Gouverneur de Benevent (1777—1823).

Quelques lettres de l'avant-dernier abbé de Pairis, François Xavier Bourste.

Lettres de la princesse de Talleyrand à un Alsacien.

3° de M. l'abbé Kieffer, aussi associé libre, professeur au Collège de Bitche, un colis de 40 brochures et publications diverses dont il faut au moins mentionner :

Description de nouveaux Hyménoptères. Bruxelles 1905.

Description de nouveaux Nematocères d'Europe. Bruxelles 1906.

Description de nouveaux diapriides et Belytides d'Europe. Louvain 1909.

Description d'un genre nouveau et de quelques espèces de diptères de l'Amérique du Sud. Bruxelles 1906.

Description de Galles et d'insectes gallicoles d'Asie. Avellino 1907.

Description de nouveaux Serphides. Metz 1908.

Description de nouveaux Cynipides Zoophages. Metz 1909.

Description d'une espèce nouvelle de Chironomides d'Egypte.

Nouveaux Proctotrypides et Cynipides d'Amérique. Bruxelles 1907.

Deux nouveaux représentants du genre Rhabdophaga. Avellino.

Révision des Scelionidae (Hyménoptères). Bruxelles 1908.

Larves de Chironomides vivant dans les feuilles. Bruxelles 1908.

Digitized by Google

Considérations sur le genre Stenoxenus Coq. 1909.

Diagnoses de nouveaux chironomides d'Allemagne. Metz 1909.

Chironomidae. Iéna 1908.

Genera insectorum, dirigé par P. Wytsmann; *Diptera-Hymenoptera, etc.* 5 forts fasc. in 4°-1906, 1907, 1908, 1909.

4° de M. J. Florange, membre correspondant, homme de lettres à Paris, etc.: *Un aperçu sur Apach, près Sierck (Lorraine) et ses forges*, particulièrement intéressant pour notre pays.

5° de M. le Dr Jos. Zawodny, membre-correspondant, 3 brochures :

Die Aufzucht und Haltung des Rindes in Schlesien. 1910.

Fütterung des Rindes. 1910.

Landwirtschaftliche (agricultur-botanische) Versuchs- und Kontroll-Station in Freudenthal. 1910.

Nous tenons encore à mentionner un important ouvrage de M. Gaston Grillet, sur les fortifications de Metz, Toul et Verdun, sous Louis XIII; documents inédits, 1611—1634, imprimé à Nancy et qui a fait l'objet d'une analyse particulière.

M. Robinet de Cléry, qui habite maintenant Bruxelles mais qui n'en est pas moins un compatriote et un de nos érudits de Lorraine, est venu, le 17 février, dans notre ville pour la constitution du comité qui doit, dit-il, assurer l'érection d'un monument commémoratif à notre concitoyen le général de Lasalle. Il a appelé le bienveillant intérêt de notre Société sur cette entre-

Digitized by Google

prise si chère aux enfants de Metz. Il a ajouté, ce que ses amis savent pertinemment, que tant qu'il lui restera un souffle de vie il appartiendra à la glorification de nos souvenirs messins.

L'Académie, qui peut se dire pénétrée des mêmes sentiments, a exprimé à notre collègue ses vœux bien sincères pour la réussite de ce tardif hommage qu'attendent de même tant d'autres messins qui se sont illustrés à toutes les époques.

Avant de parler des travaux ordinaires de nos séances, je dois encore relater, et je le fais de très grand cœur, une savante et consciencieuse étude sur notre histoire locale, que nous devons à notre agent, M. Fleur, et qui nous a été lue sous le titre de *Notice sur la Société libre d'agriculture de Metz, fondée en l'an X.*

Comme ce travail sera imprimé dans nos mémoires et qu'il faut le lire pour le bien apprécier, je me bornerai à dire, avec l'auteur, que jusqu'à présent personne n'avait parlé en détail de cette société. Elle n'a, en effet, publié qu'un volume ; mais son existence très éphémère n'en est pas moins intéressante, d'après les commentaires et les rapprochements faits par M. Fleur, surtout pour notre Académie qui a repris l'œuvre en 1819 et celle de l'ancienne Société des lettres et des arts. Des citations extraites de ce volume font voir clairement que nos anciens étaient, déjà en l'an X, quelque peu fatigués des révolutions et des guerres et désiraient revenir à une vie plus calme, à l'art qui nourrit tous les hommes.

La fertile initiative de notre collaborateur lui a valu une fois de plus nos meilleures félicitations.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Lametz, membre titulaire, a fait cette année, (séances des 15 juillet et 18 novembre) deux nouvelles dissertations sur le livre du Baron du Molart, complétant celles des 17 novembre et 17 décembre 1908, qui figuraient déjà dans mon dernier compte-rendu, sous le titre : Situation sociale de la France en 1834 et aujourd'hui. C'est un parallèle entre l'état de l'instruction publique en France à cette époque et celui d'aujourd'hui.

Je vais, par quelques extraits, nous remémorer les communications faites à ce propos :

L'instruction publique, a écrit en 1834 M. le Baron du Molart, était tellement négligée en France, que pendant les dernières années du règne de Charles X on a eu peine d'obtenir cinquante mille francs pour l'enseignement primaire, tandis que trois millions étaient follement dépensés pour élever des chevaux de courses.

Une somme de 1.567.550 francs était portée au budget de 1834 pour l'instruction primaire. Pour 1835 le ministre demande une augmentation de 32.450 francs pour l'enseignement du peuple et un supplément de 449.812 francs pour celui des hautes classes.

Cela est, d'après M. du Molart, une fausse direction imprimée à l'instruction publique, produisant une exhubérance embarrassante d'avocats sans cause, de médecins sans malades et de gens de lettres sans génie, en même temps qu'elle a laissé les classes inférieures dans la privation de tout enseignement propre à améliorer leur situation physique, intellectuelle et morale.

Digitized by Google

Il est urgent, dit-il, de remédier au premier de ces maux en arrêtant son développement à sa source par la suppression de toutes les bourses qui donnent à la pauvreté trop de moyens de franchir à la fois plusieurs échelons de l'ordre social.

M. Lametz a abordé ensuite la situation de l'instruction publique en France à l'époque actuelle.

Il a tiré les chiffres du *Journal Officiel de la République Française*, paru les 23 et 28 mai 1908, qui a publié le projet de budget pour 1909.

Au tableau des crédits ouverts, il fait voir que pour 1909, il est affecté à l'instruction publique une somme de 274.523.286 francs et pour 1908 seulement 271.221.906 francs. En remontant à douze années en arrière on ne trouve pour 1897 que 198.259.063 francs. On voit que la progression est rapide (1).

Que nous sommes loin des dépenses pour l'instruction portées aux budgets d'il y a trois quarts de siècle (1834) qui étaient, d'après le livre de M. du Molart, de 8.580.991 francs.

L'instruction publique coûte actuellement trente fois plus cher, la dépense ayant passé de 9 à plus de 274 millions.

M. Lametz croit pouvoir dire que cet énorme accroissement des dépenses n'a pas produit un accroissement parallèle des progrès de l'instruction du peuple, car les renseignements fournis par le compte-rendu annuel du recrutement militaire (qui sont les plus sûrs pour établir le degré de l'instruction primaire) nous apprennent que, en 1907, on comptait encore 1100 conscrits complète-

(1) Le conférencier n'a tenu aucun compte de l'enseignement libre, qui ne coûtait parfois rien, et presque toujours très peu, à l'Etat.

Digitized by Google

ment illettrés, 5000 qui savaient vaguement lire et 16000 dont on n'avait pu vérifier l'instruction, ce qui ne donne pas l'impression qu'elle était bien remarquable.

Cette constatation est d'autant plus humiliante pour la France, que la Suisse n'accuse que 17 illettrés sur 27000 recrues et que, dans toute son armée, le Wurttemberg n'en a que trois, qui ont d'ailleurs cette excuse d'être des étrangers.

Il y a mille soldats illettrés en France contre un en Allemagne.

Dans le troisième chapitre ayant pour titre: La déplorable déconsidération dans laquelle le pouvoir est tombé à tous les degrés de l'échelle politique et la mauvaise administration de la justice (1834), M. Du Molard (*sic*) excuse, en quelque sorte, le peuple français d'avoir suivi l'exemple des mauvaises mœurs, du libertinage et de l'immoralité des rois Louis XIV, Louis XV et Charles X et l'excuse encore d'avoir perdu tout sentiment du droit et du devoir parce qu'il a été cahoté pendant un demi-siècle dans des convulsions politiques par onze révolutions qui ont successivement porté au pouvoir, après la Monarchie de droit divin, la Monarchie constitutionnelle, la Convention, la République, l'Empire, la Restauration et la Charte de 1830 avec Louis Philippe comme roi.

L'instabilité des gouvernements qui ont détenu le pouvoir en France s'est continuée après le règne de Louis-Philippe. Les abus signalés par M. Dumolard non seulement existent toujours, ils se sont encore aggravés par la séparation de l'Église et de l'État, par le droit de grève accordé aux ouvriers, par le droit de se syndiquer par groupes de mé-

Digitized by Google

tiers, qui a conduit bien vite à la Confédération générale du travail.

La lutte entre la société capitaliste et le prolétariat est ouverte; on voit apparaître les lois destructives de la propriété et les projets de nationalisation des mines et des usines.

La France entre dans l'inconnu avec l'avènement du quatrième Etat, composé de ceux qui ne possèdent rien, et qui, ne pouvant pas espérer posséder quelque chose, n'ont rien à défendre contre les entreprises des nations étrangères; aussi entrent-ils fatalement dans la secte de l'Internationale.

A la séance du 18 novembre 1909, M. Lametz nous a entretenu des finances, du crédit public, des impôts, etc. en faisant un résumé succinct du livre de 1834 de M. le Baron du Molart, intitulé: *La quatrième cause du malaise de la France.*

Le système de défrayer les services publics par des emprunts non remboursables moyennant un intérêt fixe paraît à l'auteur absolument mauvais et funeste aux générations qui suivent, lesquelles héritent des charges énormes qui les accablent et qui en feront des révolutionnaires.

Il cite un grand nombre d'états ou de gouvernements qui, dans l'impossibilité de remplir les engagements antérieurs, ont fait banqueroute et il affirme qu'il en sera de même de la France.

En 1834 il voit déjà l'avenir bien sombre, et il se demande si la faillite de la France, qu'il juge impossible d'éviter, sera partielle ou totale; s'il ne vaudrait pas mieux la faire tout de suite que de laisser s'accumuler encore plus de dettes.

A notre époque, c'est-à-dire en 1834, après

Digitized by Google

quinze années de paix, la dette publique qui absorbait, à la chute de l'Empire, 46 millions d'intérêts à payer annuellement, est arrivée à sept milliards, soit 325 millions d'intérêts.

« Cette situation est artificielle et précaire et « ne saurait durer longtemps, l'avalanche roule et « entraînera au fond de l'abîme tout ce qu'elle « trouvera sur son chemin ».

On remarque, dit M. Lametz, le style emphatique du commencement du XIXe siècle employé par M. du Molart qui, n'étant plus Préfet, ni Conseiller d'Etat, ni Conseiller général de la Moselle, ni rien, trouve que tout va mal.

Notre même confrère, sous le titre de diversion a, dans la séance du 21 octobre 1909, interrompu le travail qui précède, pour parler d'un sujet accessoire qui s'y est greffé incidemmment.

Pour faire le parallèle entre « La situation sociale de la France en 1834 et celle actuelle » lorsqu'il s'est agi de la question du développement de la grande industrie sidérurgique aux dépens des nombreuses petites forges qui existaient autrefois, il a dû chercher des renseignements en Lorraine même. Il a trouvé, à la Bibliothèque municipale de Metz : *L'Histoire de l'ancienne industrie du fer en Lorraine* par M. le Dr Alfred Weyhmann et une *Notice sur l'origine et l'histoire des forges de Hayange*, sans nom d'auteur, imprimée à Metz par Even en 1886.

Il possède aussi un fragment d'un troisième document sans nom d'auteur, ni date, mais où il a recueilli des détails précis sur des faits qui ont eu lieu en 1907.

Digitized by Google

L'histoire de notre industrie métallurgique est tellement liée à celle de la famille de Wendel, que chacun des documents contient à la fois des données sur l'une et sur l'autre de ces deux histoires.

M. Lametz, ainsi instrumenté, a raconté les péripéties de la famille de Wendel, depuis deux siècles qu'elle est fixée en Lorraine.

Après quelques courtes explications sur la première exploitation du fer, il y a 650 ans à Hayange et cent ans plus tard à Moyeuvre, il indique que l'entrée de la famille de Wendel dans l'industrie du fer date du 26 mars 1704. C'est à cette date que Jean Martin de Wendel achète les forges de Hayange.

Son fils Charles lui succéda en 1737 et, quand il mourut le 15 septembre 1784, elles devinrent la propriété de la Veuve, connue plus tard sous le nom de « la dame de Hayange », qui déploya dans leur direction des capacités remarquables.

Elle avait une singulière situation ; pendant que ses petits-fils et gendres combattaient la France en qualité d'émigrés au service de l'Autriche, elle faisait fabriquer des boulets, bombes et balles en fer battu pour les armées françaises.

Elle fit preuve d'une énergie peu commune pendant les exactions que lui fit subir le Gouvernement révolutionnaire, qui lui confisqua ses biens comme mère d'émigrés.

Restée seule pour défendre sa vie, ses intérêts et ceux de sa famille, accablée par le chagrin et les infirmités, sa raison s'affaiblit. Elle fut interdite le 23 Germinal an IX et mourut à Metz, où elle s'était retirée, le 25 janvier 1802 (5 pluviose an X).

Digitized by Google

A cette époque les forges d'Hayange, après avoir été confisquées, avaient été louées et ensuite vendues au sieur Granthil. Celui-ci fit de mauvaises affaires, fut déclaré en faillite et les forges remises en vente publique aux enchères.

Deux des petits-fils de la dame d'Hayange, Messieurs Charles et François de Wendel, rentrèrent à Hayange lorsque le consul Bonaparte autorisa les émigrés à revenir en France et ce sont eux qui, de concert avec leur cousin M. de la Cottière et avec leur oncle Balthazard, achetèrent alors les forges pour 222 000 francs.

M. François de Wendel eut la direction des usines qu'il fit très vite prospérer.

Il acheta, le 6 octobre 1811, les forges de Moyeuvre.

Avec la réunion dans une seule main de ces deux usines, s'ouvrait une ère de grande prospérité ; et lorsque François de Wendel mourut en 1825, à 47 ans, il laissa à sa veuve et à son gendre, M. de Gargan, la lourde et glorieuse tâche de poursuivre l'œuvre si bien commencée.

Madame veuve François de Wendel continua à administrer les usines. En réalité la gérance fut exercée par M. de Gargan, aidé ensuite de M. Charles de Wendel, son beau-frère.

Celui-ci continua seul à la mort du Baron de Gargan, en 1851 et jusqu'en 1859, la direction à laquelle il associa alors M. Théodore de Gargan.

Quand M. Charles de Wendel mourut en 1870, à la veille de la guerre, ce fut M. Henri de Wendel qui assista son oncle.

Madame veuve François de Wendel décéda en 1872.

Digitized by Google

Peu de temps auparavant, l'entreprise avait été constituée en société sous la raison sociale : « Les Petits-Fils de François de Wendel » avec le Baron de Gargan et MM. Henri et Robert de Wendel comme gérants.

La nouvelle firme continua de faire prospérer et d'agrandir les diverses exploitations dans des proportions inouïes, car les établissements de Wendel, qui occupaient environ 400 ouvriers en 1825, en avaient 9000 lors de la constitution de la firme en société, et en augmentaient successivement le nombre jusqu'à plus de vingt mille en 1907, auxquels il a été payé, cette année-là, 35 millions de salaires.

J'ai dû condenser considérablement la conférence faite par M. Lametz, tout en tenant à en relater les grandes lignes; les lecteurs de notre pays, qui se rendent compte de l'influence de ce grand évènement industriel et voudront plus de développements, les trouveront ci-dessous.

L'Académie, qui s'est tant intéressée à cette belle page de notre Lorraine industrielle, me permettra exceptionnellement de la compléter en résumant les documents essentiels consultés par notre collègue :

« Dès le 9 février 1792, l'Assemblée Législative « avait déclaré biens Nationaux toutes les pro- « priétés foncières des Emigrés.

« Ignace de Wendel avait émigré ; et Balthazard, « enfermé dans les cachots de la Convention, avait « été porté sur la liste des Emigrés.

« Mais Charles de Wendel, en mourant, avait « laissé toute la fortune à sa veuve née Margue-

Digitized by Google

« rite d'Hansen, qui devenait seule propriétaire « d'Hayange et ne pouvait donner motif à confis- « cation. Le Gouvernement crut cependant pouvoir « passer outre et prononcer la déchéance de la « légataire universelle, comme mère d'émigrés.

« Pourtant, pour éviter un arrêt de l'exploita- « tion Wendel, le gouvernement, pour lequel les « fournitures de munitions revêtaient alors une « importance exceptionnelle, se borna à séquestrer « la totalité des établissements et à les soumettre « à la surveillance du Ministre de la guerre.

« Madame de Wendel continua d'abord à prendre « une part très active à l'administration, et ce n'est « que plus tard que Gaud, le délégué de la Guerre. « est cité comme le seul fondé de pouvoir et di- « recteur responsable des établissements.

« L'on éprouvait d'ailleurs les plus grandes dif- « ficultés pour se procurer la main d'œuvre, sur- « tout dans ces provinces de l'Est où le recrute- « ment enlevait aux usines leur personnel indis- « pensable.

« Aussi le représentant du peuple près de l'ar- « mée de la Moselle, Cusset, crut-il devoir prendre, « le 4 septembre 1793, l'arrêté suivant :

« La citoyenne Wendel, propriétaire des Usines « d'Hayange, d'Hombourg, Kreuzwald et Sainte- « Fontaine, est autorisée, non seulement par la « loi, mais encore par le représentant du peuple, « vu l'urgence de conserver tous les ouvriers quel- « conques et en quels lieux qu'ils résident, ainsi « que les citoyens utiles aux écritures et surveil- « lance pour le service des dites forges. Il est « défendu au nom de la Nation et de ses intérêts « de troubler ou retenir aucun objet, ni ouvriers

Digitized by Google

« utiles, sous prétexte de recrutement ou de « marche en masse... »

« L'Etat ne payant pas les fournitures faites, les « ressources financières manquaient et les ouvriers « non payés menaçaient de quitter leur travail. « La Municipalité, se faisant l'écho de ces récri- « minations, adressa le 11 Germinal an II une « pétition aux administrateurs du district de Briey.

« ...Le ministère de la guerre, auquel l'exploi- « tation des forges en régie occasionnait de fré- « quentes tracasseries, songea à faire procéder à « une adjudication à bail. Toutefois l'exécution de « ce projet traîna plusieurs années, et ce n'est « qu'en 1797 que l'administration centrale, enfin « résolue, fit annoncer, par voie d'affiches, la mise « en adjudication des forges pour une période de « dix-huit années.

« Le citoyen Louis Granthil, résidant à Thion- « ville, emporte la concession à bail moyennant « un canon annuel de 51.000 francs. L'adjudica- « tion comprenait les forges d'Hayange, Hombourg « et Sainte-Fontaine, la platinerie de Saint-Louis « et les fourneaux de Kreutzwald, ainsi que tous « les bâtiments en dépendant et autres biens ap- « partenant à la dame de Wendel, en bois, terres, « prés, étangs, moulins, maisons, etc.

« Mais le Gouvernement ne s'en tint pas là ; il « voulut vendre les forges et, dans ce but, fit « procéder à une estimation de la totalité de la « fortune de la famille de Wendel : le résultat « de cette estimation, sans doute peu bienveillante, « fut de 937.840 francs à l'actif, contre 589.076 « francs au passif, soit un peu moins de 350.000 « francs.

Digitized by Google

« Les forges d'Hayange furent évaluées 200.000 « francs.

« Jugeant que cette somme représentait à peu « près la part des membres émigrés de la famille, « le Gouvernement confisqua, comme bien na- « tional, les établissements d'Hayange ; Madame « de Wendel fut laissée en possession des autres « usines grevées de la totalité du passif.

« En réalité les forges d'Hayange représentaient « la part la plus précieuse du patrimoine Wendel, « la meilleure preuve est que le canon auquel « Granthil avait été imposé fut seulement ramené « de 51.000 à 30.600 francs.

« C'est le 23 germinal an VIII que le Gouver- « nement fit procéder à la vente des forges par « adjudication publique. La mise à prix fut fixée « à 1.224.000 francs, soit plus de six fois le prix « d'évaluation sur lequel on s'était basé pour les « confisquer. »

D'après le procès-verbal de la vente, il y eut de nombreuses surenchères, l'adjudication étant faite à l'extinction des feux.

Au premier feu le prix atteignit onze millions de francs ; au deuxième quatorze millions, et au troisième feu, seize millions.

C'est à ce prix que le citoyen Granthil devint acquéreur.

« On reste stupéfait à l'énoncé de ce chiffre. En « possession du bail depuis bientôt une année, « Granthil devait être à même de se rendre compte « du revenu possible des forges.

« Quelque considérables que fussent alors les « fournitures pour l'armée, elles ne pouvaient, à « beaucoup près, donner lieu à des bénéfices jus-

Digitized by Google

« tifiant un prix d'acquisition aussi élevé. D'autre « part Granthil ne pouvait spéculer, pour effectuer « ses paiements, sur la dépréciation des assignats « alors disparus. Il avait bien été créé des *billets* « *de rescription* qui étaient acceptés en paiement « lors des ventes de biens nationaux. Ces billets, « étant sujets à de nombreuses fluctuations sous « l'influence des nouvelles de la guerre, il n'était « pas rare que l'on pût s'en procurer à 80, 60 et « même 50 pour cent de leur valeur ; c'est ce que « firent sans nul doute Granthil et sa Société. « Mais lors même de cette hypothèse, et dans le « cas le plus favorable, les seize millions précités « ne se seraient encore trouvés réduits qu'à 8, et « ce dernier chiffre demeure encore inexplicable.

« Dans de telles conditions l'entreprise de Gran- « thil ne pouvait prospérer, il fut mis en faillite, « comme il a été dit, et déclaré déchu de son ac- « quisition. »

L'administration ordonna la revente des forges qui furent alors rachetées, comme nous l'avons aussi mentionné, par quatre membres de la famille de Wendel, dont un, M. François de Wendel, revenait de l'exil, dépourvu de toute ressource financière ; il ne possédait en propre que trente louis.

Ce fut lui cependant qui fut chargé de la direction des usines d'Hayange et qui leur donna une très grande impulsion.

« Cette époque est aussi marquée par l'acquisi- « tion considérable du 6 octobre 1811, déjà rap- « pelée, des forges de Moyeuvre, que Nicolas Marin « revendit à François de Wendel, métallurgiste « distingué qui, en digne fils de son père, Ignace « de Wendel, importa en Lorraine les procédés

Digitized by Google

« de puddlage à la houille qu'il avait été étudier « sur place en Angleterre, ne craignant pas de « revêtir, dans ce but, la cotte bleue de l'ouvrier ».

Un autre de nos membres titulaires, M. Alfred Lamy, de Vic, a développé, dans la séance du 17 février, une proposition mûrement méditée et documentée, consistant à ouvrir, dès cette année, un concours plus spécialisé, et en dehors de nos programmes ordinaires ; on voudrait provoquer, plus spécialement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'éclosion de travaux inédits, historiques, clairs et précis, remontant le plus loin possible dans le passé, sur une ou plusieurs localités de la Lorraine, telle qu'elle est aujourd'hui limitée pour nous.

Le programme à imposer aux concurrents serait de rechercher et d'indiquer surtout les faits saillants, épisodes et actes de toute nature pouvant glorifier les lieux mis en relief, de façon à constituer les éléments d'une future histoire du pays.

M. Lamy a signalé parmi nos cités à étudier la ville de Vic, sa patrie, qui, entre toutes, a exercé autrefois une juridiction et une influence très étendues et qui vient, encore tout récemment, d'attirer l'attention.

Il y aurait lieu d'affecter à ce concours des récompenses importantes, et même le prix provenant du legs Herpin, qui rentre bien dans cet ordre d'idées, à l'effet de stimuler l'émulation de nos chercheurs et de les aider dans les frais d'impression s'il n'y peuvent eux-mêmes suffire. L'Académie a fait à cette proposition l'accueil le plus empressé et a nommé une commission, qui doit

Digitized by Google

aujourd'hui même soumettre les termes de son adoption à l'Académie.

Vous avez pris note aussi d'intéressantes trouvailles archéologiques et autres, qui vous ont été signalées par votre secrétaire dans la séance du 18 novembre, et qui venaient d'être faites en creusant le sol de nos places Saint-Jacques, Saint-Louis et près de la place de Chambre, sur les emplacements des anciennes églises Saint-Sauveur, Saint-Simplice, Sainte-Marie ou de leurs cimetières.

Comme un de nos collègues se propose de rédiger une notice circonstanciée sur ces découvertes, je me borne aujourd'hui à cette simple mention.

A la séance suivante, du 16 décembre, le même secrétaire a été heureux de consigner la bonne inspiration qu'a une partie de la presse locale, de rappeler le souvenir de M. le Baron Charles de Ladoucette, à propos du 40e anniversaire de sa mort survenue à Paris, le 12 décembre 1869.

M. de Ladoucette, dont une de nos rues porte le nom en reconnaissance de ses bienfaits et de son dévouement à notre pays, a été un de nos représentants à la Législative, président du Conseil général de la Moselle, l'un des maires de Paris et sénateur français depuis le 27 janvier 1852 jusqu'à son décès.

Mais ce qui perpétuera son souvenir dans le cœur de notre population, c'est le don généreux qu'il a fait par testament à notre Société, dont il était membre, et qui nous a permis, depuis l'année 1887, d'encourager et de récompenser tant d'œuvres utiles, tant d'actes de charité et de dévouement, comme ceux qui figurent encore cette année dans la liste de notre concours des prix de vertu.

Digitized by Google

Aussi sommes-nous fiers de posséder le buste en bronze de cet homme de bien, œuvre de notre collègue Hannaux, dans la salle de nos séances, où il a été érigé sur sa volonté expresse, comme témoignage suprême de son attachement et de sa confiance.

Le Baron de Ladoucette n'est pas le seul qui ait associé l'Académie de Metz à ses nobles desseins sans prévoir qu'un tel honneur nous susciterait un jour des envieux qui chercheraient à aggraver les difficultés de notre tâche.

Nous ne songeons pas à nous en plaindre, malgré la disparition, durant ces quarante dernières années, de nos meilleurs répondants et les pertes si cruelles que nous venons encore d'éprouver. Nous avons le devoir de maintenir intact notre mandat d'exécuteur testamentaire, comme celui qui émane de notre règlement.

Pour clore ce chapitre, il me faut encore rappeler qu'un de nos titulaires, M. l'abbé Friren, a déposé sur notre bureau, le 17 février, une nouvelle brochure contenant ses observations sur diverses plantes de la Lorraine et le vingt-sixième cahier du bulletin de la Société d'histoire naturelle, 1909, société dont il est le secrétaire et qui occupe le même immeuble que nous.

NÉCROLOGIE, BIOGRAPHIE

Dans mon dernier compte-rendu j'ai eu à déplorer quatre décès survenus parmi nos membres dans le cours de l'exercice 1908–1909. J'ai pu aussi donner un extrait de la notice déjà rédigée sur l'un d'eux, le sculpteur messin M. Pêtre.

Digitized by Google

Il me reste à parler de celles de MM. Schuster, Bellevoye et Villeroy.

Mais j'ai à relever auparavant deux nouveaux décès qui ont profondément ému l'Académie et dont toute la presse s'est occupée.

Il s'agit de M. Emile Michel, membre honoraire et de M. Emile Huber, membre titulaire, qui ont vraiment illustré ce pays dans le domaine des arts et des sciences.

La notice de M. Huber est déjà rédigée, celle de M. Michel s'est trouvée retardée jusqu'à la prochaine séance, ce qui ne m'empêchera pas de vous entretenir des deux regrettés défunts.

M. Aimé Schuster.

M. Schuster, ex-professeur de physique et bibliothécaire de la ville de Metz, était membre honoraire depuis l'année 1898, après avoir été élu membre titulaire en 1873. Il est mort à Metz, sa ville natale, où il a presque constamment habité, le 6 octobre 1908.

C'est dans notre séance du 17 juin que M. Louis Choppé, son ami, nous a lu la notice concernant ce si honorable et si charmant collègue.

On peut dire que l'émotion que nous avons ressentie à ce portrait si touchant de ce modeste et savant enfant de Metz n'a pas été moindre que celle qui s'est produite chez tous les assistants à l'humble cimetière de Sainte-Ruffine où M. Choppé, qui était alors notre président, a déjà si bien exprimé nos sentiments et ceux de notre population.

Chacun affirmerait, comme l'a fait notre président après cette lecture, que de semblables manifestations font honneur à la fois au défunt et à son

Digitized by Google

biographe, et pourquoi n'ajouterais-je pas à l'Académie elle-même.

M. Adolphe Bellevoye.

M. Bellevoye, artiste graveur, membre de la société entomologique de France, était aussi un de nos membres honoraires (1896), après avoir été agrégé artiste (1858), titulaire (1871) et associé libre non résidant (1887). Il a présidé la société d'étude des sciences naturelles de Reims, où il s'était fixé après son départ de notre ville et y est décédé la 29 novembre 1908.

Le défunt, qui pendant de longues années s'est consacré à la plupart de nos œuvres locales avec le zèle le plus éclairé, jouissait dans le pays, malgré son extrême modestie, d'une réelle autorité et d'une popularité méritée. Il était aussi considéré comme un de nos plus écoutés et diligents conseillers municipaux.

Dans sa biographie, dont j'ai été chargé, j'ai donné un relevé des travaux artistiques et scientifiques qu'on lui doit, à Metz comme à Reims. C'est un document qu'on consultera avec profit et que l'Académie a enregistré dans sa séance du 15 juillet.

Cet utile labeur, comme celui de M. Schuster, conservera, plus sûrement que tous les panégyriques, le souvenir de nos deux membres d'honneur.

M. Ernest Villeroy.

M. Villeroy, qui a dirigé la faiencerie de Vaudrevange, est décédé dans cette localité le 6 novembre 1908, à l'âge de 64 ans ; il avait été admis à l'Académie, comme membre titulaire, en 1893.

Digitized by Google

La rédaction de sa notice a été confiée à M. Choppé qui, à la séance du 17 février, a résumé et apprécié, avec la pénétration qu'il met en toutes choses, les titres du défunt aux regrets de notre société et de ses amis.

M. Villeroy, quoique né à Vaudrevange, a toujours été considéré comme un de nos concitoyens et comme un homme de conscience, de foi et de devoir que nous étions honorés de compter parmi nous. Pour louer de telles natures qui furent surtout délicates, concentrées et modestes, il suffit de dire que leur passage laisse une trace lumineuse qui instruit, réconforte et porte au bien.

Que l'Académie me permette d'appliquer cette appréciation à tous nos défunts, qui n'auraient jamais faussé compagnie à leur confrère dans la voie que M. Choppé nous a fait parcourir avec lui.

M. Villeroy était le neveu du Baron de Salis qui a son nom inscrit en bonne place dans nos annales et sur les murs de la cité agrandie.

M. Emile Huber.

Je mentionne en dernier lieu la notice sur M. Huber parce que son décès, survenu à la fin de 1909, est aussi le plus récent, mais nous tenons à remercier M. Camille Massing de l'empressement qu'il a mis à nous la lire dès le 20 janvier suivant.

M. Huber, ingénieur civil, industriel à Sarreguemines, où il est décédé à la fin de 1909, est né à Paris en 1838. Il avait été élu membre correspondant en 1870 et titulaire en 1884. Il a présidé à plusieurs reprises nos séances.

Il était aussi vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Metz, à laquelle il était

Digitized by Google

particulièrement attaché, et qui lui a témoigné sa reconnaissante admiration pour ses beaux travaux, ses trouvailles et ses libéralités, en obtenant pour lui l'honneur de voir, de son vivant, son buste figurer au Musée de la ville.

Le nom d'Emile Huber n'avait pas besoin de cela ni de la biographie si remarquable, si juste et si complète de son ami et admirateur, qui sera d'un grand intérêt dans nos Mémoires, pour être apprécié dans tout le pays, comme dans le monde savant de l'archéologie. Mais on saura particulièrement gré à son panégyriste d'avoir mis tout son cœur à faire ressortir le caractère généreux de l'homme, les mérites de l'ingénieur et le patriotisme du citoyen qui s'est manifesté en accompagnant en 1870 les reconnaissances de l'armée française.

Emile Michel.

M. Michel figure sur nos listes comme membre honoraire depuis 1894 et comme titulaire depuis 1850, il était le doyen de l'Académie. Il est qualifié membre de l'institut (Académie des beaux arts), peintre et critique d'art. Il était domicilié à Paris, où il est décédé le 24 Mai 1909.

La Revue *l'Austrasie* a extrait, pour nous être distribué, un beau portrait de notre compatriote qui sera très recherché par ses amis et ses nombreux admirateurs, comme le sera aussi sa biographie retardée jusqu'ici pour des causes diverses, mais dont la communication nous est annoncée.

Tout le monde connait le grand talent de l'écrivain et celui du peintre attesté par le chef d'œuvre qui orne le musée de notre ville; on applaudirait

Digitized by Google

à la réalisation du projet caressé par la municipalité de donner le nom d'Emile Michel à une de nos nouvelles voies publiques. Ce serait consacrer une de nos plus chères gloires locales, comme on l'a déjà fait pour d'autres de nos meilleures concitoyens, les de Turmel, les Migette, les de Salis, les Harelle, etc.

Je n'ai pas terminé, Messieurs, cette trop longue nécrologie, il me faut enregistrer encore le décès d'un de nos plus fidèles membres correspondants, depuis l'année 1873.

Ce respectable collègue, qui était aussi né à Metz, est mort à Nancy, à un âge très avancé, ancien conservateur des forêts, le 17 mai 1909.

Accordons à M. Auguste Mathieu, qui nous a si souvent adressé des témoignages de son attachement, un dernier et reconnaissant souvenir.

Au dernier moment nous apprenons le décès survenu subitement, à Nancy, le 9 mai courant de M. Ferdinand des Robert, homme de lettres, aussi notre correspondant depuis 1879. Le défunt était messin d'origine et s'est particulièrement adonné à l'histoire de sa ville natale et ensuite du Duché de Lorraine. Il a publié d'importants ouvrages historiques et réuni une masse considérable de documents qui éviteront de longs travaux aux historiens qui lui succéderont.

ADMISSIONS

Autant il m'a été pénible de rappeler tous ces deuils, autant il m'est agréable, à cette heure, de dresser la liste des nouveaux membres nommés pour combler les vides, en conformité des articles 11 et suivants de notre réglement.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

M. Alexis Samain, négociant, né et domicilié à Metz, auteur de notices recherchées sur le pays messin (séance du 17 juin 1909, rapporteur M. Foret).

M. Jean-Pierre Aubertin, ancien adjoint au maire de Metz, lauréat de l'Académie, né et aussi domicilié à Metz. Auteur de plusieurs brochures, dont une sur la *Cordonnerie à Metz*, etc. (Séance du 15 juillet 1909, rapporteur M. le chanoine Collin).

M. Léon Maujean, instituteur à Vallières, lauréat de l'Académie, membre correspondant depuis 1907 ; a écrit diverses notices historiques et autres. (M. l'abbé Barthélemy, rapporteur ; séance du 16 décembre 1909).

M. Nicolas Jung, professeur à l'école réale de Metz, y demeurant, adjoint au maire, membre de plusieurs assemblées délibérantes, lauréat de l'Académie. (Séance du 20 janvier 1910. Rapporteur M. Frentz).

M. Charles de Wendel, maître de forges à Hayange, nombreux travaux industriels faisant autorité. (Séance 20 janvier et 17 février 1910. Rapporteur M. l'abbé Collin).

MEMBRES CORRESPONDANTS

M. François-Lucien Bellevoye, orfèvre-graveur et entomologiste, demeurant à Reims, collaborateur assidu de notre défunt collègue honoraire son père, etc.

M. Léon-Maxime Collignon, officier de l'instruction publique, demeurant à Paris, dont les publications sont en grand nombre dans notre bibliothèque.

Digitized by Google

Louis Geisler, aussi d'une vieille et honorable famille de Metz, publiciste, aux Chatelles (Vosges) qui nous a toujours envoyé ses intéressantes publications.

Il me serait facile, Messieurs, d'appuyer chacune de ces élections des titres des récipiendiaires que les présentateurs et les rapporteurs ont fait connaître ; mais vous n'avez pu les oublier, et je n'ai moi-même qu'à établir le mouvement du personnel.

Je rappellerai seulement que, répondant au président leur souhaitant la bienvenue, nos nouveaux collègues ont pris l'engagement de travailler, avec le dévouement que les circonstances imposent, au progrès de notre société et au maintien de son renom.

Avant de parler des concours de fin d'année qui clôtureront ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de mentionner quelques évènements de notre vie intellectuelle à Metz qui, sans être absolument de notre domaine, ne nous ont jamais laissés indifférents.

Vous savez, je l'ai déjà signalé, que des conférenciers, parlant notre langue, sont appelés chaque hiver dans notre ville par un de nos collègues qui se dévoue à cette œuvre et par un groupe de Messins où figure aussi un membre de notre Société.

Ces réunions sont, pour la population qui nous est la plus attachée, la seule et en tous cas une des plus agréables distractions qui lui soit permise, en même temps que l'occasion d'entendre d'éloquentes et savantes leçons sur les sujets les plus divers.

Il est donc juste, pour témoigner notre grati-

Digitized by Google

tude aux brillants orateurs que nous avons entendus et aux organisateurs, de conserver, aussi à titre documentaire, la liste détaillée de ces séances :

GROUPE MESSIN — CINQ CONFÉRENCES

1° 25 novembre 1909. — *La vision romantique, les arts et les lettres, le théâtre, les mœurs, la mode*, par M. Frantz Funck-Brentano, conservateur des archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris (avec projections).

2° 9 décembre. — *L'Argentine*. Description géographique, par M. Chantriot, professeur agrégé au Lycée de Nancy et à l'Ecole supérieure de commerce (avec projections).

3° 21 janvier 1910. — *Les Vosges*, par M. P. de Beaumont (avec projections des clichés de MM. Bellieni et Michel, nos concitoyens, et de M. Collesson, de Nancy).

4° 3 février. — *L'Aviation*, par M. le commandant P. Renard, ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur de l'Ecole supérieure aéronautique de Paris.

5° 27 avril. — *Les contes de fées, en France ;* leur valeur littéraire et leur portée morale, par M. Emile Hinzelin, homme de lettres à Paris.

M. V. Prével a organisé quatre conférences :

1° 5 décembre 1909. — *La Bulgarie moderne, sa création et son progrès*, par M. André Tardieu, professeur à l'Ecole des sciences politiques de Paris, directeur en chef du *Temps* pour la politique étrangère.

2° 26 février 1910. — *Les mères et les fils*, avec récitation d'extraits des grands poètes français, par M. Paul Rameau, homme de lettres à Paris.

Digitized by Google

3° 10 mars. — *Le Canada et la vieille civilisation française en Amérique*, par M. André Siegfried, docteur ès-lettres à Paris.

4° 17 mars. — *L'Empereur Napoléon Ier*, d'après les derniers mémoires publiés, par M. Georges Laguerre, avocat, ancien député de Paris.

Indépendamment de ces très intéressantes séances, la Société Coloniale mérite une mention pour avoir appelé notre population à une conférence, faite aussi en langue française, le 4 mars, dans la salle de l'Hôtel des Métiers, par le capitaine belge, M. Dubreucq, avec de remarquables projections cinématographiques, comme celles produites par le commandant Renard.

Si cet explorateur, énergique et fécond, ne possède pas un talent oratoire aussi châtié que nos conférenciers français, il connaît admirablement son sujet, qui est : *L'Etat du Congo*, dont il s'est fait l'ardent apôtre.

Ce qui est regrettable, c'est que nos jeunes gens, nos étudiants, qui devraient être les plus empressés, se désintéressent trop de ces cours qui résument les connaissances les plus diverses et qui ne sont applaudis, la plupart du temps, que par le public, que nous trouvons toujours trop restreint parce qu'il ne varie guère.

N'est-ce pas le moment, puisque j'aborde ce sujet particulier, de me demander, peut-être un peu témérairement, comment il se fait que, particulièrement à Metz, notre belle langue continue à susciter tant d'adversaires qui ne désarment même pas devant de hautes influences mieux inspirées et plus à même qu'eux de juger les choses ?

Cette intolérance, qui pousse à l'émigration des

Digitized by Google

anciens habitants, a certainement contribué à amener la situation précaire où nous sommes et qu'il n'est plus possible de nier après les retentissants débats de ces derniers temps.

Quelle différence avec ce qui se passe dans ce beau et vaste Canada, ancienne possession française, où nous a conduits un de nos plus brillants conférenciers, M. Siegfried, et où deux races, de mœurs et de langue si différentes, vivent pourtant heureuses et respectées côte à côte, au milieu de la plus grande prospérité.

C'est uniquement au point de vue historique que je rappelle que c'est un représentant de la langue que parle la minorité, qui préside aux destinées du pays.

Metz, par sa position, par son histoire et ses monuments, qui évoquent tant de sympathies et de souvenirs, réunit toutes les conditions pour attirer les étrangers. Il suffirait peut-être pour rendre sa population moins cosmopolite d'y être plus accueillant et de respecter les droits acquis en laissant sans récriminer, comme au Canada, nos vieilles institutions collaborer avec les nouvelles au bien général du pays.

Nous avons déjà quelques jeunes gens de professions libérales qui semblent animés de ces sentiments, et essaient de réagir contre quelques-uns des errements suivis, en organisant dans les locaux mêmes de notre Lycée des cours du soir sous la dénomination de Société messine d'instruction populaire, où l'enseignement du français obtient de sérieux résultats.

En félicitant les inspirateurs de cette excellente œuvre, nous n'allons pas jusqu'à leur im-

Digitized by Google

puter l'usage adopté depuis quelque temps, surtout parmi les officiers, d'employer certaines de nos expressions et de ne pouvoir se quitter sans se dire : Au revoir !

Nous avons à signaler aussi, en matière d'art, plusieurs manifestations qui ont donné lieu à de flatteuses appréciations, bien justifiées.

Une première exposition a été organisée cet hiver, au boulevard Empereur-Guillaume, et une deuxième, qui réunit en grand nombre les artistes de l'Alsace et de la Lorraine, s'est ouverte le 1er mai, pour un mois, dans les nouveaux locaux de l'Ecole supérieure des filles.

Les frères Prillot, qui ont eu le malheur de perdre récemment leur aîné, ont, de leur côté, fait paraître, sous le patronage de la Société d'histoire et d'archéologie de Metz, une importante série de cartes postales qui trouveront certainement leur place dans les collections de nos amateurs qui aiment toujours notre vieux Metz et qui voudront revoir nos monuments, nos remparts disparus, nos costumes lorrains si bien portés par nos gracieuses filles de Vic, et tant de souvenirs conservés grâce à nos sagaces photographes messins.

Je ne veux pas me laisser entraîner à mes impressions, en jetant un plus long regard sur ces tableaux d'un autre temps, mais pourquoi me serait-il interdit, dans cette revue annuelle, de m'arrêter un instant aussi devant l'œuvre architecturale qui s'accomplit depuis dix ans dans nos nouveaux quartiers.

On ne reprochera pas aux architectes, qui nous arrivent généralement de loin, de s'inspirer de nos anciennes habitations, ni de vouloir continuer

Digitized by Google

le vieux Metz que sa simplicité et son hospitalité rendaient si beau à nos yeux. Il est manifeste que nos jeunes constructeurs n'ont pas grande considération pour ces détails, et sans leur dénier une grande capacité de travail et même de conceptions, ils tendent surtout à faire grand et à frapper notre imagination. Ce système, qui a pu réussir dans des villes en pleine prospérité et d'accroissement rapide, ne peut donner à Metz d'aussi bons résultats, parce qu'il ne correspond ni à nos ressources financières, ni à nos besoins.

L'architecte de la construction, qualifiée de Palais du commandant du corps d'armée, a pourtant eu l'inspiration que les Messins doivent apprécier et noter, de reproduire dans les façades, surtout, une quantité de motifs tirés de nos richesses architecturales et sculpturales de diverses époques. Il y a là une visite intéressante à faire pour ceux qui connaissent nos vieux monuments et nos collections.

CONCOURS ANNUELS

C'est dans la séance du 20 janvier que l'Académie a pris connaissance des envois soumis au concours ouvert pour 1909-1910.

Poésie.

Cinq pièces ayant pour titres et devises:

1. *La mort de mon père.* (Honni soit qui mal y pense.)

2. *Souvenirs messins.* (Qui s'y frotte s'y pique.)

3. et 4. *Perplexité. L'aumône fleurie.* (Remember.)

5. *Burg Rittgen* (Lothringen) Motto. (*Sic transit gloria mundi.*)

Digitized by Google

Histoire et littérature (réunis en un concours).

1. *Amanvillers et ses annexes.* Essai d'histoire locale. (*Facta patrum series longissima rerum. Virgile.*)

2. *Biographie de Spol, curé de Sailly (1780) jusqu'à la Révolution.* Les anciens ont pour moi d'invincibles appâts. (Envoi fait en vue du concours pour le prix Herpin.)

RAPPORTS ET DÉCISIONS

M. Lerond, rapporteur de la commission chargée d'examiner le dossier du concours de poésie (composée avec lui de MM. Choppé et Collin), a débuté en disant (séance du 17 mars) que s'il a été présenté cinq pièces, il faut avouer que la qualité ne vaut pas la quantité et laisse ainsi augurer de la médiocrité de ce concours.

La commission s'est vue, en effet, dans la nécessité d'éliminer complètement quatre de ces manuscrits qui ne constituent que des essais assez peu réussis et de proposer seulement pour la cinquième, qui est intitulée *L'aumône fleurie*, une mention honorable.

Cette pièce, la meilleure sous le rapport de la pensée et de la forme, a pour auteur Madame V. Haas, de Metz, dont le nom a été extrait de l'enveloppe suscriptive « Remember ».

En rendant, avec cette concision, l'appréciation de la commission, j'obéis à son désir, dans l'espoir, que semblent justifier au moins deux concurrents, qu'ils obtiendront le succès en se mettant de nouveau et plus résolument à l'œuvre.

C'est dans la séance du 21 avril que les rapports sur les deux autres travaux (histoire et lit-

Digitized by Google

térature) ont été lus au nom de la commission d'examen composée de MM. Pelt, Maujean et Samain.

Biographie de Spol.

M. Samain, rapporteur, dit que l'auteur répond lui-même à la question de savoir si son travail est inédit et personnel, en disant qu'il a formé la biographie d'un Lorrain, mort à l'étranger, en résumant ses manuscrits découverts à la Bibliothèque royale de Munich. Ne devrait-on pas plutôt dire qu'il s'agit d'une autobiographie, puisque c'est toujours le héros qui parle par ses lettres, par ses vers ?

Le mérite de l'auteur, qui se soumet au jugement de l'Académie, est donc d'avoir copié et résumé avec concision et clarté un manuscrit qu'il a trouvé lui-même très intéressant et d'avoir parfaitement mis en relief son personnage, ne serait-ce qu'en reproduisant le quatrain que je recopie moi-même :

Nous sommes tous nés pour jouir ;
La nature nous y convie :
Un jour dérobé au plaisir,
Est d'autant pris sur la vie.

Le sujet traité, et sur lequel on peut ne pas partager l'opinion de l'auteur, aussi bien que quelques négligences de style, ne permettent pas de réserver cet envoi pour le concours au prix Herpin. La commission a donc proposé à l'Académie de se prononcer, cette année, en votant une médaille de bronze, petit module, à notre correspondant, sans comprendre le manuscrit dans nos impressions.

Digitized by Google

L'Académie, ratifiant ces conclusions, découvre dans le pli cacheté que le lauréat est M. l'abbé José Matter, à Orny, par Verny (Lorraine).

Amanvillers et ses annexes.

M. Maujean rend compte de cet ouvrage, comme rapporteur de la commission. La notice, dit-il, est de bon style et très complète, commençant au XIIe siècle pour finir en 1909. Elle contient tout ce qu'il y a intérêt à savoir d'un village, plus particulièrement encore sur les censes annexes de Champenois et de Montigny-la-Grange.

Peut-être l'auteur eût-il pu enrichir ses notes en consultant deux ouvrages connus et indiqués : les *Alte Territorien* et les *Metzer Bannrollen*.

La commission croit devoir allouer pour récompense une médaille d'argent petit module, en laissant à l'Académie le soin de statuer sur l'impression dans les Mémoires, à laquelle elle s'associerait.

Après l'approbation de cette proposition, le pli ouvert indique que ce nouveau lauréat est M. l'abbé Weyland, curé de Vernéville, déjà récompensé, membre correspondant de l'Académie. — Une note additionnelle demandant l'insertion est renvoyée avec sympathie à la commission des impressions.

PRIX DE VERTU

La commission, composée de MM. Aubertin, Samain, Eug. Colon et Lerond, a nommé ce dernier rapporteur.

Notre collègue déclare avoir fait, suivant son expression, une délicieuse lecture des rapports rédigés antérieurement depuis l'institution de ces

Digitized by Google

prix et qu'il ne faut pas attendre du sien, qui est le seizième, autant d'agrément.

Nous ne nous sommes pas moins trouvés en présence d'un très scrupuleux et, pourquoi ne pas le dire, d'un très poétique procès-verbal qui sera loin de déparer la guirlande tressée avec tant d'éloges aux devanciers de M. Lerond.

En me bornant, comme je le fais, à établir, purement et simplement, la liste des lauréats et des récompenses allouées par la commission et ratifiées par l'Académie dans sa séance du 21 avril, je renvoie pour le reste à nos Mémoires qui seront imprimés sans retard et qui contiendront cette curieuse page de chronique locale pleine d'enseignement et en si heureuse opposition avec les théories des apôtres de l'émancipation populaire.

LISTE DES LAURÉATS ET MONTANT DES PRIX :

1. Mlle Zelina Walder, modiste à Vic, née le 1er octobre 1855 . . . . . 50 M.
2. M. François Guerder, dt à Metz, rue Mazelle, 77, 45 ans . . . . . 60 »
3. Madeleine Pilla, journalière, à Courcelles-Chaussy, née le 3 avril 1859 60 »
4. Elisa Quépratte, ancienne couturière, Vic, née le 26 avril 1843 . . . . 80 »
5. Joseph Perisse, cultivateur, à Fribourg (Sarrebourg), 40 ans . . . 80 »
6. Jean-Emile Toussaint, peintre, à Metz, né le 21 mai 1846 . . . . . 80 »
7. Mlle Marie Bastian, en service à Metz, née à Rosteig (Alsace), le 6 mars 1874 80 »
8. Mlle Léonie Cresson, ouvrière, à Metz, place Saint-Jacques, 33 . . . . . 80 »

Digitized by Google

9. Mlle Catherine Vernot, domestique, à Welferding, famille Collin, née le 13 avril 1862 . . . . . 100 »
10. Marie Walter, sœur d'école en retraite, à Zittersdorff . . . . . 100 »
11. Jeanne Noël, journalière, à Reimeringen (Bouzonville), 50 ans . . . 120 »
12. Madame veuve Cécile Guillaume, à Moyenvic, 68 ans . . . . . 120 »
13. Nicolas Thomès (aveugle), à Garsch (Thionville), né à Gandern, 22 septembre 1872 . . . . . 150 »
14. Catherine Gavoy, veuve Dauphin, en service à Courcelles-Chaussy, 67 ans 150 »
15. L'Œuvre des Dames de charité de la paroisse de Montigny . . . . . 160 »
16. Marie-Eugénie Veyser, née Sommer, sage-femme, à Alberschweiler, née à Pexonnes (Lunéville), le 25 octobre 1867 . . . . . 200 »

1670 M.

Actes de courage. — Sauvetages.

1. Joseph Adler, âgé de 10 ans, rue Vigne-St-Avold, Metz. . 50
2. Frédéric Rohrbacher, chauffeur de locomotives, à Sarreguemines 50
3. Wisler, serrurier, 20 ans, au même lieu 50

} 150 »

1820 M.

Les trois lauréats ont sauvé des enfants en danger de se noyer et ont déjà été l'objet d'éloges publics par M. le

Digitized by Google

Président de la Lorraine et la Direction du cercle de leurs domiciles.

4. Jean-Nicolas Durand, pêcheur, à Corny. . . . . 160 »
a accompli, depuis l'année 1851, vingt-et-un sauvetages dans la Moselle.

Total général . . . 1980 M.

Je choisis cette place pour exposer que notre agent, M. Fleur, que nous avons déjà cité pour ses recherches sur une vieille Société de Metz et que nous retrouvons tous les ans parmi nos meilleurs collaborateurs, vient encore de se signaler de façon à mériter, à défaut d'éloges publics, ceux de l'Académie et de ses amis. Il a réussi à faire paraître cette année nos deux volumes de Mémoires en retard pour les années 1907-1908 et 1908-1909, ce qui nous permet d'espérer la distribution du volume 1909-1910 avant la fin de l'exercice courant.

Les compliments qu'il a reçus en séance du président ont dû convaincre M. Fleur du plaisir que nous a causé ce résultat depuis longtemps souhaité.

Prenant note, Messieurs, de votre désir de donner aux programmes de nos concours un peu plus de publicité, j'ai pensé à intercaler dans ce rapport, qui sera publié avant les Mémoires, les conditions et les questions arrêtées pour 1910-1911. Nous faisons surtout appel à nos jeunes écrivains et chercheurs en les engageant à remplir le vœu de M. Lamy et à fouiller avec persistance notre vieux sol lorrain et nos archives encore inexplorées.

Digitized by Google

Concours pour 1910-1911.

L'Académie a trois sortes de concours :

§ I. *Les concours purement académiques ;*
§ II. *Le concours du prix Herpin ;*
§ III. *Les concours des prix de vertu.*

---

§ I. *Concours académiques.*

Programme pour 1910-1911.

L'académie décernera, comme d'habitude, s'il y a lieu, dans sa séance solennelle du mois de mai 1911, des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, et des mentions honorables aux meilleurs travaux concernant les Lettres, les Sciences, les Arts et l'Agriculture.

Elle pose particulièrement comme objets de ce concours les questions suivantes :

1° Une pièce de poésie.

2° Histoire de la poésie en Lorraine.

3° Histoire d'une industrie régionale.

4° Histoire d'une localité ou d'une notabilité lorraine.

5° De la situation actuelle des ouvriers et ouvrières travaillant à domicile ; des moyens capables d'améliorer leur sort.

6° Moyens pratiques de réaliser la question des habitations ouvrières. Examen comparatif des divers systèmes en usage et de leur adaptation à Metz et dans notre pays.

7° Etude critique sur le mode d'évacuation des divers résidus de la ville de Metz. Modifications et améliorations à y apporter.

8° Jusqu'à quel point l'examen chimique, phy-

Digitized by Google

sique et bactériologique du sol peut-il guider le cultivateur ?

9° Examen des cultures, élevages et procédés agricoles qu'il y aurait avantage à introduire en Lorraine.

10° Décrire un ou plusieurs des étangs de Lorraine dans le passé et dans le présent. Y aurait-il intérêt à remettre en eau les anciens étangs, à en créer de nouveaux ? Etudier cette question au point de vue économique, hydrologique et hygiénique.

11° De la possibilité et des moyens d'exploiter en Alsace Lorraine les minéraux, spécialement les phosphates et sels potassiques.

12° Histoire de l'orgue depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, notamment en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine.

N. B. — *L'Académie admet, d'ailleurs, à ses concours, tout travail intellectuel pouvant avoir un intérêt spécial ou général pour le pays.*

§ II. *Prix Herpin.*

Ce prix de 640 Mark ou 800 francs, à distribuer de quatre en quatre ans, sera décerné pour la cinquième fois en 1912.

Le choix du sujet est abandonné, comme d'habitude, aux concurrents ; il doit cependant concerner, selon les intentions du fondateur, « *un sujet d'utilité ou d'intérêt particulier pour la ville de Metz ou ses environs* ».

Observations générales relatives aux concours

Le Règlement de l'Académie lui interdit toute discussion de questions politiques ou religieuses.

Digitized by Google

Les concurrents sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

L'Académie n'admet aux concours que des œuvres inédites (1).

Les mémoires présentés devront être adressés directement et franco, avant le 15 janvier 1911 *(cette date est de rigueur) à M. le Secrétaire de l'Académie,* rue de l'Évêché, 25, à Metz.

Les concurrents ne doivent pas se faire connaître.

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

Chaque œuvre portera une devise, reproduite sur un billet placé sous enveloppe cachetée. Dans ce billet, l'auteur indiquera son nom et son adresse; il attestera, en outre, que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.* L'enveloppe portera seulement la devise.

Les auteurs de mémoires qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, *auront soin de ne pas se servir de leurs anciennes devises.*

D'après l'article 3 du Réglement de l'Académie, les *membres titulaires* ne peuvent concourir pour les prix proposés. Par contre, les *membres correspondants* et les *associés-libres* n'en sont point exclus.

Les manuscrits envoyés pour les concours ne sont pas rendus (1). Les auteurs pourront toute-

(1) Une exception à cette règle peut être faite en faveur des concurrents au prix Herpin.

Digitized by Google

fois, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Académie.

§ III. *Prix de vertu.*

Les rentes des fondations faites, dans ces dernières années, à l'Académie, par M. le baron J.-C.-F. de Ladoucette, M J.-F. Pécheur et Mlle Bouchotte, seront également distribuées, sous forme de prix de vertu, dans la séance académique du troisième jeudi du mois de mai.

A l'occasion de ce concours, l'Académie croit important d'indiquer enfin, d'une manière bien précise et bien nette, le but exact de cette louable institution. Dans la pensée de ses fondateurs, cette œuvre n'est en principe nullement destinée à venir en aide à la misère humaine, sous ses formes multiples, mais plutôt, il importe de le bien remarquer, à récompenser, par un hommage public et solennel, toutes les personnes que leur conduite charitable, leur générosité, leur dévouement désintéressé envers des étrangers et même des membres de leur famille, auraient signalées d'une façon toute spéciale à la considération et à l'estime de leurs concitoyens.

Les actes courageux de sauvetage sont également récompensés par l'Académie.

Elle croit utile de faire remarquer aussi que ces prix de vertu peuvent être obtenus indistinctement par toute personne méritante, habitant le département actuel de la Lorraine.

Enfin, elle renouvelle la prière qu'elle a adressée déjà aux autorités civiles et religieuses, de vouloir

Digitized by Google

bien lui signaler les personnes de leur localité qui présenteraient les titres mentionnés ci-dessus, afin qu'elle soit à même de remplir le plus exactement et le plus consciencieusement possible la délicate mission qui lui a été confiée.

Toutes les demandes ou communications relatives aux prix de vertu devront être adressées *directement et franco*, avant le 15 janvier 1911, à *M. le Secrétaire de l'Académie,* rue de l'Évêché, 25, à Metz.

L'académie a lu aussi avec très grand plaisir, dans le procès-verbal de la Séance du 22 Avril dernier de l'Académie des inscriptions et belles-lettres que, sur le Rapport du R. P. Scheil, un de nos membres honoraires dont j'ai déjà parlé, la Revue messine l'*Austrasie*, dirigée par M. M[l] Thiria, aussi notre collègue, avait été comprise pour un tiers dans le partage du prix Auguste Prost de 1200 francs. Ce prix a été fondé par notre savant concitoyen pour récompenser des ouvrages sur le pays messin. C'est pour la quatrième fois qu'il est décerné à l'*Austrasie*. On oublie toujours de donner au nom d'Auguste Prost, dans sa ville natale, la consécration publique qu'il réclame et mérite.

De tout ce qui précède, un Chroniqueur d'une grande revue que je ne puis désigner autrement, puisqu'il ne se nomme pas, s'est chargé d'une conclusion dont je m'empare, parce qu'elle est aussi une sorte d'encouragement qui vient à point:

« Est-ce la sagesse, s'écrie-t-il, est-ce la tristesse « qui sortent pour nous de ce rappel des jours

Digitized by Google

« écoulés... Encore un peu de vie disparue, de « forces épuisées !

« La sagesse nous regarde avec ses yeux clairs, « pleins d'espérance, de raison et d'énergie, elle « nous engage à persévérer, à résister sans dé- « faillance à l'assaut des forces ennemies, à la va- « gue du temps...

« La tristesse détourne la tête pour nous cacher « sa mélancolie et pour ne pas voir la nôtre, c'est « peut-être elle que nous aimons le mieux parce « qu'elle ne nous dit rien, mais nous savons ce « qu'elle ne nous dit pas et elle sait aussi ce que « nous n'avons pas besoin de lui dire...

« Promettons-nous surtout de ne pas faillir aux « engagements que nous avons pris en répandant « un peu de bien, un peu de courage autour de « nous... »

Nous retrouvons là quelques-uns des conseils et des sentiments exprimés par notre Président et son prédécesseur. Nous sommes heureux, mais n'est-ce pas un peu osé, de les rapprocher d'une courte mais précieuse allocution écoutée respectueusement à l'ouverture de l'Exposition Alsacienne-Lorraine des beaux-arts qui vient de s'ouvrir, et que notre population a retenue, je crois, fidèlement :

« Un pays qui tient à honneur son histoire sera « toujours près de mon cœur. Ce n'est qu'en « maintenant la Culture ancestrale que les senti- « ments d'un peuple resteront les mêmes et se- « ront empreints de loyalisme. »

On n'oubliera pas non plus l'auguste approbation que nos demoiselles de Vic ont obtenue dans leur élégant costume devenu bientôt légendaire et symbolisant la fidélité à ce passé, ni ces strophes,

Digitized by Google

qu'on croit être un début, mais qui sont si bien de circonstance :

« On aime ton costume, on connait ton temps!
« Fillette à l'air mutin, mignon à l'œil sagace !
« De ta coiffe blanche, nous sommes tous épris,
« Drapant, originale, ta souriante face,
« En symbole d'un temps qui hante nos esprits.
« Bravant l'irréparable et la mode qui passe. »

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES PRIX DE VERTU

DE L'ANNÉE 1909-1910

au nom d'une commission composée de MM. AUBERTIN, COLON, SAMAIN et H. LEROND, rapporteur.

MESSIEURS,

L'Académie m'ayant fait à différentes reprises l'insigne honneur de m'adjoindre à la commission pour le concours des prix de vertu, il était facile de prévoir la tâche qui un jour ou l'autre devait irrémédiablement m'échoir. Or ce que je présumais est arrivé. Il paraît qu'on me trouvait suffisamment initié dans la manière du procédé et que mon stage d'apprentissage était largement écoulé. Que faire ? « C'est le métier qui l'exige, il faut s'y résigner, » dit l'ouvrier. Et en effet, je m'étais fait prendre dans les lacets, et « tire-toi de là, comme tu pourras », ainsi le veut la chanson. Néanmoins, permettez-moi de vous dire, avec Curiace, que

Je m'estimais trop peu pour un honneur si grand.
(Corneille, Horace, acte II, scène II.)

et avec Horace :

Pour oser aspirer à tant de renommée.
(Ibid., scène III.)

Digitized by Google

Je m'incline donc devant les sollicitations réitérées de l'Académie, et, fier de la mission dont elle m'a investi, j'endosse hardiment et bravement la noble tâche de rapporteur du seizième concours des prix de vertu, m'inspirant de la maxime de Benjamin Franklin : « Cherche les vertus chez les autres, les vices chez toi ».

Messieurs, n'attendez point de moi ni la beauté, ni l'élégance, ni l'éclat du style, ni les termes chaleureux, vibrants et séduisants des rapports de mes honorables prédécesseurs, qui en rendent la lecture si suave, si réconfortante, qui charme si puissamment nos sens et éblouit nos esprits, hélas ! vous vous trouveriez désappointés. Je vous dirais avec Racine :

> Admirateur zélé de ces maîtres fameux,
> Je mets toute ma gloire à marcher après eux.

N'attendez pas non plus de moi que je vous peigne la vertu dans ses différentes phases, ses multiples variétés, avec ses tendres couleurs, capables de captiver, même d'émouvoir les cœurs les plus endurcis, les plus rebelles, les plus réfractaires pour en faire des apôtres intrépides et du dévouement et du courage, vous éprouveriez une désillusion complète, une cruelle déception. Car je n'ai malheureusement ni le talent voulu, ni la chaleur d'âme pour faire vibrer les cœurs indolents. D'ailleurs, je dois vous avouer qu'après la délicieuse lecture des rapports antérieurs, il ne me reste plus rien à dire de nouveau à ce sujet. Mes honorables prédécesseurs ne m'ont rien laissé, ils ont fait table rase. Attendez-vous donc uniquement à de simples récits des faits et actes tels qu'ils

Digitized by Google

ont été soumis à l'appréciation de votre commission. Usez largement d'indulgence envers votre humble rapporteur et vous aurez pratiqué, sans vous en apercevoir, une des plus belles, des plus nobles vertus.

A. — Dévouement

1. François Guerder, âgé de 45 ans, demeurant à Metz, rue Mazelle, 77, est ouvrier chez M. Marowsky depuis deux ans. Auparavant il fut occupé pendant quinze ans chez M. Lallement. Depuis vingt ans il est le soutien de sa pauvre mère malade, âgée à présent de quatre-vingt-deux ans, et demeurant à Buding. Or, il y a dix-huit mois, la mère vint à s'aliter complètement. La sœur ne peut plus la quitter un instant, de sorte que toute la charge incombe à Guerder, qui la supporte sans le moindre murmure et avec la dignité et la noblesse de cœur d'un enfant dévoué à ses parents.

La commission propose à l'Académie d'accorder à Guerder un prix de vertu de 60 M.

2. La seconde demande est appuyée et chaudement recommandée par notre confrère de l'Académie, M. Bouchez, à Cattenom. En voici brièvement la teneur : « Il s'agit d'un aveugle. Nicolas Thomès est né à Gandern, commune de Beiern, arrondissement de Thionville, le 22 septembre 1872. Il habite actuellement Garsch, au domicile de ses parents infortunés, qui ont six enfants, dont quatre sont mariés. Le père est cantonnier à Garsch, au traitement annuel de 750 M. Nicolas Thomès est devenu aveugle dès la première enfance à la suite d'une rougeole. Quand il eut atteint l'âge de huit ans, il entra à l'institution des aveugles d'Illzach

Digitized by Google

près Mulhouse, où il passa cinq années de son enfance, de 1880 à 1885. Il y apprit à lire et à écrire suivant le système Braille, et de plus l'histoire, la géographie, le calcul, et, comme métier manuel, le cannage et le rempaillage des chaises. Ce métier déjà peu lucratif pour l'ouvrier clairvoyant habitant une ville, ne procure à l'aveugle qui l'exerce à la campagne dans son modeste village, que des ressources insuffisantes, juste de quoi mourir de faim. Pour lui, en effet, les difficultés à vaincre sont plus grandes et par suite les résultats plus médiocres. Ce qui l'entrave et le paralyse, ce sont les distances séparant les communes même les plus voisines de la sienne, car il ne peut absolument vivre du seul produit de quelques chaises qu'il fait sur place. Pour qu'il puisse gagner sa vie, il faudrait, lorsque le travail lui manque, qu'il parcourût avec un véhicule quelconque les environs de sa commune dans un rayon de vingt kilomètres au moins. Mais un attelage, si modeste soit-il, entraîne à des dépenses importantes. De plus, il faut quelqu'un pour le conduire. Or, tout cela est fort coûteux, notamment pour un pauvre chaisier de campagne. Néanmoins Thomès essaya de tirer parti du métier manuel qu'il avait appris à l'Institution d'Illzach. Ce fut en vain, à peine quarante à cinquante Mark à la fin de l'année. Quelle déception ! Qu'advint-il ? Il retomba à la charge de ses parents. Il eut un immense chagrin de ne pouvoir les aider par son travail. Que faire ? En s'abandonnant ainsi à une triste perspective, une lueur lui traversa l'esprit. Se sentant certaines aptitudes naturelles pour la musique, il alla trouver M. Bouchez, de Cattenom,

Digitized by Google

le priant de le faire entrer dans une école spéciale professionnelle, où l'on enseignerait l'accord et la réparation des pianos. Thomès ne pouvait mieux faire, car M. Bouchez s'intéresse tout particulièrement aux questions qui concernent les aveugles. Grâce à M. de la Sizeranne, secrétaire général de l'Association Hauy à Paris, il put faire entrer Thomès à l'Institution des Charmettes à Yseure près Moulins (Allier), où il passa trois années à apprendre l'accord et la facture des pianos, et d'où il sortit muni de son brevet d'accordeur-facteur et des certificats les plus élogieux de tous ses professeurs. Rentré chez lui, Thomès eut alors à se créer une clientèle. Dès le début, il se heurta à de nombreux obstacles, dont le principal est le peu de confiance qu'a le public dans les aptitudes de l'ouvrier aveugle, et la fausse compassion qui rapporte à cet infirme beaucoup de condoléances, mais rarement l'intérêt dont il est digne. Bref, il dut pendant la première année, avec son ardeur et par sa patience, vaincre ce préjugé auprès du public de son entourage, et au bout d'un an, il finit par se créer, à la force du poignet, une clientèle de 120 à 140 pianos. Parmi sa clientèle, je vous citerai tous les pianos de la maison de Wendel, du pensionnat de Rustroff, etc. Pour attirer cette clientèle, là où un accordeur de Metz ou de Nancy prenait dix Mark par instrument, Thomès se contentait du modeste prix de quatre Mark par accord. Il donnait ainsi à ses clients l'occasion de faire une bonne affaire, en même temps qu'une bonne action. L'horizon de Thomès se rasséréna. Il arriva peu à peu à se faire un revenu de 800 à 900 Mark, ce qui lui permit de ne plus être à

Digitized by Google

la charge de ses parents et même de les aider en contribuant pour une certaine part à l'entretien du ménage, ne se réservant que l'argent de poche qui lui est nécessaire pour payer ses déplacements et ceux d'un guide qui l'accompagne au dehors.

Le frère prêcheur J.-M.-L. Monsabré dit dans son discours sur la charité aux sourds-muets : « La terre est peuplée d'infirmités parce que Dieu, type souverain de toute perfection, veut que nous imitions sa compatissante tendresse pour le malheur. » C'est pourquoi n'oublions pas que

> L'aveugle environné de l'astre qui nous luit,
> Couvert de ses rayons, et toujours dans la nuit.
> (Racine, *La religion*, chant V.)

cet aveugle qui a dû lutter contre la plus triste des infirmités pour devenir un homme utile dans la société, et faire acte d'énergie pour ne pas demeurer à la charge des siens. « Il n'y a rien au monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage. » (Senèque.)

C'est surtout cette considération : aider ses parents et ne plus être à leur charge, qui paraît méritoire et milite en sa faveur. Nul ne peut, hélas ! rallumer la lumière dans ses yeux éteints. Mais l'Académie, en lui attribuant une partie de la somme dont elle dispose pour récompenser les actes de piété filiale, suivant les intentions des généreux fondateurs des prix de vertu, pourra du moins mettre une chaleur de douce fierté dans son cœur, lui faire relever le front, courbé sous la plus pathétique des infirmités humaines, et raffermir dans sa main le manche d'un outil en l'en-

Digitized by Google

noblissant par la dignité du travail. Votre commission propose d'accorder à Thomès un prix de vertu de 150 M.

3. Un troisième cas de piété filiale nous est présenté en la personne de Mademoiselle Zélima Walder, née le 1er octobre 1855, modiste à Vic. Cette fille se dévoue entièrement à sa mère paralytique, qui se trouve dans un dénuement complet, suite d'un mari adonné à la triste passion des alcooliques, à l'ivrognerie. Or, du temps où le père vivait, Zélima faisait vivre par son travail le père, la mère et trois enfants. Depuis sept ans, elle seule entretient sa mère, qui a perdu toutes ses facultés de mouvement. Mademoiselle Zélima même est souffrante, car elle est atteinte de rhumatismes, qui l'ont rendue boiteuse. Malgré ses propres infirmités, elle est toujours aux plus petits soins pour sa bonne mère. Mademoiselle Walder est recommandée par Madame Lanzberg, de Vic. La requête est approuvée par MM. les curé et maire de la localité.

Votre commission s'associe également à la demande et prie l'Académie d'accorder à Mademoiselle Walder une récompense de 50 M.

4. Restons à Vic ! Il semble que dans cette bonne ville lorraine les cas de dévouement ne se bornent pas à des unités. Or, voici une autre belle âme. Recommandée par la même dame et apostillée par les mêmes autorités, nous citerons Mademoiselle Elisa Quépratte, née à Vic le 26 avril 1843. Elle a été couturière. Cette personne s'est entièrement sacrifiée pour les siens. Ce dévouement commença déjà à l'âge de quatorze ans. C'est tantôt à son grand-père, tantôt à son père, tantôt à sa mère

Digitized by Google

qu'elle prodigua ses bons soins et ses tendres caresses. Mais ne se contentant point de cet amour de piété filiale, elle s'ennoblit surtout par un amour fraternel tout spécial. C'est principalement pour son frère qu'elle se soumit aux plus grands sacrifices, aux plus dures privations. Celui-ci était très intelligent. Elle lui fit apprendre un métier. Mais le jeune homme n'avait guère le goût du métier. Aussi son apprentissage fut très incomplet. Il chérissait la vie militaire. Or, il arriva ce que Corneille nous dit en ces mots : « A la fin j'ai quitté la robe pour l'épée. » Elisa promit aide et assistance au jeune militaire. C'est grâce à ce concours pécuniaire d'une sœur dévouée que le jeune homme parvint au grade de capitaine. Malgré tous ces sacrifices, Elisa avait encore trouvé moyen de se faire quelques petites économies pour sa vieillesse. Hélas ! la pauvre fille éprouva la vérité de ce que Racine affirme : « Les solides trésors sont ceux qu'on a donnés. » Soudain un malheur la frappa. La débâcle du Panama engloutit la pétite épargne de Mademoiselle Elisa. Cette cruelle épreuve ne la découragea nullement. Elle plie et relève la tête, elle redouble de zèle dans son travail, se proposant de regagner lentement ce qu'elle avait perdu en un clin d'œil, le fruit de tant d'années de labeur. L'homme propose, mais dit Corneille dans sa tragédie d'*Horace :* « La prudence des dieux autrement en dispose. » Un second malheur la guette, l'attend, la frappe, pire que le premier. Ses yeux se ternissent, ses paupières se ferment à l'éclat du jour. Aveugle, sans ressources, elle se voit abandonnée à la merci d'âmes aux cœurs charitables. Cette triste situation dura des semai-

Digitized by Google

nes, des mois. Une heureuse opération la rendit à la douce lumière. Mais la vue était restée faible, la pauvre fille ne peut s'adonner à un travail ardu. Il lui faut beaucoup de ménagements. Pour comble de malheur, il y a quelque temps, Elisa tomba si malheureusement qu'elle se cassa le bras droit et le poignet. Vu son âge et les privations endurées pour venir en aide aux autres, ce bras tarde à entrer en bonne guérison. Son frère, à présent en retraite à Dijon, père d'une nombreuse famille dont l'éducation est à faire, ne peut la secourir. Mademoiselle Elisa est donc abandonnée à une misère noire, à une triste vieillesse. L'Académie fera donc une bonne action en accordant à Mademoiselle Quépratte, pour son dévouement filial et fraternel, une récompense de 80 M.

5. Joseph Périsse, âgé de quarante ans, demeurant à Fribourg, arrondissement de Sarrebourg. Périsse est recommandé par M. l'abbé Klein, curé de Fribourg, auquel je laisse la parole (30 mars 1909) : « Il existe dans ma paroisse de Fribourg une famille pauvre, dénuée, du nom de Périsse, dont le fils aîné, Joseph, âgé de quarante ans, donne un haut exemple d'amour filial et fraternel. Il y a deux ans, le vieux père Périsse, octogénaire, est mort après une douloureuse maladie causée par l'épuisement et la faiblesse de l'âge, étant depuis de longues années hors d'état de subvenir à son entretien. La mère Périsse, également octogénaire, impotente, épuisée par la fatigue et un âge avancé, est alitée depuis six mois et son état est très grave. (Nous avons appris qu'elle est morte au mois d'avril 1909.) — Une fille des époux Périsse, nommée Marie, âgée de quarante-deux

Digitized by Google

ans, atteinte de rhumatisme articulaire, garde le lit depuis dix-huit ans et ne peut même pas s'occuper des soins du ménage. Beaucoup d'autres n'auraient probablement pas résisté à cette pénible et attristante situation; Joseph Périsse, bon catholique, d'un admirable dévouement envers sa vieille mère et sa sœur malades, se multiplie pour ainsi dire, fait valoir un pré et trois ou quatre champs, tient une vache et un porc, va en journée quand cela lui est possible, et c'est ainsi qu'il subvient de son mieux, et sans se rebuter, aux nombreuses nécessités des siens. Cet amour filial et fraternel que j'appelle vertu, mérite, à mon avis, un encouragement, une récompense. » Aussi votre commission partage complètement l'avis de M. le curé de Fribourg et propose à l'Académie d'accorder à Joseph Périsse une récompense de 80 M.

6. Mademoiselle Madeleine Pilla, née le 3 avril 1859, résidant à Courcelles-Chaussy, est une fille simple, modeste et vertueuse. Sans autre ressource que son travail et ses économies, elle a été le soutien de ses parents, dont elle a adouci l'état de pauvreté, pour ne pas dire de misère, dans lequel ils ont vécu jusqu'à la fin de leurs jours. Elle a soigné leurs infirmités avec un dévouement héroïque. Ses parents défunts, elle est entrée au service de Madame veuve Houin, à Courcelles-Chaussy, aussi dévouée pour elle qu'elle l'a été pour ses parents. Les bons soins qu'elle prodigue depuis dix-sept ans à cette dame, malade d'une paralysie de nerfs, sont attestés par les meilleurs témoignages. M. l'abbé Kremer, curé de Courcelles-Chaussy, approuve les assertions de la demanderesse, et y ajoute son témoignage personnel : « De-

Digitized by Google

puis vingt ans que je suis dans la paroisse, j'ai constaté par moi-même la vérité de tout ce qui est dit de Mademoiselle Pilla. » L'Académie voudra bien récompenser les bons et loyaux services de Mademoiselle Pilla par un prix de vertu de 60 M.

7. Il semble que Courcelles-Chaussy est comme Vic un foyer d'âmes vertueuses, car on nous présente encore une autre candidate en la personne de Madame veuve Dauphin, née Gavoy, âgée de soixante-sept ans. Sa vie n'a été qu'une longue suite de dévouement à sa famille, à ses concitoyens et à tous ceux qui avaient besoin de son secours. Dévouement filial et fraternel et altruisme humanitaire résument la vie de cette femme de bien. Jugez plutôt : c'est d'abord son beau-père qui, âgé de soixante-dix-huit ans et ne pouvant vivre avec sa fille, d'un caractère difficile, vient demander un asile à sa bru. Madame Catherine Dauphin reçoit le pauvre vieillard et le soigne pendant dix ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. C'est ensuite son parrain qui tombe malade, et chaque nuit elle se rend au chevet de ce malheureux pour le veiller, être en un mot la sœur de charité. Puis, c'est son père, paralysé pendant de longues années, qu'elle soigne avec amour et un dévouement inlassable. Ensuite c'est son beau-frère qui réclame ses soins pour sa femme malade ainsi que ses trois enfants. Là encore, elle passe les jours et les nuits ; elle est pour cette famille l'ange de la charité. Entretemps, c'est un autre beau-frère qu'elle soigne pendant une longue maladie. C'est son mari toujours malade et ne pouvant travailler pour gagner sa vie, que Catherine Dauphin soigne avec amour et elle travaille pour deux. Puis, c'est sa

Digitized by Google

vieille mère qui devient aveugle à l'âge de quatre-vingt-deux ans et à qui elle prodigue les consolations, la soignant pendant douze ans, nuit et jour, lui rendant les services les plus délicats et les plus dévoués. Pour les malades du village, Catherine est également toujours prête. Faut-il une personne de bonne volonté pour poser des vésicatoires, des pansements, etc. ? Madame Dauphin est toujours là, et sans jamais attendre d'autre récompense que la satisfaction de sa conscience. Enfin, en juillet 1909, c'est sa nièce qui, en donnant le jour à une petite fille, est atteinte de crises d'éclampsie et reste deux mois entre la vie et la mort. Qui donc s'occupera de cette pauvre jeune mère et de son enfant ? Qui fera le ménage et préparera la nourriture au mari éploré ? C'est encore et toujours Madame Catherine Dauphin, qui se multiplie. Epuisée de fatigues, elle tombe elle-même malade à son tour. Mais sa nièce a encore besoin de ses soins. Elle n'attend pas d'être rétablie entièrement pour reprendre sa vie de sœur de charité. Voici certes, Messieurs, une existence toute d'abnégation et de sacrifice continuel et qui peut se résumer en ces quelques mots : « Je fais mon bonheur en soulageant le malheur des autres. » Votre commission propose d'allouer à Madame Catherine Dauphin une récompense de 150 M.

8. Mademoiselle Jeanne Noël, domiciliée à Reimeringen (canton de Bouzonville), est née en 1859. Elle a renoncé à plusieurs beaux partis de mariage uniquement pour se dévouer à sa famille. Pendant quinze ans elle a soigné sa mère infirme. Après la mort de sa regrettée mère, elle a prodigué ses soins charitables à une pauvre sœur, du-

Digitized by Google

rant trois ans. Puis pendant dix ans elle fut une vraie fille de charité pour son père octogénaire, accablé de misères. Ces sublimes états de service n'ont pas suffi à cette âme magnanime. Elle confirma les belles paroles de Racine :

> Le cœur n'est jamais vide. Un amour effacé
> Par un nouvel amour est toujours remplacé.

Car à présent mademoiselle Noël consacre ses jours et ses nuits à soigner une vieille tante, âgée de quatre-vingts ans. Cette dernière a un pauvre fils de trente ans, sourd-muet, idiot et gâteux. Depuis plus de quatre ans, mademoiselle Noël est l'infirmière dévouée, pleine d'abnégation de ces deux malheureux. N'ayant presque pas de fortune personnelle, se privant du nécessaire, l'héroïne va, quand elle le peut, travailler à la journée, pour sustenter ses malades et pour faire encore la charité à d'autres malheureux étrangers. L'Académie fera une belle et noble action en accordant à cette personne aussi dévouée qu'intéressante une récompense de 120 M.

9. Mademoiselle Marie Bastian, née à Rosteig (Alsace), le 6 mars 1874. Cette jeune fille, privée de bonne heure de ses parents, se dévoua pour élever un frère plus jeune qu'elle. A cet effet, le 24 décembre 1893, elle entra comme bonne chez M. Speyser, à Verny, actuellement contrôleur de caisse à Metz. En même temps qu'elle se dévouait pour sa famille, cette jeune personne se consacrait avec un zèle digne de tout éloge à l'éducation des quatre petites filles de M. Speyser. Depuis dix-sept ans que Mademoiselle Bastian est au service de la famille Speyser, jamais on n'a eu à se plain-

Digitized by Google

dre de ses services ; au contraire, on n'a eu qu'à se louer de son dévouement à toute épreuve. Récompense : 40 M.

10° Nous citerons encore comme un bel exemple d'amour filial et fraternel Mlle Léonie Cresson de Metz à laquelle l'Académie voudra bien décerner un prix de 80 M.

11° Voici un dévoué serviteur, comme il n'y en a plus guère de nos jours. Jean-Emile Toussaint, né le 21 Mai 1846, entra comme apprenti chez M. Charles Lorrain le 25 Mai 1859. Il fut toujours loyal et très dévoué en toutes circonstances et a su se faire aimer de l'aïeul à l'arrière petit-fils. Apprécié par toute la famille, il en est devenu l'indispensable serviteur d'un dévouement et d'un attachement à ses maîtres rares de nos jours. N'ayant pas eu d'enfants, il a adopté une nièce, qui est encore chez lui et qu'il a élevée comme sa propre fille, l'entourant de soins. Vu ses cinquante-et-un ans de services pendant lesquels on n'a jamais eu qu'à se louer de lui sous tous les rapports, la commission a trouvé Toussaint Emile digne d'intérêt, et propose pour lui un prix de 80 M.

12° Madame Veuve Cécile Guillaume de Moyenvic a toujours été une excellente chrétienne, malgré tout ce qu'elle a dû supporter de la part d'un premier mari adonné à la boisson. Agée de 68 ans elle souffre beaucoup depuis des années d'une maladie de nerfs et n'est pas très à l'aise. Ce qui rend Madame Veuve Guillaume particulièrement intéressante et la signale d'une façon toute spéciale à l'estime de ses concitoyens, c'est que depuis son enfance à l'âge de 7 à 8 ans elle

Digitized by Google

aimait à distraire et à consoler un pauvre aveugle; elle s'est dévouée aux soins des malades de la paroisse, des riches comme des pauvres. Les plus dégoûtants, les plus misérables à tous les points de vue, les plus abandonnés de tous, l'attiraient sur tout. Elle trouvait son plaisir à leur faire du bien quant au corps et quant à l'âme. Souvent elle a poussé jusqu'à ensevelir les morts, alors même qu'elle n'avait rien à attendre des héritiers. En un mot : elle s'est dévouée sans compter, aussi longtemps que ses forces le lui ont permis, le jour et à toutes les heures de la nuit, sans négliger son ménage ni les pratiques de la vie chrétienne, pensant avec Racine : « Le pauvre et l'étranger le ciel me les envoie. » L'Académie n'hésitera pas un moment à récompenser Madame Guillaume par un prix de vertu de 120 M.

13° Marie-Eugénie Veyser, née Sommer, naquit à Pexonnes, arrondissement de Lunéville, le 10 Juin 1846. Elle est diplômée sage-femme le 25 Octobre 1867 et nommée à cette date sage-femme à son lieu d'origine, où elle exerça jusqu'au 14 Juillet 1870. Demandée alors pour Abreschwiller, elle y arriva le 15 Juillet 1870, elle y exerce encore avec une grande sollicitude. Diplômée une première fois, pour vingt-cinq ans de service, le 17 Août 1904 par l'Association lorraine des sages-femmes, une seconde fois par la même Association, après quarante ans de service, le 5 Novembre 1908, elle reçut le 18 Juillet 1908, pour ses longs et loyaux services, de Sa Majesté l'Impératrice, une broche en or, qui lui fut remise personnellement par M. le Kreisdirektor de Sarrebourg accompagné du médecin d'arrondissement. Madame Veyser a fait,

Digitized by Google

et c'est un grand mérite, elle a fait gratuitement de 1878 à 1892 tous les accouchements de femmes pauvres, portant et continuant ses soins durant de longues années, aux communes de Voyer et de Walscheid et à toutes les maisons forestières et aux écarts très éloignés de ces trois communes. C'est déjà en vue de son dévouement désintéressé pour les pauvres que la commune d'Abreschwiller lui accorde depuis 1892 une petite allocation annuelle de 50 M. Très souvent elle a eu dans les maisons forestières des Vosges à suppléer à la présence du médecin, et elle a su arrêter bien des hémorrhagies engageant sérieusement la vie de la mère, entre autres quatre fois par la compression de l'aorte. Sa dextérité lui permet de faire souvent des versions, ce qu'elle a maintes fois fait et réussi en présence et au grand étonnement du Dr Bouvier. Quatre fois encore, dans une seule année, et malgré la nécessité reconnue par le dit docteur, elle a su éviter la craniotomie, et sur ces quatre cas, trois lui ont réussi à merveille : l'enfant et la mère ont survécu. Si l'on tient compte que depuis quarante ans elle fait en moyenne 50 à 60 accouchements par an, l'on se fera une idée des raisons qui l'ont signalée à la considération et à l'estime de ceux qui la connaissent ; et toutes les personnes qui ont eu à recourir à ses soins peuvent se féliciter de ses prévenantes attentions, de sa réserve et de sa délicatesse, qualités qu'elle possède à un degré éminemment supérieur et que demandent d'elle la science et le silence professionnels. Pour son dévouement, pour tous les bons soins et conseils qu'elle a donnés partout et toujours et par rapport

Digitized by Google

à sa conduite irréprochable et édifiante M. le Curé l'a nommée présidente d'une Association paroissiale de dames et l'Académie lui témoignera son estime par un prix de 200 M.

14° Mademoiselle Catherine Vernoth, née à Schorbach, canton de Bitche, le 13 avril 1862. Elle entra le 17 mai 1885 au service de M. Michel Collin à Welferding près de Sarreguemines. Michel Collin mourut le 14 novembre 1903 laissant sa femme et ses deux enfants dans une situation voisine de la pauvreté. Catherine Vernoth n'avait plus touché de salaire depuis plusieurs années. Néanmoins elle ne quitta point sa patronne. Au lieu d'une bonne place qu'elle aurait eue facilement, la pauvre fille préféra rester sans gages pour soigner sa maîtresse malade et ses deux enfants, dont l'aîné est infirme et le plus jeune à peine sorti d'apprentissage. En plus de son travail elle occupait ses soirées et ses moments libres à tresser de la paille. Maintenant elle devient aveugle et malgré son état de santé elle couche depuis plusieurs semaines sur un canapé pour soigner sa maîtresse qui se meurt d'un cancer au sein. L'Académie, j'en suis persuadé, récompensera le dévouement de Catherine Vernoth par un prix de vertu de 100 M.

15° La sœur d'école Marie Walter, en retraite à Zittersdorf, est une vraie sœur de charité pour les habitants de cette commune. En voici un trait des plus méritoires. Cette bonne sœur prodigua ses bons soins pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1909 au défunt curé Kaiser. Celui-ci était atteint d'un cancer à la joue droite. Une opération faite à la clinique de Strasbourg

Digitized by Google

n'écarta point le mal. Le cancer rongeait la chair de la joue et du cou, de manière que chaque jour des lambeaux s'en détachaient. Le virus, qui suppurait, répandait une odeur nauséabonde et la plaie devint tellement dégoûtante, répugnante et puante, que même le docteur ne voulut plus la voir et se contentait lors de ses visites de s'informer auprès de la personne qui le soignait sur les progrès du mal. Or il arriva un moment où personne ne voulut plus le soigner. Même la servante et une parente n'eurent point le courage de s'occuper du pauvre malade. Que faire? C'est en ce moment critique que la sœur Walter, pleine de dévouement, offrit ses bons soins à son pasteur cruellement affligé. Elle lui lava plusieurs fois par jour l'affreuse plaie et la pansa. De ses propres mains elle lava le linge de pansement et enterra les lambeaux de chair. Elle fit ce travail pendant quatre mois sans crainte et avec un dévouement et un courage dignes de tout éloge, jusqu'à ce que le pauvre curé se rendit à l'hôpital, où il ne tarda pas à rendre sa belle âme à Dieu. L'abbé Kaiser n'était nullement apparenté à la sœur Walter et sans aucune fortune, de sorte que la bonne infirmière ne pouvait attendre aucune rétribution. Aussi est-il du devoir de l'Académie de récompenser sœur Walter pour son dévouement envers les pauvres et malades de la paroisse et notamment pour sa belle conduite, cette manifestation superbe de l'esprit de charité en cette circonstance par un prix de vertu de 100 M.

16° M. l'abbé Chatelain, curé de Montigny, se permet d'appeler l'attention sur une œuvre qui mérite les encouragements de l'Académie, et qu'il

Digitized by Google

recommande de prendre en considération pour le prix de vertu. Il s'agit de l'œuvre des Dames de Charité de la paroisse de Montigny. Cette œuvre doit son origine à la pitié qu'excitaient les pauvres enfants mal habillés qui étaient exposés aux intempéries des saisons, de l'hiver surtout, et dont beaucoup gagnaient ainsi une maladie de poitrine, bronchite ou phthisie. A mesure que la population ouvrière s'accroissait, cette tristesse devenait de plus en plus évidente. Parmi ces indigents il y en a de toutes les nations, des français, des allemands, des lorrains, des italiens. Et c'est justement parmi ces derniers que l'on a rencontré la plus grande misère, des enfants qui se mouraient de faim et grelottaient de froid. Emu par cette situation, M. le Curé de Montigny a réuni en octobre 1908 un certain nombre de dames des meilleures familles de sa paroisse et leur a proposé de créer l'œuvre des Dames de Charité pour venir en aide à ces pauvres gens et mieux habiller leurs enfants. Dix-huit dames de langue française ont répondu à l'appel de leur pasteur. On s'est constitué en société comprenant des membres actives qui tout en payant leurs cotisations, sont les chevilles ouvrières de l'œuvre, allant visiter les pauvres gens, venant travailler un après-dîner par semaine à des vêtements pour les indigents, veillant ensuite à ce que les secours donnés aux malheureux soient bien employés. Elles apportent aux familles indigentes avec la charité des paroles d'encouragement et de bon conseil. Elles font donc œuvre d'anges gardiens visibles auprès des déshérités de la fortune. Outre les membres actives ou zélatrices, cette société compte un bon nombre

Digitized by Google

de membres honoraires, qui paient une cotisation de 4 M. par an. L'utilité de cette œuvre a été tellement évidente que toutes les familles honorables de Montigny se sont fait inscrire comme membres honoraires. Il y a donc, outre 18 dames actives de langue française, une centaine de membres honoraires, ce qui représente une somme de 500 M. par an. Dans la partie allemande de la paroisse la même œuvre a été fondée en janvier 1909 avec une vingtaine de membres actives et également une centaine de membres honoraires, ce qui donne encore un résultat de 500 M. par an — en tout 1000 M. A Noël ces dames ont donné des vêtements à plus de deux cents enfants indigents. Mais quand ces dames ont fait la distribution de vêtements et de secours sous la direction du curé de la paroisse, elles sont souvent bien en peine devant des misères à soulager, alors que leur fond est épuisé et qu'elles n'en ont plus le moyen. Secourons donc ces nobles dames pour leur conduite charitable, leur générosité et leur dévouement désintéressé en accordant à l'œuvre des Dames de Charité de Montigny un prix de vertu de 160 M.

B. — Sauvetages

Messieurs, il me reste encore quelques belles actions de sauvetage à soumettre à votre appréciation. Certes ces actes de bravoure et d'héroïsme sont loin d'égaler ceux accomplis par le vaillant dieppois Boussard qui ne fut pas le lauréat de l'Académie en France, mais celui de toute la ville de Paris, trouvant un ragoût nouveau dans ces

Digitized by Google

honneurs qu'elle prodiguait à un humble. C'est lui qui en 1777, six ans avant l'institution des prix de M. de Montyon, obtint le premier prix de vertu de la part du roi de France. Néanmoins les actes de nos sauveteurs méritent toute l'attention et la bienveillance de l'Académie.

1° Joseph Adler, jeune garçon de 10 ans, habitant chez ses parents à Metz, rue Vigne-Saint-Avold, 29, retira le 6 mars 1909 de l'eau un camarade de son âge, tombé dans la Seille, où il n'aurait pas manqué de trouver la mort sans l'intervention du jeune sauveteur. Adler a reçu une félicitation publique et officielle de la part de M. le Président de la Lorraine.

2° Le 3 septembre 1909, un peu avant 6 heures du soir, l'enfant Barbe Dörkel, âgée de cinq ans, de Sarreguemines, est tombée dans la Sarre. M. Frédéric Rohrbacher, de Sarreguemines, chauffeur de locomotive, qui avait vu l'accident, a sauté résolument dans l'eau et ramené heureusement l'enfant sur la rive. Pour son intervention énergique et courageuse le directeur de l'arrondissement M. Dittmar, lui adresse des éloges publics.

3° Le 28 septembre 1909 vers 11 heures du matin, l'enfant Marie Scherrer, âgée de 7 ans, de Sarreguemines a été jetée par-dessus le garde-fou du pont de la Sarre, par la veuve Kirsch de Sarreguemines, personne ne jouissant pas de toutes ses facultés. M. Wisler, serrurier, âgé de 20 ans, qui de l'Usine Utzschneider & Cie, où il était occupé, avait remarqué l'accident, s'est jeté tout habillé dans la rivière, et avec grand peine est parvenu à ramener sur la rive l'enfant qui avait déjà disparu deux fois sous les flots. Des éloges

Digitized by Google

sont adressés à M. Wisler pour le courage et l'esprit de décision dont il a fait preuve.

Comme ces trois actes de sauvetage ne diffèrent guère l'un de l'autre, votre commission demande pour chacun des sauveteurs un prix de vertu de 50 M. — total 150 M.

4° M. Jean-Nicolas Durant, pêcheur à Corny, a accompli entre les années 1851 et 1869 vingt-et-un sauvetages et retiré de plus vingt-sept personnes à l'état de cadavres de la Moselle. Vous m'épargnerez, Messieurs, la nomenclature des nobles faits de ce brave cœur lorrain et vous lui accorderez, selon la proposition de votre commission, une récompense de 160 M.

Je mentionnerai encore deux autres sauvetages, l'un accompli le 14 juillet 1909 par M. Erb, lieutenant au 130e régiment d'infanterie, l'autre le 2 novembre 1909 par M. Victor Grosse, facteur des postes à Saint-Julien. Mais comme ces deux Messieurs ont décliné toute distinction en se contentant d'avoir accompli une bonne action, il ne reste à l'Académie qu'à leur en témoigner ici toute son admiration pour leurs actes de bravoure. C'est à eux que l'on peut appliquer les paroles du poète messin Edgar Reyle :

« Tu ne veux point de récompense
Tu crains de te voir admiré.
Ton bonheur est d'être ignoré,
D'agir, sûrement, en silence. »

Messieurs, en me servant d'une phrase de Racine, je vous dirai

« L'éclat de ces héros nous charme et nous séduit »

Digitized by Google

mais, je ne crois point me tromper, en appliquant une autre phrase du même auteur :

« Des sons de la vertu votre oreille se lasse. »

Aussi, Messieurs, ma liste est épuisée. Nous avons parcouru un chemin rude et âpre, sillonné de ronces et « d'épines cruelles », nous conduisant à travers un dédale de maux et d'infirmités ayant frappé la pauvre humanité, assombrissant ses jours de larmes et de tristesse, lui enlevant toute joie, toute gaîté, toute pensée d'un printemps nouveau. C'eût été un triste voyage de long de ce chemin des misères humaines, si nous n'eussions point aperçu, timidement cachées dans ces ronces et épines, des humbles violettes, exhalant un parfum divin, réconfortant ces pauvres créatures terrassées parfois par les maladies les plus diverses, les plus terribles, ne s'inclinant que devant la mort qui les guette journellement. Nous les avons cueillies ces violettes et c'est ce petit bouquet que je vous ai présenté et que je vous prie de bien accueillir. Quoiqu'il soit un peu maigre cette année, néanmoins avec le poète, l'Académie de Metz

« Doit être fière et fort heureuse
De voir tant d'âmes vertueuses
Pratiquant toujours, sans délassement
La belle vertu du dévouement. »

Messieurs, votre commission vous prie donc de bien vouloir sanctionner par un vote unanime les récompenses proposées en imitant le sage conseil de Mentor à Idoménée : « Pour la vertu, elle sera

Digitized by Google

assez excitée, pourvu que vous donniez des couronnes et des statues aux belles actions, et que ce soit comme un commencement de noblesse pour les enfants de ceux qui les auront faites. » (Fénelon, Télémaque).

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. AIMÉ SCHUSTER

PAR

M. L. CHOPPÉ, MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Durant un certain nombre d'années, j'ai eu l'occasion, presque chaque jour, de vivre quelques heures en compagnie du regretté M. Schuster : ce commerce quotidien s'est changé bien vite en une véritable amitié. Aussi ai-je accepté, avec grand plaisir, la mission que vous avez bien voulu me confier, de retracer sommairement devant vous les phases principales de la carrière de notre éminent concitoyen. Cette existence, vous le verrez bientôt, peut se résumer en une formule très simple : travail, fidélité au devoir, régularité dans la dignité.

Auguste-Aimé Schuster naquit à Metz, le 13 janvier 1835. Son père qui fit, lui aussi, partie de notre Académie, embrassa la carrière militaire dès l'âge de 14 ans, et prit une part active aux campagnes de 1813 à 1815. A sa mort il occupait le

Digitized by Google

poste de chef des Bureaux de l'administration de l'Ecole d'Application, et était décoré de la Légion d'honneur.

Malgré une santé délicate, le jeune Aimé Schuster fit de brillantes études au Lycée de Metz où il passa dix années, du 9 octobre 1843 au 30 novembre 1853, et suivit le cours complet des études littéraires et celui de logique, section des sciences. Il obtint le diplôme de Bachelier ès-lettres le 17 décembre 1852, et celui de Bachelier ès-sciences le 12 août 1853. Ensuite il entra au Lycée Saint-Louis à Paris, pour y suivre les cours de mathématiques spéciales.

En 1854, M. Sarrus, professeur à la faculté des sciences de Strasbourg, qui avait eu l'occasion de voir un travail de l'élève Schuster, lui écrivait en janvier :

« J'ai lu avec intérêt le travail que vous m'avez « fait l'honneur de me soumettre. Il révèle un « jeune homme d'intelligence, qui n'a qu'à conti- « nuer pour faire des progrès marqués dans l'étude « des sciences exactes ».

Le 29 août 1855, M. Schuster était déclaré admissible à la seconde partie des épreuves du concours pour l'entrée à l'Ecole normale supérieure, section des sciences.

Du 15 novembre 1856 au 15 avril 1858, M. Schuster suivit, à Paris, les cours de l'Ecole impériale des mines. L'ingénieur en chef, M. de Sénarmont, lui donna les notes suivantes en fin de cours :

« M. Schuster s'est montré, durant son séjour « à l'école, laborieux, assidû. Sa conduite a tou- « jours été irréprochable. M. Schuster sera un

Digitized by Google

« agent utile et zélé dans toutes les missions qui « lui seront confiées. »

Ce jugement de l'éminent Ingénieur a presque le caractère d'une prophétie. A l'Académie de Metz, nous avons pu apprécier avec quel zèle, quel talent et quelle conscience M. Schuster s'acquittait des travaux dont on le chargeait volontiers.

Quoi qu'il en soit, la santé du jeune Schuster restait à cette époque toujours un peu précaire, et cette situation lui fit abandonner la carrière d'ingénieur des mines, pour embrasser le professorat.

Le 4 Mai 1860, il était nommé professeur de physique et de chimie au Lycée de Lorient où il demeura jusqu'en décembre 1861. A cette dernière date, il alla occuper la chaire de Dinan qu'il quitta le 15 novembre 1862, pour aller à Montbéliard. Il resta dans ce dernier poste jusqu'au 8 octobre 1865.

A cette époque, bien qu'encore très jeune, puisqu'il avait à peine trente ans, M. Schuster faisait preuve d'une grande activité, et ne se bornait pas à ses obligations professionnelles. Il prit part à des conférences scientifiques, qui furent données, en 1865, à l'Hôtel de Ville de Montbéliard. Voici, d'après un journal local, l'appréciation d'une de ces conférences. L'Académie de Metz aura plaisir à entendre ces premiers compliments adressés à celui qui, par la suite, devait en recueillir tant d'autres. Je cite :

« Un public, aussi choisi et aussi nombreux qu'aux soirées précédentes, assistait à la conférence de M. Schuster. Le jeune professeur de physique a promptement surmonté son émotion, et, d'une manière aisée et assurée, il a exposé son sujet dans toutes ses parties. L'auditoire, composé pour

Digitized by Google

la plus grande part de dames, qui bravaient les émanations résultant de la combustion des divers gaz, a suivi les expériences avec un grand intérêt et a écouté avec attention les explications parfaitement lucides du professeur. Les principaux phénomènes de la combustion ont été analysés avec beaucoup de talent et reproduits avec habileté. Les belles expériences des gaz, du phosphore, des sels et surtout du magnésium ont charmé la foule, qui redemandera sans doute cette belle et utile leçon. Un grand nombre voyaient, pour la première fois peut-être, la magnifique lumière du magnésium. M. Schuster a su éviter les aridités de son sujet pour ne nous en donner que la fleur ».

Mais le but de M. Schuster était de se rapprocher de Metz. Il n'attendait pour cela qu'une occasion. Elle se présenta bientôt. Par arrêté du Préfet de la Moselle, il fut nommé, en date du 27 décembre 1865, professeur de mathématiques et de physique à l'Ecole industrielle de Metz, en remplacement de M. Vincent qui prenait sa retraite.

En dépit du proverbe déclarant que « nul n'est prophète en son pays », M. Schuster obtint à Metz, comme professeur, les succès les plus flatteurs. Il aimait sa carrière et s'y donnait tout entier. En 1869 il fit, à l'Hôtel de Ville de Metz, plusieurs conférences sous les auspices de *l'Association scientifique de France*. Ici encore, je citerai la conclusion d'une appréciation d'un journal messin :

« On voit combien a été curieuse la leçon de M. Schuster ; ajoutons que ses expériences ont parfaitement réussi. Il a conquis sa place, et une place honorable, parmi les habiles démonstrateurs

Digitized by Google

qui se sont imposé la noble tâche de nous rendre la science accessible et attrayante. Il a prouvé d'ailleurs, une fois de plus, que ceux-là sont bien téméraires qui croient que la science est susceptible d'arrêt ; la science marche toujours, elle lutte sans cesse ; elle a engagé avec la matière une lutte pacifique, mais pour laquelle, comme dans la Rome antique, le temple de Janus ne se fermera jamais ! »

Mais bientôt survinrent les néfastes événements de 1870, dont les conséquences devaient si cruellement se faire sentir, à Metz surtout. Les consciences les plus sûres d'elles-mêmes en furent profondément troublées, et seuls ceux qui ont vécu ces jours de détresse morale peuvent en comprendre l'amertume.

Même ceux qui, comme M. Schuster, resté célibataire, n'avaient pas charge d'âmes, s'interrogeaient pour savoir ce qu'ils devaient faire. Je tiens, de notre ancien collègue lui-même, qu'il se décida à partir pour Paris en 1872, pour demander conseil à un ami qui était en même temps son supérieur hiérarchique. Le conseil fut de rester à Metz, et M. Schuster rentra un peu réconforté. Pour cette nature d'élite, le devoir n'était jamais difficile à accomplir. C'était pour ainsi dire chose faite, dès que, le doute s'étant dissipé, la notion de ce devoir s'était clairement révélée. M. Schuster garda provisoirement ses fonctions de professeur à l'Ecole industrielle de Metz, et ne les quitta que le 25 janvier 1874.

A cette dernière date, par arrêté du Maire de Metz, approuvé par M. le Président de la Lorraine, M. Schuster fut nommé, tout en restant chargé

Digitized by Google

du cours de physique à l'Ecole supérieure, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Metz, en remplacement de M. Lorrain décédé.

En entrant à notre Bibliothèque municipale, M. Schuster y trouva des occupations d'accord avec ses goûts et ses aptitudes. Il y rendit de très grands services à nos érudits, qui trouvaient en lui une complaisance inépuisable et une science rarement en défaut.

En 1887, bien qu'il n'accusât encore que 52 ans, M. Schuster éprouva le besoin de prendre du repos. Sa démission fut acceptée et, dans sa séance du 5 décembre 1887, le Conseil municipal lui vota des remerciements pour l'excellence de ses services.

M. Schuster faisait partie de l'Académie de Metz depuis 1873, année dans laquelle il fut nommé membre titulaire. En 1877, il passa dans la classe des agrégés-artistes et, en 1898, il fut nommé membre honoraire. Cette nomination fut la juste récompense des nombreux services et du dévouement qu'il prodigua à notre Société.

Je n'énumérerai pas tous les travaux de M. Schuster qui figurent dans nos Mémoires : la liste en serait trop longue. Je citerai seulement les principaux.

1) Observations météorologiques faites à Metz de 1872 à 1885. Ces observations étaient la continuation de celles que M. Schuster père publia dans nos Mémoires, pendant la période de 1825 à 1852.

2) Conséquences des hypothèses de Bernouilli et d'Ampère sur la constitution des Gaz.

3) Communication sur le radiomètre de Crookes.

Digitized by Google

4) Etude sur le climat de Metz.

5) Etude sur les courants atmosphériques.

6) Souvenirs d'un bibliothécaire.

7) Notices diverses — notamment sur MM. Mouzin, Général Fournier, Colonel Livet, Marcus, Remoissenet, Em. Raillard, etc.

M. Schuster fut secrétaire de l'Académie de 1874 à 1877. J'ai relu ses comptes-rendus annuels, qui sont des modèles du genre. Ce mathématicien était en même temps un fin lettré. Le cas n'est du reste pas rare.

J'irai même plus loin, et je ne craindrai pas d'affirmer que le courant naturel de l'esprit de M. Schuster le portait plutôt du côté littéraire que vers les sciences exactes. Son jugement calme et pondéré, sa rectitude en toutes choses le firent incliner vers ces dernières. Mais ces apparences dissimulaient mal un sentiment très prononcé pour les choses de l'art et de la littérature. Notre confrère, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, fut un classique. Combien de fois ne l'ai-je pas entendu dire que les écrivains modernes, encore que louables, ne pourraient généralement supporter la comparaison avec ce qu'il appelait les grands génies de la langue francaise? Et il nommait Corneille, Racine, Molière, La Fontaine etc., en ajoutant finement : Je ne crois pas qu'aucun autre pays puisse présenter une pléiade pareille. Ces classiques de la langue française sont en même temps ceux de l'humanité.

M. Schuster avait été toute sa vie d'une santé délicate. L'hiver, dans les derniers temps, était une saison qu'il voyait venir avec une certaine appréhension. Celui de 1907-1908 lui fut particulière-

Digitized by Google

ment dur et, en mars de cette dernière année, il dut entrer dans la Maison de santé des Sœurs de la Maternité, afin d'y recevoir les soins qui lui étaient devenus nécessaires. Il y demeura jusqu'à sa mort, qui survint en octobre 1908.

Dans cette dernière retraite, il essaya encore de travailler à des Rapports sur plusieurs de nos Concours académiques : ses forces le trahirent et il dut y renoncer. Dans une des premières visites que je lui fis, je le trouvai tout heureux de sa nouvelle installation, et des soins qu'on lui prodiguait. Lorsque je pris congé il m'accompagna jusqu'à la porte, et sur ma remarque que, suivant Molière : « les malades ne reconduisaient pas », il me dit : — « Et cependant, malade, je le suis — « Vous ne savez pas? J'ai mis ordre à mes af- « faires spirituelles ». Et, comme je me récriai, en ajoutant qu'il était loin du moment où de pareilles nécessités s'imposaient, il ajouta : « On ne sait ja- « mais. Et puis, pour vivre ici, il faut avoir l'âme « blanche. C'est la règle de la Maison ! » — Ces derniers mots étaient ponctués d'un sourire, dont la résignation n'excluait pas une légère pointe de malice.

Les derniers jours de notre confrère furent consolés par la présence à son chevet d'une nièce qu'il chérissait tendrement, et qui, de son côté, lui avait voué une affection toute filiale.

L'Académie de Metz gardera la mémoire du savant modeste, de l'érudit intègre et désintéressé, du parfait honnête homme que fut M. Schuster. Elle inscrira son nom parmi ceux de ses membres qui l'auront le mieux aimée, servie et honorée.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. ERNEST VILLEROY

PAR

M. L. CHOPPÉ, MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

On a coutume de dire que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Il en est de même des hommes dont toute la vie s'est écoulée dans la pratique du devoir, simplement et noblement accompli. Le court résumé de l'existence de M. Ernest Villeroy, que je vais retracer devant vous, vous montrera qu'il fut un de ceux qui méritèrent le mieux ce qualificatif d'homme de bien.

Notre regretté confrère est né, le 2 avril 1843, à Vaudrevange, dans ce petit coin de terre Sarre-louisienne que créa Louis XIV, et qui vit naître Michel Ney et tant d'autres héros moins marquants de l'épopée napoléonienne.

Son père, Alfred Villeroy, était le petit-fils de Nicolas Villeroy, le fondateur de la manufacture de Vaudrevange. Sa mère, Amélie-Victorine Le Masson, était la fille de Monsieur Le Masson, In-

Digitized by Google

génieur en chef des ponts et chaussées du département de la Moselle. Madame Le Masson était alsacienne.

Nicolas Villeroy s'était aussi marié en Lorraine. Son fils Charles (père d'Alfred) avait épousé Mlle Renauld, dont la famille était de Saint-Avold. Ainsi, par tous ses ascendants, Ernest Villeroy avait de profondes racines dans cette terre lorraine à laquelle il était très attaché.

Ernest Villeroy fit ses études à Saint-Clément. Elles furent interrompues à l'âge de seize ans par une maladie des yeux qui compromit sa vue pour le reste de ses jours. Quand les soins nécessités par l'état de ses yeux lui laissaient de nouveau quelque liberté, il allait à Paris suivre les cours de l'École centrale. Mais il lui fut impossible d'approfondir les parties du programme où les yeux avaient trop à travailler. Tout en se livrant à des travaux scientifiques, il cultivait largement son esprit. Il fit la connaissance du Père Gratry qui exerça une grande influence sur lui. Dans les dernières années de sa vie il parlait souvent de ses entretiens avec lui.

Le 31 août 1871, il épousa Mlle Gabrielle Onofrio, fille de M. Onofrio, président de chambre à la Cour de Lyon. M. Onofrio était d'origine italienne, mais était né à Lyon. C'était un magistrat d'une rare distinction, homme très instruit et chrétien très convaincu. Il était l'ami intime de Frédéric Ozanam. En 1873, il fut nommé conseiller à la Cour de Cassation.

En 1875, Ernest Villeroy devint directeur de la fayencerie de Vaudrevange. C'était là le champ le mieux choisi pour déployer son activité. Il

Digitized by Google

succédait à son père, qui lui même avait succédé à son grand-père, le fondateur de l'usine. Depuis que cette industrie existait, c'est-à-dire depuis 1789, Nicolas et Alfred Villeroy s'étaient toujours occupés avec la plus grande sollicitude du bien-être de leurs ouvriers. En 1817, Nicolas Villeroy fondait, sous forme de fraternité placée sous le patronage de Saint Antoine, une caisse de retraite qui impose au patron une contribution double de celle qui lui incombe de par la loi actuelle. Ernest Villeroy continua à suivre la voie que lui avaient tracée son père et son aïeul. Rien ne lui échappait de ce qui pouvait améliorer la condition des ouvriers. Il fonda les coopératives. En même temps il était le bras droit de son oncle M. de Galhun, pour l'organisation de toutes les institutions charitables dont celui-ci dota le pays.

Malheureusement, en 1891, la faiblesse de ses yeux, augmentant, l'obligea à résilier ses fonctions actives dans la direction de l'industrie qui lui avait été confiée. Dès lors, il se voua entièrement à sa famille, s'occupant des différentes œuvres de charité dont la direction lui était échue après la mort de son oncle de Galhun. Le chagrin qu'il eut de la mort de sa femme en 1904 usa promptement ses forces et ce fut après une courte maladie qu'il mourut le 6 novembre 1908.

Messieurs, ce résumé bien court suffira à vous montrer notre regretté confrère tel qu'il fut : un homme de conscience, de foi et de devoir. Pour louer de telles natures, qui furent surtout délicates, concentrées et modestes, il ne faut ni de grands mots ni de longues phrases. Il suffit de dire que leur disparition laisse une trace

Digitized by Google

lumineuse qui instruit, réconforte et porte au bien.

L'Académie de Metz sera heureuse de rendre ce témoignage à la mémoire de M. Ernest Villeroy. Elle le fera d'autant plus volontiers que le regretté défunt représentait, dans notre Compagnie, une contrée qui nous a toujours été chère et que nous considérons, avec raison, comme le prolongement de notre Lorraine.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. NICOLAS-ADOLPHE BELLEVOYE

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE METZ

PAR

M. EUGÈNE COLON, MEMBRE TITULAIRE, SECRÉTAIRE

Nicolas-Adolphe Bellevoye, né à Metz le 9 avril 1830, est décédé à Reims (France) le 29 novembre 1908, dans sa soixante-dix-septième année.

Le faire-part du décès lui attribue les titres de : membre honoraire de l'Académie de Metz, membre correspondant de l'Académie de Reims, membre de la Société entomologique de France, officier d'académie, ancien Conseiller municipal à Metz.

Cette nomenclature est loin d'être complète, notre zelé concitoyen faisait partie de bien d'autres Sociétés dont il était l'âme, à Reims comme à Metz. Il nous suffirait de citer la Société d'études des Sciences naturelles de Reims, la Société d'histoire naturelle de Metz et nos associations de prévoyance et de secours mutuels.

Ce qui caractérisait cet ami si éclairé de nos institutions savantes et philanthropiques et si intéressé à la vie intellectuelle du pays messin en

Digitized by Google

particulier, c'était une extrême modestie, ressemblant à de la timidité, qu'il ne surmontait que quand il s'agissait de défendre les intérêts qui lui étaient confiés, bien plus que les siens propres.

Il a disparu, a dit sur sa tombe M. Navelot, au nom de la Chambre syndicale des horlogers-bijoutiers de l'arrondissement de Reims, sans avoir presque jamais quitté l'établi de graveur artistique qu'il avait rapporté de Metz, mourant pour ainsi dire au champ d'honneur du travail.

Et, dans les mêmes tristes circonstances, M. Louis Demaison rappelait, en termes émus, que c'était à cet immigré, qui avait l'estime de tous, que la Société d'études de Sciences naturelles de Reims, qui l'avait nommé son président, était en partie redevable de son existence et peut le regretter, à juste titre, comme un de ses principaux fondateurs.

Ces attestations, que je ne fais que citer trop brièvement, et la nombreuse assistance constatée à ses obsèques prouvent que, là bas comme ici, dans les sciences, les arts et la nouvelle industrie qu'il avait créée, il a laissé de très grands regrets et le meilleur souvenir.

Il fut admis à notre Académie comme agrégé-artiste en 1857, il y a donc plus d'un demi siècle, et comme membre titulaire en 1871.

A son départ de notre Ville, en 1887, il passa dans la classe des associés-libres non résidants. Depuis 1895, il était un de nos membres honoraires.

Les comptes rendus du Secrétaire constatent qu'il n'a jamais cessé de correspondre avec nous et de se conformer, plus scrupuleusement que

Digitized by Google

beaucoup d'autres de nos collègues partis de Metz, aux prescriptions de l'article 17 de notre réglement.

Vous savez Messieurs, que tout membre de l'Académie doit, en effet, produire et offrir dans le cours de chaque année, soit un mémoire, soit un morceau de littérature, soit un ouvrage d'art, et que tout membre qui publie un ouvrage doit en déposer un exemplaire dans notre bibliothèque. Les travaux littéraires et artistiques de M. Bellevoye, ainsi que ses curieuses observations entomologiques, justifient son élévation à l'honorariat ; il s'est néanmoins cru obligé d'en témoigner sa reconnaissance en nous continuant sa féconde collaboration. Il faut souhaiter qu'il trouve de nombreux imitateurs !

Il fit ses études à l'école industrielle de la Ville, d'où sont sortis tant d'hommes utiles, puis il apprit la gravure chez un artiste messin, M. Michaud, qui jouissait jadis d'une certaine notoriété.

Il suivit aussi les leçons d'un autre messin dont le souvenir est vénéré, M. Emile Faivre, aux bons conseils duquel il doit, a-t-il dit, d'avoir entrepris ses premiers travaux artistiques.

Il serait allé à Paris pour se perfectionner dans la gravure sans la Révolution de 1848 qui lui fit renoncer à ce projet.

Resté à Metz tant qu'il ne fut pas obligé de le quitter à cause de son fils à établir et qu'il voulait suivre, il s'y fit une belle clientèle due à son extrême obligeance et à son activité, comme à ses connaissances si diverses dans les questions d'art.

Le dictionnaire biographique de l'ancien Département de la Moselle ne consacre pas moins de

Digitized by Google

4 colonnes pour résumer une partie seulement des travaux de M. Bellevoye.

Son mérite a été reconnu à l'Exposition de Metz de 1861 où il a obtenu une médaille d'argent de deuxième classe (Section de l'industrie, arts graphiques, etc.) et une mention honorable dans les beaux arts.

Ayant fait hommage à l'Académie en 1865 de la première partie de sa publication (continuée plus tard) retraçant par une suite de dessins gravés à l'eau forte, les principaux monuments de nos environs, M. Thilloy, votre Secrétaire, le félicite dans son compte rendu. C'est, dit-il, un témoignage d'habileté professionnelle et d'habitudes laborieuses d'une vie qui sait trouver des loisirs pour la pratique de l'art et l'étude de la nature.

Il finit par accepter la candidature au Conseil municipal et fut élu dans sa section, par 470 voix, le 31 juillet 1881. Il eut bientôt justifié la confiance des électeurs par la part active qu'il prit aux délibérations et par la façon dont il remplit différentes et délicates missions qui lui furent confiées et qui seront rappelées plus loin.

Mais j'ai hâte de vous entretenir de ce qui nous intéresse plus spécialement, c'est-à-dire de ses publications et travaux artistiques que j'ai divisés en 3 catégories :

I. TRAVAUX LITTÉRAIRES

Rapport sur un autel portatif de la Cathédrale de Metz — avec gravure (1863).

Rapport sur un mémoire sur Sébastien Leclerc, le grand graveur messin — et son œuvre (1876).

Notice sur Gustave Warion (1876).

Digitized by Google

Observations à propos d'un manuscrit de M. Brémond, sur les Armoiries de la Ville, établissant une distinction entre l'aigle de l'écu de Metz et celui de l'Empire allemand.

M. Auguste Prost, le grand archéoloque messin, qui reste trop oublié de nos édiles, a remarqué que les armes anciennes de Metz sont un écu blanc et noir, le plus souvent sans cimier et que jusqu'en 1552 on ne rencontre jamais l'image de 'Aigle impérial à deux têtes (1881).

Note sur les pérégrinations de l'Académie à dater de sa fondation depuis la salle des chanoines réguliers de Saint-Augustin jusqu'à celle de l'hôtel de ville en 1761, etc. (1881).

Quelques mots sur les vieux vitraux de Sainte Barbe, attribués à Valentin Bousch qui ont, comme le reliquaire de Somsois (Marne) failli être dispersés et ont été acquis par M. du Coëtlosquet (1881).

Observations sur le catalogue de l'œuvre lithographiée et gravée de A. de Lemud, par Aglair Bonvenne (paru à Paris 1881).

Divers aspects de la tour dite à côté de celle des vignerons (dessin) et un grand nombre d'épreuves de divers cuivres de l'Union des arts — rappelant nos artistes défunts, Malardot, de Lemud, Hussenot (soumis à l'Académie 1881).

Etude sur André Malardot, son frère Gonzalve et Henry de Turgy (1882).

Souvenir touchant conservé par M. Bellevoye, d'un furieux ouragan qui dans la nuit du 25 au 26 octobre 1870 a ravagé la hauteur près du château de la Pierre Percée au dessus du Village de Celle (Vosges) — dénommé Coup de vent de Metz — d'après une note de 1880.

Digitized by Google

Addition de cinq nouveaux noms de potiers romains à la liste des marques de M. l'abbé Ledain (1883).

Note sur quelques autres marques de potiers de la période gallo-romaine (1887).

Observation sur la mise à jour d'une crypte dans l'emplacement de l'ancien couvent Sainte-Elisabeth, Haut de Sainte-Croix (1883).

Notice biographique très étudiée sur Auguste Migette, membre de l'Académie de Metz, artiste de grande valeur et généreux bienfaiteur de la cité — dont le nom a été si justement appliqué à une de nos nouvelles rues (1885).

Catalogue et notes — concernant les tableaux et collection du musée Migette (1882, 1885, 1887).

Liste des ouvrages de la bibliothèque Chartener achetés par notre Collègue pour la Ville (1885).

Rapport sur concours des beaux-arts ouvert par l'Académie en 1885.

Notice sur François Blanc, doyen des membres honoraires de l'Académie, décédé à Nancy, à 87 ans, le 12 août 1886, journaliste, artiste etc., ayant joué un rôle important à Metz (1888).

II. SCIENCES — HISTOIRE NATURELLE

Catalogue des hémiptères du Département (Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle) 1866.

Observations sur les mœurs de plusieurs espèces de Coléoptères qui vivent sur les plantes aquatiques du département (même bulletin) 1870.

Inventaire des crustacés du cabinet d'histoire naturelle de Metz (1870).

Insectes nouveaux ou rares dans les environs de

Digitized by Google

Metz (notamment les bignivores dont les ravages menacent l'existence des tilleuls séculaires du jardin Boufflers (1876).

Mœurs des Authrènes qui vivent aux environs de Metz (1878) et des Longicornes (1881).

L'invasion de Vanessa Cardia en 1879, suivi d'observation de l'éclosion de quelques coléoptères et plantes insectivores — opuscules divers — (1879, 1880, 1883).

Note sur le Gibbium Scotias — nouvelles observations sur les Anthrènes, le Chalicodoma muraria, le Mégaphilus centencularis et l'Osnia bicornis dans nos environs (1884).

Quelques cas de monstruosités observés chez les insectes (1887).

La fourmi domestique à Reims (1889).

Les Galéruqués de l'orme (Reims 1907), etc.

M. Bellevoye a été nommé membre de la commission spéciale instituée par ordre du Gouvernement, le 27 mars 1872, pour étudier la grave question du phylloxera Vastatrix qui venait de faire son apparition dans la vallée de la Moselle. Il a, à plusieurs reprises (1872-1873), montré et expliqué à l'Académie une série de planches et dessins reproduisant l'insecte très grossi ; et il a commenté très utilement pour nos vignerons l'important travail de M. Signoret sur la qustion.

III. BEAUX-ARTS — MÉDAILLES

Nous donnons un relevé des remarquables médailles et des nombreuses reproductions faites par M. Bellevoye dont on trouve une très flatteuse appréciation dans la petite biographie que lui a consacrée M. Paquet d'Hauteroche, aussi un de

Digitized by Google

nos membres honoraires : son premier hommage à l'académie consiste en une médaille consacrant l'achèvement de la grande entreprise des eaux de Metz (1865). Le secrétaire M. Thilloy (1867) dit que cette œuvre, d'un travail très fin, accuse un véritable progrès de l'art (la gravure en médaille). Elle est suivant lui une digne sœur de la belle médaille de Saint Urbain offerte antérieurement à la Société d'archéologie de la Moselle.

Ensuite apparaissent deux belles médailles reproduisant le monument de Mars-la-Tour et le munument de Chambière érigé aux soldats français morts en 1870-71 dans les ambulances de Metz (1877).

Médaille représentant notre éminent membre-honoraire M. Charles Robert (1882).

Médaille de Mgr Dupont des Loges, notre Évêque vénéré (1885).

M. Bellevoye a aussi gravé, avec un rare bonheur, les médailles de deux célèbres messins, le graveur Sébastien Le Clerc et le peintre Charles-Laurent Maréchal, qui, pour avoir vécu à des époques bien différentes, n'en sont pas moins deux de nos plus grandes gloires artistiques, absolument étrangères à la politique et que dès lors leur ville natale devrait et pourrait mieux reconnaître.

Ces médailles sont dues à un vote de l'académie du 30 juin 1887, sur le rapport de M. Lametz, déterminant ainsi l'emploi du reliquat de fonds laissés par la Société des amis des arts de Metz qui avait cessé de se réunir.

Le bel ouvrage de M. Meunier, couronné par l'académie en 1874, sur Sébastien Le Clerc et son œuvre et sur lequel M. Bellevoye a fait un re-

Digitized by Google

marquable rapport (voir nos Mémoires), peut renseigner sur la vie du graveur de la Cour de France; mais il n'est pas un messin qui ne connaisse celle du grand maître des ateliers de peinture sur verre du Fort Moselle et qui n'ait admiré une de ses plus belles œuvres le vitrail de l'artiste, ornement de notre musée municipal.

Le médailler du même musée contient ces effigies qui lui ont été offertes par l'académie en 1894, et beaucoup d'autres médailles dues aux libéralités de notre collègue.

Au surplus il s'est toujours intéressé à nos collections et à l'établissement de l'album messin du musée qu'il a enrichi avec persévérance de nombreuses vues et dessins du pays depuis 1878.

Il a agi de même pour notre bibliothèque publique en sollicitant notamment du Conseil munipal, en 1882, une importante subvention qui lui a permis de rapporter de Paris un grand nombre de gravures d'artistes messins et de livres intéressant l'histoire de Metz en général et de l'imprimerie du pays en particulier, le tout provenant des collections Chartener (Mémoires 1884).

La manière éclairée et désintéressée dont il a accompli son difficile mandat lui a valu les remerciements, rendus publics, du Conseil municipal et la reconnaissance des érudits messins.

Il a aussi réussi d'autres négociations au profit de notre musée archéologique, et c'est à lui que nous devons la conservation d'une antique statue de Saint Livier qui figurait dans la vieille église de ce nom avant 1793 et qui avait disparu dans des matériaux de démolition (1884).

Dans mon compte-rendu pour 1906-1907, je

Digitized by Google

rappelais une circulaire établissant l'activité d'esprit qu'avait conservée M. Bellevoye et sa pensée toujours en éveil sur Metz.

Pour rappeler les principaux souvenirs de notre histoire, il proposait de faire frapper différents jetons s'appliquant aux périodes gauloise ou romaine, austrasienne, carlovingienne, république messine et période française, au sauveur de la République, le Boulanger Harelle repoussant les lorrains en 1473 et à l'historien messin Auguste Prost, de notre académie (1817-1896).

Metz, expliquait notre collègue, après avoir été la capitale des Médiomatriciens, devint le centre d'une province romaine, puis, à la dislocation de l'Empire, Clovis, s'étant converti au Christianisme, établit sa puissance sur toute la Gaule et fonda le royaume des Franks. A sa mort, ses quatre fils se partageant le royaume, Metz devint la capitale d'Austrasie sous Thierry Ier en 511.

Cette citation serait bien faite pour justifier, s'il en était besoin, des sentiments si profondément enracinés dans le cœur de ce compatriote qui pensait que nous ne devons jamais nous lasser de rappeler nos origines et notre si glorieuse histoire.

Elle clôturera ce résumé d'une existence qui s'est passée avec peu de bruit, mais sans cesser un seul instant d'être laborieuse et utile.

Notre génération n'oubliera pas cet homme de devoir devenu populaire malgré lui, et qui, avec une constitution d'apparence très délicate, a accompli tant de choses profitables à la prospérité et au bon renom de la vieille cité.

Je pourrais, Messieurs, vous parler de l'homme privé, de sa compagne qui a toujours collaboré à

Digitized by Google

ses travaux, de son fils qui continue l'œuvre interrompue et lui succédera peut-être un jour parmi nous. Je pourrais même vous décrire cet atelier, où se rencontrait parfois toute la famille si unie et si heureuse, quoiqu'il fût situé dans un de nos plus sombres quartiers. Mais nos compatriotes connaissent tout cela, il a toujours existé beaucoup de ces familles si estimées dans la bourgoisie à Metz qui n'ont pas besoin d'être autrement décrites.

L'atelier mérite pourtant une mention, il était situé au cœur de la cité et si haut que nos principaux monuments lui formaient le plus bel horizon que puisse désirer un enfant de Metz, comme M. Bellevoye, qui a dû bien le regretter!

Je n'ai peut-être pu apprécier, comme ils le mériteraient, certains côtés de cette vie si bien remplie, mais j'espère qu'il me sera tenu compte de ma bonne volonté et de la sincérité de mes appréciations.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MONSIEUR EMILE HUBER

PAR

M. CAMILLE MASSING, MEMBRE TITULAIRE

Emile Huber naquit à Paris en 1838. Quoique par sa mère il se rattachât à notre sol lorrain, toute son enfance s'écoula dans la capitale. Au collège et à l'école préparatoire de Sainte-Barbe où il fit ses études, il eut pour camarades des jeunes gens qui brillèrent dans la suite au premier rang des généraux divisionnaires de l'armée française. En 1856, il entra à l'école centrale des Arts et Manufactures. Au nombre des ingénieurs des trois promotions qui suivirent les cours en même temps qu'Emile Huber, je citerai : Hallopeau, de Selle, Contamin, Forest, Vigreux et Songaylo qui furent mes propres répétiteurs à cette école. Ses goûts personnels le portèrent à embrasser la spécialité de chimiste ; l'illustre Payen fut un de ses maîtres. A peine eut-il obtenu le diplôme d'ingénieur, qu'il prit un brevet pour la

Digitized by Google

fabrication de certaines couleurs d'aniline extraites des goudrons de houille. A ce moment, son père qui faisait partie de la société Massing frères, Huber & Cie, le fit entrer dans la fabrique de Puttelange, où l'on produisait l'étoffe de soie destinée à la confection des chapeaux hauts de forme. Emile Huber, grâce à ses aptitudes et à ses connaissances théoriques devint, après un court apprentissage, l'associé de son père et de mes parents. Mais, impatient de voler de ses propres ailes, il demanda la dissolution de la société qui se scinda en deux. Les frères Massing restèrent à Puttelange ; ils gardèrent l'usine qu'ils avaient construite et que je dirige encore aujourd'hui. Emile Huber s'établit à Sarreguemines et prit, pour associés, entre autres, son père et son beau-père M. Greff. Ce dernier avait été chargé de la liquidation de la société défunte ; et c'est ainsi qu'Emile Huber fit la connaissance de Mademoiselle Greff qu'il épousa et qu'il eut la douleur de perdre après quelques années de mariage. Pendant la période qui s'écoula de 1862 à 1870, il eut à soutenir une lutte acharnée contre la concurrence de ses anciens associés de Puttelange et contre celle de la grande fabrique J.-B. Martin de Tarare. Il fut à la hauteur des circonstances ; et, parfaitement armé pour tenir tête aux anciennes usines, il se fit lui-même sur le marché de l'étoffe une place qu'il élargit de jour en jour. C'est en payant de sa personne, en mettant la main à la pâte pour la fabrication de ses mordants, en perfectionnant le procédé de teinture en usage à cette époque qu'il gagna à sa jeune maison un renom bien mérité.

Digitized by Google

Si les débuts avaient été difficiles, la prospérité vint rapidement et ne fit que croître à partir de 1871. A l'exposition de 1878, il obtint la croix de chevalier de la légion d'honneur. Trouvant à cette époque que les débouchés de la peluche commençaient à se resteindre, il ajouta toute une série de bâtiments à son usine et adjoignit la branche des velours à celle des peluches. Malgré la redoutable concurrence des velours schappe de Crefeld pour les basses qualités et celle des velours riches, genre lyonnais, pour les hautes qualités, il agrandit peu à peu ce nouveau champ offert à son activité.

A partir de 1890, il dut constater que la consommation de l'étoffe pour les chapeaux de soie hauts de forme diminuait de plus en plus. On ne domine point les caprices de la mode, on est contraint de les subir: il sentit profondément cette vérité. A la lutte à outrance et sans merci pour l'accroissement d'une clientèle éphémère, il préféra un accord entre fabricants, accord que sa situation personnelle dans l'industrie des peluches lui permettait d'offrir à ses concurrents. Un certain jour de l'année 1895, il vint frapper à ma porte, et me tendit la main en disant: « Soyons amis ! » La réponse ne pouvait être douteuse. C'est ainsi que je fus appelé à entretenir avec notre regretté confrère des relations de chaque jour; c'est ainsi qu'il me fut donné de profiter de tout le charme, de tout l'agrément de son esprit; c'est ainsi que je reçus encore quelques mots de lui, un fragment de lettre, l'avant veille de sa mort. Je ne dirai point, suivant une formule souvent usitée, que rien n'avait fait présager sa fin si rapide, car

Digitized by Google

je me souviens fort bien de quelques avertissements, de quelques signes avant-coureurs. Me trouvant auprès de lui une certaine journée de janvier 1906, à l'hôtel Terminus de Paris, je vis sa langue s'embarrasser, ses traits se contracter et un vertige le saisir. Depuis ce moment, il alla se retremper chaque hiver dans le doux climat de Pau, avec la compagne qui a répandu beaucoup de son charme sur le déclin de cette existence, qui l'a entouré de soins, qui l'a soutenu et réconforté, quand la maladie le retenait cloué sur le lit de douleur.

Lorsqu'il revenait de Pau au pays de la Sarre, il cherchait à oublier la goutte, cette autre compagne si incommode ; il se rendait tantôt à Strasbourg pour assister aux assemblées mensuelles du Conseil de Rhin et Moselle, tantôt à Metz pour prendre part aux travaux de la société d'archéologie et quelquefois aussi à nos réunions de l'Académie. Je ne retrouve plus dans ses dernières lettres, celles de 1908 et de 1909, les notes gaies et piquantes qui marquaient de leur cachet ses lettres des années précédentes. Depuis cette première attaque dont je vous ai dit un mot, il semblait qu'une teinte de tristesse eût assombri cet esprit jadis si leste et si vif ; ses plaisanteries même avaient pris un tour plus sérieux. C'était le fait de la maladie qui lentement poursuivait sa marche. Néanmoins, rien ne parvenait à l'arracher à ses occupations industrielles. L'usine, qu'il aimait d'autant plus qu'elle était son œuvre toute personnelle, continuait à le passionner et à l'absorber. Le matin du 2 décembre 1909, il renvoya de son château du Blauberg à la fabrique

Digitized by Google

tout le courrier, toute la grosse correspondance du jour, sans l'ouvrir. A ce trait seul, son dévoué collaborateur vit que M. Huber était perdu. En cette même journée du 2 décembre, l'Académie de Metz fut privée du confrère qu'elle avait à trois reprises différentes appelé à l'honneur de la présider ; et les arts et les sciences en Lorraine eurent à déplorer la perte d'un bienfaiteur.

Dans cette notice biographique, je ne vous ai présenté jusqu'ici que l'ingénieur et le fabricant. Il me reste à vous entretenir des traits essentiels qui distinguaient ce caractère si original, si personnel ; j'essaierai ensuite de vous parler un peu de ses travaux scientifiques. Un éclectisme des plus marqués imprimait à son esprit un charme tout particulier. Avide de savoir, il ne limitait point sa tâche aux études d'histoire et d'archéologie ; dans une certaine mesure, on eût pu dire de lui qu'il était digne d'étudier le fameux livre *De omni re scibili et de quibusdam aliis*. La musique, la médecine, l'art militaire (et que sais-je encore) le passionnaient également. Dans sa jeunesse, il prit des leçons du fameux pianiste Fumagalli ; de savantes partitions alternaient dans sa bibliothèque avec une foule d'opuscules de tout genre. Lorsque la maturité de l'âge lui fit connaître les atteintes de la goutte, il s'entoura de toute une série d'ouvrages qui traitaient de cette maladie. Il les étudiait avec ardeur ; il en parlait même si volontiers et avec une telle conviction que vous l'eussiez pris pour un spécialiste. Il en était de même pour tout ce qui touchait à l'armée. Je l'avais invité un jour à la table de mes anciens collègues de la délégation d'Alsace-Lorraine. Il

Digitized by Google

mit la conversation sur le fusil d'infanterie dernier modèle, sur la cartouche de ce fusil, sur les dispositifs : bêche, frein hydraulique adoptés pour éviter le recul des canons. A la fin du dîner, mes collègues me demandèrent « si ce Monsieur n'était point un ancien officier d'artillerie ? » L'erreur était d'autant plus excusable que notre ancien confrère portait le ruban rouge à la boutonnière. A l'endroit où s'élève aujourd'hui son beau château du Blauberg, d'où le spectateur voit se dérouler le magnifique panorama de la vallée de la Sarre, il avait installé avant 1870 une baraque et des cibles : c'était un lieu d'exercice pour la jeunesse de Sarreguemines qui avait choisi Emile Huber pour président de la société de tir. Ce fut un président des plus actifs, qui ne se lassait point de prendre une part personnelle aux concours de tir des grandes villes. Il en revenait chargé, non seulement de lauriers, mais de médailles et de superbes objets en bronze qui figurent encore aujourd'hui au milieu des nombreux ornements de son salon. En 1870, quand la France fit appel à ses enfants, il prit place dans les rangs au début de la guerre et accompagna les reconnaissances de cavalerie du corps du général de Failly. Sa connaissance de la topographie locale faisait de lui un guide précieux. Au moment des revers, après la bataille de Spichern, il alla s'enfermer dans Metz, d'où il ne sortit qu'après la capitulation. Quelques années après la guerre de 1870, il se prit d'une grande passion pour les recherches archéologiques. Avec quel feu il nous parlait de ses trouvailles ! Quand un ami, ou même un simple client, acheteur de soieries, se

Digitized by Google

présentait soit au château du Blauberg, soit au bureau de sa fabrique, la conversation dérivait bien vite et finissait invariablement par tomber sur les choses de l'art. Cet esprit chercheur était essentiellement éclectique. La variété des collections Huber le démontre surabondamment. Depuis le casque, le sabre et la cuirasse du cuirassier de Reichshoffen, depuis la lance du Cosaque de 1814 jusqu'au buste de Marc Aurèle, il y avait de tout au Blauberg. Si ma mémoire ne m'abuse, on eût même pu y rencontrer à une certaine époque un coupé huit ressorts qui avait jadis figuré parmi les équipages de Napoléon III.

J'avais trouvé grand intérêt à la lecture de son recueil de documents sur l'histoire de Sarreguemines.

La confection de ce recueil n'est point, il est vrai, un des principaux titres qui ont valu à Emile Huber le renom dont il jouit. Il voulut bien m'expliquer les difficultés de ce genre de travail, le triage qu'il nécessite : il faut savoir écarter les documents qui ne représentent qu'un intérêt secondaire, retenir ceux qui se rapportent directement à votre thèse. Suivant la coutume des grands travailleurs, il glanait un peu partout. Un jour, je poussai devant lui un cri de détresse. Je venais de parcourir dans vos Mémoires (1905-1906) un épisode de la guerre des Rustauds par Emile Huber. En le lisant, j'avais remarqué la reproduction littérale de certaines pages d'une traduction de l'allemand faite par un traducteur qui m'était bien connu. Quand je lui en fis la remarque, il me répondit en riant : « Tu te figures sans doute, pauvre innocent, qu'on trouve beaucoup de

Digitized by Google

pages d'histoire dans son propre fond. L'histoire ne s'invente pas ; le plus souvent, elle se copie. Le tout est de savoir bien chercher et de puiser aux bonnes sources. » Il faut reconnaître que nulle recherche ne l'effrayait. Aux archives nancéiennes, aussi bien qu'à la bibliothèque nationale de Paris, il promenait son ardent désir de documentation, connaissait les bons endroits et payait même des copistes qui n'oublieront point sa générosité.

Cet homme si sérieux, par le plus piquant des contrastes, aimait, adorait les plaisanteries. Oserai-je le dire ? il cultivait le calembour avec grand succès. Permettez-moi d'invoquer, en sa faveur et pour excuse, des précédents qui ont leur valeur. Veuillez relire dans le compte rendu de la séance du 23 décembre dernier, à l'Académie française, la réponse de Pierre Loti au discours de réception de Jean Aicard. Vous y trouverez, au milieu d'un ruisseau de perles, quelques réparties de François Coppée, cherchant à dérider ses confrères pendant les fastidieuses discussions du dictionnaire. Les Immortels de là-bas ne dédaignent point le mot pour rire ; pourquoi ferions-nous un crime à Emile Huber d'avoir quelquefois égayé la monotonie de nos séances ? *Sunt etiam musis sua ludicra.* Laissez-moi vous rappeler à ce sujet un souvenir très personnel. Au cours d'un voyage de Sarreguemines à Metz pour nous rendre à une séance de l'Académie, je me permis de plaisanter notre confrère sur les malices du sort qui le vouaient, lui, antiquaire et archéologue, à l'amitié des savants en *us*. Je lui citais ses amis, l'abbé Colbus, l'ancien député au Reichstag, puis notre confrère qui

Digitized by Google

fut son collaborateur, l'abbé Paulus. « Quel sera ton prochain ami en us? lui demandai-je. » Sur le moment, pas de réponse ; mais au cours de la séance, je reçus un petit carré de papier : avec la mention suivante que M. Fleur me pardonnera certainement de reproduire :

« Fleur vient d'avoir un prix de littérature. C'est un victorieux. Donnons-lui un nom de victoire et appelons-le Fleurus ». Sans doute, Emile Huber était en faute. Que celui de vous, Messieurs, qui n'a jamais péché lui lance la première pierre. J'ai parlé de Coppée : Lui et notre confrère étaient un peu voisins ; car si Coppée était de Montmartre, Emile Huber avait habité Belleville pendant une partie de sa jeunesse. L'esprit boulevardier égratigne quelquefois par ses vives réparties ; mais il amuse plus volontiers qu'il ne blesse. Au cours de ses recherches, il se mit en relation avec des marchands d'autographes. Il en possédait un bon nombre, et il offrit un jour à votre Société la reproduction de lettres de Maximilien Robespierre, pour lequel il professait un certain culte qu'il est bien permis de ne point partager. Je l'attribue en partie à une tradition de famille ; car la biographie la plus connue de ce grand révolutionnaire est due au savant Ernest Hamel, ancien sénateur qui avait épousé Mathilde Huber, sœur de notre regretté confrère. Emile Huber étendait même sa prédilection à Saint-Just, cette autre célébrité qui, suivant l'expression de Camille Desmoulins, portait sa tête comme un Saint-Sacrement. Si je vous en parle, c'est pour vous donner une preuve de plus de la tournure éclectique de l'esprit de notre regretté confrère ;

Digitized by Google

croyez bien qu'il n'avait rien des goûts sanguinaires de ces terribles tribuns. Ses seules victimes furent celles qu'il rapportait de ses chasses ; car, à une certaine époque, aussi longtemps que la goutte ne le retint point au rivage, il fut un fervent nemrod. Et comment oserai-je l'accuser de sentiments d'intolérance ! lui qui se complaisait dans la société des abbés Colbus, Delesse, Paulus et Collin. C'est à ce dernier que je vais emprunter une phrase qui dépeint la mentalité d'Emile Huber et qui précise le genre de philosophie dont il était un sincère adepte : « Caractère bien personnel, mais nature généreuse, il n'a pas été influencé outre mesure par Voltaire et Rabelais, quoique tous deux l'aient un peu marqué de leur empreinte. Son esprit judicieux et philosophique s'est affiné au contact des poussières du passé ».

Les tableaux des maîtres le fascinaient. Son château en contenait bon nombre, parmi lesquels je citerai un David, plusieurs Courbet, un Corot, des Feyen Perrin, un Gervex, des Jean Béraud. L'étranger ou l'ami qu'il promenait au milieu de ces richesses n'en pouvait détacher les yeux et rendait un hommage bien spontané au sens artistique de ce collectionneur émérite.

Quel sera le sort de ces collections ? Une grande partie des produits de ses fouilles se trouvent dans une salle spéciale du Musée de Metz, placés sous l'œil bienveillant du donateur. Vous y verrez, à la bonne place, le buste d'Emile Huber, admirablement posé, examinant une statuette. Cette œuvre est remarquable et donne l'impression de la vie ; il ne lui manque que le souffle vital.

Un tel hommage était dû à ce généreux bien-

Digitized by Google

faiteur; car vous savez quelles sommes importantes il a consacrées à toute cette série de fouilles qui a enrichi le domaine de l'archéologie lorraine. Il s'y était consacré corps et âme. Non content de mettre à la disposition des explorateurs les ressources de son intelligence, il leur ouvrait de larges crédits. La discrétion m'empêche d'entrer dans le détail de ces dons; mais vous avez appris dans quelle mesure il a contribué de ses deniers aux fouilles qui ont mis à jour les arènes de Metz. Vous connaissez également le nom de celui qui a offert à la société des monuments historiques le château de Frauenberg et le terrain qui l'avoisine.

Si je me suis un peu étendu sur les côtés intimes de cette personnalité, il me reste encore à vous donner quelques détails sur les nombreux travaux historiques et archéologiques qui ont marqué la carrière d'Emile Huber.

Mais au lieu de pénétrer dans le domaine de l'archéologie, je m'incline devant la défense du poète qui en interdit l'entrée aux profanes: « odi profanum vulgus et arceo ». C'est pourquoi je rends la plume à notre confrère, M. le chanoine Collin; et j'entre de plein pied avec lui dans cette dernière partie de mon sujet : « Emile Huber commença en 1882 et continua jusqu'en 1904 ses fouilles au Hérapel. En 1890, il met au jour une belle villa romaine à Rouhling, sur le chemin du Hérapel à la Sarre : il publie dans l'annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine le détail de ses fouilles et enrichit le Musée de la ville de Metz de presque toutes ses trouvailles ; il restitue à nos musées provinciaux les trouvailles faites dans le pays. En 1902, grâce à l'initiative et à la savante direction

Digitized by Google

de M. le colonel Schramm, d'importantes fouilles sont faites entre la Seille et la porte Saint-Thiébault ; et Messieurs Huber et Schramm mettent au jour les fameuses arènes de la Seille qui datent du deuxième au troisième siècle.

Sa Majesté l'empereur, protecteur de la Société d'archéologie, vient visiter les découvertes et récompense les deux savants archéologues en leur conférant l'ordre de l'Aigle rouge. En 1906 M. Huber est nommé membre correspondant de l'institut archéologique de l'empire d'Allemagne. Il faudrait parler encore d'un beau volume sur l'histoire de la Lorraine au XVII^e siècle, composé en collaboration commune par M. Huber et M. l'abbé Paulus, ouvrage couronné en 1908 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. »

Nous terminerons cette notice par la liste des travaux d'Emile Huber publiés dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothring. Geschichte und Altertumskunde* et par celle des travaux publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Metz :*

Jahrbuch 1894 : Excursion archéologique au Hérapel, p. 295.

Jahrbuch 1900 : Description historique des monnaies antiques mises à jour dans les fouilles du Hérapel (1886-1895) p. 314.

Jahrbuch 1901 : Notes sur le château et la fortification de Sarreguemines, p. 312.

Jahrbuch 1903 : Le Hérapel d'après le résultat général des fouilles (coup d'œil d'ensemble) quatrième et dernière notice, p. 319.

Jahrbuch 1904 : La villa de Rouhling, p. 259 (en collabor. avec Grenier).

Jahrbuch 1903 : Coup d'œil historique sur les

Digitized by Google

origines de Sarreguemines jusqu'au XIIIe siècle p. 262 (en collabor. avec E. Paulus).

Mémoires de l'Académie de Metz :

Découvertes numismatiques dans le Canton de Sarreguemines 1884-85, p. 199.

Notes sur P. Charles Robert, 1887-88, 63.

Trouvaille numismatique d'Emmersweiler, 1888-89, p. 85, avec quatre planches.

Notice sur les collections et les collectionneurs lorrains, 1889-90, p. 109.

Collections préhistoriques et archéologiques de l'abbé Merciol, 1889-90, p. 119.

Explorations de 9 tumulus 1889 et 1891, dans les forêts de Cadenborn et de Grosbliederstroff, 1890-91, à la fin, 38 p. et 10 planches.

Cadenborn et Rouhling, deuxième partie, 1892-93, à la fin, 19 p. et 3 planches.

Restitution d'un monument dédié à la déesse Epone, 1894-95, p. 215, avec planche.

Trouvaille de Cappel, 1894-95, p. 221, avec planche.

Biographie de N. Box, 1901-02, p. 29.

Note sur les phénomènes électriques à la surface du globe, 1902-03, p. 40.

Lettres inédites de Maxim. Robespierre, 1900-01, p. 211 avec planches.

Episode de la guerre des Rustauds (1525), 1905-06, p. 139.

Digitized by Google

Digitized by Google

AMANVILLERS

ET SES ANNEXES

ESSAI D'HISTOIRE LOCALE

PAR

M. L'ABBÉ F.-A. WEYLAND, MEMBRE CORRESPONDANT, LAURÉAT.

PRÉFACE.

Quoi de plus intéressant et de plus agréable pour une famille que de relire la généalogie et les faits et gestes de ses ancêtres ? Quoi de plus intéressant et de plus agréable pour les habitants d'une localité que de connaître l'histoire des anciens, qui ont vécu avant eux et ont arrosé les sillons de leurs sueurs et parfois de leur sang ?

Pour la famille, comme pour l'habitant, il n'y a point de lecture comparable à celle-là. Connaître les anciens, revivre un instant avec eux, c'est un charme à nul autre pareil ; il semble qu'on les voit, qu'on les entend converser et ces voix d'outre-tombe, loin d'effrayer, n'ont rien que d'attrayant.

Ah ! c'est que chacun d'entre nous aime sa famille, son pays, son village, son clocher ; c'est que pour chacun d'entre nous, il est un coin de terre où l'on aime à vivre, où tout paraît sourire,

Digitized by Google

où tout est beau, ravissant, où, semble-t-il, le soleil est plus radieux, le ciel plus azuré, les oiseaux plus chanteurs, la plaine plus fleurie et ce coin de terre, le plus malheureux l'appelle *mon village* et, pour lui, tout le reste n'est rien.

Comme l'hirondelle aime son nid et y revient à la naissance d'un printemps nouveau, ainsi chaque habitant aime à revoir *son village.* Mais quand de ce lieu natal il connait l'histoire, il semble qu'il l'aime encore davantage, qu'il s'y attache avec plus d'amour. Pourquoi ? Ah ! c'est que là repose sa mère, c'est là qu'il retrouvera le foyer paternel. C'est pour rendre plus cher à la jeunesse d'Amanvillers le gracieux nid qui les a vus naître, c'est pour rendre les plus âgés fidèles aux gestes de leurs ancêtres, que nous livrons ces pages à la publicité.

Dorénavant, quand ils fouleront le sol, pour eux sacré, de leur village, ce sol arrosé du sang de tant de braves morts au champ d'honneur, ils sauront qu'à telle ou telle place se rattache un souvenir.

Montigny-la-Grange leur rappellera les guerres du moyen-âge, Champenois la charité de cette même époque ; les champs, la plaine entre Amanvillers, Vernéville, Gravelotte, Saint-Privat-la-Montagne et Sainte-Marie-aux-Chênes leur rediront la vaillance de leurs pères et de leurs frères aînés. Ils répéteront alors avec le poète :

Chaque jour ma patrie
Charme mon souvenir :
Là commença ma vie,
Là je veux la finir (1).

(1) Gensoul : *Mon village.*

Digitized by Google

Puissent ces pages plaire à ceux qui les liront et rappeler à tous ce que fut autrefois la localité à laquelle ils sont, à juste titre, si fiers d'appartenir. Que ces lignes, sans prétention aucune, et, de tous points, très conformes à la véritable histoire, attachent davantage les jeunes gens au sol natal, leur fassent chérir le foyer paternel, le clocher à l'ombre duquel ils ont reçu la vie, le cimetière où le nom qu'ils portent est déjà bien des fois répété, où les disparus leur causent encore, selon les saisons, dans le vent qui chuchote, dans les saules qui pleurent, ou les oiseaux qui jasent. Et tous leur disent: « Ne vous en allez pas, vous au moins, soyez fidèles à votre toit, et, à l'exemple de vos aïeux, ne cherchez pas, dans l'agitation des villes, l'enivrement insolent des honneurs et du plaisir ! »

L'AUTEUR.

Digitized by Google

OUVRAGES ET DOCUMENTS

consultés pour la composition de cette Notice :

Archives communales et paroissiales d'Amanvillers. — Archives de la Présidence de Lorraine, H. 1425. S. Vincent. Inventaire 3, p. 565, 679, 689. — Archiv. com. et parois. de Vernéville. Archiv. de la famille de Vernéville. — *Hist. générale de Metz*, par les *Bénédictins* de la Congr. de S. Vannes, Metz-Collignon, 1775. — Journal de *Jean Bauchez*. — STEMER : Traité du département de Metz, Metz-Collignon, 1756. — Mémoires de la Soc. d'Archéol. et d'hist. de la Moselle, 7e vol. Metz-Rousseau, 1865.

De Bouteiller : Dictionnaire topog. de l'ancien départ. de la Moselle, Paris, Imprimerie nationale, 1874 et Notice sur Lorry. — J.-F. HUGUENIN : *Chroniques messines*, Metz-Lamort, 1838. Statistique générale de la France ; mémoire statistique de la Moselle par COLCHEN, préfet de ce départ., Paris, Imprimerie de la République, 1803 (An XII). — TERQUEM, Etymologies des noms de toutes les villes et de tous les villages du départ. de la Moselle, Metz-Lorette, 1864, p. 3. — MEURISSE : Hist. des Evesques de Metz, p. 324, 325 et 524. — Annales O. S. B. MDCCVI, T. III, p. 593. — Das Reichsland Elsass-Lothr. Strassburg-Heitz, 1901-1903, III, 1, p. 27. — KRAUS : Kunst und Altertum, Strassburg-Schmidt, 1889, III. — Relation du siège de Metz en 1444 par Charles VII et René d'Anjou, publiée sur les documents originaux par MM. de Saulcy et Huguenin aîné, Metz-Troubat, 1835. — Les notes que M. le commissaire Nordmann a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition. D'autres documents et ouvrages imprimés, cités au passage.

Digitized by Google

AMANVILLERS.

I.

AMANVILLERS

SA SITUATION TOPOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE, SON IMPORTANCE, SON ORIGINE PRÉSUMÉE, ÉTYMOLOGIE DE SON NOM, SON NOM A DIVERSES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE, SES ANNEXES.

En venant de Châtel-Saint-Germain, au débouché supérieur de la *Vallée de Montvaux*, à gauche de la route de Metz à Briey, à 18 kilomètres environ au nord-ouest de la cité messine, le voyageur qui vient de Metz par Longeville, Moulins, Châtel-Saint-Germain rencontre le village d'Amanvillers.

Cette localité est située à 320 mètres d'altitude (1), par 49° 11' de latitude et 8° 42' de longitude (méridien de Paris).

Depuis l'établissement du chemin de fer de Metz-Amanvillers-Verdun-Paris (2), des bâtiments, qui

(1) 347 m aux carrières de la croix.

(2) Cette ligne, commencée avant la guerre de 1870-71, fut inaugurée le 1er avril 1873. Elle a, de Metz à Amanvillers, une longueur de 5 kilomètres. (Cf. Das Reichsland Els.-Lothr. I, p. 159).

Digitized by Google

servent de logements aux employés du chemin de fer et des douanes, ont été construits en face de la gare sur le côté droit de la voie ferrée, le long de la route de Saint-Privat-la-Montagne.

D'autres constructions, aux abords de la gare et dans le village lui-même, sont venues s'ajouter aux anciennes habitations et n'ont pas peu contribué à l'embellissement de ce qui n'était autrefois qu'un modeste hameau.

Placé comme en vedette à la sortie supérieure de la vallée de Montvaux, Amanvillers semble commander ce val pittoresque que l'on a justement appelé *une petite Suisse*, mais qui, depuis quelques années, a perdu de son charme enchanteur, par suite du déboisement d'une partie de la montagne.

Pour les Messins, c'était un lieu de rendez-vous et un but de promenade, que cette vallée de Montvaux. Ils y venaient volontiers, durant les chaleurs de l'été, par les après-midi ensoleillés de juin et de juillet, s'y reposer du bruit de la ville et y respirer, à pleins poumons, l'air pur de la forêt, mais les hêtres séculaires sont tombés pour la plupart et sont remplacés par les glacis d'un nouveau fort.

La position d'Amanvillers à l'une des entrées du *Pays-Haut*, sa situation au commencement de cette vaste plaine à peine ondulée de légers monticules et qui s'étend jusqu'à Verdun destinait ce village à occuper une place dans l'Histoire contemporaine plus encore que dans celle du moyen-âge.

C'est dans cette plaine immense, en effet, que devait se dérouler l'une des plus sanglantes épo-

Digitized by Google

pées qu'ait jamais eu à enregistrer l'Histoire militaire. C'est dans ces champs que tant de braves, combattant pour leur patrie, firent preuve de l'héroïsme le plus admirable et versèrent leur sang avec une générosité sans exemple et jusqu'alors inconnue, on peut le dire.

Mais revenons à notre sujet.

Jadis, comme dépendance de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, Amanvillers eut sans doute une certaine importance, mais la page d'histoire, qui nous retrace la terrible bataille du 18 août 1870, ne saurait taire le nom d'Amanvillers, nous venons de le faire pressentir et nous le verrons mieux encore dans la suite.

Actuellement, cette localité, par suite de l'annexion de la Lorraine à l'Allemagne, s'est considérablement agrandie ; l'industrie de la pierre à bâtir, secondée par la voie ferrée, y a fait se développer le commerce. Les carrières, surtout depuis que la ville de Metz, démantelée en partie, a vu s'adjoindre à l'ancienne cité de nouveaux et splendides quartiers, ont pris une extension inconnue jusqu'alors.

De nouveaux forts construits dans les environs, des puits de mine, ouverts à Montois-la-Montagne, à Roncourt et à Sainte-Marie-aux-Chênes, un nombre considérable de touristes, venant visiter les champs de bataille, ont occasionné un grand trafic et développé diverses branches industrielles et commerciales. Nous y reviendrons en son temps.

Etudions, pour le moment, l'origine et le nom de cette localité.

Le nom d'Amanvillers paraît, pour la première fois, en 1177, dans une bulle par laquelle le pape

Digitized by Google

Alexandre III (1159-1181) confirme les biens de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz : « Nous voulons, écrit ce pape, le deux des nones de février 1177 (1), que tous les biens que vous possédez présentement ou qui vous viendront des Pontifes, des rois, des princes, des fidèles ou d'autres sources justes, soient acquis à vous et à vos successeurs et vous restent intacts... en particulier... la propriété d'Amanviller, avec ses dépendances ». (Hist. gén. de Metz. Preuves III.)

De ce que seulement au XII^e siècle apparaisse le nom d'Amanvillers, s'ensuit-il que ce village ne remonte qu'à cette époque ? Non, assurément !

Lors de la fondation de l'abbaye messine de Saint-Vincent, en 968, Thierry I^er, quarante septième évêque de Metz (964-984), fondateur de ce monastère, le dota princièrement. C'est ce que nous apprend le Pouillé des Bénédictins (2) : « Pour donner à ce nouvel établissement la consistance dont il était susceptible, Thierry ne se borna point à lui faire une bonne dot, il le fit autoriser des puissances. L'empereur Othon II (973-983) confirma ses biens par un diplôme donné à Mantoue le 20 juin 983, et en prenant cette abbaye sous sa protection spéciale, il l'exempta de toute autre juridiction temporelle. Le pape Jean XIII (965-972) ne se montra pas moins favorable à l'abbaye de Saint-Vincent : en même temps qu'il défendait à toute personne d'attenter à ses biens et privilèges, il permit à son abbé, dans l'absence de

(1) 4 février 1177, nouveau style 1178 : « Curtem Almanviller cum appenditiis suis ».

(2) Dorvaux : Les anciens Pouillés du diocèse de Metz. Nancy, Crépin-Leblond 1902, p. 275-276.

Digitized by Google

l'évêque, d'officier à la cathédrale de Metz les jours de fête et d'y célébrer la messe avec la dalmatique et les sandales. Cette prérogative a été confirmée aux abbés de Saint-Vincent par les papes Léon IX, Urbain II et Pie II, et ils en ont joui jusqu'au temps des commendes. Tandis que les Empereurs et les Souverains-Pontifes donnaient des marques de leur bienveillance pour cette abbaye, les évêques de Metz et beaucoup d'autres personnes pieuses prouvaient par leurs largesses qu'elles ne lui étaient pas moins attachées. Dès l'an 1051, elle possédait un bien considérable à Chaligny avec un prieuré conventuel ; celui d'Offenbach en Franconie lui fut donné quelques années après ; enfin nous voyons par une bulle du pape Alexandre III, datée de l'an 1177, que l'abbaye de Saint-Vincent possédait alors, avec les revenus qui y étaient attachés, les églises de Saint-Gorgon et de Saint-Marcel de Metz, celles de Saint-Julien, Vallières, Courcelles, Sorbé, Varize, Juville, Arnaville, Nonsart, Chaligny, Châtel-Saint-Germain, Ancy, Dugny... et Amanvillers... etc. (1). »

Bien que la bulle du pape Jean XIII (965-972), contrairement à celle du pape Alexandre III, ne donne pas la liste des propriétés de l'abbaye de Saint-Vincent, il est très probable qu'Amanvillers dépendait déjà au x^e^ siècle de cet établissement nouvellement fondé. Alexandre III ne fit, du reste, que confirmer une donation antérieurement faite. Amanvillers, on le sait, était au x^e^ siècle possession de l'Évêché de Metz. Thierry I^er^, en fondant Saint-Vincent, l'aurait, à notre humble avis, donné aux

(1) Archiv. de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz (Biblioth. municip. Metz). Preuves de l'Hist. de Metz. III. p. 80.

Digitized by Google

moines de cette abbaye, en même temps que les autres biens.

Jean XIII, en confirmant la fondation du monastère de Saint-Vincent, adresse sa bulle de confirmation « à son très cher fils Thierry, évêque de la sainte église de Metz » (29 septembre 970); Othon II confirme la même fondation en rappelant que cet acte lui a été demandé par son « fidèle Thierry, vénérable évêque de Metz » (20 juin 983 (1).

Le 21 novembre 1181, Bertram, évêque de Metz (1179-1212), en confirmant à son tour les biens de l'abbaye de Saint-Vincent, rappelle d'abord que pareille confirmation a été faite par ses prédécesseurs, puis il énumère les possessions dans la propriété desquelles il confirme le monastère messin, ce sont entre autres « *Amanvilleir cum capella et quicquid ad bannum ejus pertinet* » (2).

Ces divers documents que nous ne faisons qu'analyser, ainsi que les diverses confirmations de biens prouvent amplement qu'il faut faire remonter l'origine d'Amanvillers au delà du x^e^ siècle.

A ses débuts, Amanvillers ne fut qu'un petit hameau, peut-être même une simple métairie. D'après Auguste Terquem (3) le nom « *Amanvillers* », en allemand « *Amanweiler* » serait dérivé du latin : A : « *abalienare* », vendre, céder, aliéner..., etc. ; *man* de *manumittere* affranchir, donner la liberté ; *villers* village auquel on a vendu son affranchissement au moyen d'une redevance ou cens. »

(1) «....fidelis noster Deodericus Metensis Ecclesiae venerabilis Episcopus... » Hist. de Lorr. par Dom Calmet, II, p. 241-242.

(2) Amanvillers avec la chapelle et tout ce qui appartient à son ban.

(3) Etymologies..., p. 8.

Digitized by Google

Cette étymologie ne dit rien de l'origine du village et semble tout-à-fait bizarre et fantaisiste ; nous la donnons pour ce qu'elle vaut.

N'est-il pas plus simple et plus rationnel de voir dans *Amanvillers* un hameau, une ferme, un petit groupement d'habitations, qui était la propriété d'un seigneur du nom d'*Aman*, ou *Alman* = *Allemand*. La désinence ou terminaison *weiler* signifiant *ferme*, *hameau* ou *cense*, on peut, sans témérité, augurer qu'Amanvillers était primitivement une ferme appartenant à un propriétaire nommé *Aman*, *Alman* ou *Allemand* de sa patrie d'origine.

Du mot *weiler*, on a fait *weile*, *willer* et enfin *villers* en français. Le nom allemand *weiler* dérive évidemment du latin *villa*-ferme, métairie, ou peut-être est-ce un mot emprunté du tudesque, idiome des anciens Germains. « Ce que l'on peut affirmer, dit Terquem (1), c'est que les noms de *willer*, ou *villers* sont les dérivés et la traduction exacte de *weiler*... etc. Il est donc entendu que tous ces noms signifient un petit village ou une annexe. Avec le temps, ils ont pu naturellement s'agrandir ; souvent les derniers deviennent les premiers... On remarquera que la plupart des noms qui ont un *W* et sans l'*S* final font partie des cantons allemands, tandis que les autres s'écrivent presque tous *Villers*. »

A diverses époques de son histoire, le village d'Amanvillers porte à peu près le même nom, mais avec une orthographe différente. Parcourons ces époques pour y relever au passage ces noms différemment orthographiés : En 1177, apparaît pour la première fois le nom d'Amanvillers, que

(1) Ouvrage cité p. XII.

Digitized by Google

l'on écrit alors *Almanviller*, dans la Bulle d'Alexandre III, pape de 1159 à 1181. Cette Bulle a rapport à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, comme nous l'avons dit plus haut (1). En 1181, une charte de Bertram, 59e évêque de Metz (1179-1212) nomme Amanvillers *Amanvilleir* (2) et ailleurs *Almanville* (3).

Dans une Bulle du pape Célestin III (1191-1198), datée de 1192, nous lisons *Amanvilae*. En 1194, *Amenviller* (ibid. liasse Amanvillers-Amany) ; en 1219, c'est de nouveau *Amanvilleir* (ibid.) ; en 1392, encore *Amanvilleir* (chapitre de la cathédrale).

La chronique de Philippe de Vigneulles orthographie *Amenvilley* (1444). Au XVIe siècle, les archives de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz (liasse Amanvillers) appellent cette localité *Amainviller*. En 1517, c'est *Almenviller* ; en 1635 *Amanviller* (dans le journal de Bauchez). En 1687, c'est *Hamanvillez* (plan de la forêt Hachotte). Une carte du XVIIe siècle l'appelle *Ardanville*. En 1713, c'est de nouveau *Amanviller*. Les registres de la paroisse de Vernéville portent en 1731 *Amanvillé*. Une déclaration de biens nous apprend qu'en 1742 on écrivait *Aumanviller* (Fonds de Malte). Dans son *Traité du département de la Moselle* (4) Stémer écrit, lui aussi : *Amanvillé*. En 1820, on appelle cette localité *Amanville* ou *Amanvillers*. Au moment de l'annexion de notre pays à l'em-

(1) Voir : Bulle d'Alexandre III (Hist. de Metz, par les Bénédictins, III, p. 132).

(2) En 1178, ce nom s'orthographiait déjà de la même manière.

(3) *Ville* désignait au moyen-âge une maison de campagne (villa), ou une métairie.

(4) A Metz chez Collignon.

Digitized by Google

pire allemand, le nom d'Amanvillers fut traduit par *Amanweiler*, traduction exacte au point de vue de la linguistique.

Les indigènes et les habitants des environs disent d'ordinaire : « *Manv'lé* (nous allons à *Manv'lé*) ou *Aumanv'lé*, ou encore *Manv'ley* et *Aumanv'ley*.

Amanvillers a comme annexes :

I. La ferme de Champenois, ou Champenoy, appelée dans le langage du pays *Champneu*, située au sud-ouest d'Amanvillers.

En 1192, cette cense qui déjà dépendait d'Amanvillers au temporel, se nommait *Champenay ;* en 1206, *L'aluet de Champenoy*.

En 1121, elle est désignée dans les anciennes chartes sous le nom de *Domus hospitalis Jerosolimitarum de Champenois* (1) ; en 1192, c'est *Champenaya* ; en 1206, *L'Allœf de Champenois* ; en 1229, l'*Hospitaut de Champenoy* (2) ; en 1278, *Champenoys* (3) ; en 1334, *Champenoix* ; en 1559, *Chapenoy* (4) : au XVIIe siècle, *Champenot* (5) ; en 1665, *Champigny* (6).

Au XVIIIe siècle, le Pouillé (7) des Bénédictins l'appelle *Champenoy* et le Pouillé de 1711 : « une commanderie dépendante de celle de Metz, où il y a une église, qui était anciennement appelée l'*Hospital de Champenoy* » (8). Cette cense faisait

(1) Chartes de l'abbaye de Gorze.

(2) Fonds de Malte, liasse 4.

(3) Ibid. liasse Champenois.

(4) Ibid.

(5) Carte de Beaul.

(6) Fonds de l'abbaye de Saint-Vincent, liasse Champenois.

(7) On entend par ce nom : l'État des bénéfices ecclésiastiques d'une province ou d'un royaume.

(8) *N. Dorvaux :* Les anciens Pouillés du diocèse de Metz ; Nancy—Crépin-Leblond, 1902, p. 347.

Digitized by Google

partie du *Val de Metz* et, au point de vue ecclésiastique, appartenait à l'archiprêtré du même nom, bien qu'elle fût éloignée de la vieille cité messine d'environ 18 à 19 kilomètres, vers le nord-ouest. Après la Révolution, elle fit partie du premier canton de Metz (1).

A différentes époques de l'histoire, Champenois passa entre les mains de divers propriétaires.

L'Église de Metz, au plus haut que nous puissions remonter, fut propriétaire de cette cense. Par donation d'Albert de Lessy (1206) et de Henri de Châtel-Saint-Germain (1221), elle passa avec l'assentiment de l'évêque de Metz, Conrad de Scharfeneck ou Scharpeneck (1212-1225) à la commanderie messine des chevaliers de Saint Jean ou *Joannites*, qui l'entoura de murs et de fossés de circonvallation. La commanderie avait droit de haute, moyenne et basse justice sur cette cense et ses sujets (1682).

L'administration, qui était aux mains de Simon de Rozérieulles, comme fief particulier, fut également donnée aux chevaliers de Saint-Jean, Ordre de Malte, en 1252. Cette cense, avec ses murs et ses fossés, était une sorte de *maison-forte* à l'abri des coups-de-main imprévus. Murs et fossés et même ce qui rappellerait l'ancien usage de cette forteresse, tout a disparu. Nous ne saurions, faute de documents, préciser avec exactitude l'époque de ces diverses disparitions ; mais il est probable que les murs furent rasés et les fossés comblés, quand Champenois cessa d'être la propriété des chevaliers joannites, c'est-à-dire quand disparut

(1) Das Reichsland Els.-Lothr. III. 2. p. 1140-1141.

Digitized by Google

l'Ordre de Malte. Or nous savons que l'Ordre de Malte, le plus ancien des ordres religieux et militaires produits par les Croisades, subsista jusqu'en 1798 (1).

Ce serait donc vers cette époque, au moment de la Grande Révolution, qu'auraient disparu les murs et les fossés de Champenois.

La cense de Champenois, qui était siège d'une seigneurie dépendant, comme nous l'avons dit, de la commanderie du Petit-Saint-Jean de Metz, possédait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, un des Patrons de l'Ordre de Malte.

Le long de la route d'Amanvillers à Vernéville, près de la ferme de Champenois, se dressent encore quatre solides contreforts, qui furent ceux de cette chapelle. C'est tout ce qui reste de cet oratoire.

L'ouvrage *Das Reichsland Elsass-Lothringen* dit qu'il est déjà fait mention de cette chapelle en 1235 : « Der Weiler (Champenois) war ehemals mit Mauern umgeben und hatte schon eine 1235 erwähnte Kapelle z. E. des hl. Johannes Baptista » (2).

Quelle est l'origine de cette église? Ne remonte-t-elle pas plus haut?

Nous pensons qu'elle fut érigée au plus tard lors de la prise de possession de Champenois par les chevaliers de Saint-Jean, en 1252. Cependant nous sommes portés à la croire plus ancienne. En effet, en 1121, nous l'avons dit, Champenois était, en même temps qu'une seigneurie, une maison hospitalière *Domus hospitalis...*, l'*Hos-*

(1) Le dernier grand maître de l'Ordre de Malte fut Ferdinand de Hompesch, né à Dusseldorf (1744) mort en France (1805).

(2) III. 1. p. 161.

Digitized by Google

pitaut de Champenoy (1229); or, il est à supposer que cet hôpital, probablement à l'usage des lépreux, possédait son église particulière. Cette supposition est d'autant plus admissible que Champenois était distant de deux kilomètres environ d'Amanvillers, où se trouvait une chapelle, et de Vernéville qui avait aussi son église. Quant à l'église de Saint-Germain dont dépendait la paroisse d'Amanvillers, elle était trop éloignée de Champenois. Ce qui nous fait penser que Champenois fut primitivement un *Hospitaut* de lépreux, c'est son éloignement, comme maison hospitalière, de toute communication, sauf par des chemins peu praticables, sa distance d'Amanvillers et de Vernéville et sa situation dans une plaine alors complètement boisée. De plus, au XIIIe siècle, les léproseries s'étaient considérablement multipliées, parce que cette terrible maladie avait alors atteint son apogée; rien d'étonnant que les Hospitaliers Joannites se soient dévoués à établir dans leur propriété de Champenois, admirablement située au milieu des forêts, un hôpital pour lépreux, avec une chapelle ou église y attenant (1).

Il est donc absolument sûr que l'église de Champenois était déjà érigée en 1235, et très probable qu'elle remonte au moins à 1121, époque à laquelle Champenois est désigné comme *maison hospitalière* des Joannites.

Lors de la Révolution française, il n'en est plus fait mention, toutefois, comme il en est encore question en 1744, il est à supposer qu'elle dispa-

(1) Voir l'intéressant travail de M. l'abbé J.-P. Kirch : Die Lepro erien Lothringens... dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothring. Geschichte*... 1903, p. 46 et 1904, p. 56.

Digitized by Google

rut peu de temps avant les bouleversements révolutionnaires ou pendant ces tristes événements, peut-être lors de la suppression en France de l'Ordre de Malte, en 1798.

D'après des documents inédits et probablement uniques que nous avons entre les mains, pièces provenant d'une ancienne famille de Vernéville, la chapelle de Champenois servait au culte public pendant le XVII[e] siècle ; elle était chargée d'une messe tous les dimanches et devait être habituellement desservie par le curé d'Amanvillers ou l'administrateur de cette paroisse.

Voici le texte de ces documents, qui portent la date de 1627 :

« A Monsieur Monsieur de Saint-Etienne, intendant des affaires de Messieurs les chevaliers de Malte, Seigneurs de Champenoy, Vous remontrent humblement Israël Mangin, Gerard Waltrin, Nicolas de Montest, Mangint Poignet, Bastien Voiret, Seigneurs de Chantrenne, pays Messin, disant que depuis longues années en ça (déjà) les habitans dudit Chanterein seraient allés ouïr le service divin en lieux voisins sans être obligés à aucuns particuliers mais ajoutant qu'ils trouvent une grande peine et difficulté et qu'il vaudrait mieux être arrêté en un lieu que courir de côté et d'autre ils désireraient de se rendre paroissiens à l'Église dudit Champenoy pour y recevoir tous les Saints-Sacremens nécessaires comme étant l'Église la plus voisine d'Iceux et en laquelle tous les prédecesseurs parents des suppliants sont ensevelis.

C'est pourquoi ils vous supplient, Monsr qu'il vous plaise leur octroyer d'être reçus à la dite Église de Champenoy et y recevoir les Saints-Sa-

Digitized by Google

crements par le prêtre qui les administre au dit Champenoy et aux paroissiens dudit lieu. Ce faisant les suppliants seront tenus de prier Dieu pour la santé et la prospérité de Mesdits sieurs les chevaliers et la vostre et Waultrin Bastien, Noirel, Nicolas de Moncel, Mangin Pougnet, Jn fois Mangin.

Le soussigné en qualité qu'il tient consent pour lesd. chevaliers aux fins de la requête ci-dessus et ordonne aux Maires et gens de Justice dudit Champenois de recevoir les suppliants en la dte Eglise en qualité de paroissiens dudit Champenois et pour le faire de l'Eglise. Fait à Metz le 17e décembre 1627.

signature (illisible) ».

2° L'autre document intitulé : « Excellents moyens de deffence contre la prétention de M. le curé de Vernéville sur la dixme des prés situés sur le ban de Chantrenne ».

1° En 1627 les habitants de Chantrenne (1) ne dépendaient d'aucune paroisse comme il parait par une requete présentée, dans la même année à Mr de St Estienne intendant des affaires de Messieurs les chevaliers de Malte seigneurs de Champenoy par les seigneurs de Chantrenne à l'effet d'être admis à l'église du dit Champenoy comme paroissiens, lequel sr de saint Estienne a consenti aux fins de la dite requete.

2° sans doute que les habitants de Chantrenne n'ont pas continué longtemps a aller a l'église de Champenoy et qu'allant à celle de Verneville le

(1) Dans une pièce datée de 1659 (Archives paroissiales de Vernéville), Chantrenne est appelé *Village ruiné et déserté par le malheur de la guerre.* Il s'agit sans doute de la Guerre de Trente-ans (1618-1648).

Digitized by Google

curé dudit Verneville regardant Chantrenne comme de sa paroisse a voulu lever les grosses dixmes du ban de Chantrenne ce qui parait par une procuration de la dame Noel pieron vesve (veuve) de Noel Thiebault dame en partie de Chantrenne en date du 14 juillet 1659, à l'effet de poursuivre et deffendre le procès instruit contre elle et ses cosseigneurs dudit Chantrenne par le nommé Claude Mathieu curé de Vernéville qui prétendait percevoir les grosses dixmes du dit Chantrenne... (1) ».

On peut voir, par ces deux pièces, l'importance qu'avait alors la cense de Champenois et son église. Il ne reste de ce dernier bâtiment, nous l'avons dit, que les quatre contreforts. Dans celui qui est le plus proche de la porte d'entrée de la ferme on voit un tympan de porte de style roman, orné d'une croix de Malte dont les croisillons mesurent 0 m 18. Ce tympan, en pierre du pays, est probablement celui de la porte d'entrée de l'église de Champenois, il a 1 m 82 de large sur 0 m 80 de haut. L'emplacement de cet édifice est resté vague et entouré de murs ; il mesure 18 m 73 de longueur, sur 6 m 90 de largeur. A en juger par les contreforts hauts de 3 m 53, larges de 0 m 94 à la base et épais de 1 m 51, l'église avait des proportions assez belles et pouvait contenir au moins une centaine de personnes, si, comme nous le croyons, le chœur était en dehors de l'enceinte dont nous venons de donner les dimensions et qui formait la nef.

(1) Une transaction eut lieu et le curé de Vernéville reçut 75 francs messins pour desservir Chantrenne. Claude Mathieu mourut à 85 ans, le 6 décembre 1808 et fut enterré sous le maître-autel de l'église de Vernéville (1708-1748). Il s'agit de l'ancienne église bâtie en 1739, sous Maguillot, qui fut curé de Vernéville.

Digitized by Google

L'église de Champenois servit aux habitants de Chantrenne d'église paroissiale et de lieu de sépulture. Le document de 1627, cité plus haut, en fait foi (1) ; elle ne fut du reste autorisée qu'en 1778, comme nous l'apprend le Pouillé des Bénédictins du XVIIIe siècle.

En 1444, toutes les places appartenant au duc de Lorraine furent occupées successivement par les troupes françaises auxquelles les habitants donnèrent, peut-être avec un peu d'exagération, le nom d'*écorcheurs*. Le pays messin fut complètement investi, et les villages environnant Metz subirent les déprédations de cette soldatesque indisciplinée et rapace.

Amanvillers et Champenois ne furent pas épargnés. Voici ce que raconte à ce sujet le chroniqueur Philippe de Vigneulles : « Or avint encore à ce jour meisme (15 octobre 1444), que plusieurs piétons, desquelles Jehan Rengniez estoit capitaine, furent tandre au lieu, c'on dit à Troul d'Amenvilley : et en ce lieu furent par eulx rencontrés plusieurs hommes du Gennexey (Jarnisy), lesquelles venoient on Vaul pour acheter du vin ausdicts escourcheurs ; car en ce tampts, la pluspairt des biens estoient demourés au villaige, pource que on ne voulloit croire

(1) La chapelle de Chantrenne ne fut bâtie, selon toute probabilité, qu'après 1630, peut-être même 1670. Un document que nous avons sous les yeux (Archiv. parois. Vernéville 1669), parle des dîmes accordées au curé Mathieu, de Vernéville « pour ses peines et honoraires et pour les soings qu'il aura pour leur administrer (aux habitants de Chantrenne) les Sacrements et autres choses nécessaires pour leur consolation » ; donc pas pour la desserte d'une chapelle dont on aurait sûrement parlé. Il ne reste plus de cette chapelle, autrefois sous le vocable de la Vierge, que la nef, transformée en écurie. Le chœur a été détruit après la Révolution. Le dernier chapelain était Jean Humilier (1790) ; c'est le seul chapelain dont il soit fait mention nommément.

Digitized by Google

la venue d'icelle gens. Et à celle rancontre y fut prins le filz du maire de Gennexey et amenés à Mets » (1).

Dans cette circonstance, Amanvillers eut sans doute à subir les avanies des soldoyeurs, plus encore que d'autres localités.

Le « xxie octobre, ce mirent aux champts ung aventurier, només Guerse le cousturier, avec xvij aultres compaignons et c'en allirent tandre par dessus les taies (hauteurs) de Champenoy, et firent cy bien leur devoir qu'il ramenairent xxxvj chevaulx de hernoix et ix prisonniers d'entre lesquelles le filz le solt de Ste Marie y estoit... » (2).

Le même fait est raconté et en termes analogues dans le *Journal du Siège de Metz en 1444* (p. 117): « Le mercredi 21 octobre, dix-sept volontaires sortirent de Metz, en quête des aventures. A leur tête marchaient Guerxe le *cousturier*, et Fanel le *barbier*. Comme ils étaient en trop petit nombre pour tenter une expédition à force ouverte, ils allèrent se poster dans les terres voisines de Champenois ; la fortune les favorisa et ils furent assez heureux pour s'emparer de trente-six chevaux de trait qu'ils ramenèrent à Metz avec neuf prisonniers, dont l'un était le fils du *solt* de Sainte-Marie-aux-Chênes. Au retour, ils dé-

(1) Philippe de Vigneulles (dans Relation du siège de Metz en 1444, p. 204-205).

(2) Un Mengin le sot, de Montois-la-Montagne, tenait en fief et hommage du roi de Sicile, la dixième partie de Ste Marie-aux-chênes. Il est fait mention au catalogue-manuscrit des archives de Lorraine, (III. p. 251), d'une lettre par laquelle Mengin le sot, assisté de l'abbé de St Pierremont, reconnait cette redevance. Elle est datée du 1er avril 1450. C'est sans doute le même que Philippe de Vigneulles désigne ici sous le nom de « *Solt* de Ste Marie ». (Relation du Siège de Metz en 1444, par De Saulcy et Huguenin ainé. Metz-Troubat 1855, p. 117).

Digitized by Google

foncèrent plus de trente pièces de vin dans les différents lieux du val de Metz qu'ils eurent à traverser » (1).

La chronique dite de Praillon rapporte, elle aussi, cette expédition : « Le xxie jour dudict mois (d'octobre), Guerselz le tailleur et xvij compaignons de Mets s'en allont tandre à leur avanture par dessus les taye de Champenoy, et y gaignont buttin compeltant (convenable, suffisant) dont ilz en ramenerent partie à Mets, assavoir xxxvj chevaulx de herneix et ix prisonniers dont le filz le solt de Sainte Marie aux chesnes en estoit l'ung, et deffonssont bien xxx cowes de vin. »

Ce n'était point la première fois qu'Amanvillers ou ses annexes avaient à subir les déprédations des belligérants : déjà le samedi 17 octobre 1444 « quelques hommes de pied, commandés par Jehan Regniez d'Ars-sur-Moselle, étaient allés se poster en embuscade auprès d'Amanvillers, attendant que le hasard leur amenât une bonne aubaine. Leur espoir, dit la *Relation du siège de Metz en 1444* (2), ne fut pas trompé ; quelques habitants du Jarnisy (3) allant acheter du vin aux écorcheurs qui s'étaient volontiers chargés de le vendre à la place des propriétaires, vinrent tomber dans le piège et cherchèrent vainement à se défendre. Lorsque les Messins connurent le motif de leur course, ils égorgèrent impitoyablement la

(1) Particulièrement à Vaux : « ils defoncirent environ xxx cowe de vin on Vault », dit Philippe de Vigneulles. *Cowe* signifie mesure ou queue c. à. d. futaille.

(2) P. 114-115.

(3) Philippe de Vigneulles écrit *Gernexey*, et le doyen de St-Thiébault, reproduit par Dom Calmet, *Gouvernexey*. C'est le Jarnisy actuel.

Digitized by Google

plupart de ces pillards et n'en ramenèrent que fort peu dans les prisons de Metz » (1).

Cette sortie, rapportée par le *Journal du siège de Metz en 1444*, est sans aucun doute la même que Philippe de Vigneulles raconte en la fixant au 15 octobre et dont nous avons parlé plus haut.

Que d'autres déprédations durent être commises et dont les chroniqueurs n'ont pas dit mot ! Du reste, du côté des ennemis comme du côté des défenseurs, on ne se faisait point scrupule de piller, d'incendier, de massacrer tout et tous: « ...Les gardes vivoyent de rapine et de proye; et par le milieu du royaume et des païs voisins s'assemblèrent toutes manières de gens de compaignies que l'on nommoit escorcheurs et chevauchoyent et aloyent de païs en païs, et de marche en marche, querans victuailles et aventures pour vivre et pour gaigner, sans regarder n'espargner les païs du roy de la proye et le butin tout un, et tout d'une querelle... et à la vérité lesdits escorcheurs firent moult de maux et griefs au pauvre peuple... » (2).

Il est certain que, lors de ces diverses incursions des *escorcheurs* à Amanvillers et dans tout le pays environnant, les soldats indisciplinés « retondoient, écorchoient, éventroient les pauvres gens; n'étant sorte de barbarie et de cruauté qu'ils n'exerçassent pour en tirer de l'argent... » (3).

(1) C'était l'usage d'alors de faire peu de prisonniers, à cause du manque de vivres : « ...ces compagnies enragées, écrit Maizeray (Histoire de France) désolèrent la campagne, de sorte que les paysans, s'étant retirés dedans les villes, et le labourage étant délaissé, s'ensuivit une grande famine, et de là une peste encore plus furieuse ».

(2) Mémoires d'Olivier de la Marche, livre 1er, chap. 4.

(3) Mezeray, Hist. de France.

Digitized by Google

La Cense de Champenois, malgré ses murs et ses fortifications, ne fut pas épargnée. Il est regrettable que nos chroniqueurs messins ne nous aient pas donné plus de détails ; mais est-ce leur faute ? A cause de l'envahissement, ils ne purent probablement avoir connaissance de tous les faits et gestes des *escorcheurs*.

Nous avons dit précédemment que Champenois appartenait à la commanderie du petit Saint Jean, mais on ne sait à quelle époque cette propriété fut donnée à l'Ordre de Malte. Ce qui est certain, c'est que cette donation, qui remonte sûrement à 1120, ne fut point faite exempte de charges et que les terres de Champenois étaient soumises à la dîme, comme il en est fait mention dans la bulle de Célestin III (1191-1198) de l'année 1192 : *Decimum agrorum de Champenois.* Bien que les chevaliers, en vertu des privilèges de leur Ordre, fussent, ailleurs, exempts des dîmes, *dix* jours seulement des terres de Champenois n'eurent pas à payer la dîme. Leur fermier devait paraître aux plaids annaux d'Amanvillers et versait à la recette cinq sols messins de droitures seigneuriales pour les terres situées au ban d'Amanvillers. Il devait même le portérage pour celles qu'il acquérait.

Les religieux de St-Vincent, à cause de leur seigneurie d'Amanvillers, avaient donc droit aux dîmes sur Champenois. Jusque vers 1220, ils en jouirent paisiblement ; mais à cette époque Frère Conrad, maître et commandeur de l'hôpital du Petit Saint Jean de Metz, voulut, sous prétexte de privilèges de son Ordre, leur contester le droit de dîme. Il y eut une enquête à ce sujet et *dix* témoins, dont plusieurs avaient été admodiateurs

Digitized by Google

ou fermiers, déposèrent unanimement que *de tous temps* les religienx avaient *paisiblement joui de la dîme sur la grange de Champenois.* Un des témoins (le 4e), Jean de Maigny, *citain de Metz,* affirma que son père avait affermé pour douze ans, à l'Abbé Regnier ou Renier († 1298), les dîmes grosses et petites de Champenois et des appendices (dépendances) de Champenois. C'est le seul témoin qui fasse mention de la grosse et petite dîme, les autres n'ont attesté que pour les dîmes en général. Les religieux eurent facilement gain de cause dans le procès en litige (1).

Un autre procès fut aussi entamé, mais les religieux, mettant en avant l'enquête du précédent, purent prouver leur droit de lever la grosse et petite dîme sur les terres de Champenois et *appendices,* en quelque ban et finage qu'elles soient. En 1241, survint aussi un accord, daté du 18 juin, avec le seigneur-voué de Champenois et les religieux de St-Vincent.

Il semble cependant que tout différend aurait dû être impossible, puisque, sous l'abbé Gérard († 1269), deux traités avaient été conclus avec les hospitaliers du Petit Saint Jean. Ceux-ci payaient annuellement, pour les terres qu'ils possédaient sur le ban d'Amanvillers, cinq sols messins à la Saint-Remy. Le dernier traité, daté de décembre 1264, avait trait aux dîmes des *bois*, *hayes* et *prés* que les hospitaliers avaient acquis au finage d'Amanvillers et Châtel et qu'ils prétendaient francs de dîmes. D'après cet accord, il leur fut concédé dix jours *francs,* savoir six prés de la maison de Champenois du côté de Châtel et quatre sur le

(1) Cart. t. 2. p. 471. Col. 1.

Digitized by Google

finage de Champenois (1); le reste demeurait soumis à la dîme (2).

Plus tard, en 1661, arriva une nouvelle contestation. Destampes de Valencey, commandeur du Petit Saint Jean, fit assigner les religieux aux requêtes du palais à Paris en réparation du prétendu *trouble* qu'ils lui avaient causé en exigeant la dîme des terres de Champenois. L'affaire fut ramenée au bailliage de Metz en 1663, et le demandeur fut condamné aux dépens et débouté de sa demande. Celui-ci ne se tint pas pour battu et porta la cause au parlement de Paris qui, le 26 juin 1665, rendit un arrêt par lequel, vu la sentence du 27 février 1663, l'arrêt d'appointé du conseil du 20 mai 1664, causes d'appel, réponses, productions des parties... etc., et tout considéré... la cour ordonne que ce dont a été appel sortira son effet, condamne l'appelant aux dépens de la cause d'appel et à l'amende de douze livres, à charge néanmoins que les dix jours mentionnés en la transaction de 1284 demeureront francs de dimes (3).

Voulant bien délimiter sa propriété, le commandeur du Petit Saint Jean obtint, le 13 février 1744, des lettres de la chancellerie, aux fins de procéder au renouvellement du pied-terrier des biens de la commanderie. Malgré la diligence qu'il apporta, ce pied-terrier ne put être dressé qu'en 1771.

Comme cela se passait souvent pour d'autres, les dîmes de Champenois étaient parfois données

(1) Probablement près le *pré la dime*, sur le chemin de Champenois à Envie, ou peut-être ce pré lui-même.

(2) Cart. t. 2. p. 478. Cot. 5.

(3) Cart. t. 2. p. 479. Cot. à 6 à 9.

Digitized by Google

à bail. Depuis 1695 jusqu'en 1766, celles de Champenois furent, en effet, laissées aux administrateurs pour leur servir de pension purement et simplement ou, à certaines époques, moyennant un canon (1).

En 1766, les religieux retinrent pour eux ces dîmes, les firent valoir et donnèrent en retour à l'administrateur trois cents livres pour sa pension et cent livres de gratification ; mais dans la suite, ils laissèrent les dîmes avec la métairie ou les admodièrent séparément ; c'est ainsi qu'en 1772, ils les louèrent pour sept cent cinquante livres et en 1782 pour sept cents. Actuellement Champenois est une ferme appartenant à M. Purnow de Metz et exploitée par M. Champigneulle, qui succéda à son père comme fermier de cette propriété. A l'exemple de son père, il fait l'élevage du bétail et cultive de main de maître les terres de la ferme.

II. Une autre annexe d'Amanvillers est le château ou maison-forte de MONTIGNY-LA-GRANGE (2). Ce château, devenu une simple ferme, importante cependant par sa culture, est situé à environ 1200 mètres au sud-est d'Amanvillers, à 15 kilomètres environ au nord-est de Metz et à 335 mètres d'altitude. Il est placé par 3° 42′ de longitude et 49° 10′ de latitude.

Au point de vue archéologique et historique, Montigny-la-Grange est du plus haut intérêt.

Cette belle propriété portait, en 1404, le nom de *Montigny dezous Genivaul*, en patois du pays, on l'appelait *Mont'ni lai grainge ;* cette dernière

(1) Layette Amanvillers, liasse 3e, n° 5, p. 603.

(2) Ce nom de « la-Grange » vient, sans aucun doute, de ce que cette maison-forte fut jadis la propriété des « *De la Grange* ».

Digitized by Google

dénomination lui a été conservée, mais la première a été totalement oubliée pour faire place à celle de Montigny-la-Grange.

On aborde à ce vieux castel par un chemin carrossable qui part du milieu d'Amanvillers, passe devant le cimetière communal et conduit en pente douce à l'entrée du château tournée vers Vernéville.

Vis-à-vis de cette entrée se trouve un immense jardin entouré de murs et fermé par une porte à jours, en fer forgé, d'un assez beau travail.

Nous voici au château, en face de nous se dresse le porche d'une largeur de 3 mètres 50 et haut de 3 mètres 60; à gauche et à droite un fossé large de 10 mètres, autrefois rempli d'eau, actuellement presqu'à sec.

Au-dessus du porche, une fenêtre géminée au soubassement en corniche; à gauche et à droite de cette ouverture, on voit encore les coulisses, en pierre du pays comme le porche, dans lesquelles se mouvaient les bras et les chaînes du pont-levis.

Les bras ou leviers du pont ont disparu, comme le pont lui-même, qui est remplacé par une chaussée interrompant le fossé de circonvallation et livrant un plus facile passage aux voitures et aux piétons, qui se rendent à la ferme.

A côté de la porte romane qui servait de principale entrée, se trouve une porte plus basse et plus étroite de même style, mesurant 1 mètre 24 de largeur, et 2 mètres 30 de hauteur. Au-dessus de cette porte autrefois munie, elle aussi, d'un pont-levis, on voit une coulisse de pierre semblable aux deux autres de la grande porte et destinée au même usage.

Digitized by Google

A gauche de la porte principale est le logement du fermier, et, faisant coin, une tour carrée, qui sert actuellement de cuisine à la ferme. Le côté droit de cette porte est occupé par le château proprement dit; une tour carrée, comme la précédente, forme l'autre coin de ce vaste quadrilatère que nous présentent ces bâtiments.

C'est ce côté droit qui est le plus intéressant et que nous allons étudier; l'autre côté a été trop modifié et, sauf la tour carrée, n'offre plus qu'un médiocre intérêt au point de vue archéologique et historique; nous le croyons du reste de date assez récente. Il est occupé par les écuries de la ferme.

Entrons dans la cour intérieure. En face de nous, une tour carrée de même style que les deux dont nous avons déjà parlé et qui sert présentement de colombier. C'était autrefois, selon toute probabilité, une tour de défense; c'est ce que semblent indiquer les fenêtres de modestes dimensions et bardées de fer, qui ornent les quatre faces, et la voûte à nervures de pierre.

Au-dessus du porche, même fenêtre géminée qu'à l'extérieur. Celle-ci, comme celle de l'extérieur, servait à éclairer les défenseurs, quand ils faisaient fonctionner les herses de la grande et de la petite porte et les ponts-levis.

A droite du porche et dans la cour intérieure, une porte cintrée nous introduit dans une chambre, où est installé actuellement le pressoir de la ferme.

A première vue, ce local paraît avoir été anciennement la chapelle castrale. C'est ce qu'indique la fenêtre murée que nous voyons à droite en entrant, les deux cintres qui se trouvent à

Digitized by Google

gauche avec la place des appuis à hauteur des coudes et les peintures dont les murailles semblent avoir été décorées jadis.

C'était de là que les seigneurs et maîtres-châtelains assistaient à l'office que l'on célébrait dans une chambre voisine, qui sert maintenant de buanderie et de cuisine agricole.

Plus loin une immense chambre munie d'une cheminée à large manteau supportée par deux colonnes à chapiteaux ioniques. Cette cheminée est ornée, au foyer, d'une belle taque à fleurs de lis. C'était, croyons-nous, la salle des réunions. A côté, une chambre à coucher avec deux alcôves, des murs revêtus du haut en bas d'une boiserie et des armoires à volets cintrés d'un beau travail et d'assez bel effet, n'était le délabrement. Une cheminée, qui n'a rien de remarquable au point de vue architectural et archéologique, servait à chauffer cette pièce assez vaste.

La porte d'entrée de ce côté (qui est le château proprement dit) est à deux battants et cintrée. Les chambranles sont en forme de pilastres cannelés avec deux chapiteaux à volutes ioniques. L'alète qui surmonte la porte est ovale, vitrée et protégée par trois forts barreaux de fer. Elle est ornée en-dessous d'une corniche à filets ou listels. Le fronton triangulaire est à moulures filetées et son tympan porte la date de 1597.

Cette porte n'est évidemment plus de la même époque que le reste du château. Celui-ci, ayant subi plusieurs assauts, notamment en 1403 (1), il

(1) Voici ce que nous lisons dans les *Chroniques Messines* publiées par Huguenin: « Audit an (1403), au mois de septembre, le sire de Belrains vint devant Mets et amena avec Luy deux cents lances et y

Digitized by Google

est probable que la porte s'est trouvée endommagée à la suite de l'un ou l'autre siège et que, pour lors, on la rebâtit à neuf en 1597, telle que nous la voyons aujourd'hui. En entrant par cette porte, on se trouve dans un vaste corridor, au fond duquel on voit un escalier de pierre qui conduit à l'étage supérieur. Un autre escalier, également en pierre, nous conduit au sous-sol.

En descendant dans les caves, nous rencontrons à droite et à gauche deux cellules sans lumière. Sur la droite l'escalier nous amène à une chambre basse d'une dimension de 5 m 80 sur 5 m 20.

Nous pénétrons dans cette chambre éclairée par deux fenêtres basses; voici, fixée au mur, une pierre semblable à un évier. En face de l'entrée deux portes et deux cellules, dont l'une est privée de lumière et l'autre éclairée par deux fenêtres de petite dimension. La première cellule mesure 2 mètres carrés de surface, la seconde 3 mètres 40 sur 2 mètres 20.

A côté de ce réduit et en dehors, dans la chambre même où nous avons d'abord pénétré, on voit deux embouchures de four sous une cheminée très aplatie. Le four de droite est de fort petite dimension, il mesure 0,90 m de profondeur, sur 0.50 m de hauteur et 0,60 m de largeur ; il

povoit bien avoir sept cents chevaulx, et deffiont la cité de Mets au nom dudit sire de Belrains, et prindrent la forteresse de Montegny-la-Grainge, qui estoit à seigneur Pierre Renguillon et la tinrent deux jours. Et depuis qu'elle fut prinse, les seigneurs de Mets, les soldoieurs, la commune de Mets et les bonnes gens du vaul la furent reprendre et regaingnier. Et y eult du de lans prins quaitre vingts Francoys et quaitre vingts chevaulx, que petits que grans, et avoit à nom le capitaine Jehan Lore, bastaird de Clasquin de France, et y avoit vingt cinq gentilz hommes qui furent tous menés au palais de Mets, le jeudy devant la sainct Maithieu, vingtiesme jour de septembre »

Digitized by Google

est juxtaposé à un autre four (sur la gauche) beaucoup plus grand, puisqu'il mesure 2 mètres de profondeur, sur 0,50 m de haut et 1,20 m de large.

Au-dessus et entre ces deux fours, à peu près à hauteur d'un homme de taille moyenne, est fixée dans le mur une barre de fer munie d'un gros anneau qui servit à un certain moment à suspendre une crémaillère. En-dessous des fours, se trouve une excavation qui faisait l'office de cendrier.

On ne s'explique pas bien la raison de ces deux fours bâtis à côté l'un de l'autre et tous deux, ce semble, si peu appropriés aux usages de la boulangerie.

Sur la droite, quand on a les fours de face, est l'entrée de deux immenses caves voûtées, séparées par une cloison percée de cinq portes cintrées. Des fenêtres, qui donnent sur les fossés d'enceinte et sur la cour intérieure, éclairent ces caves.

Le château de Montigny-la-Grange a vue sur le village d'Amanvillers et sur la plaine environnante qu'il domine et semble commander ; aussi comprendra-t-on qu'au Moyen-Age il dût jouer, dans les guerres, un rôle très important. Les archives (1) nous apprennent que c'était un fief (2) situé dans l'étendue de la commune d'Amanvillers. Dans le principe, ce n'était qu'une simple maison-forte sur laquelle les seigneurs d'Amanvillers ainsi que leurs voués exerçaient le droit de haute, moyenne et

(1) Layette Montigny, 2 liasses.

(2) Fief=domaine qu'un seigneur cédait à un vassal à condition que celui-ci lui prêterait foi et hommage et lui fournirait certaines redevances.

Digitized by Google

basse justice. Elle mouvait du roi de France et faisait partie du *Val-de-Metz* et du *Pays messin*. Les seigneurs et leurs voués jouirent du droit de toutes justices jusqu'en 1598, époque à laquelle ils cédèrent ce droit au sieur Gauvain alors propriétaire de Montigny pour la haute justice et seulement en 1613 pour la vouerie. Depuis ce temps, les seigneurs de Montigny en jouissent « en toute hauteur et seigneurie. »

La totalité des dîmes grosses et menues de Montigny appartenait aux religieux de Saint-Vincent, deux tiers en vertu du traité de séparation des menses et un tiers à cause du prieuré de Saint Germain. Comme on ne connaît point l'époque de la fondation de Montigny, on peut croire que la dîme en a toujours appartenu à l'abbaye de Saint-Vincent et qu'elle est comprise dans ces mots : *Amanvillers cum capella et quidquid ad bannum ejus pertinet.* Le *premier* titre qui parle de la fondation de Montigny est de 1567. Ce titre n'est autre qu'un décret d'ajournement à Jean Blainsaint, moitrier (métayer) à Montigny, pour avoir gagé (verbalisé) et fait conduire audit Montigny des chevaux faisant dommage dans un de ses champs.

L'Abbé de Saint-Vincent prétendant avoir droit de seigneurie sur Montigny, voulut faire déposer les chevaux au greffe d'Amanvillers et faire prononcer les amendes par la justice du lieu. Le moitrier qui s'était fait justice et avait accaparé les chevaux dut céder au droit de l'Abbé et fut condamné « *à 60 sols d'amende envers les religieux pour l'exécution par lui indûment faite* » (1).

(1) Cart. t. 3. p. 487. cot. 1.

Digitized by Google

Un décret du 3 juillet 1571, concernant la même affaire et la résolvant dans le même sens, nous apprend que la Dame de Lignéville, *dame de Montigny,* avait fait emprisonner le délinquant dans les prisons de son château de Montigny, mais il fut prouvé que les religieux seuls avaient ce droit de justice et le coupable fut mis en prison à Amanvillers.

Ce qu'il faut conclure, c'est que 1° les seigneurs d'Amanvillers avaient les droits de justice à Montigny-la-Grange ; 2° qu'en 1571, une dame de Lignéville était en possession du fief de Montigny ; 3° quand bien même les archives de Saint-Vincent n'en parleraient pas avant 1567, cette maison-forte existait déjà cependant comme fief avec des droits incontestables et bien établis.

Diverses déclarations nous apprennent que le produit des terres de Montigny-la-Grange se montait à 250 quartes, $^2/_3$ en blé, $^1/_3$ en avoine. La somme totale des terres était de 280 jours, à raison de 400 verges le jour et environ 34 fauchées de prés, sans compter 72 jours laissés à différents particuliers moyennant 38 quartes par tiers et encore 12 fauchées et demie. La totalité des bois comportait 300 journaux de taillis et 4 journaux de futaie.

Par compromis du 3 décembre 1598, il fut convenu qu'on délimiterait les droits de justice, alors contestés, tant ce qui revenait aux seigneurs d'Amanvillers qu'à celui de Montigny. Le sieur Joly, conseiller, procureur général du roi, à Metz, et Charles Sertorius, conseiller de M. le Maître-échevin, furent choisis comme arbitres par les parties. La sentence arbitrale fut rendue le sept

Digitized by Google

du même mois. Les arbitres y disent qu'ayant été choisis pour mettre fin aux troubles, disputes et empêchements survenus entre elles au sujet de la seigneurie d'Amanvillers, dont les religieux de Saint-Vincent prétendaient que Montigny dépendait pour la justice, ils ont décidé que les religieux feront transport pur et simple en forme dûe au profit du sieur Gauvain, ses hoirs (héritiers directs) et ayants-cause, de tout le droit de seigneurie qu'ils ont et prétendent avoir en la dite maison de Montigny, terres, prés... etc., pour en jouir par ledit sieur Gauvain, suivant les bornes qui sont plantées en séparation de ban et seigneurie, en même droit, justice et autorité que les dits religieux.

De son côté, Gauvain devait verser une somme de 3000 francs messins, en deniers ou en terres, à raison de 50 francs le jour, pour posséder avec les mêmes droits de seigneurie que les autres terres de leur ban ; mais les terres des religieux, situées sur le ban de Montigny appartiendraient au sieur Gauvain, qui donnerait aux religieux en échange même quantité sur le ban d'Amanvillers. Ce transport fut fait sans préjudice des droits de vaine pâture, que les habitants d'Amanvillers et de Montigny avaient sur les deux bans.

Le 22 décembre 1598, les religieux, dans un traité passé avec Gauvain, après avoir fait mention des compromis et sentences arbitrales, disent qu'ils renoncent pour eux et leurs successeurs, en faveur du sieur Gauvain, à tout droit de seigneurie... etc. Celui-ci cède aux religieux, pour leur prieuré de Saint-Germain, 18 journaux au ban d'Amanvillers: 1) sept jours au « *champ Nouillon* » ; 2) deux fauchées de prés au lieu dit « *Pièce de Saint Ger-*

Digitized by Google

main » ; 3) deux fauchées de prés au « *Rayu chollu* » ; 4) quatre jours à la « *Croix de l'homme* ». En contréchange de quoi les dits abbé et religieux lui abandonnent dix-huit jours et demi au ban de Montigny et dix jours de bois aux « *petites arramées* », plus deux jours et demi aux « *grandes arramées* », en tout douze jours et demi pour lesquels le dit sieur Gauvain leur abandonne une demi-fauchée de prés dite « *les sept coups* », deux fauchées de pré au lieu dit « *Marange* », une fauchée au « *pré les dames* », une fauchée, lieu dit « *la Mache* », un essart nouveau (bois défriché) de 22 jours, et 4 jours en deux pièces avoisinant cet essart, une pièce, terre et bois, de 5 jours, 35 jours et demi délimités par le ban d'Amanvillers d'une part et celui de Sainte-Marie-aux-Chênes. Comme les religieux avaient reçu 23 jours en plus que ce qu'ils avaient cédé, ils versèrent à Gauvain la somme de 1000 francs messins, sur 3000 francs ; les 2000 francs restants lui furent payés après et employés au remboursement de capitaux, savoir à Alexandre Maugrais, boucher, 640 livres messines, pour rachat d'une rente de 32 livres, aux échevins de S[t] Euchaire 470 livres pour rachat d'un cens de 23 livres 10 sols, aux échevins de S[t] Livier 90 livres, auxquels on en a ajouté 30 pour rachat d'une rente de 6 livres (1).

Le seigneur de Montigny avait bien acquis des religieux de Saint-Vincent la haute justice, mais le sieur de Marteau, seigneur-voué d'Amanvillers et Montigny, avait conservé tous les droits. Il y eut en conséquence un long procès en 1603 avec Gau-

(1) Cart. t. 2, p. 493, cot. 13.

Digitized by Google

vain qui avait fait emprisonner un particulier de Châtel-Saint-Germain pour délit commis dans ses bois. Par une sentence arbitrale du 16 décembre 1613, notifiée le 9 janvier 1614, les héritiers de Gauvain furent condamnés à payer et rembourser aux religieux 1200 livres messines à laquelle somme avait été évaluée la vouerie de Montigny, y compris les frais, sans préjudice au droit prétendu des dits héritiers sur les bois des arramées, etc. Dès lors, à la suite de sentences arbitrales, les religieux de Saint-Vincent n'eurent plus aucun droit sur la vouerie de Montigny (1) ; toutefois, ils conservèrent des droits sur la seigneurie à cause de leur mense conventuelle et du prieuré de Saint-Germain. En 1785, Goussaud Gabriel-Joseph, conseiller au parlement, seigneur de Montigny, prétendit que les religieux de Saint-Vincent ne pouvaient enlever les dîmes de Montigny, parce que, disait-il, les pailles doivent rester sur le ban ; il voulait, en conséquence, qu'on les admodiât à son fermier. On lui répondit que c'était à cause du clocher d'Amanvillers que les religieux jouissaient de cette dîme, que les pailles ne sortaient point de la paroisse, que chaque laboureur d'Amanvillers aurait un égal droit à réclamer les siennes, ainsi que Champenois, que son fermier étant seul sur le ban, il n'y aurait plus de concurrence, qu'il faudrait lui admodier la dîme au prix qu'il voudrait y mettre... etc.

La dîme *novale* (2) donna lieu, elle aussi, à des contestations : en 1568, les religieux de Saint-Vincent se présentèrent pour lever la dîme sur deux

(1) Cart. t. 2, p. 503, col. 1 à 14.

(2) Dîme sur les terres nouvellement mises en valeur.

Digitized by Google

pièces de terre d'environ trois jours nouvellement essartées (défrichées) et dépendant de Montigny. Nicolas Blainsaint, un des fermiers, la refusa ; l'autre l'avait payée sans mot dire. De là, procès, enquête et contre-enquête. Deux témoins déposèrent que, dans l'enquête du 20 septembre 1549, quand on avait arraché hayes ou bois pour les convertir en terres labourables, la dîme, dès la première année, avait été payée à l'abbaye de Saint-Vincent et que c'était l'usage. Le procès fut-il poursuivi ? C'est ce que nous n'avons pu constater ; toutefois toutes les terres payèrent la dîme.

Non seulement cette dîme *novale* était de droit et d'usage, mais on devait payer aussi une dîme pour toute culture nouvelle, ce qui ne laissait point de ramener aussi de nouveaux différends, dont voici un exemple : Le sieur Jacobée (1), seigneur de Monvaux et en partie de Montigny-la-Grange, avait fait planter en vigne un coin de son jardin ; les religieux lui en demandèrent la dîme, comme décimateurs de tout le ban sans réserve aucune. Jacobée refusa, disant que le lieu qu'il avait planté en vigne avait toujours été franc de dîme. De plus, il n'y avait que peu de ceps cultivés par plaisir dans un potager clos de murs... etc., bref, cette affaire, comme tant d'autres, s'arrangea à l'amiable, sans jugement. Elle avait au reste peu

(1) *Jacobé de Monvaux Charles*, seigneur de Monvaux et Montigny-la-Grange, capitaine et major au régiment de Château-Thierry, puis lieutenant-colonel au régiment de Turenne, mourut sur la paroisse Saint-Martin de Metz le 31 décembre 1716. Il avait épousé *Elisabeth de Gray de Malmédy*, veuve de Charles Fériet, de laquelle il eut : *Charles* (20. I. 1666, † 7 août 1668), *Marie* (29. XII. 1666), *Jeanne* (29. III. 1669) mariée à Michel de Saint-Blaise, *Paul* (6. III. 1673, † 17. VIII. 1673), *Anne*, mariée à Gédéon de Saint-Blaise.

Digitized by Google

d'importance pour la suite, vu que Montigny n'était pas vignoble, mais il n'en était pas de même pour les prairies et les foins qu'elles produisaient, c'est ce qui nous explique les procès incessants, les contestations sans fin qui avaient lieu à chaque instant ; il en coûte toujours de donner, même quand on y est obligé ; à notre époque les contribuables en savent quelque chose.

Il est évident que si des contrats nets, avec des conditions bien délimitées, faits entre gens de bonne foi et loyaux eussent été conclus, les difficultés auraient été moins fréquentes, trop souvent au contraire, celui qui devait payer la dîme cherchait, par tous les moyens, à se soustraire à cette obligation peut-être pas toujours assez déterminée.

Voici qui aurait dû servir de modèle, c'est le contrat passé entre Huin François, écuyer, seigneur de Montigny et les religieux de Saint-Vincent de Metz. Ceux-ci prétendaient avoir droit à un char de foin dans le breuil seigneurial de Montigny, en raison du prieuré de Saint-Germain, et que ce char pouvait être chargé à volonté. François Huin soutenait que le char ne devait être chargé que comme à l'ordinaire ; il fut donc convenu que le sieur Huin paierait annuellement huit livres tournois aux religieux et serait alors libéré à leur égard dudit char de foin, et cela à perpétuité. Le contrat, fait en double, porte la date du 6 février 1714 (1 .

La dîme de Montigny fut souvent donnée à bail par les décimateurs avec la métairie elle-même.

(1) Cart. t. 2, p. 523, cot. 1 à 5.

Digitized by Google

La liasse seconde (n° 3, 1649 et après) contient divers baux de la dîme et le montant de chacun :

en 1738,	elle	fut	laissée	pour	200	livres,
en 1748	»	»	»	»	300	»
en 1757	»	»	»	»	310	»
en 1780	»	»	»	»	360	»

Les habitants d'Amanvillers avaient le droit de vaine pâture sur le ban de Montigny-la-Grange et sur le ban d'Amanvillers. Ce droit leur fut reconnu par une sentence arbitrale du 7 décembre 1598. Malgré cette sentence, ce droit fut contesté en 1665 aux habitants d'Amanvillers par le seigneur et les habitants de Montigny et un procès qui ne fut jamais jugé définitivement s'ensuivit. L'histoire de ce procès est trop longue, trop compliquée et trop peu intéressante pour mériter une place ici (1) ; disons cependant que ce serait, pour quiconque voudrait étudier le droit régissant alors les dîmes au pays messin, un document d'une grande valeur. L'historien futur de l'abbaye de Saint-Vincent pourra aussi y trouver à glaner de curieuses pages. Successivement, la maison-forte de Montigny-la-Grange et tout le domaine passèrent par les mains de différents propriétaires. Nous allons indiquer de notrè mieux ces divers changements de seigneurs et de maîtres.

Le premier seigneur dont nous rencontrons le nom dans les anciennes *chroniques* (2) est *Pierre Renguillon* (1403) ; après lui, *Louis Gauvain*, qui avait embrassé la *Religion prétendue réformée*, et avait eu de son épouse, Jacqueline Maupassant,

(1) Voir 7e liasse, n° 2, art. 2, p. 635 des archives de Saint-Vincent.
(2) *Chroniques messines* publiées par Huguenin, p. 127.

Digitized by Google

trois fils et une fille. *Jean*, l'un de ses fils, lui succéda dans la seigneurie de Montigny-la-Grange, vers 1595 et s'y maria le 6 février 1600 avec Suzanne Huart, dont il eut neuf enfants, sept filles et deux garçons. L'une de ses filles, *Jeanne*, s'étant mariée avec *Jean Jacobé*, docteur en médecine, fils de *Nicolas Jacobé*, reçut en dot la seigneurie de Montigny-la-Grange (1617).

Par achat ou pour un motif que nous ignorons et n'avons pu éclaircir, nous trouvons, en 1650, *David de Dompierre*, seigneur de Jonquières et Montigny-la-Grange, lorsqu'il se remarie, le 1er décembre 1650, avec *Anne d'Orthe*, dame de Courcelles, Ogy, Ay et autres lieux, fille de Mathias d'Orthe. Il mourut le 5 octobre 1670, à 63 ans.

Charles Jacobé de Monvaux devient à son tour seigneur de Montigny, après David de Dompierre. Il porte les titres de seigneur de Monvaux et Montigny-la-Grange lors de son mariage avec Elisabeth de Gray de Malmédy, veuve de Charles Fériet, vers 1664. Jusqu'à quelle époque conserva-t-il la seigneurie, nous ne savons, mais ce qui est certain, c'est qu'il mourut en 1716, le 31 décembre, sur la paroisse de Saint-Martin de Metz, et que déjà en 1713, François Huyn, seigneur de Vernéville, est dit aussi *seigneur de Montigny-la-Grange*, selon que nous l'apprennent les archives communales de Vernéville.

A quelle date François Huyn devint-il seigneur de Montigny ? C'est ce que nous allons voir.

François Huyn, né à Vic-sur-Seille le 20 août 1674, de César Huyn et de Marguerite Rulland, épousa le 1er avril 1704, à l'église messine de Saint-

Digitized by Google

Simplice, *Marie Renault* (1), dont il eut : 1) *Jeanne*, 4 septembre 1705, 2) *Marguerite*, 14 octobre 1706, 3) *Louis François de Paule*, 16 avril 1708, 4) *Louis*, 3 juillet 1713, 5) *François Louis Paul*, 1718. Dans son acte de mariage et dans son acte de décès, il est appelé « *seigneur de Holacourt, Montigny et Vernéville* » (2).

Son fils François-Louis-Paul, chevalier, capitaine au régiment du Languedoc infanterie, qui épousa, le 4 janvier 1735, Anne-Françoise-Charlotte de Jobal (3) et mourut le 4 juin 1779, est dit « *seigneur de Vernéville, Montigny-la-Grange et Chantrenne* » (4). Mais en 1759, la seigneurie de Montigny-la-Grange avait déjà changé de maître et était passée aux mains des de Goussaud. L'*Armorial de France* de d'Hozier et les *Documents généalogiques* de M. l'abbé Poirier (p. 293), nous apprennent que *Suzanne-Charlotte*, fille de *François-*

(1) *L'abbé Poirier* (op. cit.) donne à la femme de François Huyn le nom de *Marie Renault*, tandis que l'*Armorial de France*, Paris, Firmin-Didot, 1870, VII^e registre complémentaire, l'appelle *Marguerite Renauld*. François Huyn, d'après l'abbé Poirier (op. cit.), serait né le 20 août 1654 sur la paroisse Saint-Martin de Metz ; l'*Armorial* le fait naître à la même date à Vic-sur-Seille et il se serait marié le 17 octobre 1704 à Metz, paroisse Saint-Simplice.

D'après l'un et l'autre de ces deux auteurs, il mourut le 21 décembre 1718, sur la paroisse Saint-Simplice.

(2) Cette branche de la famille portait son écusson : Ecartelé : au 1^er^ et 4^e^ d'or à trois fasces ondées d'azur ; au 2^e^ et 3^e^ de sable à six billettes d'or, trois et trois. Au chef de même. Cimier d'azur billeté d'or.

(3) Fille d'Etienne-Louis de Jobal, seigneur d'Anoux-la-Grange, Vernéville-aux-Loups *(sic)*, Chantrenne et Gravelotte en partie et de dame Anne d'Arros. Elle aurait, d'après l'abbé Poirier (*Documents généalogiques*, p. 348), apporté en dot à son mari la terre de Vernéville. Ce n'est pas exact, puisque son beau-père, François Huyn était seigneur de Vernéville en 1704, lors de son mariage.

(4) D'après un procès-verbal d'abornement de 1753, Montigny-la-Grange était encore en effet propriété de Huyn.

Digitized by Google

Louis-Paul Huyn et d'*Anne-Françoise-Charlotte de Jobal,* née le 26 mars 1738, épousa, le 21 mars 1759, sur la paroisse Saint-Martin de Metz, *Gabriel-Joseph de Goussaud ou Goussaut*, conseiller au Parlement, *seigneur de Montigny-la-Grange et Flévy*. Ce même *Goussaud* (1) assista à l'enterrement de François-Louis-Paul Huyn (2), chevalier, *seigneur de Vernéville,* mort le 1er janvier 1778 et inhumé le 3 du même mois à Vernéville. Dans l'acte de décès, où il paraît comme deuxième témoin, on le dit « *écuyer, seigneur de Montigny-la-Grange et conseiller au Parlement de Metz* ». Il porte les mêmes titres, le 14 mars 1771, dans l'acte de mariage de Chles Nas Louis Huyn avec Mrie Charlotte, baronne de Lamy de Chastel. C'est en épousant Suzanne-Charlotte Huyn que Gabriel-Joseph de Goussaud devint propriétaire et seigneur de Montigny-la-Grange, comme nous l'atteste son contrat de mariage du 16 mars 1759, dans lequel il est dit que Montigny-la-Grange est donné à la « *demoiselle future épouse par mondit seigneur Huyn, son père, pour dot* ». *(Arch. de la famille des Huyn de Vernéville.)*

François-Louis-Paul Huyn fut donc le dernier hoir mâle de cette famille qui porta le titre de *seigneur* de Montigny-la-Grange, propriété qui appartint donc aux Huyn sûrement depuis 1713, mais peut-être quelques années plus tôt, jusqu'en 1759, année où elle passa aux *Goussaud-Huyn*.

(1) Les Archives com. de Vernéville, l'Armorial et les Documents généalogiques de M. l'abbé Poirier ne lui donnent pas la particule *de* qui du reste n'était pas un titre nobiliaire.

(2) Les arch. com. de Vernéville disent tantôt *Huin* (1756), tantôt *de* Huin (1778).

Digitized by Google

Après cela, les *Goussaud-Huyn* en furent maîtres jusqu'à la Révolution française, époque à laquelle, sous prétexte d'égalité et de fraternité, on s'empara de leur domaine, qui fut vendu comme bien national et passa entre les mains de *Joseph Henrion.*

Le nouveau propriétaire de Montigny-la-Grange était né vers 1755. Marié à Marguerite Lapointe, il mourut en 1824 et fut inhumé par Bretnacker, curé de Vernéville et Amanvillers, dans le cimetière de cette dernière localité. De son mariage, il eut plusieurs enfants, dont *quatre* en particulier furent baptisés par la sage-femme d'Amanvillers, comme il appert du registre de la paroisse de Vernéville, année 1809 : « L'an mil huit cent neuf, le vingt-trois mai, moi desservant soussigné d'Amanvillers et de Vernéville, j'ai suppléé les cérémonies du baptême des enfans de joseph henrion propriétaire de Montigny-la-Grange et de Marguerite la pointe son Epouse, c'est-à-dire françois henrion né le quatre messidor an 3 de la république (1), de jean baptiste henrion né le huit messidor an 5 de la republique (2), de joseph henrion, né le vingt-un floréal an 7 (3) et Marguerite Angelique henrion née le vingt neuf pluviose an 9 de la république (4): ils avaient tous les quatre été baptisés par la sage femme D'amanviller. ils ont eû pour parrain thomas huet cultivateur D'amanviller et pour marraine

(1) Messidor, du 19 juin inclus au 19 juillet inclus, donc François Henrion était né le 22 juin 1795. On était encore sous l'effroi de la Terreur qui prit fin avec Robespierre, le 27 juillet 1794.

(2) 26 juin 1797.

(3) 10 mai 1799.

(4) Pluviose, du 20 janvier inclusivement au 19 février exclusivement. Le 29 pluviose an 9 = 17 février 1801.

Digitized by Google

Madame hayet Epouse du sieur hayet maire d'amanviller qui ont signé avec nous.

janne bonichon famme hayet Thomas huet

hamen Desservant.

Léonie Henrion, fille de François Henrion, épousa Julien Plassiart. C'est la propriétaire actuelle de Montigny-la-Grange depuis la mort de Jean Baptiste Henrion, en 1880 (1).

La maison-forte de Montigny, qui habituellement était abandonnée au prévôt, fut assiégée et fort endommagée en 1403 par le sire de Belrain, mais bientôt les Messins en redevinrent maîtres.

Aujourd'hui encore, elle présente l'aspect d'une forteresse, les ponts-levis ont disparu, probablement quand on y établit une ferme, et un passage carrossable a été fait en comblant le fossé vis-à-vis les deux portes d'entrée. Il y a quelques années les fossés étaient encore remplis d'eau, maintenant ils sont à peu près à sec. Madame veuve Plassiart d'Uckange est, comme nous venons de le dire, propriétaire de ce magnifique domaine, dont M. Alphonse Hurlin, marié à Marie Hagny, est le fermier.

La ferme de Montigny est très fertile ; tout en cultivant ce domaine de 198 hectares, le fermier y fait spécialement l'élevage et le commerce du bétail.

Dans les environs, on peut voir trois tombes militaires de la bataille du 18 août 1870.

Des fouilles, pratiquées sur le territoire de cette propriété, dans le château lui-même et aux envi-

(1) M. Jean-Baptiste Henrion passa la terrible journée du 18 août 1870 dans la chambre à four située dans le sous-sol du château. Il mourut célibataire le 21 janvier 1880, à l'âge de 83 ans, et fut inhumé au cimetière d'Amanvillers.

Digitized by Google

rons ne manqueraient pas, croyons-nous, d'amener des découvertes intéressantes pour l'archéologie et l'histoire de notre pays.

On a prétendu qu'une famille, portant le nom de *de la Grange,* aurait ajouté son nom à celui de Montigny, qui se serait alors appelé Montigny-*la-Grange* (1). Cette famille *de la Grange* était une ancienne maison du Berry qui a donné un maréchal de France, un grand maître de l'artillerie, un cardinal, des chevaliers des ordres, une reine de Pologne.

Jean de la Grange s'établit en Berry et vivait en 1442. Son fils, *Jean de la Grange,* fut père de 1° *Geoffroy de la Grange,* seigneur de Montigni, qui continua la branche ; 2° *Jean de la Grange,* qui a donné origine aux seigneurs du Vieux Chatel rapportés ci-après. *Charles de la Grange,* seigneur de Montigni, de Vezon... etc., petit-fils de *Geoffroy de la Grange. François de la Grange,* seigneur de Montigni et de Seri fut élevé près de la personne du roi Henri III de France (1574-1589) et fut fait gouverneur de Paris et de Metz, en 1603, maréchal de France le 7 septembre 1616, mourut le 7 septembre 1617 âgé de 36 ans, laissant entre autres enfants : *Henri Antoine de la Grange,* qui fut lieutenant général au Gouvernement de Metz, Toul, Verdun, chevalier, second fils de Charles de la Grange, seigneur de Montigni. Il mourut à Rome le 24 mai 1707, âgé de 96 ans 2 mois. *Charles Etienne de la Grange,* fils de Charles de la Grange, seigneur de Montigni. Les seigneurs du Vieux Chatel, de la Reculée, du

(1) Dictionnaire généalogique, héraldique... par M. D. L. C. D. B., T. II, p. 224.

Digitized by Google

Fouilloi, etc., qui avaient pour auteur Jean de la Grange, fils puîné de Jean de la Grange seigneur de Montigni et d'Hélène de la Rivière, maître d'hôtel du roi, lieutenant général de l'artillerie, bailli d'Auxonne et qui fit la fonction de maître de l'artillerie du roi à la journée de Fornoue (Fornovo-Italie), le 6 juillet 1495, où il fut tué, n'ont fourni que quatre degrés et ont fini à *François de la Grange*, 2me du nom, seigneur du haut et bas Fouilloi et de Chantrenne, qui laissa de sa première femme trois filles (1).

Ces *de la Grange* furent-ils vraiment seigneurs de Montigny-*la-Grange* et lui donnèrent-ils son surnom, c'est ce que nous n'oserions affirmer, faute de documents *catégoriques et sûrs*. C'est pour cela que nous n'avons pas cru devoir leur donner le premier rang dans la lignée des seigneurs de Montigny-la-Grange, tout en étant personnellement persuadé qu'il leur revient et que c'est d'eux que la maison-forte de Montigny a hérité son deuxième nom ; mais ils sont appelés partout « *seigneur de Montigni* » sans autre désignation. Est-ce Montigny-lès-Metz, Montigny-sur-Chiers, ou Montigny Amanvillers ? Ce qui nous porte à croire qu'il s'agit de ce dernier, c'est qu'avant les *de la Grange*, cette maison forte ne s'appelle que *Montigny* sans autre qualificatif et qu'après, c'est *Montigny*-LA-GRANGE. En toute hypothèse les *de la Grange* auraient été seigneurs immédiatement avant Louis Gauvain, sur la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe.

Quant à la prévôté d'Amanvillers, distincte de

(1) Ibid. — Les armes des *de la Grange* étaient : *D'azur à trois renchiers d'or.*

Digitized by Google

la seigneurie du même lieu et de celle de Montigny, elle fut, au XIIIe siècle, aux mains de la famille de Châtel-Saint-Germain, puis, de 1404 à 1489 passa aux Renguillon et de Vy (1), en 1489 aux Papperel, de 1514 à 1552 aux Rémiat, les de Marteau l'achetèrent en 1561 à la famille Humbert. Enfin en 1606 elle appartint à l'abbaye de Saint-Vincent, dont les abbé et religieux étaient seigneurs d'Amanvillers, comme on le verra plus loin.

III. La ferme de *Saint-Vincent* est aussi une annexe d'Amanvillers ; elle est située à environ 3 kilomètres d'Amanvillers, sur la route de Lorry-lès-Metz, de laquelle elle est éloignée d'à peu près un demi-kilomètre. Elle fut bâtie en 1854, sur l'emplacement de bois nouvellement défrichés. Au double point de vue historique et archéologique, elle ne présente aucun intérêt particulier. On lui donna le nom de Saint-Vincent probablement en souvenir de l'abbaye messine de ce nom, dans les terrains et bois de laquelle elle est bâtie.

Cette ferme est assez fertile et d'un bon rapport ; elle contient 133 hectares. Monsieur le Baron de Montigny, marié à une demoiselle Geissler en était le propriétaire jusqu'en 1910. Elle appartient maintenant à M. Houlé de Longeville-lès-Metz. Actuellement la ferme est exploitée par M. Nicolas Bidon.

---

(1) Pierre Renguillon était, en même temps, prévôt d'Amanvillers et seigneur de Montigny-la-Grange (1403).

Digitized by Google

II

AMANVILLERS

ET SES ANNEXES A TRAVERS LES AGES
SON ROLE DANS L'HISTOIRE
L'ANNÉE 1870 ET LA BATAILLE DU 18 AOUT

Aucun document ne nous prouve d'une façon péremptoire l'existence d'Amanvillers lors de l'occupation romaine. Il est cependant à supposer que les armées de Jules César campèrent sur le *haut-plateau* et y établirent, selon leur usage, une station militaire soit à Amanvillers, soit dans les environs, si déjà un village ou un hameau n'existait pas.

Il était, tous les historiens le savent, dans les habitudes de ce peuple conquérant d'avoir, sur les points élevés, d'où ils pouvaient surveiller leurs ennemis, des camps d'observation.

« Outre les stations militaires dont l'existence ne saurait inspirer aucun doute à l'archéologue, écrit Bégin (1), le département de la Moselle présente des ruines isolées qui pourraient offrir le plus haut intérêt, si l'on se livrait, à leur égard, à des recherches bien suivies.

« Tels sont ces conduits souterrains hémi-cy-

(1) *Bégin:* Histoire des sciences, des arts et de la civilisation dans le pays messin. Metz-Verronnais, 1829, p. 59.

Digitized by Google

lindriques, ces médailles et ce fibulum (1) trouvés à Saint-Privat par M. Simon, juge à Briey, sur un terrain qu'occupait jadis un des *suburbana* de Metz, sous les Romains ; tels sont les tombeaux découverts entre Saint-Privat et Amanvillers à un demi myriamètre S. O. de Montois... »

Les Mémoires de l'Académie de Metz (1824-1825, p. 34 et 35) nous apprennent que l'un de ces tombeaux renfermait un vase d'argile bien travaillé, un anneau de cuivre et des grains de verre provenant d'un collier. Dans d'autres on trouva un vase, des ferrures, des clous, des agrafes, dont une garnie d'émaux et d'un travail soigné.

Ces trouvailles démontrent ou bien l'existence, en ces parages, d'une station militaire ou d'un village (*vicus*) romain, origine d'Amanvillers ou de Saint-Privat, ou peut-être des deux ; ou bien encore l'une et l'autre localité existant déjà et ayant alors une importance stratégique, les occupants jugèrent-ils nécessaire de les garder de près et s'établirent-ils, dans ce but, entre l'une et l'autre ? Mais ce n'est pas tout.

Jean Bauchez (2) rapporte que « la guerre fut criée entre les roys d'Espaigne et le roy de France le XXVIIJ juillet 1635 » et que « dés le jour au lendemain », Espagnols, Flamans, Bourguignons sortirent bien quatre cents ..... et s'en vinrent par devers Amanvillers et Montigni-la-Grainge et sur les haults de Chastelz, où ils prindrent trante

(1) *Fibulum* = *fibule* = Agrafe dans le genre d'une épingle de sûreté, mais beaucoup plus grosse, dont se servaient les Romains pour attacher leur manteau ou leur *péplum*. Le Manteau ou le peplum était généralement agrafé sur l'épaule.

(2) Journal, Metz-1868, p. 221 — XXVIII juillet 1635.

Digitized by Google

chevaulx des pauvres laboureurs dudit lieu et au retour ils prindrent les herdes de Warneville, Montigni-la-Grainge et celles d'Amanvillers sans en guerre échapper : et au retournant avec ce buttin et passant à Ferconmollin, prindrent encour la herde de Semecour et les vaches et chevaux de la moitresse (métairie) de Sainte-Agatte et tout ce emmenèrent vendre ce buttin devant les portes de Théonville ou tout fut vendu à qui plus à son de trompette et tambour, sinon les chevaulx de Chastelz-St-Germain se disant estre de l'esvesché (1), lesquelles ils reurent en paiant une somme d'argent. La mesme journée furent tout prisse les chevaulx et vaches d'Ennry par une autre partie de Bourguignons qui alla de ce côté. La les pauvres Messins ne pensant à cella, devant qu'ils furent averty que la guerre fut emplement déclarer ils furent plusieurs pillé et pris. Cestoit la plus grand pitié qu'on ne saurait tant décrire de mal et malheurs qu'ils faisoient, il n'est encour trois plus. Le bon Dieu y veuille mettre remède s'il lui plaist! Voir tout parent soy faire telle guerre ! Eusiez veu tout le jour sortir de Théonville quatre cent et cinq cent hommes en sept et huit parties qui chassoient les pauvres Messeins des vignes et champs que cetoit grand pittied ». Déjà « la veille du mercredi des cendres 1634, les soldats du régiment Castelmoron, sans halte ny faire arrest... s'en allèrent visité Sainte-Marie-aux-Chênes, Roncourt et Piervillé, à Saint-Privé et à Amanvillé et à Saint-Ail, hecq là dedans frippèrent force vol-

(1) Châtel, Scy, Ars et Ancy formaient ce qu'on appelait les *quatre mairies* et appartenaient à l'évêché de Metz, ils étaient donc neutres. Mais quelle neutralité pouvait-on obtenir en pareils temps ?

Digitized by Google

laile.... »(1) « Bussellat (cappitaine messein) estoit l'asne qui apportoit le bledz au mollin ; le dix septièsme octobre (1635) le gaing nestoit plus guerre bon pour luy ne pour M. de Mun (commandeur au gouvernement de Metz et le pays) de ces costés la mesme larmée du prince Françoys venoit et monstoit du costé de Trefve dont il délogea pour venir piller au hault pays. Auparavant qu'ils viennent il sortit de sa garnison et s'en vint prendre son quartier à Saulni ou il y fut trois jours au mangeant les poules et au fricasse ; au boult desdits trois (jours) il luy donnèrent deux bonnes pièces de vin où il delogea et sen alla à Montigni-la-Grange (2) proche Amanviller qui est une assez bonne forte maison et s'y a bien du fouraige.

« Après qu'ils eurent séjourné deux jours ilecq il sen viendrent mettre le feu à Verneville ou ils brullèrent cinq ou six maisons, dissoient que cestoit au depit de Busselat, qui avoit esté prendre leur vache et leur porcq à Gondrecourt et se presenterent a un coup de fauconneaulx proche de Montigni la Grange, estant mil chevaulx, mais ils ne laissèrent attaquer ny aprocher le plus près, le cappitaine Busselat estoit dedans qui les attendoit à piedz ferme, saseurant qu'ils l'iroient assauter : mais il nen firent nul semblant, ausy ils navoient canon ny artillerie avec eux, pour assiéger aucune place. Sept jours passés, ils troussa ses chars et chariots, enmenant tous les bledz de

(1) Journal de Jehan Bauchez (1551-1651).

(2) On peut voir encore debout cette maison-forte, se redressant comme une vieille coquette sur la hauteur qui domine la vallée de Montvaux. Elle est de forme quadrangulaire et date au moins du XII[e] ou XIII[e] siècle. Nous en avons parlé précédemment.

Digitized by Google

la montaigne et daultour, tant celuy qui estoit encour en paille que battu et passant à Hestrise (Hatrize) nossant passer à Conflant à cause qu'il y avoit grosse garnisson de francoys, s'en alla loger à Rouve, où l'on disoit que les cloches de lesglisse et du vayez il en avoit fait faire un canon » (1).

Amanvillers, on en juge par ce qui s'y passa au XVIIe siècle aussi bien que dans les siècles précédents, joua un rôle particulier dans l'histoire, tant par lui-même que par ses annexes de Montigny-la-Grange et de Champenois.

C'est là, dans cette plaine fertile, cultivée par d'ardents et fiers laboureurs, que les armées messines aussi bien que les armées ennemies et les hordes barbares et romaines trouvaient à s'approvisionner aux dépens des propriétaires et des travailleurs pacifiques, qui n'avaient d'autres soucis que de cultiver leurs terres.

Placés à la limite du pays messin, Amanvillers et ses annexes étaient des places de ravitaillement dont tous, amis et ennemis, profitaient sans scrupule et qu'ils rançonnaient à merci. Alors comme aujourd'hui, le droit du plus fort était le meilleur.

En 1859, M. Weyand communiqua à la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle (2) une notice sur trois médailles récemment trouvées à Montigny-la-Grange. Cette notice est ainsi conçue:

« Les travaux des champs ont récemment mis au jour dans le domaine de Montigny-la-Grange, annexe d'Amanvillers, différents objets antiques,

(1) Journal de Jean Bauchez, p. 260-266.
(2) 2e année, Metz, 1859.

Digitized by Google

parmi lesquels se trouvent les suivants qui présentent un caractère d'intérêt tout particulier :

I. Une pièce d'argent d'Albéron II (évêque de Metz 984-1004) : Cette pièce, de belle conservation, pèse 20 grains. Elle représente au droit saint Etienne à genoux, revêtu des ornements sacerdotaux, nimbé en *grenetis*, les bras en croix et les yeux levés vers le ciel, dans la posture d'un suppliant, un grenetis extérieur entoure la légende circulaire SCS-STEPHANUS.

R) Au revers, entre deux grenetis, ADELBERO EPS ; dans le champ une croix pattée, cantonnée des lettres S-PI-N-AL.

Suivant la tradition, l'origine du coin épiscopal fut concédée à Théodoric Ier par l'empereur Othon II, en vertu d'une charte datée de Thionville en 979. Seul M. de Saulcy, le savant numismate, en fait remonter l'usage à son prédécesseur Adelbéron Ier (vers 960) : à l'appui de son opinion, il donne la description d'une seule et unique monnaie trouvée en Pologne et qui présente au revers entre deux grenetis, † IMPERATOR et dans le champ une croix cantonnée des lettres formant le nom OTTO.

Les caractères IMPERATOR, OTTO s'expliquent par l'obligation formelle imposée dès l'origine de la concession à Adelbéron Ier de conserver la légende impériale sur la monnaie de son évêché.

Le droit monétaire sans restriction n'étant devenu la propriété des évêques de Metz que sous Othon II, ces prélats ne durent plus s'astreindre à partir de cette époque à mentionner sur leur monnaie le nom de l'empereur régnant. Nous conclurons dès lors que la monnaie citée ne doit pas appartenir à Adelbéron Ier.

Digitized by Google

En suivant la série des évêques, nous arrivons, après Théodoric, à Adelbéron II qui, d'après l'histoire, affectionnait particulièrement le château d'Epinal, motif pour lequel les rares monnaies qui lui sont attribuées portent toutes l'empreinte du coin d'Épinal. Il est donc hors de doute que celle dont il s'agit lui appartient également ; son style et son poids nous autorisent à la classer parmi ces dernières.

Elle diffère de celle décrite par M. de Saulcy :

1° par la position de la tête du martyr, fortement jetée en arrière ;

2° par celle des bras ;

3° et enfin par la nature du nimbe, composé d'un assemblage de petits points au lieu d'une ligne circulaire, qui figure le nimbe ordinaire.

II. Un moyen bronze portant au droit le buste d'un empereur romain avec la légende D. N. MAXIMIANO. FELISSIMO. SEN. AVC.

R. Et au revers, qui est fleur de coin, deux femmes debout, vêtues de la *stola ;* dans le champ la légende circulaire PROVIDENTIA. DEORUM. QVIES. AVG. C. ; à droite S, à gauche F, en dessous PTZ.

Le mot QVIES indique vraisemblablement que cette monnaie qui appartient au règne de Maximien (l'an de J. C. 285), a été frappée à l'époque où il rentra en triomphe à Rome avec Dioclétien, son collègue, après avoir chassé les Germains de la Gaule.

III. Un médaillon, le revers aux armes des comtes de Provence, avec la légende circulaire presque illisible : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT :

Digitized by Google

Cette monnaie, qui est percée d'un trou et qui ressemble en tout au gros tournois de St-Louis, n'est autre qu'une contrefaçon de celle du roi de France. En effet, l'histoire rapporte que ce monarque, pour empêcher que ses monnaies fussent contrefaites par les comtes de Provence et de Toulouse, rendit en 1265 une ordonnance par laquelle il prescrivit de rechercher toutes les monnaies contrefaites sur la sienne, poitevines, provençales et toulousaines, et de les percer d'un trou ».

Les diverses trouvailles opérées sur le territoire d'Amanvillers sont des monuments qui nous prouvent bien le rôle prépondérant et la place qu'occupa dans l'histoire romaine et au moyen-âge cette localité à peine connue de l'armée française, au moment de la guerre franco-allemande (1870-1871) (1).

Nous pourrions encore accentuer davantage le rôle d'Amanvillers et de ses annexes de Montigny et de Champenois dans les siècles passés, mais nous avons hâte de raconter les événements qui se déroulèrent autour de cette localité durant la terrible guerre de 1870-71 et la rendirent à jamais célèbre tant en France qu'en Allemagne. Ce fut là que l'Allemagne cueillit ses plus beaux lauriers et que la France essuya la plus lamentable des défaites, malgré la bravoure et la vaillance de ses soldats, grâce, disons-le sans hésiter, à l'incurie de celui qui commandait ses armées autour de

(1) Le jour de la bataille du 18 août, un officier supérieur de l'armée de Metz arrivant à Amanvillers demanda à un habitant dans quel village il se trouvait. Il n'était, hélas, pas le seul à ignorer la géographie du pays messin qu'il devait défendre. Du côté des Allemands, le dernier gradé connaissait jusqu'aux sentiers les moins fréquentés.

Digitized by Google

Metz et au manque d'initiative individuelle parmi les chefs.

1870 ! Année fatidique, année terrible, inscrite en lettres de sang dans l'histoire de Lorraine.

Le 16 août, à Vionville, les deux armées ennemies avaient, l'une et l'autre, fait des prodiges de valeur. Au point de vue tactique, la bataille était restée indécise et l'armée allemande s'attendait pour le lendemain à une seconde lutte, mais le généralissime français abandonna ses positions et donna à ses adversaires le droit strict de s'attribuer la victoire, en se retirant sur Metz à la grande joie des Allemands, qui restèrent maîtres du champ de bataille et surent admirablement profiter de cet important avantage (1). Le 18 août au matin, l'armée allemande se déployait en ligne de bataille, de Rezonville à Vernéville et de Vernéville à Batilly et Auboué. De leur côté les Français s'étendaient de la ferme de Saint-Hubert à Roncourt par Montigny-la-Grange, Amanvillers et Saint-Privat-la-Montagne.

Il était exactement huit heures du matin, nous affirme un habitant de Vernéville, témoin oculaire, quand la 18e division allemande, postée à l'endroit où se trouve actuellement le monument de la même division, entre le bois de la Cusse (2) et la route de Vernéville à Batilly, ouvrit le feu de ses

(1) Il est certain que les Allemands s'attendaient à une nouvelle bataille pour le 17 août et que des ordres avaient été donnés de tenir les routes libres en cas de retraite.

(2) Les anciennes cartes et les gens du pays appellent ce bois : « *Bois de la cuve* ». Rousset : Hist. de la guerre franco-allemande 1870-71 - T. II. p. 86, dit que la 18e division ouvrit le feu de ses 9 batteries seulement à 11 h. 3/4, c'est inexact, un témoin oculaire nous a affirmé que le premier coup de canon fut tiré à 8 h. du matin.

Digitized by Google

batteries sur les lignes françaises, postées en avant d'Amanvillers, là où nous voyons le monument du régiment Alexandre.

Laissons maintenant la parole au lieutenant-colonel Rousset qui va nous conter, avec l'impartialité que tout le monde lui reconnaît, ce qui se passa devant Amanvillers en cette journée mémorable dans les fastes militaires des deux plus grandes nations de l'Europe (1).

« L'avant-garde de la 18e division prussienne (IXe corps), forte de 4 bataillons, dont un de chasseurs, 4 escadrons et une batterie, avait, en débouchant de Vernéville, dirigé 7 compagnies sur la ferme de Chantrenne, afin de l'occuper tout d'abord et de s'assurer un point d'appui avant d'attaquer la Folie. En même temps, le commandant du corps d'armée, qui était arrivé à Vernéville vers onze heures et demie et n'était encore en possession que des premiers ordres du prince (Frédéric Charles), remarquait, près d'Amanvillers, un camp dans lequel semblait régner une insoucieuse quiétude. Il jugea l'occasion bonne de nous surprendre et ordonna en conséquence à tout ce qu'il avait d'artillerie sous la main (artillerie de la 18e division et artillerie de corps) de se porter face à nos positions, pour entamer énergiquement l'action sur Amanvillers et Montigny-la-Grange. A onze heures trois quarts, ces 9 batteries se déployaient sur la longue croupe (cotée 326 sur la carte d'état-major) qui descend d'Amanvillers vers Vernéville, et ouvraient le feu contre ce qu'on croyait toujours être l'extrême droite de notre

(1) Hist. de la *guerre franco-allemande*, p. 89 et suivantes.

Digitized by Google

ligne de bataille. L'absence d'avant-postes nous mettait encore une fois à la merci d'une attaque brusquée ; cependant, à défaut d'avant-postes, la vue des masses prussiennes signalées depuis le matin aurait dû suffire à prémunir le 4e corps contre la surprise dont il était l'objet. Mais telle était l'apathie qui, sous la pernicieuse influence d'un commandement inerte, avait gagné de proche en proche officiers et soldats, qu'on ne se donnait même plus la peine de voir et de réfléchir. Cette pointe aventurée de l'artillerie allemande témoignait assurément d'une grande hardiesse de sa part ; étant donnée toutefois la distance à laquelle se trouvait encore à ce moment son infanterie, elle ne laissait pas d'être singulièrement périlleuse et faillit, comme nous allons le voir, la conduire à un désastre.

« Le 4e corps (français) dans les rangs duquel étaient tombés les premiers obus, avait couru aux armes, en renversant les marmites juste au moment où la soupe allait être mangée. Les régiments, abandonnant instantanément leurs bivouacs qu'ils ne devaient plus revoir, se formèrent avec une régularité et une précision qui montraient bien quelle était leur valeur, et gagnèrent des positions voisines où ils se déployèrent en formation de combat. La division Grenier, la plus directement en butte aux projectiles ennemis, porta la brigade Bellecourt (1re) au sud-ouest d'Amanvillers ; avec cette brigade se trouvait la batterie de mitrailleuses qui prenait ainsi en écharpe la longue ligne des batteries du IXe corps. La brigade Pradier, précédée d'une ligne de tirailleurs qui ne poussa malheureusement pas jusqu'aux fermes de Champenois

Digitized by Google

et de l'Envie, se déploya entre Montigny-la-Grange et Amanvillers. La division de Cissey se plaça au nord-ouest d'Amanvillers : le 6e de ligne à cheval sur la tranchée du chemin de fer alors en construction, la 2e brigade à droite de ce régiment.

Le 20e bataillon de chasseurs servait de soutien à l'artillerie et formait deux groupes, l'un au sud de la tranchée, l'autre au nord, près de la Mare. Le 1er de ligne (de la 1re brigade) formait réserve. Quant à la division Lorencez, elle était placée en réserve générale à Montigny-la-Grange ; mais on n'avait pas pris soin de la défiler, en sorte qu'elle était aussi exposée que si elle eût été engagée dès le début.

« Voyons maintenant quelles étaient les dispositions prises par les autres corps de l'armée du Rhin, sauf le 6e, dont il sera question plus loin.

A la gauche du 4e corps, la 1re division (Montandon) du 3e, avait en ligne le 18e bataillon de chasseurs, au sud de Montigny, puis le 51e de ligne, disposé de la façon suivante : un bataillon dans la ferme de la Folie, un autre dans les tranchées, le 3e dans le bois des Genivaux. La brigade Clinchant occupait les lisières ouest et nord de ce bois, dans la partie qui s'étend entre les fermes de la Folie et de Chantrenne. Le 62e (de la 1re brigade) était en réserve derrière.

Continuant la ligne vers la gauche, la 2e division du 3e corps (Nayral) avait le 15e bataillon de chasseurs et le 19e de ligne à hauteur de la ferme de Leipsick dans les tranchées, et le 41e en réserve derrière ; la 2e brigade (69e et 90e) occupait les parcelles de bois qui longent la rive gauche du vallon venant de la Folie.

Digitized by Google

La 3e division (Metman) avait placé sa 1re brigade entre les fermes de Leipsick et de Moscou. Toutefois, on avait envoyé dans le bois dont il vient d'être question le 7e bataillon de chasseurs, un bataillon du 29e et une compagnie du 7e de ligne. Dans la 2e brigade, deux compagnies du 59e occupaient la ferme de Moscou, tandis que le reste du régiment se tenait dans les tranchées construites au nord de cette ferme. Le 71e formait la réserve de la division.

La 4e division (Aymard) formait la gauche du 3e corps ; sur la lisière du bois des Genivaux, au pied des pentes du ravin, elle avait sa 1re brigade, un bataillon du 60e occupait la ferme de Moscou, autour de laquelle se trouvait l'artillerie ; le 3e bataillon formait une seconde ligne à 300 mètres en arrière. La 2e brigade était postée dans les tranchées-abris à cheval sur la voie romaine ; un bataillon du 80e occupait depuis la veille l'auberge Saint-Hubert, avec une grand'garde au pont sur lequel la route de Gravelotte franchit le ravin de la Mance ; un autre bataillon de ce régiment tenait par deux compagnies l'auberge du Point-du-Jour. Au sud de cette auberge, la division Vergé (du 2e corps) avait sa 2e brigade (76e et 77e) déployée le long de la route, dans les fossés, avec des tirailleurs dans les carrières en avant, et sa 1re brigade en seconde ligne. La division Bataille était formée sur deux lignes, dont la 1re occupait des tranchées. Enfin, la brigade Lapasset, déployée à l'extrême-gauche, avait envoyé des compagnies de grand'garde dans Rozérieulles et Sainte-Ruffine ».

Telles étaient les positions de l'armée française

Digitized by Google

autour d'Amanvillers. Les batteries restées avec leurs divisions respectives étaient postées autour des différentes fermes qui jalonnaient la ligne. Bazaine n'avait pas quitté Plappeville où il retenait la réserve générale d'artillerie.

L'armée allemande de son côté semblait dès le début de la bataille vouloir diriger son action principale sur Amanvillers, que ses chefs croyaient être l'extrême droite française. On conçoit déjà ce que cette localité allait avoir à subir, elle et ses annexes de Champenois et Montigny-la-Grange.

La rapidité avec laquelle les troupes françaises avait gagné leurs positions de combat avait placé le IX^{e} corps allemand dans une situation critique. Le général de Manstein le comprit bientôt et essaya de dégager ses pièces en portant devant elles deux escadrons de dragons qui ne purent pas tenir. Il lança alors sur la ferme d'Envie deux compagnies qui y pénétrèrent sans coup férir, aucune force française ne s'y trouvant et la mirent en état de défense. Pendant ce temps arrivaient à Vernéville les divers éléments de la 18^{e} division, qui gagnèrent le bois de la Cusse et purent protéger le flanc gauche de la ligne d'artillerie allemande. Ces troupes firent de vains efforts pour déboucher du bois sans pouvoir y réussir. De ce fait elles subirent d'énormes pertes.

Un peu avant midi, le général de Manstein reçut du prince Frédéric-Charles l'ordre d'attaquer la droite française, de concert avec la Garde. Il disposa donc les batteries hessoises à l'est d'Habonville, sur la croupe allongée que traverse la tranchée du chemin de fer et fit ouvrir le feu sur Amanvillers.

Digitized by Google

« L'entrée en ligne de cette nouvelle artillerie, en obligeant les pièces du général de Cissey à lui répondre, donna un peu de répit à celle qui soutenait la lutte depuis près de deux heures déjà... Un instant après, l'artillerie du corps de la Garde, devançant son infanterie, arrivait à son tour près de Saint-Ail, et attirait sur elle le feu des batteries du VI^e^ corps, qui abandonnaient par suite leur objectif de Vernéville. La situation générale de l'ennemi s'améliora donc un peu, sans pour cela devenir toutefois très brillante ; car si les batteries placées en avant de Vernéville se trouvaient, pour le moment, moins exposées, les progrès de l'infanterie restaient nuls, et la lisière des bois constituait une limite que les Allemands ne réussissaient à dépasser d'aucun côté. Le IX^e^ corps demeurait toujours à la merci d'un mouvement offensif, et le général de Manstein le comprenait si bien, qu'il faisait mettre en état de défense, « à toute éventualité, les bâtiments de Vernéville les plus propres à la résistance, et surtout le cimetière » (1) et le parc du château de Vernéville.

« Malheureusement cette offensive se bornait à des efforts de détail absolument incohérents, dus uniquement à une détente spontanée du tempérament français, et nullement à une direction supérieure. Des groupes d'infanterie, énervés par l'immobilité, avaient gagné du terrain, face à la ligne des batteries, et occupé la ferme de Champenois. Les Allemands crurent voir dans ce mouvement isolé un nouveau danger pour leurs pièces, et lancèrent en avant un bataillon qui, après avoir ra-

(1) *La Guerre franco-allemande,* p. 690

Digitized by Google

pidement perdu son chef, douze officiers et quatre cents hommes, dut se replier en désordre. C'en était fait de l'artillerie allemande, si on l'eût voulu ; mais si grande est l'influence du commandement que, quand celui-ci disparaît, les qualités naturelles du soldat elles-mêmes s'émoussent et se paralysent. Personne ne donnant d'ordre, on ne poussa pas de l'avant, en sorte que les batteries de Vernéville, qui ne pouvaient absolument plus tenir, eurent le loisir d'effectuer leur retraite. Celle-ci cependant ne s'exécuta pas sans difficulté ni pertes, il fallut abandonner un certain nombre de pièces et de voitures, et n'emmener en arrière que des débris. Des neuf batteries qui, depuis onze heures trois quarts, tenaient la croupe 326, il n'en restait, vers trois heures, que trois en position et encore étaient-elles fortement éprouvées. Bientôt augmentées d'une batterie à cheval hessoise, qui, après avoir été obligée de se retirer aussi du feu, s'était reconstituée et réparée de son mieux, mais n'ayant plus que cinq pièces, elles prirent pour objectif la ferme de Champenois et réussirent à l'incendier, en dépit des pertes nouvelles que leur faisait éprouver le feu terrible de mousqueterie dirigé sur elles par nos soldats.

« Aussitôt le bataillon hessois, profitant des abris de terrain, se glisse à l'est de Vernéville, gagne la ferme de l'Envie que l'ennemi occupait déjà et à laquelle nos obus avaient mis le feu et marche contre Champenois. Mais l'incendie nous avait déjà chassés de ce point ; quand les Hessois y arrivèrent, ils n'y trouvèrent plus personne et purent y entrer sans coup férir. Toutefois la possession de cette ferme, acquise vers quatre heures

Digitized by Google

et demie, donna à la ligne d'artillerie allemande un peu plus de sécurité ; quelques instants plus tard, le bataillon de chasseurs hessois parvenait à s'installer sur le versant nord-est de la croupe où gisaient les débris des batteries allemandes retirées du combat. L'occupation de ces deux positions permit, comme on va le voir, à une nouvelle artillerie de se déployer plus nombreuse, au lieu même où les pièces du IXe corps avaient été si près de subir un désastre sans précédent » (1).

Pendant ces divers incidents, une lutte acharnée, dont nous n'avons pas à parler ici, se déroulait dans le bois des Genivaux, près de Chantrenne et de la Folie. Nous avons relaté les positions de part et d'autre, pour donner une idée de la ligne d'investissement qui entourait Amanvillers, comme un cercle de fer et de feu, mais nous sortirions du cadre de cette notice, en racontant les péripéties du combat sur d'autres points qu'autour d'Amanvillers. Revenons près du bois de la Cusse. A l'angle nord de ce bois, le général de Manstein suivait, anxieux, la marche de la Garde allemande, dont le succès importait tant à son salut.

Les quatre batteries de Vernéville et les batteries hessoises tenaient ferme. De son côté, le prince de Hesse, à l'abri du bois de la Cusse, essayait en vain de déboucher et se voyait forcé de se mettre à l'abri des fourrés et d'attendre le renfort de la Garde.

Ce ne fut pas celle-ci qui se présenta d'abord, mais l'artillerie du IIIe corps, quatre batteries montées, qui s'établirent à trois heures et demie

(1) Rousset : op. cit. p. 93-95, vol. II.

Digitized by Google

entre le château de Vernéville et le bois de la Haie-aux-mûres et de là écrasait l'artillerie du général Ladmirault. La 3e brigade de la Garde atteignant le champ de bataille, se déployait de son côté à la gauche du IXe corps, tandis que le reste de la Garde avançait vers le nord et dirigeait sa marche sur Sainte-Marie-aux-Chênes. Le IIIe corps, au grand complet, arrivait, lui aussi, à deux kilomètres au sud-ouest de Vernéville et s'y arrêtait provisoirement pour servir d'imposante réserve.

Le feu des batteries françaises commençait à faiblir, tandis que l'artillerie allemande, maintenant protégée, dirigeait ses coups sur les lignes de l'infanterie française et leur infligeait d'énormes pertes. Ce que voyant, le général Ladmirault fit relever la brigade Bellecourt (1re de la division Grenier) par une brigade de la division Lorencez.

Les Hessois, se figurant que cette manœuvre était un prélude de retraite, tentèrent un mouvement offensif que la fusillade de l'infanterie française arrêta net. La 3e brigade de la Garde allemande essaya de déboucher au nord-est d'Habonville, mais fut refoulée et contrainte à regagner les abris qui bordent au nord le bois de la Cusse. Malgré l'arrivée des renforts, la situation de part et d'autre ne fut pas sensiblement modifiée, les positions restèrent les mêmes, la Garde allemande toutefois, supposant que Saint-Privat formait l'extrême droite française, prépara un mouvement contre les positions françaises.

Vers cinq heures et demie du soir, la 3e brigade de la Garde, envoyée par le prince Frédéric-Charles au secours du IXe corps, ralluma le feu devant Amanvillers. Le général de Manstein, s'étant

Digitized by Google

rendu compte que les troupes françaises étaient aux prises avec l'armée allemande devant Saint-Privat, jugea le moment propice pour pousser contre les positions du 4e corps français, et donna aux troupes de renfort, qu'il venait de recevoir, l'ordre de se porter sur le village d'Amanvillers, principal appui du centre français. Le colonel de Knappstædt, commandant la 3e brigade de la Garde, se déploya donc en avant du bois de la Cusse, ayant en première ligne le bataillon des tirailleurs de la Garde, deux bataillons du 1er grenadiers (Empereur-Alexandre), deux bataillons et demi du 3e grenadiers (Reine-Elisabeth), deux compagnies de pionniers.

Ce mouvement fut promptement arrêté, par une fusillade si violente, qu'arrivées à cinq cents mètres des positions françaises, les troupes allemandes ne purent pousser plus loin.

« Une grêle de balles criblait le bataillon de tirailleurs de la Garde (qui attaquait le village de front) sur le front comme sur les flancs ; déjà son chef, le major Fabeck, avait été tué ; la plupart des commandants de compagnie gisaient morts ou blessés. Dans l'action de mousqueterie qui succédait à cette première attaque, le bataillon achevait de perdre successivement tous ses officiers, jusqu'à ce qu'un enseigne (1) finit par prendre le commandement des hommes encore en état de combattre. » (2).

« Les deux bataillons du 1er grenadiers (Empe-

(1) Dans l'armée allemande, on appelle *enseigne (porte-epee-fæhnrich)* un candidat officier, ayant rang des aspirants de 2e classe dans la marine française.

(2) *La Guerre franco-allemande,* p. 811.

Digitized by Google

reur-Alexandre), dit Rousset (1), qui prolongeaient la ligne à droite et avaient tenté d'aborder la position par son flanc gauche, n'étaient pas plus heureux ; ils perdaient plus de la moitié de leur monde, au point qu'une compagnie fut commandée par un sergent. Quant au commandant de la brigade, colonel de Knappstœdt, il était obligé de quitter le champ de bataille, la main fracassée par une balle de chassepot. »

Deux bataillons du 3e grenadiers (Reine-Elisabeth) tenus en réserve, furent alors appelés par le colonel de Zenner, investi du commandement provisoire de la brigade, et lancés contre les français.

La fusillade les décima et la plupart des officiers tombèrent victimes de leur héroïsme. La 3e brigade de la Garde, arrêtée sur la crête qui s'étend à soixante mètres environ à l'ouest d'Amanvillers, subit de telles pertes qu'elle ne put dépasser cette position.

Ce mouvement offensif de la 3e brigade de la Garde avait été appuyé, à gauche, par la 49e brigade hessoise, qui, elle aussi, avait essayé d'attaquer Amanvillers en s'avançant des deux côtés du chemin de fer d'Amanvillers à Batilly, alors en construction.

Cette brigade, débouchant du bois de la Cusse, avait cherché à s'emparer, au nord, du mamelon coté 325 sur la carte d'état-major, au sud de la maison du garde-barrière à moitié bâtie au passage à niveau entre Amanvillers et Habonville. Au nord, ses efforts furent inutiles; au sud, les Hessois oc-

(1) Op. cit. Tome II, p. 133.

Digitized by Google

cupèrent un instant la maisonnette et voulurent, avec ce point d'appui opérer une diversion en faveur de la 3e brigade de la Garde, si cruellement éprouvée, mais leur tentative échoua « devant le feu, réellement écrasant, sous lequel le défenseur (division de Cissey) tenait toute la pente en forme de glacis qui descend vers l'ouest. Les contingents, fort maltraités, de la 49e brigade furent rejetés jusqu'à la hauteur de la maison du garde et ramenés en partie vers le bois de la Cusse » (1).

Bien que ces divers mouvements fussent plus ou moins suivis de succès, l'artillerie allemande en profita pour reprendre un rôle plus actif, couverte qu'elle était par les troupes à mesure que celles-ci s'avançaient vers l'est. C'est à ce moment que les obus s'abattant sur Amanvillers, sans interruption, en rendirent les positions intenables. La violence d'un feu bien nourri s'opposa ainsi « à toute tentative analogue à celle dont les batteries du IXe corps avaient eu, au début de la bataille, tant à souffrir ». Au surplus, cette intervention si puissante du canon n'était rien moins qu'inutile, car, à ce moment, la situation des troupes prussiennes engagées aux abords de Chantrenne ne laissait pas de présenter de graves périls. Il y avait là, dans le bouquet de bois situé entre cette ferme et la Folie, une partie du IIIe corps, qui, appuyée de deux mitrailleuses, résistait victorieusement à tous les efforts tentés par l'ennemi pour le débusquer, et imposait à celui-ci de lour-

(1) *La Guerre franco-allemande,* p. 816. — Pendant tout ce récit nous continuons à donner à ce bois le nom que lui donnent les diverses relations militaires, contrairement à l'appellation populaire et cadastrale.

Digitized by Google

des pertes, avec la menace d'un retour offensif que l'épuisement du IXe corps rendait particulièrement dangereux. En vain l'artillerie du IIIe corps, amenée de Vernéville, avait-elle à sept heures du soir, ouvert sur le petit bois une terrible canonnade qui ouvrait dans « les taillis de larges trouées ». En vain ce corps lui-même s'avançait-il jusqu'au bois des Genivaux, faisant ainsi contre nos lignes si minces une démonstration assez sérieuse. Le courage des soldats du IIIe corps, comme celui des soldats du IIe et du IVe restait inébranlable, et les Allemands, complètement battus à leur aile droite, se voyaient condamnés, sur toute l'étendue du front de bataille, à renoncer définitivement à entamer nos positions. C'est à peine si, avec le concours incessant d'une artillerie formidable, ils pouvaient même se maintenir sur les leurs (1).

Du côté de Saint-Privat, le village d'Amanvillers avait à souffrir autant que du côté de Vernéville et de la Folie. La division française de Cissey était à découvert et prise en écharpe par les batteries allemandes déployées au sud-ouest de Saint-Privat. Cent trente-quatre pièces de la Garde, du Xe corps et de la division hessoise écrasaient de leurs projectiles Amanvillers et ses abords. « La division de Cissey, en butte à leurs coups et menacée en outre sur son flanc droit par les troupes ennemies qui occupaient Jérusalem, exécuta un changement de front pour se mettre face au nord ; mais elle fut obligée, malgré la fermeté de son attitude, de reculer insensiblement jusqu'à la tranchée du chemin de fer en construction. Là, elle

(1) *Rousset :* op. cit. Tome II, p. 135.

Digitized by Google

continua la résistance dans une obscurité devenue complète et contint par ses feux les tentatives faites par les Prussiens pour la déborder. A ce moment tardif arrivaient enfin les renforts que le maréchal Canrobert avait demandés avec tant d'insistance et que le commandant en chef n'avait jamais voulu lui envoyer. C'était une brigade de grenadiers et la réserve d'artillerie de la Garde impériale que le général Bourbaki avait pris sur lui d'expédier en toute hâte vers la droite, quand il avait appris la situation critique du VI^e^ corps. Les batteries avaient, on s'en souvient, devancé l'infanterie et ouvert le feu dès sept heures et demie, à l'ouest des carrières d'Amanvillers. Quant aux grenadiers, ils se déployèrent au nord de ce village, leur droite à la route de Saint-Privat, et permirent ainsi au VI^e^ corps d'effectuer sa retraite, ainsi qu'au IV^e^ corps de se replier, suivant l'ordre qu'il venait de recevoir, sur la lisière du bois de Saulny. Quand ces mouvements furent terminés, les grenadiers se replièrent à leur tour, avec l'artillerie de la Garde ; les Prussiens entrèrent alors dans Amanvillers évacué par nous et réduit en cendres (1) ; mais ils ne poussèrent pas plus loin.

Voyant Amanvillers au pouvoir de la Garde prussienne, le IX^e^ corps avait essayé, à la faveur de l'obscurité, de s'emparer de Montigny-la-Grange. Celles de ses fractions qu'il lança contre cette position furent vigoureusement refoulées par le 41^e^ de ligne (colonel Saussier) qui, aidé d'un bataillon du 15^e^ de ligne (IV^e^ corps) et appuyé par deux batteries de la réserve du III^e^ corps envoyées par le

(1) C'est une exagération.

Digitized by Google

maréchal Le Bœuf, les chargea à la baïonnette et les rejeta jusqu'à la ferme de Champenois, assurant ainsi la possession des abords de Montigny-la-Grange, au nord et à l'ouest.

Ce fut là le suprême épisode de la bataille. La nuit était complète et, aux dernières lueurs des incendies, les IIe et IIIe corps s'établissaient au bivouac dans leurs positions inviolées, tandis que le IVe se repliait sur Woippy et que la brigade de grenadiers de la Garde restait à l'est du village d'Amanvillers.

Enfin, le calme se rétablit, seuls quelques coups de fusil éclatent inopinément aux avant-postes et troublent un peu l'imposante sérénité de ce vaste cimetière. Quelques chevaux sans cavaliers courent çà et là dans la plaine, on entend de temps à autre les gémissements des blessés et le râle des mourants, le clairon de ralliement fait entendre ses notes précipitées que les échos répètent fidèlement.

Des deux côtés, on ramasse les blessés qui jonchent le sol et l'on voit, à la lueur blafarde de leurs falots, les ambulanciers parcourir la plaine, cherchant à distinguer, dans ces monceaux de chair humaine, le soldat blessé de celui qui ne respire plus. On charge, sur des voitures ou des mulets munis de cacolets, les hommes que l'on espère arracher au trépas. Ceux qui sont morts vont dormir leur dernier sommeil dans ces champs où ils sont tombés pour leur patrie. On creuse pour eux des fosses profondes et, quand vient le jour, on réquisitionne les hommes valides du pays et on enterre tous ces braves. Deux et trois jours suffisent à peine à cette lugubre besogne. Sur les tombes refermées, s'élèvent des tertres que décore une croix

Digitized by Google

de bois à laquelle succédera plus tard, après la conclusion de la paix, une croix de fonte, tous les ans, au 18 août, ornée d'une couronne aux couleurs nationales.

Chaque année, de nombreux visiteurs viennent prier pour ces glorieux martyrs de la patrie et leur donner un souvenir ému. La nature elle-même leur paie son tribut de fleurs et les coquelicots et les bluets et les marguerites sont, à mon avis, la plus belle parure de ces tombes militaires.

Quand, pour la première fois, on parcourt cet immense champ des morts et que l'on foule aux pieds ces terres arrosées d'un sang jeune et vermeil, on est saisi, impressionné, ému jusqu'aux larmes et l'on redit involontairement avec notre poète lorrain :

Montagnes de Lorraine aux cimes verdoyantes,
Où sont tombés en vain les forts et les vaillants,
Champs pleins du souvenir des batailles sanglantes,
Avez-vous une voix qui parle et que j'entends ?
Votre brise parfois me semble si plaintive,
L'écho paraît gémir là-haut sur vos sommets,
Comme un râle de mort qui lentement m'arrive
Et me force à pleurer sur tout ce que j'aimais.

E. WATRIN : *Echos poétiques de Lorraine.*

Les résultats de cette sanglante journée furent inappréciables pour les Allemands, et l'on peut dire qu'ils décidèrent toute la suite de cette mémorable campagne. Le lendemain du 18 août, après cette lutte de géants, dans laquelle 125,000 Français soutinrent le choc de 284,000 Allemands, on put constater que du côté des Français les pertes se chiffraient par 12,275 hommes, pertes réparties en :

Digitized by Google

88 officiers et 1058 hommes tués soit un total de 1146 ; 396 officiers et 6313 hommes blessés ; 111 officiers et 4309 hommes avaient disparu.

Du côté des Allemands, on comptait :

tués ....328 officiers, 4909 hommes, total : 5237,
blessés..572 » 13858 » » 14430,
disparus. 493 » » 493.

Amanvillers, ainsi que ses annexes de Champenois et de Montigny-la-Grange avaient subi beaucoup de dégâts matériels ; les maisons et l'église elle-même étaient remplies de blessés auxquels les habitants avaient dû céder leurs lits et qu'on avait eu bien de la peine à loger.

Cette inoubliable lutte fut dénommée par les uns *bataille d'Amanvillers,* par d'autres *bataille de Saint-Privat.* Réellement, il y eut DEUX combats : l'un près de Gravelotte, l'autre, le plus sanglant et le plus chaud, près de Saint-Privat et Amanvillers.

Depuis le 18 août 1870, Amanvillers est devenu célèbre dans l'histoire et il n'est pas un enfant de l'école qui ne connaisse, au moins de nom, cette localité. Si, du reste, on était tenté d'oublier ce jour funeste, les monuments funèbres, les tertres qui sillonnent les champs d'alentour avec leurs croix blanches, nous rediraient cette lutte gigantesque qui ensanglanta notre plaine du Pays-Haut et coûta la vie à tant de braves morts au champ d'honneur. Vaillants soldats !

« Que vos tombeaux semés dans nos champs de Lorraine,
« Nous rappellent comment vous avez su mourir,
« Et que notre union fasse trève à la haine,
« Pour pleurer sur nos morts et pour nous souvenir.

E. WATRIN : *Echos poétiques de Lorraine.*

Digitized by Google

III

AMANVILLERS COMME PAROISSE.

LES VICAIRES RÉSIDANTS ET LES CURÉS. — L'ÉGLISE. — LES CLOCHES. — LE PRESBYTÈRE. — LE CIMETIÈRE. — LA POPULATION CATHOLIQUE ET PROTESTANTE. — LE TEMPLE. — LA CONFRÉRIE DU SAINT-ROSAIRE ET LA CONGRÉGATION DE LA SAINTE-VIERGE. — COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR L'ANCIENNE ÉGLISE.

Nous lisons au Pouillé des Bénédictins (XVIIIe siècle) : « Archiprêtré du Val de Metz. — *Amanvillers :* Saint Clément, premier évêque de Metz ; France (1) ; village situé dans une plaine à deux lieu de Briey et 3 de Metz. — Il y a une chapelle dépendante de la commanderie du Petit-Saint-Jean (2).

Annexes : Montigny-la-Grange, cense avec château seigneurial. — Champenoy, cense). Cure en administration. — Les prieurs et religieux de Saint-Vincent ont joui du droit de nommer un vicaire, ou plutôt de présenter à Monseigneur une personne pour desservir cette église, jusqu'à la dernière nomination qui s'est faite sans leur participation. Je crois qu'on aurait pu leur laisser cette même prérogative, puisqu'en reconnaissance ils

(1) La table du Pouillé porte par erreur : Amanvillers, Lorraine, archiprêtré de Rombac. » cf. *N. Dorvaux:* Les anciens Pouillés du dioc. de Metz, Nancy-Crépin-Leblond. 1902, p. 346-347.

(2) Cette chapelle est celle de Champenois dont nous avons parlé.

Digitized by Google

abandonnaient au vicaire une dîme en rapport au moins de 300 livres (1).

Décimateurs, les religieux de Saint-Vincent. — Communiants 180. — Revenu de l'administrateur (500 l.) ; fabrique,..... — Langue française. »

Cette courte notice ne prouve pas qu'au XVIIIe siècle Amanvillers était constitué en paroisse indépendante ; nous verrons plus loin l'époque à laquelle Amanvillers fut érigé définitivement en paroisse.

Les archives de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz (2) nous apprennent que « l'église d'Amanvillers n'a jamais été et n'est encore qu'une annexe de Châtel-Saint-Germain (3) ; la paroisse commune des deux endroits était l'église du Prieuré de Saint Germain, située sur la montagne qui en porte encore le nom et dans laquelle les habitants des deux villages se rendaient aux jours de fête, à Pâques... etc. »

L'église d'Amanvillers n'était qu'une chapelle, qui servait aux jours de dimanches ordinaires ; elle est qualifiée de *chapelle*, en effet, dans la bulle de Célestin III, de l'an 1192 et dans la charte de Bertram, évêque de Metz, de 1181 : « Amanvilleir cum *capella*... et quicquid ad bannum ejus pertinet. »

Pendant longtemps, il n'y a pas eu de prêtre résidant à Amanvillers, qui n'était probablement encore qu'un hameau peu populeux, où le curé de

---

(1) *N. Dorvaux* : Les anciens Pouillés du dioc. de Metz, p. 346-347.

(2) Liasse 3e, p. 599.

(3) Il s'agit, bien entendu, de l'époque à laquelle ont été rédigées ces archives.

Digitized by Google

Châtel exerçait les fonctions curiales moyennant rétribution (1).

« Ce n'était autrefois, dit un manuscrit, qu'une chapelle annexe de l'église de Châtel, dont les religieux de Saint-Vincent jouissaient dès le XIIe siècle... Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz (2), détacha cette église de celle de Châtel, et, malgré les oppositions des prieur et religieux de Saint-Vincent, le grand conseil rendit un arrêt (15 février 1695), qui ordonnait qu'Amanvillers serait déservi par un vicaire capable, sauf à l'évêque à procéder à l'érection de ladite annexe en cure selon les formes... » (3).

« Ces derniers mots, écrit M. l'abbé N. Dorvaux (4), font allusion (voir le texte complet de cet arrêt au manuscrit 60, p. 343) à ce que l'érection du 30 juin 1673, faite sans information complète et en l'absence des patrons, pouvait avoir d'irrégulier ; pourtant on ne revint pas sur cette érection et Amanvillers se contenta d'un administrateur au lieu d'un curé en titre. »

---

(1) Archiv. de Saint-Vincent (loc. cit.). — Das Reichsland Elsass-Lothringen, III. 1. p. 27. — D'après un accord intervenu le 3 février 1620 avec le curé de Châtel, celui-ci recevait comme rétribution 10 quartes de blé. Le 21 juillet 1618, il avait adressé une requête au Cardinal de la Valette, abbé de Saint-Vincent, pour solliciter une rétribution plus élevée. Il fut fait droit à sa requête ; jusqu'alors il ne touchait qu 30 livres.

(2) Ce prélat, pair de France, conseiller du roi, ambassadeur en Espagne et à Venise, avait été évêque de Gap et archevêque d'Embrun, avant d'être désigné par Louis XIV au Souverain Pontife comme chef de l'église de Metz, qu'il régit avec piété, sagesse et prudence de 1669 à 1697. Il mourut en laissant tous ses biens aux établissements de bienfaisance.

(3) MS. 59, B. — Bibliothèque de la ville de Metz.

(4) Les anciens Pouillés du diocèse de Metz, p. 347, note 1.

Digitized by Google

Voici exactement comment les choses s'étaient passées en 1673 : Monseigneur d'Aubusson de la Feuillade, d'abord évêque de Gap, archevêque d'Embrun, puis évêque de Metz, se transporta le 30 juin 1673 à Châtel pour faire la visite canonique de l'église ; il envoya le sieur Thirion, curé de Scy, faire celle d'Amanvillers. Sur les plaintes des habitants qu'ils manquaient de secours spirituels à cause de l'éloignement des lieux, Monseigneur l'évêque détacha Amanvillers de la cure de Châtel, promit aux habitants de les pourvoir au plus tôt d'un curé, *pour cette fois seulement sans préjudice à l'avenir du droit de nomination réservé aux religieux*, se réservant de pourvoir à la portion congrue et au logement. Le 12 janvier suivant (1674), Mgr l'évêque nomma comme curé d'Amanvillers *Jean-Baptiste Cuny*, diacre (!). Cette nomination fut loin de plaire à l'Abbé de Saint-Vincent, Beaudeau de Parabert († 1678) ; aussi, le 15 mars de la même année, fit-il signifier à Jean-Baptiste Cuny qu'il ne le reconnaissait point pour curé d'Amanvillers, qu'il interjetait appel comme d'abus de la prétendue érection en cure, qu'il ne reconnaissait d'autre curé d'Amanvillers que celui de Châtel. Le même jour, en effet, il fit signifier au curé de Châtel d'avoir à continuer ses fonctions à Amanvillers (1).

La nomination du 18 janvier 1674 ne fut donc pas maintenue, par le motif qu'elle n'était point canonique, ayant été faite sans le consentement des patrons. L'érection d'Amanvillers en paroisse fut par le fait annulée et il faut croire que cette

(1) Archives de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, liasse 3e p. 599, nos 1 et 2.

Digitized by Google

annulation reçut l'approbation de l'évêque de Metz, car, le 17 février 1690, celui-ci donna des institutions, pour la cure de Châtel et *Amanvillers son annexe,* à Henry Grosjean, qui, le 4 avril suivant, fit valoir ses droits curiaux en faisant signifier aux habitants de Champenois d'avoir à venir faire leurs pâques à la mère-église, c'est-à-dire à l'église de Châtel-Saint-Germain, la même que celle du prieuré. Il ne faisait en cela que rappeler, ce qui était conforme au droit ecclésiastique, plusieurs sentences rendues sur le même sujet. La première de ces sentences est du 26 septembre 1579. Elle émane de Sébastien Urbain, coutre et official de Metz, à la requête de Dom César Gudelat, prieur de Saint-Germain, agissant au nom de son Abbé Dom Claude Jacob de Lioncourt († 1582). Cette sentence dit que les habitants d'Amanvillers recevaient, même aux pâques, les sacrements des mains d'un prêtre étranger, contre les vœux des conciles. L'official leur ordonne de les recevoir dans l'église du prieuré de Saint-Germain « *paroissialle et matrice* », suivant l'ancien usage et à acquitter les droits accoutumés sous peine d'excommunication et aux dépens. Une sentence du même genre, mais restée sans résultat, avait été rendue le 6 avril de la même année.

Il faut croire que ces sentences avaient été oubliées, car Henry Grosjean, le nouveau curé de Châtel, adressa, le 4 avril 1690, une requête à l'official, aux fins d'obliger les habitants d'Amanvillers et ceux de la ferme de Champenois à venir faire leurs pâques « à la mère-église de Chatel ».

Probablement que « *ceux de la ferme de Champenois* » trouvaient plus commode et plus pratique

Digitized by Google

de faire leurs devoirs religieux à Vernéville, distant de deux kilomètres environ, que d'aller au prieuré de Saint-Germain à travers champs ou par des sentiers impraticables et à une distance d'au moins quatre kilomètres. Cela cependant n'était point conforme au droit ecclésiastique. En conséquence, le 7 avril 1690, à la requête des religieux de Saint-Vincent, il fut signifié par l'official, à M. le curé de Vernéville de ne plus accepter à la communion pascale les habitants de Champenois et de cesser toutes fonctions curiales « *dans la cour de Champenois*, vu les conséquences qu'on en pourrait tirer soit en séparant ladite cour de Chatel, soit pour la portion congrue ». Inutile de dire que le curé de Vernéville s'exécuta sans mot dire, mais ne put empêcher les habitants de Champenois d'assister aux offices dans son église (1).

L'éloignement des habitants d'Amanvillers de l'église paroissiale de Saint-Germain suscita de nouvelles plaintes de leur part, ce qui engendra une interminable discussion dont nous allons donner un aperçu, toujours d'après les archives de l'abbaye de Saint-Vincent (2).

Le 25 décembre 1693, l'évêché, comprenant les justes doléances des habitants d'Amanvillers, donna à Jean Gaspard des institutions pour la cure d'Amanvillers. Le 18 mars suivant, le nouveau curé voulut régler sa rétribution et réclama 300 livres, ou le tiers des dîmes. Les religieux de Saint-Vincent obtinrent l'évocation de l'affaire au conseil, le 20 mars et le 6 décembre de la même année, ils

1) Cf. Liasse 3e, nº 1. Archiv. St Vincent.
(2) Liasse 3e, nº 2, p. 602.

Digitized by Google

fournirent seulement une requête contenant leur défense.

Dans cette pièce, ils disent que la désunion et l'érection de la chapelle d'Amanvillers en cure a été faite sans nécessité, sans avoir observé les formalités et que la première nomination à la soi-disant cure a été sans effet. Ils prient Nosseigneurs de les annuler et appellent comme d'abus de l'ordonnance de l'évêque du 30 juin 1673, des provisions accordées en conséquence. L'évêque renvoya les opposants à un arrêt du Parlement de Metz du 16 juillet 1693, qui ordonne que dans six mois les habitants d'Amanvillers se pourvoieront d'un prêtre résidant, faute de quoi, ils auront à contribuer aux réparations du presbytère de Châtel. Les religieux objectèrent qu'ils avaient mis opposition à la prise de possession du sieur Gaspard et lui avaient fait défense de faire usage des provisions. Ils avaient en outre ordonné que la cure de Châtel et ses annexes seraient desservies par le curé dudit Châtel.

Cette discussion dura près de deux ans et se termina par un arrêt du conseil en date du 15 février 1695, qui ordonnait que l'annexe d'Amanvillers serait désormais desservie par un vicaire résidant capable, et à l'Ordinaire de procéder à l'érection de ladite annexe en cure, dans les formes, les parties intéressées dûment convoquées et présentes (1).

L'érection eut lieu réellement, le droit de patronage fut réservé aux religieux comme par le passé et après première nomination par l'évêque suivant l'usage.

(1) Cart. t. 2, p. 418. Cot. 8.

Digitized by Google

Depuis cet arrêt, Amanvillers fut pourvu d'un prêtre résidant qui prit le titre d'*administrateur*. C'était le seul que l'on connût dans tout le diocèse, à l'exception des desservants des cures pendant l'empêchement quelconque des titulaires.

L'arrêt ne parlant que d'un *vicaire capable*, le prêtre qui occupait ce vicariat devait aller, chaque année, à l'examen chez l'archiprêtre comme les autres vicaires et faire renouveler ses pouvoirs. Il fut encore réglé qu'en cas de difficulté de la part du vicaire, le curé de Châtel s'unirait aux religieux pour faire revivre ses anciens droits sur Amanvillers.

Le procès concernant l'érection d'Amanvillers en cure, ou, plus exactement, en vicariat résidant ayant été définitivement terminé, *Jean Gaspard* resta à Amanvillers en qualité d'administrateur ou vicaire. Le 7 avril 1695, les religieux conclurent avec lui un traité par lequel il s'engagea à desservir, pendant neuf ans, l'église d'Amanvillers, moyennant quoi les religieux lui laisseraient pour le même temps la dîme de Champenois, à charge par lui d'en rendre 40 quartes moitié froment, moitié avoine, item un journal de bois, deux hottes de vin et 50 cens en argent.

Le 21 janvier 1704, après neuf ans, le même traité fut renouvelé avec le vicaire Jean Gaspard (1) et les religieux lui cédèrent la jouissance de la dîme en grains de Champenois.

Le 23 janvier 1723, un prêtre du nom d'*Antoine* devient vicaire d'Amanvillers et dessert la paroisse aux mêmes conditions que le précédent (2).

(1) Cart. t. 2, p. 427. Cot. 1.

(2) Il est désigné, mais pas nommément, le 6 décembre 1708, comme

Digitized by Google

Le 7 septembre 1743, c'est un nommé *Joly* qui devient vicaire d'Amanvillers aux mêmes conditions que les deux précédents. En 1751, un sieur *Louis Mangot* est nommé vicaire le 21 janvier ; déjà, le 11 juin 1754, lui succède le sieur *Spol;* tous deux acceptèrent les conditions du sieur Joly.

Le 10 avril 1766, on traita avec un prêtre du nom de *Bodeux ;* mais, pour des raisons particulières, au lieu de la dîme on lui donna par traité 300 livres comme *portion congrue* et 100 livres par forme de gratification.

Le 4 mai 1767, on fait le même traité avec *Barthelemy,* prêtre, qui devint curé de Vernéville en décembre 1775 (1) ; le 2 mars 1775, il était encore administrateur d'Amanvillers, c'est-à-dire, comme on l'a vu plus haut, *vicaire résidant.* C'est de ce poste qu'il sortit pour venir comme curé à Vernéville ; il resta cependant encore un peu de temps administrateur d'Amanvillers, s'il faut en croire sa signature apposée, le 16 décembre 1775, dans les registres de la paroisse de Vernéville. De fait, Simon son successeur à Amanvillers n'entra en fonctions que le 9 janvier 1776.

Nous n'avons pu constater jusqu'à quelle année Simon resta vicaire d'Amanvillers, ni qu'il eût un successeur, ni quand celui-ci occupa ce poste. Ce qui est certain, c'est qu'en 1795, un prêtre du

---

« *curé d'Amanvillé* » dans l'acte de décès de Claude Mathieu, curé de Vernéville. De même aussi le 14 février 1713 dans l'acte de mariage religieux de Dominique Nô et de Margotte Noiré. (Archives de Vernéville, registre 1707-1740, où son nom et son titre de curé sont bien désignés.)

(1) Sa signature paraît pour la première fois dans les actes religieux de Vernéville le 16 décembre 1775. Il portait les prénoms de Nicolas Georges et était fils de Georges Barthelemy, chirurgien.

Digitized by Google

nom de *Charles Raguel*, « ramené en soldat par un charretier de Vernéville » (1), vint, comme *prêtre-jureur* remplir l'office de curé à Vernéville et Amanvillers. Il fut remplacé en 1802, dans ces mêmes fonctions, par un prêtre du nom de Farat, qui ne resta que peu de temps.

Enfin, après le concordat, en 1802, *Taratte* devint curé de Vernéville et administrateur d'Amanvillers. Le presbytère de Vernéville ayant été vendu comme bien national, le nouveau curé alla loger au château pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on eût acquis le presbytère actuel, réparé depuis 1898.

De 1805 au 4 avril 1811, *Hamen* remplit les fonctions de curé de Vernéville, en même temps que celles d'administrateur d'Amanvillers.

Dom Bricet, un ancien religieux cordelier, signe pour la première fois les actes religieux de Vernéville le 14 avril 1811 et reste curé de cette paroisse et administrateur d'Amanvillers jusqu'à sa mort, survenue le 30 juillet 1815. Il fut enterré au cimetière de Vernéville, alors autour de l'ancienne église et sur l'emplacement de l'église actuelle, le 31 juillet 1815.

Du 1er août 1815 au mois d'octobre de la même année, un prêtre du nom de *Michel* dessert la paroisse de Vernéville et son *annexe* Amanvillers.

Jean Georges Daman, originaire de Wilz, département des Forêts, devient curé de Vernéville et Amanvillers du mois d'octobre 1815 au mois de janvier 1818.

Il est remplacé au mois de mars de la même

(1) Registre des archives paroissiales, à la mairie de Vernéville, 1795.

Digitized by Google

année par *Boulet,* qui déjà signe le dernier acte de son ministère à Vernéville le 22 du mois d'août 1819.

Le premier acte signé par *Dannecker*, son successeur, porte la date du 20 septembre 1819. Amanvillers y est dit : « *annexe précaire de Vernéville* ». Le dernier acte du ministère de Dannecker à Vernéville est du 12 mars 1822. A partir de cette date jusqu'à la fin d'avril 1826, *Bretnacker* fut curé de Vernéville et administrateur d'Amanvillers.

Comme desservant intérimaire d'Amanvillers, Lombard, curé de Saint-Privat-la-Montagne, signa quatre actes religieux : 1er juin — 12 juillet — 26 juillet — 7 novembre 1826.

L'érection d'Amanvillers en paroisse faite en 1693 ne fut sans doute pas reconnue comme régulière, ou fut ignorée de Mgr Besson, évêque de Metz, car le 22 août 1826, il publia l'ordonnance suivante :

JACQUES FRANÇOIS BESSON
Par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siège, évêque de Metz,
A tous ceux qui les présentes verront,
Salut et bénédiction en Notre-Seigneur
Savoir faisons que

Vu l'ordonnance royale en date du trois du présent mois, que Sa Majesté a daigné rendre sur la demande que nous avons adressée à S. E. le ministre des affaires ecclésiastiques, ensuite des informations de commodo et incommodo, par nous prescrites, vérifiées et suivies de notre avis, en ce qui nous concerne et portant érection en succursale de l'Eglise d'Amanvillers, du canton de Metz,

Digitized by Google

archiprêtré de S[t] Vincent, arrondissement et archidiaconé de Metz, de notre diocèse,

Nous, évêque de Metz, le saint nom de Dieu invoqué, de l'avis de notre conseil, avons pour la plus grande gloire de Dieu, commodité et utilité des habitants de la dite commune érigé pour ce qui nous regarde, c'est-à-dire, en ce qui touche la juridiction spirituelle, la dite Eglise d'Amanvillers en Eglise succursale dans le canton et archiprêtré ci-dessus désignés pour qu'elle jouisse de tous les privilèges attachés à ce titre, la détachant de Vernéville, dont elle a dépendu jusqu'ici et lui assignant pour termes et limites le territoire de la commune d'Amanvillers y compris Champenois et Montigny-la-Grange qui lui sont et demeurent annexés.

Et nous nous sommes réservé, comme par les présentes nous nous réservons de nommer pour desservir la dite succursale, comme nous en avons le droit, tel prêtre digne et capable que nous jugerons convenable d'y nommer. Et de plus Nous ordonnons que, conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 1809, de l'ordonnance royale du 12 janvier et de notre circulaire du 19 février 1825, il soit formé dans la dite Eglise d'Amanvillers un conseil de fabrique dont trois membres seront, pour la première fois, nommés par nous et les deux autres par M. le Préfet du département.

Et sera notre présente ordonnance notifiée au desservant de la paroisse de Vernéville, dont la dite Eglise a dépendu jusqu'à ce jour, à ce qu'il n'en ignore, et transcrite sur le Registre des délibérations du conseil de fabrique de la dite Eglise érigée en succursale.

Digitized by Google

Donné à Metz sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre seing du secrétaire de notre Evêché, le vingt-deux août mil huit cent vingt-six.

† JACQUES FRANÇOIS, évêque de Metz.

Par Mandement de Monseigneur, *Masson*.

Pour copie conforme

PIERRE, curé (1).

Malgré cette ordonnance, probablement faute de prêtres, Rouyer, curé de Vernéville, continua à desservir la paroisse d'Amanvillers jusqu'au 12 septembre 1830, époque à laquelle le premier curé d'Amanvillers signa comme tel à la suite de l'acte de baptême d'Elvire Marguerite Cathlin.

Cependant, pour se conformer à l'ordonnance épiscopale que nous avons transcrite, un conseil de fabrique fut formé dans la nouvelle paroisse d'Amanvillers.

Les trois membres suivants furent présentés par l'évêque de Metz, selon le droit que lui conférait le décret du 30 décembre 1809 :

Sébastien Hayet,
Nicolas Léonard,
Antoine Boulier,

qui furent agréés le 9 janvier 1831 et l'agrément notifié au curé et au maire d'Amanvillers par Dudot, vicaire général.

Les deux autres membres, présentés par le Préfet de la Moselle, M. Sers, furent aussi agréés. C'étaient : Jean-Baptiste Hagny, charron,

François Remy, tailleur d'habits.

Le curé et le maire, faisant partie de droit du conseil de fabrique, d'après le décret du 30 dé-

(1) Registre des délibérations de la paroisse d'Amanvillers.

Digitized by Google

cembre 1809, le conseil de fabrique de l'église d'Amanvillers était donc légalement et définitivement constitué, le 14 janvier 1831 et la paroisse, devenue indépendante, possédait enfin son propre curé, habitant la paroisse, en la personne d'un prêtre nommé *Pierre*, qui ne resta que jusqu'en avril 1831 (1).

Le 21 juin de la même année, son successeur, du nom de *Marchal*, signe un premier acte et déjà le 23 novembre suivant, il appose sa signature au dernier. Du 24 novembre 1831 au 31 juillet 1832, le curé de Vernéville, Rouyer, fait l'intérim.

Le 8 juillet 1832, nous lisons au registre des délibérations du conseil de fabrique de l'église d'Amanvillers l'acte suivant d'installation : « L'an de grâce mil huit cent trente deux, le huitième jour du mois de juillet, est entré en fonctions, en qualité de desservant, Nicolas Panel, nommé à la dite place le 8 juillet mil huit cent trente deux par Monseigneur l'Evêque de Metz. — En foi de quoi, nous soussignés, membres du bureau des Marguilliers, avons dressé le présent acte au registre des délibérations de la fabrique d'Amanvillers, les jour et an avant dits.

« Hayet, J. B. Hagny, Nicolas Léonard,
Antoine Boulier, F. Henrion, maire. »

M. Nicolas Panel resta en fonctions jusqu'en 1836 ; le dernier acte qu'il signe est du 13 novembre de la même année.

L. Hocquard, curé de Vernéville, administra Amanvillers pendant dix mois, jusqu'à l'arrivée du successeur de l'abbé Panel, dont voici l'acte d'ins-

(1) Le dernier acte de son ministère porte la date du 10 avril 1831.

Digitized by Google

tallation : « L'an de grâce mil huit cent trente sept, le dixième jour du mois de septembre, est entré en fonctions en qualité de desservant, Monsieur Henry Jean-Baptiste, nommé à ladite place le neuf du présent mois par Monseigneur l'Evêque de Metz.

« En foi de quoi, nous soussignés, membres du bureau des Marguilliers, avons dressé le présent acte au registre des délibérations de la fabrique d'Amanvillers, les jour, mois et an avant dits.

« G. Nicolas HUET, RAVENEL,
Dominique MASSON, J. C. HENRY. »

Henry desservit la paroisse d'Amanvillers jusqu'au 22 janvier 1847, jour de sa mort, qui est relatée dans les registres paroissiaux en ces termes :

« L'an mil huit cent quarante sept, le vingt-deux du mois de janvier est décédé Jean-Baptiste Henry, âgé de soixante-quatorze ans, curé de cette paroisse, il a été inhumé au cimetière dudit lieu le lendemain, en présence de ses confrères soussignés.

« BERTRAND, curé de Saint-Privat,
L. HOCQUARD, curé de Vernéville. »

Le trois août de la même année, *Joseph Millet* lui succédait. Nous lisons son acte d'installation dans le registre des délibérations de la paroisse d'Amanvillers :

« L'an mil huit cent quarante sept, le troisième jour du mois d'août, est entré en fonctions, en qualité de curé d'Amanvillers Mr Millet (Joseph) nommé à la dite place le 27 juillet par Monseigneur l'Evêque de Metz.

« En foi de quoi, nous soussignés, membres du bureau des Marguilliers, avons dressé le présent

Digitized by Google

acte au registre des délibérations de la Fabrique.

« Amanvillers les jour, mois et an avant dits.

« LEROND, maire — HAYET — J. B. HAGNY — Georges Nicolas HUET — François REMY — Antoine PHILBERT, MILLET, curé d'Amanvillers. »

M. l'abbé Millet eut pour successeur M. l'abbé *Jules Joseph Troyon,* qui prit possession de son poste, comme il appert du registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse d'Amanvillers :

« L'an mil huit cent cinquante-six, le premier jour du mois d'octobre, est entré en fonctions, en qualité de desservant d'Amanvillers, Monsieur Troyon Jules Joseph, nommé à la dite place le 23 septembre dernier (1) par Monseigneur l'Evêque de Metz.

« En foi de quoi, nous soussignés, membres du bureau des Marguilliers, avons dressé le présent acte au registre des délibérations de la fabrique.

Amanvillers les jour, mois et an avant dits.

« RAVENEL — FRANÇOIS Nicolas — CROMPIN Jules J. TROYON, curé d'Amanvillers. »

M. l'abbé Troyon, né à Ludelange le 28 avril 1824, ordonné prêtre le 23 mai 1850, avait été successivement professeur à l'Institut Saint-Augustin de Bitche 20 décembre 1851, curé d'Amanvillers 19 septembre 1856, curé de Friauville 30 octobre 1859, curé de Rurange 1er mai 1861, curé de Lommerange 22 septembre 1874. Du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, il fut chapelain de Madame veuve Théodore de Gargan, au château de Bétange,

(1) Le nécrologe diocésain donne la date du 19 septembre 1856. (Voir *Ordo* de 1904, p. 39.)

Digitized by Google

paroisse de Florange. L'âge et les infirmités l'obligèrent à quitter ce poste et à prendre sa retraite à la maison de Pépinville-Richemont, où il mourut le 5 juin 1903.

L'abbé *Jean-Nicolas Clesse* succéda à M. Troyon, comme curé d'Amanvillers :

« L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-et-un du mois d'octobre, est entré en fonctions en qualité de desservant d'Amanvillers, Monsieur Jean-Nicolas Clesse, nommé à ladite place par Monseigneur l'Evêque de Metz, le trois du même mois.

« En foi de quoi, nous soussignés, membres du bureau des Marguilliers, avons dressé le présent acte au registre des délibérations de la fabrique.

« A Amanvillers, les jour, mois et an avant dits.

« HAYET — CROMPIN Jean — A. METHLIN,
NICOLAS — RAVENEL — CLESSE, curé. »

M. l'abbé Clesse, né à Villerupt, fut curé de Ranguevaux depuis le 7 décembre 1853, jusqu'à sa nomination à Amanvillers. Il mourut dans cette dernière paroisse le 23 mai 1863 et y fut inhumé.

C'était, au témoignage des anciens, un prêtre exemplaire, d'une vie vraiment monacale. Sa mémoire est restée en bénédiction à Ranguevaux (1) et à Amanvillers, où il fonda à perpétuité une messe haute à acquitter le 23 mai de chaque année.

Le 15 juin 1863, M. l'abbé *Germain Nicolas* entra en fonctions comme curé d'Amanvillers. L'abbé Nicolas était né à Condé le 20 septembre 1830, il avait été ordonné prêtre le 6 juin 1857,

(1) L'auteur de la présente brochure est heureux de rendre ici un pieux hommage à la mémoire du prêtre, qui fut le curé de sa paroisse natale et des mains de qui il reçut le saint baptême. Qu'il repose en paix ce digne et vénérable pasteur !

Digitized by Google

puis nommé vicaire-résidant à Chesny le 3 octobre 1859, curé d'Amanvillers le 1er juin 1863.

Le 15 novembre 1879, il se retira, comme prêtre habitué, sur la paroisse Saint-Vincent de Metz, qu'il quitta en 1881 pour se fixer au Sablon, où il resta environ un an (1882), puis il alla à la maison du Sacré-Cœur de Montigny-lès-Metz (1883), où il mourut le 9 décembre 1897.

En 1879, le 15 novembre, M. l'abbé *André Krémer* prit possession de la paroisse d'Amanvillers.

Monsieur l'abbé Krémer est né à Diefenbach en 1845, il a été ordonné prêtre en 1872. De 1879 à 1888, il exerça les fonctions du saint ministère à Amanvillers, où il se distingua par son grand zèle et sa piété. D'Amanvillers il passa, en 1888, à la paroisse de Weimerange où il est encore (1911).

Monsieur l'abbé *Jean Geyer*, né le 24 août 1860 à Hambach, ordonné prêtre le 13 juillet 1884, vicaire à Moyeuvre-Grande de 1884 à 1888, promu docteur en théologie le 13 juin 1892, prit possession le 1er octobre et arriva le 5 octobre 1888 pour remplacer M. l'abbé Krémer comme curé d'Amanvillers. Il y exerce encore les fonctions pastorales. *Ad multos annos !*

L'église actuelle d'Amanvillers est, sans contredit, la mieux réussie du pays et l'une des plus belles du diocèse (1). La première pierre fut bénite et posée le 5 août 1889 par M. l'abbé Karst Pierre, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Metz.

(1) Après la chapelle dont nous avons parlé, une modeste église avait été bâtie. Comme elle tombait en ruines, on érigea celle dont nous donnons l'acte de consécration et la description.

Digitized by Google

Quatorze mois après, le 5 octobre 1890, elle était consacrée par Monseigneur Fleck, évêque de Metz.

Voici l'acte de consécration tel que nous le lisons au Registre des délibérations du Conseil de fabrique de la paroisse d'Amanvillers :

« L'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-dix, le 5 octobre, veille de la fête du Saint Rosaire, a eu lieu la consécration solennelle de la nouvelle église de la paroisse d'Amanvillers. Monseigneur Fleck, accompagné de M. l'abbé Karst, son vicaire général, de M. l'abbé Fleck Joseph, chanoine titulaire et de son secrétaire M. l'abbé Erman, est arrivé à Amanvillers vers sept heures, le jour même de la consécration. Il a procédé à la cérémonie au milieu d'un concours extraordinaire de monde. On était accouru de tous les villages voisins... Le discours de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Chaussier, archiprêtre de Gorze, dont la mère était originaire d'Amanvillers. La messe a été chantée par M. l'archiprêtre Müller. Un chœur mixte composé d'enfants et de quelques jeunes gens de la paroisse a exécuté une messe en musique à quatre voix. La quête a été faite par Mademoiselle Elise Huet, fille du maire de la commune. M. le baron de Hammerstein, président du département, et M. Gundlach, directeur du cercle, ont bien voulu assister à la cérémonie. La musique des Jeunes-Ouvriers de Metz, sous la direction de M. Metz, s'est fait entendre pendant la procession, ainsi qu'à la messe solennelle. A une heure eut lieu le banquet à la salle d'école des garçons restaurée à neuf et magnifiquement décorée. Ont pris part à la cérémonie et au banquet : Mgr l'Evêque de Metz, M. l'abbé Karst, vicaire

Digitized by Google

général, M. le Président du département, M. Gundlach, directeur du cercle, M. l'abbé Müller, archidiacre de Sarreguemines, M. l'archiprêtre de Gorze, M. Grandjean, maire de Novéant, entrepreneur de l'église, M. Huet, maire de la commune, M. Darot, l'adjoint d'Amanvillers, M. l'abbé Geyer, curé de la paroisse, M. Burger, instituteur d'Amanvillers, M. l'abbé Klémang, curé de Saint-Simon et définiteur du canton de Saint-Vincent, M. l'abbé Laurent, curé de Woippy, MM. Michel, curé de Montois, Bauzin, curé de Saint-Privat, Péping, curé de Sainte-Marie, Pierre, curé de Jarny, Bourgeois, curé de Thumeréville, Gatelet, curé de Batilly, Lacour, curé de La Maxe, Collin, curé de Novéant, Brulfer, curé de Saulny, Vagner, curé de Château-Rouge, Müller, vicaire de Moyeuvre-Grande, l'abbé Hœllinger, séminariste, Bourguignon, curé de Norroy, Didier, curé de Vernéville, Huet, curé de Gravelotte et un certain nombre d'autres ecclésiastiques, en tout quarante-sept personnes. Vers la fin du repas, M. le Président de la Lorraine a porté un toast en l'honneur du curé de la paroisse ; à ce toast a répondu Monseigneur, qui a fait sous-entendre qu'après un certain nombre d'années il ferait un nouvel appel à la générosité de M. l'abbé Geyer. A ce toast, M. Huet, maire de la commune, répond par une prière adressée à Sa Grandeur de bien vouloir laisser pour encore de longues années M. le curé au milieu de personnes qui savent apprécier sa générosité. Monseigneur, répondant à M. le maire, lui adresse en même temps quelques félicitations. Vers quatre heures, tout le monde se retire et Monseigneur quitte la paroisse vers cinq heures. Par une

Digitized by Google

coïncidence étrange, nullement voulue, l'église a été consacrée le 5 octobre, deux ans après l'arrivée de M. Geyer dans la paroisse, jour pour jour. Cette coïncidence a été relevée par Monseigneur l'Evêque dans le discours qu'il a adressé aux fidèles après la consécration de l'église...

« Comme bienfaiteurs insignes, il faut nommer MM. Huet Georges, Darot Désiré, Ravenel Eugène, Hagny Désiré, Jung de Metz, Davillé Eugène, Boulier Dominique, Hurlin, fermier de Montigny-la-Grange, Remy Jean-Baptiste.

« En foi de quoi...

« Signé : GEYER, curé d'Amanvillers. »

Il faut ajouter que M. l'abbé Geyer a été le bienfaiteur le plus insigne de l'église pour la construction de laquelle il a versé une somme importante. Par modestie, il a omis de se nommer parmi les bienfaiteurs de l'église ; il est du devoir de l'historien de réparer cet oubli volontaire : « *cui honorem, honorem* » — à qui l'honneur, l'honneur (1). C'est fait !

L'église d'Amanvillers, placée sous le vocable de saint Clément, premier évêque de Metz, est un superbe monument du plus pur style ogival, à trois nefs. Le chœur est éclairé par trois fenêtres géminées, ornées de superbes vitraux peints sortant des fabriques de Burkhardt de Munich, comme du reste tous les vitraux de cette église. Autour du chœur, en dessous des fenêtres, court une frise ogivale qui produit le plus bel effet. Le transept, assez vaste, est éclairé par deux fenêtres à meneaux ; du côté de l'épître se dresse un autel col-

(1) S. Paul aux Romains, XIII, 7.

Digitized by Google

latéral et un orgue de quinze jeux, muni de deux claviers et d'un pédalier. Le côté de l'évangile a son autel collatéral, auprès duquel est placé un confessionnal de style ogival, comme l'église. La nef, assez vaste, est occupée par des bancs, ainsi que les bas-côtés. Une superbe chaire décore la grande nef et un chemin de croix, don de Mademoiselle L., fille de M. L., ancien fermier de Ch., couvre les murs des petites nefs. Ce chemin de croix, sorti des ateliers de M. Mayer de Munich, a été béni par M. Willeumier, vicaire général de Metz, le dimanche 5 octobre 1891, à quatre heures et demie du soir.

L'orgue a été béni le 9 avril 1899, par M. l'abbé Langbour, aumônier du Pensionnat de Fénétrange. M. l'abbé Vincent Gustave, alors curé de Vaux, a prononcé le discours de circonstance.

Cet orgue a coûté 2050 M., que M. l'abbé Geyer a payé de ses deniers.

Dans le clocher élégant et de même style que l'église, sont suspendues deux cloches, sortant des fonderies de Metz, Bour et Guenser.

La plus petite des deux, autrefois l'unique, a été bénite le 22 juillet 1862 et servait à l'ancienne église maintenant disparue et sur l'emplacement de laquelle on bâtit des écoles.

Voici l'acte de bénédiction de cette cloche : « L'an de grâce mil huit cent soixante-deux, le 22 juillet, par délégation de Monseigneur l'Evêque de Metz, nous, archiprêtre de Saint-Vincent, avons béni la cloche de ladite paroisse, au milieu d'une nombreuse assistance et en présence de MM. les curés de la paroisse de Saint-Privat et de Vernéville, qui ont signé avec nous comme témoins et

Digitized by Google

M. Dominique-François Godfrin et Mlle Marie-Odile Methlin, comme parrain et marraine.

« ANDRÉ, archipr.-curé de Saint-Vincent. — GENTIL, curé de Vernéville. — BERTRAND, curé de Saint-Privat. — CLESSE, curé d'Amanvillers.

« Marie-Odile METHLIN. — GODFRIN D.-F. »

La grosse cloche, du poids de 949 kilog., a été bénite le 20 août 1899 par M. le chanoine Willeumier, doyen du chapitre de la cathédrale de Metz. Elle a reçu le nom d'*Anne-Eugénie ;* elle a eu pour parrain M. Eugène Ravenel et pour marraine Mme Anna Nô, née Luxemburger, tous deux habitants d'Amanvillers. M. l'abbé Villier, chanoine et missionnaire apostolique, a donné le discours de circonstance.

Au temps de Noël, une magnifique crêche décore le côté droit du transept ; c'est un don de Madame la baronne de l'Espée. Ce chef-d'œuvre d'art religieux sort des ateliers de Pierson de Vaucouleurs et a dû coûter 12.000 M.

Le presbytère d'Amanvillers fut bâti en 1829 et 1830 ; il est donc de date récente et tout en étant assez confortable, il ne présente aucun intérêt au point de vue architectural.

Autrefois le cimetière d'Amanvillers, comme la plupart des cimetières de nos campagnes (1), était

(1) L'usage de placer les cimetières hors des villages et loin des églises, s'est malheureusement introduit un peu partout. Cet usage n'est pas conforme à l'esprit de l'Église catholique et détruit le culte des morts dans les populations. La question d'hygiène que l'on donne comme prétexte, pour éloigner les cimetières des villages, ne peut être prise sérieusement en considération; nos pères n'étaient pas moins intelligents que nous et la mortalité n'était pas plus grande jadis qu'à notre époque, au contraire. Le cimetière placé au village n'était pas un foyer d'infection.

Digitized by Google

autour de l'église ; depuis 1875, il a été transféré hors du village, sur le chemin qui conduit d'Amanvillers à Montigny-la-Grange, au canton nommé, au cadastre, « *sur les Hallés* ». Il a été béni le 17 octobre 1875, comme en fait foi l'acte suivant extrait du registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse : « L'an de grâce mil huit cent soixante-quinze, le dix-sept octobre, M. l'archiprêtre de Saint-Vincent, spécialement délégué à cette fin par Monseigneur l'Evêque de Metz, a fait solennellement la bénédiction du nouveau cimetière établi dans la paroisse d'Amanvillers ; après quoi il a signé avec nous curé de la paroisse.

« MÜLLER, curé de Saint-Vincent.
NICOLAS, curé d'Amanvillers. »

D'après le recensement du 5 décembre 1910, la population d'Amanvillers est de 663 âmes, dont environ 89 non-catholiques (1).

La paroisse catholique dépend du diocèse de Metz et de l'archiprêtré de Saint-Vincent, en la même ville. Les réformés dépendent de Metz aussi et un ministre vient, chaque mois environ, faire le service divin dans un temple de modeste apparence bâti en 1904. Une confrérie du Saint-Rosaire fut établie dans l'église catholique d'Amanvillers en 1884 et une congrégation des Enfants de Marie vers 1894. Voici les noms de quelques-unes des congréganistes : Elise et Aline Huet, Marie Hagny, Marie Champigneulles, Anna Bidon, Marie et Anastasie Lejeune, Marie Bernard, Marie Etienne, Jeanne Thomas, Maria Dens, Maria God-

(1) Voir pour plus de détails le chapitre IV : Amanvillers comme commune.

Digitized by Google

frin, Maria et Lucie Bürger, Eugénie Champigneulles, Lucie Etienne, Marie Hofer et quelques autres dont les noms ne sont point parvenus à notre connaissance.

Avant de clore ce chapitre, il nous faut jeter un regard dans le passé. Nous avons parlé de la charmante église actuelle et nous n'avons dit que quelques mots vagues sur le premier oratoire d'Amanvillers, et, de l'église qui précéda celle que nous admirons maintenant, et à juste titre, nous n'avons fait qu'une simple mention dans une note au bas d'une page précédente. Faut-il oublier ce modeste monument qui, avant de disparaître abrita, en 1870, pendant la bataille du 18 août, les glorieux martyrs de la patrie ? Oh ! non ! ce serait une ingratitude, un oubli impardonnable. Donnons donc un souvenir à ce monument du passé. C'est justice, lui aussi a eu ses gloires. Pour ne pas trop déflorer les documents anciens qui nous en parlent, résumons-les de notre mieux.

Quoique Amanvillers n'ait jamais été, jusqu'à la fin de 1693, qu'une annexe de Châtel et dont la mère-église était celle du Prieuré de Saint-Germain, il paraît cependant que les religieux de Saint-Vincent de Metz contribuèrent souvent à l'entretien de la chapelle primitive d'Amanvillers et lui fournirent des ornements et des vases sacrés, ce qui était contraire à l'usage du pays et à la coutume des décimateurs qui ne fournissaient rien pour les annexes.

Pour la chapelle d'Amanvillers, les religieux cédèrent même, en 1510, un bois de quinze à vingt journaux à la commune, à seule fin d'entretenir ce bâtiment de fort peu d'importance et très exigu.

Digitized by Google

C'est ce que les religieux rappelèrent le 18 avril 1719 dans un acte concernant l'église d'Amanvillers et une réclamation faite en faveur de cette église (1). Comme, depuis, ils ont fait des réparations, reconstruit même l'église, fourni des ornements, ils ne pourraient peut-être guère, vu la prescription, se défendre de contribuer à l'entretien du chœur, qui seul resta à la charge des décimateurs, depuis l'édit de 1768 et la déclaration de 1771.

Comme on vient de le voir par ce court résumé des archives, la chapelle primitive d'Amanvillers fut réparée en 1510 et par acte du 15 juin de la dite année un bois de quinze à vingt jours fut cédé pour être vendu et le prix de la vente dut être employé à des réparations. Jusque-là, les religieux n'avaient fait exécuter aucune réparation, en vertu de l'usage des décimateurs. Ils n'en firent plus aucune dans la suite, jusqu'en 1594. Cette année-là les habitants, dans une requête adressée aux Abbé et religieux, leur représentèrent l'impossibilité où ils étaient de rétablir leur église ruinée par les troupes du prince d'Anhalt et les prièrent de leur venir en aide. Les religieux leur accordèrent, *par acensement et grâce spéciale,* dix francs messins. Mais, après les réparations, il fallut orner l'église, la fournir d'ornements et lui procurer des vases sacrés ; on fit de nouveau appel à la générosité des religieux qui accordèrent, sans y être obligés : des chasubles, des chapes, des *vaissaux du Saint-Sacrement et autres ornements,* tout en faisant remarquer aux habitants que les décima-

(1) Archiv. de Saint-Vincent : Liasse 4e, n° 1, art. 1 et 2, p. 612.

Digitized by Google

teurs n'étaient attenus « *à aucune réparation ni entretenement de ladite église* » et qu'ils agissaient par charité.

Le 5 juillet 1613, nouvel appel des habitants à la bienfaisance des religieux, en termes fort touchants. Les habitants demandent « pour l'honneur de Dieu et par charité et en contemplation de la pauvreté de l'église et des ornements ; quoi faisants, les suppliants prieront Dieu et considéreront que la donation pieuse et charitable qu'ils feront à ladite église ne sera obligatoire, ains (mais) par pitié et compassion... »

Toute la communauté d'Amanvillers avait signé cette requête.

Bien que les décimateurs ne fussent tenus à rien fournir pour l'entretien de l'église, ils firent, en vertu d'une ordonnance épiscopale du 30 juillet 1736, agrandir et remettre presqu'à neuf la modeste chapelle devenue trop petite pour la population.

Les réparations furent complètement terminées en 1739 seulement, d'après des plans et devis dressés à l'avance ; mais il fut stipulé qu'à l'avenir les décimateurs ne seraient chargés que du chœur et que la nef, la tour et les murs du cimetière resteraient à la charge des habitants.

C'est ce qui fut observé, en effet, dans la suite, jusqu'à ce que la Révolution française, après s'être emparée des biens des seigneurs, supprima l'ancienne législation et mit à la charge des communes l'entretien des bâtiments communaux, sans toutefois donner aux communes une compensation d'autre part, puisque les biens, accaparés par le gouvernement d'alors, furent vendus comme *biens*

Digitized by Google

nationaux, au profit de l'Etat, ce qui était le vol légal, mais le vol quand même au détriment du légitime propriétaire et à celui des communautés qui cessaient d'être aidées par les seigneurs. L'ancienne église d'Amanvillers était donc *bien communal*, sa réfection et sa réédification restaient à la charge des habitants (1).

Aussi, ils ne faillirent jamais à leur devoir d'entretenir la maison du Seigneur, et, quand ils virent que leur vieille église n'était plus digne du culte divin, ni convenable dans une paroisse religieuse comme Amanvillers, ils furent les premiers à prendre l'initiative d'une nouvelle église et surent, excités par l'exemple de leur curé et d'autres personnes fortunées, s'imposer de lourds sacrifices.

Aujourd'hui, ils peuvent, à juste titre, être fiers du splendide édifice qu'ils ont élevé à la gloire de Dieu.

---

(1) Cette église était un simple bâtiment sans style, genre « *grange* », comme on dit d'ordinaire, avec un lambris de bois en guise de voûte. Une tour carrée, placée en avant, était à peu près tout ce qui la distinguait des autres constructions voisines. Le cimetière l'entourait. Le chœur et la tour furent abattus lors de la construction de l'école des filles, on ne conserva que les murs de la nef dont on profita pour la bâtisse de la nouvelle école. L'entrée et la tour de l'église se trouvaient sur la rue qui sépare l'école des garçons de celle des filles.

Digitized by Google

IV

LA SEIGNEURIE D'AMANVILLERS.

DROITS SEIGNEURIAUX. — DIMES ET DÉCIMATEURS. — LES PLAIDS ANNAUX. — LA VOUERIE ET LES VOUÉS. — DIFFÉREND AVEC L'ÉVÊQUE DE METZ. — LE CARCAN. — SUPPRESSION DE LA VOUERIE. — RÈGLEMENTS DE POLICE CONTRE LES BLASPHÉMATEURS, LES VOLEURS... ETC. — LA JUSTICE. — ÉRECTION D'UN NOUVEAU GIBET. — DROIT DE BAN-VIN. — CORVÉES. — LA GRANGE AUX DIMES. — MÉTAIRIES. — PROCÈS POUR LES DIMES. — BAUX DES DIMES. — DONATIONS DES RELIGIEUX DE SAINT-VINCENT DE METZ AUX HABITANTS D'AMANVILLERS APRÈS LES GUERRES. — LE PATURAL. — VAINE PATURE. — LES BOIS DE LA SEIGNEURIE ET LEUR ABORNEMENT. — LES CARRIÈRES DES SEIGNEURS. — CENS SEIGNEURIAUX. — BAUX A CENS.

La seigneurie d'Amanvillers est d'origine très ancienne ; nous ne craignons pas d'être taxé d'exagération en affirmant qu'elle remonte au moins au XIe siècle. En effet, le pape Alexandre III, dans une bulle de l'année 1177 confirme, à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, les biens qu'elle possède en diverses localités, notamment à *Amanvillers*. C'est donc une preuve que ce monastère avait déjà des propriétés sur le territoire de ce village. Une autre preuve nous est donnée par la confirmation de ces mêmes biens faite par l'évêque de Metz, Bertram, le 21 novembre 1181 et, antérieurement,

Digitized by Google

par ses prédécesseurs et ces biens n'étaient rien moins qu'« *Amanvilleir avec la chapelle et tout ce qui appartient à son ban* » (1).

Donc, c'était Amanvillers et tout son ban qui était alors la propriété de l'abbaye de Saint-Vincent ; en d'autres termes, c'était la seigneurie d'Amanvillers, dont la possession était confirmée aux religieux au XII^e^ siècle, preuve qu'ils la détenaient déjà depuis un certain temps et, disons-le de suite, probablement depuis la fondation de leur couvent par l'évêque de Metz, Thierry I^er^, en 968.

La seigneurie d'Amanvillers était donc la propriété des Abbé et Religieux de Saint-Vincent de Metz. Elle avait droit de *haute, moyenne* et *basse justice* et, à une certaine époque, elle fut unie ainsi que la prévôté à la maison-forte de Montigny-la-Grange et faisait partie comme Amanvillers du *Val de Metz*.

En 1177, le pape Alexandre III (1159-1181), nous l'avons déjà dit, confirma, par une bulle, les biens que possédait l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, avec les revenus qui y étaient attachés ; c'était : les églises de Saint-Gorgon de Metz (2) et celle de Saint-Marcel de la même ville (3), celles de Saint-Julien-lès-Metz, de Vallières, de Courcelles, de Sorbé (Sorbey), de Warise, de Juville, d'Arnaville, de Nonsart, de Chaligny, d'Amanvillé, d'Ancy, de Châtel-Saint-Germain... etc.

Ce fut avec les revenus de ces églises que Wa-

(1) « Amanvilleir cum capella et quicquid ad bannum ejus pertinet », dit la lettre de confirmation.

(2) Saint-Gorgon, devant la grande-église, réuni à Saint-Victor, par décret du 5 août 1769.

(3) Saint-Marcel, rue de la Haye.

Digitized by Google

rin, abbé de Saint-Vincent (1248), jeta les fondements de la magnifique église de cette abbaye.

Mais, pour mieux nous renseigner sur la commune d'Amanvillers, ouvrons les archives de l'abbaye de Saint-Vincent (1) : « Amanvillers est un petit village à deux lieues de Metz, sur la route de Briey. Les Religieux de Saint-Vincent y possèdent deux sortes de biens ; les uns font partie de la manse conventuelle, les autres viennent d'acquisition. 1° Les religieux de Saint-Vincent, à cause de leur manse conventuelle, sont *seigneurs* et hauts justiciers, moyens et bas, sans part d'autrui du vilage d'Amanvillers ; ils en ont même rachetté la vouerie en 1607, depuis le traité de séparation des manses. Ils ont droit d'y tenir des plaids annaux (2), à eux appartiennent les amandes, épaves, confiscations et ils y ont aussi des droitures seigneurialles en argent et en volailles, en corvées. Item une métairie seigneurialle ditte la petite métairie ; ils sont aussi *décimateurs* pour le tout d'Amanvillers, de Montigny-la-Grange, fief situé dans l'étendue de la paroisse, mais ayant à présent une justice séparée, et de Champenois, qui est une

(1) Inventaire raisonné et par extrait des Titres et Papiers qui composent les Archives de la Manse conventuelle, offices claustraux et Petit Couvent de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz. Divisé en deux volumes. Le 1er traite de l'abbaye en général, de la ville de Metz avec la banlieue et des biens à Amanvillers. Le 2e renferme l'extrait des Titres concernant Ancy, St-Baudier... etc., suivant leur ordre alphabétique. — Inventaire raisonné des titres et papiers qui composent les Archives des Religieux de l'abbaye de St-Vincent de Metz — Tome Ier : il renferme l'extrait des titres concernant l'abbaye en général, tant la manse abbatiale que la conventuelle ; la ville de Metz avec sa banlieue et la seigneurie d'Amanvillers. — Voir Layette 3, p. 565 (Amanvillers), 679 (Champenois), 689 (Montigny-la-Grange). La Layette Amanvillers se divise en 12 liasses (p. 565).

(2) Assemblées judiciaires ou politiques.

Digitized by Google

ferme dépendante de la commanderie du Petit Saint Jean de Metz. Mais, de cette dîme, les deux tiers seulement de celle d'Amanvillers et de Montigny appartiennent à la manse conventuelle avec la totalité de la dîme de Champenois. L'autre tiers dépend du Prieuré de Saint Germain. — 2° Les biens acquis sont la métairie de terre appelée la grosse métairie qui a été donné aux Religieux par les Dames de Tresves en 1598, à charge d'un anniversaire. » (Voir Liasse 6e, métairie n° 3, p. 57 et Vouerie.)

Amanvillers n'a été, pendant longtemps, qu'une annexe de Châtel-Saint-Germain (1). On tenta, en 1674, de l'ériger en cure, mais on ne put réussir. « Depuis, il y a un prêtre avec le titre d'administrateur, à qui les Religieux payent pension. Ils ont aussi, au dit lieu, une maison seigneurialle avec les aisances et dépendances, une grange proche l'église, un breuil seigneurial, des prés, des bois... etc. C'est un des plus anciens domaines de l'abbaye et il doit faire partie de sa fondation. » Les seigneurs d'Amanvillers avaient les droits de hauts justiciers, de police et de corvées. Ces seigneurs n'étaient autres que les Religieux de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz et cela de longue date. Il est à supposer même qu'ils le furent par donation et que la seigneurie leur fut donnée par l'évêque Thierry Ier, lors de la fondation de l'abbaye en 968, comme nous l'avons dit précédemment.

Une déclaration signée des habitants d'Amanvillers, en 1537, reconnaît les droits des Religieux comme seigneurs du lieu. D'après cette pièce, tout

(1) Voir chap. III de la présente notice.

Digitized by Google

le ban d'Amanvillers, divisé en 26 quartiers, meut (relève) de l'abbaye de S^t^ Vincent. On y reconnait au Révérendissime Abbé le droit de choisir un *maire* parmi ceux qui tiennent les quartiers. Dans le cas où il ne ferait pas acquitter les redevances, l'Abbé ne peut avoir recours contre les habitants. Si, au contraire, le Père Abbé laisse aux habitants le soin de choisir leur maire, celui-ci doit répondre des redevances.

Ceci nous prouve que déjà, en 1537, Amanvillers était commune, avec un maire à sa tête et sous la dépendance des seigneurs Abbé et Religieux de S^t^ Vincent.

Les Religieux de S^t^ Vincent, en leur qualité de seigneurs d'Amanvillers, avaient le droit d'y tenir les *plaids annaux* ou assemblées judiciaires. Ces assemblées avaient lieu *trois* fois l'an : 1) dans les 20 jours après Noël, 2) à la Quasimodo, 3) à la mi-mai. Plus tard elles ne se tinrent plus qu'une seule fois l'an, à Noël. Tous les habitants, maire en tête, et propriétaires devaient s'y trouver ou y être représentés par un fondé de pouvoir, sous peine d'une amende de 5 sols. Chacun des habitants devait alors verser à l'abbaye sa redevance, plus un denier aux maire et échevins et une quarte d'avoine au *maieur* et de mesure comble. L'Abbé prenait les $^2/_3$ de l'avoine, le voué $^1/_3$. Si le maire demandait un doyen, la commune devait le choisir et le maire avait pour lors $^2/_3$ des *exploits* de la mairie. Le RR^me^ P. Abbé avait pour dîme à Champenois 4 bœufs et 4 pièces de terre en la *Louveire*. Chaque habitant devait aussi à l'Abbé *trois corvées* dans les domaines d'Amanvillers, *de telle bête qu'il met aux champs.*

Digitized by Google

En carême, on devait au *bouvier* (marcaire) du pain et des pois ; au marsage, du pain et du fromage ; pendant la moisson (le *wayn-temps*), du pain et du vin.

Chaque habitant soldait 16 deniers pour chaque *quartier*.

L'Abbé possédait un *breuil* à Tichémont *mouvant de la court* (curtis = propriété, domaine) d'*Amanvillers*. Le maire fournissait du pain et du fromage à l'habitant qui gardait ce *breuil* durant 9 jours et 9 nuits. L'Abbé donnait à ce même habitant une fauchée de pré et une au maire. Celui des habitants qui garde pour l'Abbé de St-Vincent à Tichémont devait au maire d'Amanvillers à la mi-mai le pain d'un boisseau de froment et deux setiers de vin, « *pour 5 deniers de lard et 12 maillées de pourels* et le maire d'Amanvillers le doit régaler lui troisième ». Le *Voué* recevait aussi sa part de rétributions en corvée, ou en nature « *le jour de Saint Pierre-ès-liens* » ; il avait le $^1/_3$ des *amendes* et l'Abbé les $^2/_3$.

Certains terrains étaient chargés de contributions : « *Il y a à Amanvillers*, dit la déclaration de 1537, *trois estaulx de terre* (jours), *dont chaque journal doit au maire un denier à St Remi et faute de payement on peut saisir les terres... Ceux qui les possèdent ne doivent nuls plaids* » (ne sont pas obligés d'assister aux assemblées). « Il y a trois pièces de bois au FOND L'ABBÉ et AUX CHENEVIÈRES, situés à côté l'un de l'autre. *Les chenevières* doivent garder le *Fond l'Abbé* de tous dommages. »

Quand l'Abbé de St-Vincent voulait exploiter ses bois, les habitants d'Amanvillers devaient lui

Digitized by Google

prêter des chars *tels qu'ils les ont*. L'Abbé donnait aux voituriers du pain et du vin pour eux, et du foin pour leurs chevaux.

Une seconde déclaration renouvelle ces mêmes droits du seigneur, du voué, du maire et des sujets de l'abbaye et s'occupe ensuite des bois. D'après ce document, trop long à citer, et que nous allons analyser comme le précédent, le *Voué* était obligé de garder les bois *au-dessus de Chazelles* ; il répondait du dommage qui tombait à sa charge. En cas de vente, il avait le tiers du prix. Si le dommage était causé par l'Evêque ou la cité, on le supportait en commun. Le *Voué* ne pouvait exercer aucune juridiction sur les terres de l'Abbé et le *maire* ne pouvait rien acquérir tant qu'il était en charge. Les habitants devaient supporter les charges et quand ils manquaient d'eau, ils pouvaient aller abreuver leurs bestiaux *à la fontaine du Breuil, au moindre dommage possible.*

Le maire et les échevins avaient le droit de « gager » (dresser procès-verbal) dans les bois. L'amende était de 5 livres 12 deniers pour une première fois.

Ceux qui vendaient du vin devaient faire *étalonner les mesures* chez le maire.

La 3e déclaration des droits de la seigneurie d'Amanvillers fut faite en 1539 par les maire et gens de justice du dit lieu.

Il y est dit : que Mr l'Abbé est seigneur seul et pour le tout d'Amanvillers, que la *vouerie* appartient à Dame Anne, veuve de feu Philippe de Raigecourt (1), écuyer, que l'Abbé a les $^2/_3$ des amendes et le *Voué* $^1/_3$.

(1) Henry Philippe de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, Bayonville, Thésey, Les Etangs, marié à Ermengarde d'Aumale.

Digitized by Google

Nous apprenons aussi par cette pièce que les amendes de 5 sols appartenaient au maire, que chaque habitant devait à la S[t] Etienne une poule, un chapon, 2 sols par fauchée de pré et 2 deniers par *journal de terre,* montant le tout à environ 114 sols, 4 deniers.

Le commandeur du Petit-Saint-Jean devait, dit la même déclaration, 125 sols 5 deniers messins de cens sur des héritages au ban d'Amanvillers.

Les habitants, qui possédaient *chars* ou *charrettes*, devaient, deux fois l'an, conduire deux voitures de fagots des bois de l'abbaye de Saint-Vincent, situés dans la vallée de Montvaux, au-dessus de la *Fontaine de la roche.*

Deux incendies, l'un en 1502, l'autre en 1517, avaient détruit le village d'Amanvillers. Il fallait donc, lors de la reconstruction des habitations, rétablir les droits du seigneur et de ses sujets, c'est ce qui explique cette troisième déclaration, qu'on peut regarder comme l'époque de la troisième fondation d'Amanvillers. La seconde fondation aurait eu lieu, selon nous, après un autre incendie total du village en l'an 1300, et aurait occasionné la seconde déclaration des droits seigneuriaux.

Après avoir parlé des droits du seigneur d'Amanvillers, il nous faut dire quelques mots de la charge et des droits du *Voué.*

Le *Voué* était chargé d'administrer les biens du seigneur et n'était en somme qu'un *fermier* en chef, qui jouissait de certains droits.

Quand, le 30 des ides de mars 1219, Simon de Châtel rendit à l'Abbé Warin de Saint-Vincent toutes les terres, prés et bois usurpés à l'abbaye et qu'il avait hérités de son père, le Révérendis-

Digitized by Google

sime Abbé plaça, pour administrer les biens recouvrés, un fermier à la tête de la seigneurie d'Amanvillers. Il enjoignit à ce fermier ou *Voué* de garder et d'exploiter en son nom les terres et les bois de l'abbaye. Le *Voué,* pour la garde des forêts, recevait un tiers des *prises* et répondait, pour toute la propriété, des dommages arrivés par sa négligence (1219).

Un différend étant survenu en 1241, Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1239-1261), rendit une sentence, le 28 juin de la même année, par laquelle il réglait ce différend entre l'abbaye de Saint-Vincent et le sieur Thévenin, *seigneurial-Voué.* L'évêque décida que l'Abbé de Saint-Vincent aurait *les 2/3 des prises du bois et le Voué 1/3 pour la garde.* D'après la même sentence, l'Abbé avait le *droit exclusif de création de maire.* Le maire n'était plus obligé de donner un cochon au *Voué, à moins qu'il ne le veuille* (1).

Diverses sentences des *Treize* renouvellent à l'Abbé de Saint-Vincent le droit de créer *les maire et officiers de justice,* de recevoir leur serment... etc., enjoignent à Dame Anne de Rémiatte, de rétablir le *carcan* qu'elle avait fait détruire (22 décembre 1561), condamnent Claude Jacob de Liocourt à reconnaître le sieur de Marteau pour *seigneurial-Voué d'Amanvillers et à lui délivrer les profits et émoluments attachés à la ditte vouerie* (20 mars 1564) (2).

La *Vouerie* d'Amanvillers avait été acquise le 20 décembre 1603 par Humbert *le Bon-Homme* (3),

(1) Cart. t. 2, p. 278, coté 2.
(2) Cart t. 2, p. 290, coté, 9, 10, 11.
(3) Jean Humbert dit Le Bonhomme.

Digitized by Google

un des treize de la justice, contre le sieur de St Prin *par et moyennant 7957 francs 6 gros monnaye de Metz* (*2933*l *3*s *3*d), mais Humbert *dit le Bonhomme* étant venu à mourir, les abbé et religieux de Saint-Vincent présentèrent une requête de retrait de la vouerie contre les héritiers du défunt *Voué*. L'affaire traina en longueur, finalement les moines prouvèrent leur droit au retrait, se basant sur ce fait que la *vouerie* avait été vendue sans leur consentement, ce qui était injuste. Les *Treize* ordonnèrent en 1606 de procéder à l'arpentage juridique des bois de la *vouerie* et d'en faire l'évaluation. Ils autorisèrent ensuite les droits des religieux établis et le Révérendissime abbé de Saint-Vincent à faire *le retrait de la vouerie*. L'ordonnance fut exécutée malgré l'appel des héritiers du sieur Humbert et le prix du retrait fut fixé à 4500 francs messins.

Un des *Treize* fut chargé de mettre les religieux en possession de la *vouerie*. L'acte de prise de possession par Messires François Boulanger et Claude Henriot, religieux de Saint-Vincent, fut dressé le jeudi 18 avril 1607. La *Vouerie* fut donc supprimée et solennellement : les Sieurs Jacquin et Du Bois, Treize, commis à cet effet, convoquèrent les maire et habitants d'Amanvillers, leur signifièrent verbalement la prise de possession, firent prêter aux maire et échevins serment entre les mains des Religieux et des députés, puis se transportèrent à Montigny-la-Grange pour y faire la même chose ; mais sur les représentations de Dame Jacqueline Maupassant (1), veuve du Sieur

(1) Louis Gauvain, seigneur de Flévy et de Montigny-la-Grange, eut de Jacqueline Maupassant : 1) *Jean*, qui fut seigneur de Montigny-la-

Digitized by Google

Louis Gauvain, et de son fils qu'ils ne pouvaient consentir à la prise de possession sans le consentement de ses copropriétaires, on sursit jusqu'au samedi suivant, auquel jour on assigna les dits Sieurs et Dame, à comparoir en la chambre des sept. Ce même jour, les parties et procureurs présents, lesdits Sieurs et Dame Gauvain, signifièrent un écrit par lequel ils disaient qu'il n'est point décidé que Montigny soit de la dépendance d'Amanvillers, que le procès commencé à ce sujet est demeuré indécis jusqu'en 1598, auquel temps Montigny fut déclaré quitte et déchargé de toute sujétion et dépendance d'Amanvillers, en sorte que, si les religieux ont quelque chose à demander, ils doivent le faire par action et non par exécution, de tout quoi les Religieux ayant demandé acte, il leur fut accordé (1).

Vers 1681, le Sieur Louis Gauvain, chevalier, seigneur de Montigny-la-Grange, ayant voulu prendre dans un aveu et dénombrement, fourni à la Chambre royale, le titre de *seigneur-voué* d'Amanvillers et de Montigny, les Religieux s'y opposèrent formellement ainsi qu'à la prétendue franchise de dîmes pour certaines terres du ban de Montigny-la-Grange.

La Vouerie d'Amanvillers ayant été supprimée, les Religieux de Saint-Vincent conservèrent seuls tous les droits sur la commune, nommant les maire et officiers de justice, faisant eux-mêmes ou

Grange et épousa (6 février 1600) Suzanne d'Huart; 2) *Marguerite,* mariée à Jean Senocq, conseiller à Verdun (30 juillet 1600); 3) *Pierre,* qui épousa, le 19 janvier 1603, Sara Busselot, fille de Simon Busselot seigneur de Lorry-devant-Metz; 4) *Melchior,* qui épousa, le 22 septembre 1604, Sara Chauveau.

(1) Cart. t. 2, p. 267, coté 1 à 10.

Digitized by Google

par leurs maires les ordonnances de police et autres, comme, du reste, ils n'avaient cessé de le faire, selon que le prouve un procès-verbal de criée de la fête d'Amanvillers en date du 15 septembre 1563, où « il est défendu de la part de l'Abbé et du seigneur-Voué (1), *à toute personne de faire noise ou débat durant la fête et la nuit suivante, de porter armes ni bâton, excepté aux gardes de la fête, sous peine de cent gros* (3^{l} 1^{s} 2^{d}) *d'amende ou telle autre peine à la volonté du seigneur* ».

En faisant respecter les lois humaines et la tranquillité des citoyens, les moines veillaient avec grand soin à l'observance des lois divines, à l'exécution de la justice vis à-vis de leurs sujets et c'était avec raison, quoiqu'en puissent dire les ennemis des Religieux, que le peuple disait : « *Il fait bon vivre sous la crosse.* » Et l'on peut ajouter que ce sont les moines qui ont les premiers établi les règlements de police les meilleurs au point de vue spirituel et temporel. Qu'on nous permette, à l'appui de ce que nous avançons, de parler des ordonnances de police édictées par les Religieux de Saint-Vincent, seigneurs d'Amanvillers.

En 1605, défense est faite, de la part des seigneurs d'Amanvillers, à toute personne de jurer et blasphémer le Saint Nom de Dieu, sous peine de 60 gros (1^{l} 16^{s} 9^{d}) d'amende, de renier Dieu, sous peine de 6^{l} messines (3^{l} 13^{s}) pour la première fois, la seconde d'être mis au carcan, avec

(1) Avant la suppression de la *Vouerie* les ordonnances de l'Abbé de Saint-Vincent étaient contresignées par le *Voué;* après la suppression l'Abbé les signa seul.

Digitized by Google

la double amende et la troisième d'être puni corporellement.

Item de jouer aux cartes, aux dés pendant le service divin, à peine de 60 gros (1 l 16 s 9 d), la première fois, 10 francs (3 l 16 s 6 d), la seconde, et la troisième, à 4 heures de carcan. La peine s'étendait aussi à ceux qui recevaient les joueurs dans leurs maisons. Les personnes trouvées ivres et occasionnant du scandale étaient mises au pilori (1) pour une nuit, la première et la seconde fois ; la troisième fois, elles étaient punies de prison.

Il était défendu aussi de rompre les bans mis pour la cueillette des fruits et raisins, à peine de 60 gros d'amende. Ceux qui coupaient bois et haies-vives, sans autorisation, payaient 100 gros (3 l 1 s 3 d) et les dommages ; de même ceux qui dérobaient dans les jardins étaient condamnés à la même amende et à 10 francs (3 l 13 s 6 d), si c'était la nuit. Ceux qui volaient le bien d'autrui, comme bois et autres choses, payaient cent gros d'amende envers le seigneur.

Un autre règlement du 26 octobre 1668 défendait aux cabaretiers de vendre du vin pendant le

(1) *Carcan :* collier de fer auquel on attachait un criminel au poteau d'exposition ; sur la poitrine du délinquant on plaçait un écriteau indiquant la cause de sa punition. Cette peine fut supprimée en 1832. — *Pilori :* appareil où l'on exposait publiquement un condamné, généralement pendant deux heures. Ce supplice fut supprimé en 1789, pour être remplacé par l'exposition, abolie elle-même en 1848. Il y avait deux sortes de pilori : l'un consistait en un poteau garni d'un carcan qu'on passait au cou des condamnés ; l'autre, en forme de tourelle à étage et à claire-voie, était muni à sa partie supérieure d'un cercle de bois et de fer percé de trous pour passer les bras et la tête du patient. La machine en tournant sur un pivot présentait le condamné en tous sens aux passants.

Digitized by Google

service divin, sous peine d'une amende de 25 l. Ce règlement fut signifié à tous les aubergistes.

Des ordonnances réglaient, en 1610, l'administration de la justice et les gages des officiers ministériels dans toute la seigneurie d'Amanvillers, les dommages faits dans les prairies et les champs ensemencés, le salaire des maire et greffier pour leur déplacement lors de l'estimation de dégâts faits dans les bois et les champs.

Dans ces dernières circonstances, le maire recevait comme salaire *sept sols et 4 deniers*, le greffier *cinq gros* dans les procès et un *franc* par page pour chaque copie de sentence. Mais les habitants d'Amanvillers réclamèrent, prétendant qu'*anciennement* les officiers n'avaient que *cinq gros* par visite ; qu'en laissant la nouvelle taxe, ils n'oseront plus se plaindre ; que le greffier n'avait que *cinq gros* aussi par copie ou plus, suivant la grandeur... etc. Le prieur Dom Sajon fit droit à cette requête, comme aussi à celle concernant les impôts que les habitants trouvaient trop élevés. Le 1er août 1691, on érigea un nouveau gibet ou signe patibulaire. Le procès-verbal d'érection de cette potence est relaté dans les Archives de l'abbaye de Saint-Vincent. Il y est dit que le 1er août 1691, Dom Ambroise Mengin, prieur, et Dom Pierre Etienne, procureur, s'étant transportés à Amanvillers, firent assembler les maire et communauté du dit lieu ; tous, en armes au-devant de la maison seigneuriale, d'où ils marchèrent en ordre vers le champ Vacquenoy. Arrivés, ils trouvèrent un nouveau gibet prêt à être élevé. Après lecture des ordonnances par le procureur, le P. Prieur fit un discours relatif à la cérémonie, après quoi, il planta

Digitized by Google

la première cheville, rendit le marteau au charpentier, qui acheva l'ouvrage au bruit de la mousqueterie. On revint ensuite dans le même ordre à la maison seigneuriale, où l'on fit une dernière salve, après laquelle les seigneurs congédièrent l'assemblée et ne retinrent que la justice pour signer le procès-verbal (1). »

Non seulement les seigneurs d'Amanvillers avaient le droit de posséder une potence sur le territoire de leur seigneurie, mais ils jouissaient encore de certains autres privilèges, tels que le droit de *Ban-vin* (vente de vin), de *taxation des vins* et ils pouvaient aussi exiger de leurs sujets diverses corvées.

Le droit de vendre du vin leur est reconnu par deux procès-verbaux du 7 juillet et du 6 août 1721. Dans ces pièces il est dit que les religieux de Saint-Vincent, en leur qualité de seigneurs d'Amanvillers, ont droit de *Ban-vin* pendant *quarante jours de chaque année ;* qu'ils ont toujours joui de ce droit, quelques fois par eux-mêmes, quelques fois, et plus souvent, ils l'ont admodié (cédé) au fermier Thomas Huet, maire. En 1721, celui-ci prétendit, que, comme admodiateur, il avait le droit de vendre du vin, même *pendant le temps réservé* et surprit à cet effet une permission de Louis

(1) Le monument militaire du régiment de la Garde Alexandre se trouve exactement sur l'emplacement de ce gibet. Le champ sur lequel est érigé ce monument porte encore le nom de *La Justice*, dénomination que nous rencontrons à peu près dans chaque localité de la Lorraine et qui désigne l'endroit où s'élevait la potence et s'exécutaient les condamnations portées par la Justice du Moyen-Age. La présence d'un signe patibulaire sur le territoire d'une seigneurie indiquait le droit de *haut-justicier,* c'est-à-dire que le seigneur avait le droit de prononcer des peines capitales.

Digitized by Google

Gravelotte (1), depuis peu procureur d'office de la seigneurie. Louis Gravelotte, mieux informé et ayant vu les difficultés de sa concession, révoqua l'autorisation qu'il déclara n'avoir été accordée qu'aux sollicitations et déclara nul tout ce qui pourrait s'en suivre. Thomas Huet, par un acte signé, reconnut le droit de *Ban-vin* aux seigneurs et s'engagea à payer les frais de procédure. De son côté Noël Laurent, à qui Thomas Huet avait admodié le droit susdit, renonça à son contrat d'admodiation (10 juillet 1721).

Le 14 du même mois les Syndics, échevins et habitants reconnurent le même droit aux seigneurs-religieux.

Défense fut faite d'enfreindre ce droit à l'avenir et de vendre du vin pendant le temps réservé (2).

Les seigneurs d'Amanvillers jouissaient encore du droit de taxer les vins des cabaretiers et de leur défendre, sous peine d'amende, de le vendre à un plus haut prix.

Ces deux droits se trouvent rappelés dans les ordonnances annuelles rendues dans les séances des plaids annaux.

En plus des droits dont nous venons de parler, les habitants d'Amanvillers étaient tenus d'amener, par corvée, à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, quatorze voitures de 75 coupottes (gros fagots à deux liens), ou trois quarts de corde de bois, à prendre dans les bois des seigneurs. En juillet 1766, les habitants, chargés des corvées, refusèrent de se soumettre à cette corvée, c'est alors que les

(1) Fils de François Gravelotte, conseiller du Roi, contrôleur des receveurs et payeurs des gages au parlement.

(2) Cart. t. 2, p. 410, coté 5, 3, 2, 1.

Digitized by Google

religieux, qui y avaient droit, présentèrent au bailliage une requête aux fins de les contraindre à s'acquitter de la dite corvée. Les habitants corvéables ne parurent point à l'audience du bailli et n'envoyèrent pas de représentants, toutefois, ils se décidèrent à acquitter leurs corvées. Messieurs du bailliage, par sentence du 23 juillet 1766, accordèrent défaut contre les défenseurs et, comme les corvéables s'étaient acquittés de leurs corvées, ils les condamnèrent aux dommages-intérêts et aux dépens. La sentence leur fut signifiée le 23 août suivant; la sentence aussi bien que la requête cite les noms des propriétaires soumis à cette prestation. Ce sont :

Le sieur Nicolas Boulanger pour la métairie	4	corvées ;
Le sieur Jean Nicolas Labriet, sur la sienne.	4	»
La dame veuve Esselin, sur la sienne	1	»
La communauté du lieu et Clément Masson	1	»
Pierre Nicloux (le sieur Hennequin)	1	»
Le même et les héritiers Thomas Huet	1	»
Noël Laurent et la veuve Nicolas Noz	1	»
Les seigneurs, à cause de la métairie donnée par les Dames de Thessiers	1	»
Total. . . .	14	corvées.

Les habitants d'Amanvillers devaient encore faucher, faner, mettre en meules et amener à Metz gratuitement le foin du breuil seigneurial. De tout temps les religieux ont joui de ce droit, qui est expressément réservé par l'acte d'acensement des 600 journaux du 10 juin 1505 (1).

Outre les droits dont il vient d'être question, les seigneurs d'Amanvillers possédaient encore une

(1) Liasse 10 — cens — n° 2, p. 667. Ce document renferme encore quelques pièces de procédures faites à ce sujet.

Digitized by Google

maison appelée *maison seigneuriale*, avec une belle grange, des écuries, une cour, un jardin et autres dépendances. Ils avaient, vis-à-vis l'église, une autre grange nommée *la grange aux dîmes* et un petit terrain cédé à terme au vicaire. Les mêmes seigneurs, religieux de Saint-Vincent, étaient propriétaires, à Amanvillers, de deux métairies de terres labourables, l'une dite la *métairie seigneuriale* ou *petite métairie*, qui faisait partie de la manse conventuelle, en vertu du traité de séparation des manses de 1603 ; la seconde, appelée *grosse métairie,* devait faire partie du petit couvent. Elle provenait de la donation faite par les d'Urre de Thessiers ou Théssières (1) aux religieux en 1598.

La dite métairie avait été acquise le 15 avril 1597 en partie et le 19 mai 1597 pour l'autre partie, par Dame Jeanne d'Urre de Tessières.

Les biens composant cette métairie étaient assez nombreux : 1° Par un contrat du 15 avril 1597, 3/4 de terre sur la haye le maire, item 3/4 au champ d'argent, item 7/4 au champ la chèvre, item un journal au champ jupcien, item 1/2 journal à la pièce (Saint-Germain), item un journal à la Crouée, le tout dans la 1re saison. Dans la 2e saison : un journal au long du champ banat (pré la Dame, peut-être ?), item deux journaux au montant de la Mache, item 1/4 sur le pré de la Mache, item 3/4 en bosse au champ, item 1/4 sur la pariotte, item un journal à la Charbonnière. Dans la 3e saison : un journal 1/2 au lieu dit à Roussillon,

(1) Alliés aux de Raigecourt, par Jacques de Raigecourt, seigneur de Marly et Pournoy, qui épousa Renée d'Urré de Tessières, mourut le 15 juin 1636. Voir Poirier ; Documents généalogiques.

Digitized by Google

3/4 audit Roussillon ; item un journal 1/2 au champ de devant Jacquen, item 2 jours que pré que terres sur le pré au puit, item un journal aux larges chariers, item un journal que pré que terres sur le pré des échevins, item 3/4 aux rayeux le boucher (rayut), item une fauchée de pré au pré au puit Jacquen, item un jardin au bout de la ville. Le tout à la verge (1), chargé de 12 deniers de cens et moyennant 1140 livres monnaie messine, contre Bastien d'Alaimont, laboureur à Champenois et Zubel, sa femme.

2° Par un autre contrat du dit jour, la même dame de Tessières a acquis contre Ydatte, veuve de feu Claude Grosjean, vivant laboureur à Champenois et ses enfants majeurs se portant forts pour les mineurs : 1° une maison, la grange à côté avec ses aisances à Amanvillers, Philippe de Vigneule d'une part et Nicolas Jénin d'autre. Item 1/4 de terre en la pièce, item un journal devant Machire, item un journal 1/2 au dit lieu, item 2 journaux au fond des encourus, item 1/2 journal aux Oliviers, item six journaux ou environ au chemin de Champenois, item 1/2 journal sur ledit chemin, item 2 journaux qu'on dit en la main, item un journal aux Fourrières, qu'on dit le *trou de Saulcy,* item 1/2 journal devant la Rappe, item un journal qu'on dit au trou, item un journal 1/2 à la Charbonnière, plus la 14e part au bois des communes appartenant à la dame Ydatte, item un journal 1/4 du pré Jean Vaton, ainsi que la dame Ydatte en jouissait et généralement tout ça à la réserve du bois Chopine, situé devant la Rappe

(1) Verge : ancienne mesure agraire valant 1/4 d'arpent, environ 7 à 12 ares de notre mesure.

Digitized by Google

(Les Rappes). La dite vente faite à charge d'acquitter les cens, redevances.... etc., et encore moyennant 1140 livres monnaie de Metz. Promettent les vendeurs faire intervenir le consentement de M. le Maître-Echevin et conseillers, avec la dite jonction de M. le Procureur général; ils se trouvent en effet à la suite de la requête en date du 24 avril 1597.

3° Par un autre contrat du 19 mai 1597, par décret des *Treize* contre Nicolas Jénin, échevin en la justice d'Amanvillers, la Dame Tessières acquit 21 jours de terre et quelques prés à charge de cens fonciers, s'ils en étaient chargés et moyennant 1200 livres. Ces 21 jours, en 30 pièces et six pièces de prés, avec sa part dans les bois. Le tout est détaillé dans la déclaration jointe au contrat.

4° La dite Dame acheta encore 2 journaux de terre au lieu dit au pied de la raye de la Rape (chemin de Lorry).

La Dame de Tessières, résidant à Nomeny, fille de Jean d'Urre de Tessières de son vivant seigneur de Nomeny et de Commercy, fit don « de toutes les terres et héritages, mentionnés aux 4 contrats ci-dessus », aux religieux de Saint-Vincent de Metz, par contrat du 9 avril 1598, à charge par ceux-ci « de célébrer annuellement un service solennel, comme on les célèbre pour un sieur abbé, pour le salut de la dite Dame donatrice, de Dame Magdeleine de Tessières, sa sœur et d'honoré seigneur Antoine de la Diesche, seigneur du dit lieu, après leur décès (1). Cette donation fut autorisée

(1) Antoine de la Diesche, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, fut l'époux en premières noces de Marie-Catherine de Renouard de la Nevais.

Digitized by Google

et confirmée par Dame Madeleine et le sieur de la Diesche et acceptée par les religieux.

Un acte du 5 mai 1598 porte que Messires Claude Henriet et Nicolas Saulnier, religieux de Saint-Vincent, furent mis en possession des dits héritages, par suite de la donation ci-dessus, par les maire et justice du lieu (1).

Cet anniversaire se célébrait ordinairement au commencement du carême ; un second anniversaire, fondé par les mêmes, se célébrait le premier jour libre après la Toussaint.

Le 26 mai 1648, les Religieux de Saint-Vincent firent, de leurs métairies, une déclaration détaillée en 63 articles pour les terres, 12 articles pour les prés et 3 pour les bois. Gauvain, étant alors seigneur de Montigny-la-Grange, fit, avec les Religieux, un échange de biens. De leur part, les moines, à côté de ces biens échangés, possédaient, à cause de leurs métairies, plusieurs pièces de prés. Ils étaient déjà propriétaires par acquêt, en date du 12 juin 1551, d'un pré « derier Amanvillers, qui frape sur le jardin de Saint-Vincent ». Ce pré avait appartenu en partie aux Grosdidier et pour l'autre partie à Claude Jacob de Lioncourt, abbé de Saint-Vincent (1549-1582), qui en fit don à son couvent. Le dit pré se trouvait à la suite du jardin de l'ancienne maison seigneuriale ou derrière celle des Dames de Tessiers ; nous n'avons pu vérifier exactement sa position, n'ayant pas entre les mains l'ancien pied-terrier.

L'abbaye de Saint-Vincent jouit pendant très longtemps de la dîme sur Amanvillers. Quoique ce droit de dîmes ne soit pas expressément men-

(1) Cart. t. 2, p. 378. cot. 5-6.

Digitized by Google

tionné dans la Bulle de Célestin III et dans la lettre de l'évêque de Metz Bertram (1174-1179), comme pour Champenois, ce droit appartenait cependant aux Religieux dont l'église d'Amanvillers dépendait. En conséquence, les dits Religieux avaient, à Amanvillers, la dîme grosse et menue, 2/3 en vertu du traité de séparation des menses de 1603 et l'autre tiers en vertu de leur Prieuré de Saint-Germain. En cas de contestation avec les décimateurs voisins, pour l'enclave et l'étendue du ban, il fallait s'en rapporter aux procès verbaux d'arpentage et de séparation des bans d'Amanvillers, Saint-Ail, Saint-Privat... etc., dont il sera question plus loin (1).

Mais le prélèvement des dîmes n'allait pas toujours sans difficulté; toucher à la bourse ou aux biens de la terre, autant toucher à la prunelle de l'œil. Il advint donc qu'en 1568, le Prieur de Saint-Germain se vit obligé d'intenter un procès contre un particulier d'Amanvillers au sujet de la dîme des agneaux. Une enquête ayant été faite à ce sujet, tous les témoins avouèrent que la dîme menue d'Amanvillers appartenait au Prieur de Saint-Germain et que cette dîme ne se payait, pour les agneaux, qu'au onzième. Ils ont toujours vu cela, disent-ils, et même quand il n'y avait que 7 ou 8 agneaux on en donnait un cependant, sauf à indemniser l'année suivante.

Ce procès fut terminé par une sentence de l'officialité, le 26 octobre 1568 et le propriétaire condamné à payer la dîme de ses agneaux lorsqu'il y en aura 7, en lui défalquant « sur ceux qui

(1) Archiv. de Saint-Vincent. Liasse 5e.

Digitized by Google

naîtront dans la suite ». De plus, le dit particulier dut payer les frais du procès (1).

Les archives d'Amanvillers renferment depuis 1621 de nombreux procès-verbaux d'adjudications et des baux des dîmes de la seigneurie.

Qu'on nous permette de donner ici le montant du canon depuis 1700 jusqu'en 1780 :

De 1700 à 1729=130 quartes par tiers ;
» 1729 » 1748= 50 » de froment, 50 d'avoine ;
» 1748 » 1763= 50 » » 50 »
» 1763 » 1772= 50 » » 50 »
» 1772 » 1780= 50 » » 50 »

Outre le procès pour les dîmes, dont nous venons de parler, un autre s'engagea au sujet d'un pâquis. En voici le sommaire : Le village d'Amanvillers ayant été détruit par les guerres, les abbés et religieux de Saint-Vincent, pour y attirer des habitants, laissèrent à six particuliers 600 jours de terre, à chacun 100 jours, et se réservèrent le surplus, en accordant cependant l'usage aux habitants. En vertu de cette réserve, les religieux firent défricher, en 1769, un terrain, appelé le *Patural*, contenant environ treize *journaux*. Les habitants, se croyant lésés et troublés dans leur jouissance, intentèrent un procès aux religieux. L'affaire fut déférée au bailliage ; on produisit l'acte d'acensement de 1505 (2) et d'autres encore. Les religieux, bien entendu, gagnèrent le procès. La sentence fut rendue le 15 janvier 1773. Les habitants ne se tinrent pas pour battus et en appelèrent au Parlement le 23 du même mois 1773. L'affaire traina en longueur et ne fut plaidée que

(1) Cart. t 2. p. 515, col. 1-2.
(2) Liasse 10e nº 2, p. 667.

Digitized by Google

les 2 et 5 avril 1781. De nouveau, les religieux basèrent leur défense sur l'acte d'acensement de 1505, comme ils l'avaient fait au bailliage, Le procès se termina par un arrêté de la cour en date du 5 avril 1781, après une plaidoirie qui prit deux séances et sur les conclusions de Me Regnier, substitut du procureur général au Parlement (1). Les appelants furents déboutés, la première sentence confirmée, et les frais mis à la charge des plaignants condamnés en outre à 12 deniers d'amende.

Le droit de vaine pâture, dont jouissaient les habitants d'Amanvillers, donna lieu, lui aussi, à des procès. Nous en relevons deux entre les autres : 1) celui des habitants d'Amanvillers avec ceux de Châtel, en 1563.

L'affaire se traita au bailliage de Vic, duquel relevaient les *quatre mairies* du Val de Metz. Les deux communautés transigèrent le 30 décembre 1563 et il fut convenu que les habitants d'Amanvillers pourraient sans aucun empêchement « chasser leurs bestiaux audit ban de Châtel, ès lieux ci-après déclarés ». A savoir « au dessous de la haie de Chahury ditte des saussures et revenir au pré de messire Constant le prêtre, et revenir aux chefs dessous du pré de Jean Juste et de là revenir à un poirier, de côté une jonchière, au chef du champ le charrier, de là venir à un poirier au chef dessous du champ qui était à Fremy le Cambrehat, et revenir à un buisson à rouge poirier, du dessous de les pagnol; et doivent lesdits d'Aman-

(1) Simon Regnier, fils de Jacques Regnier ou Reignier d'Arraincourt, fut juge suppléant du district de Metz en 1790; il s'était marié le 12 janvier 1751, paroisse Saint-Simplice, à Marie-Françoise Agathe Thirion.

Digitized by Google

villers aller jusqu'aux enseignes et limites susdites, sans mal faisant ».

De leur côté « lesdits de Châtel auront puissance de chasser ou faire chasser leurs bestiaux, quand ils voudront, au ban dudit Amanvillers, à savoir, jusqu'au dessous du champ à l'Atre tirant le chemin de Briey, à la réserve des porcs que l'on ne pouvait chasser de parte ni d'autre ».

Chacune des communautés fit ratifier cet accord par son seigneur : Châtel par l'évêque de Metz, Amanvillers par l'abbé de Saint-Vincent, « promettant et s'obligeant de ce » (1).

2) Une difficulté du même genre surgit entre les habitants d'Amanvillers et ceux de Montigny-la-Grange en août 1663. Ceux d'Amanvillers présentèrent à leurs seigneurs deux requêtes, l'une contre David de Dompierre, seigneur de Montigny en partie, qui envoyait un troupeau de 400 moutons paître sur le ban d'Amanvillers, ce qui était une innovation ; l'autre contre les habitants dudit Montigny disant qu'il n'y avait autrefois audit lieu qu'un seul habitant, lequel profitait de la pâture sur le ban d'Amanvillers, que depuis les guerres (de Trente ans), il s'était retiré audit lieu grand nombre d'habitants, qui, s'ils envoient tous, ainsi que leur seigneur, leurs bestiaux sur le ban d'Amanvillers, en ruineront la pâture. Ils supplient en conséquence leurs seigneurs de mettre ordre à cette entreprise.

(1) Cart. T. 4, p. 615. Cot. 1, 2, 3. — L'évêque de Metz était alors François de Beauquerre (1556-1568) seigneur de la Chreste et de Chommières. — L'abbé de Saint-Vincent était Dom Claude Jacob de Lioncourt (1549-1582). Il est très difficile maintenant de reconnaître bien exactement toutes les limites désignées, les anciennes dénominations n'ayant pas toutes été conservées.

Digitized by Google

L'affaire, portée au bailliage, se termina par une sentence, rendue le 21 août 1663, aux termes de laquelle une descente de lieu fut ordonnée, « pour connaître l'étendue des bans, la quantité de bestiaux de chaque communauté, pour, le tout rapporté, être statué ce qu'au cas appartiendra » (1).

Nous ne savons comment l'affaire se termina, car aucune pièce des archives n'a pu nous l'apprendre.

La seigneurie d'Amanvillers ne comprenait pas seulement des terres labourables et des prés, elle possédait aussi des bois, dont la plus grande partie était située sur le ban du village et disparut dans la suite des temps, sauf ce que nous en voyons encore.

Ces bois avaient une superficie d'environ 286 arpents au total (2) ; ils étaient divisés en 19 coupes, selon ce qu'indique le procès-verbal du sieur Antoine, en date du 12 avril 1741. Une pièce de ces bois fut cédée, à cens perpétuel, à quatre particuliers de Norroy-le-Veneur, le 30 mai 1695, comme nous l'apprend le cartulaire de Saint-Vincent (T. 2.), dans lequel nous lisons la copie de la transaction « passée entre les religieux d'une part et Etienne Allijet, François Mengin, Humbert Darras et Nicolas Arnould, habitants de Nauroy », d'autre part, « au sujet d'une pièce de bois d'environ 16 journaux ditte *la Haye fauque* ».

Les religieux prétendaient que cette pièce leur appartenait, comme située sur leur ban d'Aman-

(1) Cart. T. 4, p. 619, cot. 4, 5.

(2) Layette Metz, liasse 9e. *Bois*, n. 3, p. 492. — L'arpent valait de 30 à 51 ares. On peut voir la carte de ces bois dans la caisse des plans (Layette Metz, lias. 9e, no 7).

Digitized by Google

villers. Ces particuliers soutenaient au contraire qu'elle faisait partie du ban de Norroy. Cette contestation donna lieu à un procès ; une enquête fut ouverte dans le but de savoir sur quel ban était située la dite pièce de bois. Les témoins déposèrent qu'elle faisait partie de celui d'Amanvillers. Etienne Allijet et consorts interjetèrent appel, mais se désistèrent ensuite. Les religieux leur laissèrent alors le bois à perpétuité, par traité du 30 mai 1695, pour eux, leurs hoirs (héritiers directs) et ayants-cause, moyennant une *redevance annuelle, perpétuelle et non rachetable* de 4^{l} 10^{s}, payables aux plaids annaux d'Amanvillers (1), à charge par eux ou leurs successeurs d'y répondre en personne ou par fondé de pouvoir. On leur accorda aussi, pendant vingt ans, les amendes pour délits commis dans ledit bois ; après cet espace de temps, ces amendes devaient appartenir aux seigneurs.

La garde de ce bois était réservée aux forestiers d'Amanvillers, qui feraient leur rapport par devant la justice dudit lieu. Les religieux ratifièrent ces conventions, ce qui n'empêcha pas qu'en 1717 un procès eut lieu au sujet de ce bois, dans lequel les censitaires s'étaient permis de creuser des carrières (2).

Disons en passant que les gardes, proposés à la surveillance des bois des seigneurs d'Amanvillers, étaient tenus de prêter serment. Nous retrouvons, à la date du 19 avril 1567, le procès-verbal de

(1) Assemblées judiciaires ou politiques en usage encore aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, mais dont l'origine remonte aux mérovingiens et carlovingiens.

(2) Cart. T. 2, liasse 10^{e}, *cens*, n° 4, art. 3, p. 670.

Digitized by Google

deux de ces employés. C'étaient Colas Mathieu et Varrin Jennat de Lorry, qui prêtèrent serment entre les mains de Dom Claude Jacob de Lioncourt, abbé de Saint-Vincent. Sur les Saints Evangiles, ils s'engagèrent à garder fidèlement les bois, à porter les gages à la maison du maire d'Amanvillers ou des Tapes, à vivre catholiquement, à garder l'honneur et la bonne renommée dudit abbé... etc. » En 1616, nous avons un traité analogue fait par deux habitants d'Amanvillers.

Diverses déclarations des bois de la seigneurie sont inscrites aux archives et nous renseignent d'une façon précise sur leur contenance : 1) en 1606, déclaration de tous les bois, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, sur le territoire d'Amanvillers ; leur superficie est de 392 journaux 46 verges, à raison de 400 verges le journal (1) ; 2) le 15 septembre 1693, nous relevons une autre déclaration faite par Gabriel Génin, alors procureur, à MM. de la Maîtrise de Metz, au bas de laquelle se trouve le récépissé. Cette déclaration est conforme à l'arpentage des bois fait par le sieur Beauquaire en 1680, suivant lequel les biens se portent à 454 arpents 61 verges, à raison de 22 pieds la verge et de cent verges pour l'arpent.

A ces déclarations sont jointes un traité fait le 5 septembre 1616 avec deux habitants d'Amanvillers pour la garde des bois. Ils devaient avoir chacun deux quartes de froment, le tiers des amendes, une voiture des bois qui se trouvent

(1) Déclaration faite à la suite de l'arpentage de Demange-Vallée, arpenteur juré, dont on peut voir les plans dans les archives : Layette Metz, liasse 9e, Bois, n° 7. — La verge valait 1/4 d'arpent soit de 7 ares 5 centiares à 12 ares 75 centiares selon les pays.

Digitized by Google

coupés après la Madeleine. Les sommaux des arbres qui s'abattent dans lesdits bois, à moins que ce ne soit pour les seigneurs.

On peut regarder l'arpentage de 1741 comme une véritable déclaration et c'est d'après lui qu'on renseigna la chambre ecclésiastique.

Pour bien délimiter la contenance de ces bois, après les divers arpentages, on en fit aussi l'abornement, le premier date du 21 juillet 1721. C'est en même temps un partage du bois des héritiers ou des communes entre les propriétaires des métairies. Comme les religieux de Saint-Vincent en avaient une par la donation des dames de Thessières (1), ils eurent leur portion, contenant seize verges de large dans toute la longueur, entre eux-mêmes, d'une part, et le sieur Cornet, propriétaire d'une métairie, d'autre part et des terres labourables. Cette portion aboutissait sur des terres arables d'un côté et de l'autre sur le bois cédé à la communauté pour les réparations de l'église (2). Chaque portion fut désignée et abornée. Un autre abornement fut exécuté, le 16 septembre 1743, par les deux justices d'Amanvillers et de Châtel, pour reconnaître les limites et séparations des bois de l'abbaye d'avec ceux du sieur Fluteau de Sainte Paule. On retrouva les anciennes bornes qu'on remplaça par des nouvelles.

Le 6 juin 1747, le bois du « *Fond l'abbé* » et celui des seigneurs d'Amanvillers furent abornés. On y planta cinq bornes d'un commun consentement. La première entre les deux bois, à environ deux toises de distance des terres labourables dites

(1) Liasse 6e, métairies, n° 2, p. 624.
(2) Liasse 4e, n° 1, p. 612.

Digitized by Google

devant « *les Rappes* » et les autres en montant pour servir de limites à perpétuité. Cependant, en 1753, des difficultés surgirent avec Huin, seigneur de Montigny-la-Grange, mais furent promptement aplanies.

Le 17 novembre 1753, on fit aussi un abornement entre ledit bois « *le Fond l'abbé* » et ceux de la commanderie du Petit-Saint-Jean de Metz (Champenois (1). L'arpenteur fut le sieur Antoine. On planta quantité de bornes aux endroits désignés, en présence du receveur de la commanderie, qui signa le procès-verbal.

Le 14 janvier 1753, les bois de la commune furent mis en coupes réglées, c'est alors que les habitants voulurent faire comprendre dans leur quart-de-réserve les pièces dites les « *Rahns* », le Cugnat de Talange et un septième du bois des héritiers ou de la commune (appartenant aux religieux à cause de leur métairie des Dames de Thessières). Déjà, ils l'avaient fait aborner et entourer de fossés. Les religieux présentèrent une requête à Messeigneurs de la Maîtrise, pour demander que les dits bois fussent rendus, les bornes, plantées à la requête des habitants, arrachées, les fossés remplis, le tout aux frais des dits habitants. Ceux-ci, sur le *soit communiqué*, répondirent qu'ils ne s'opposaient nullement à la demande des religieux, que c'était à leur insu et par ordre de la Maîtrise que cette opération avait été faite. Seulement ils demandaient que ce ne fût pas à leurs frais, vu leur pauvreté.

Il y eut en conséquence une ordonnance de M. Jean Le Payen, conseiller du roi, maître par-

(1) Bois Saint-Jean.

Digitized by Google

ticulier des eaux et forêts au département de Metz (1), du 8 décembre 1752, au sieur Antoine, de procéder, le 12, à la levée des bornes pour être remises contradictoirement dans les endroits indiqués, de même qu'à la division d'un septième du bois des héritiers.

Cette opération se fit en présence de tous Messieurs les officiers de la Maîtrise, le dit jour 12 décembre, et l'on donna aux religieux, pour leur septième dans le bois des héritiers, 5 arpents 25 perches, séparés du reste par une ligne droite depuis l'angle séparatif du bois de Saulny d'avec ceux de la commanderie des héritiers du bois de l'église et qui vient finir sur les terres d'Amanvillers, à 28 perches de distance du coin du bois des Rahns. Il fut en outre ordonné de joindre cette augmentation aux 23e et 24e coupes, de planter des bornes aux extrémités des lignes, de faire creuser des fossés où il serait nécessaire et de supprimer les anciens.

Le 14 janvier 1753, cette ordonnance fut mise à exécution en présence de la justice du lieu et l'on réunit ces trois pièces en une seule qui contint alors 19 arpents 7 perches de bois, savoir 14 arpents 7 perches à la 23e coupe qui compta désormais 27 arpents 69 perches et demie, les 4 arpents 36 perches restèrent à la 24e coupe qui eut pour lors 17 arpents 34 perches, pour être exploités dans leur ordre (2)

(1) Jean Le Payen mourut sur la paroisse Saint-Martin de Metz, le 20 novembre 1781. Il était fils de Jean et d'Anne *le Mosle*. Il épousa Marie-Anne Jacquemaire de laquelle il eut une fille, Marie-Anne, mariée à Antoine Sthème, écuyer, seigneur de Jubécourt. (Cf. *Poirier :* Documents généalogiques... Paris-Lamulle, 1899, p. 490 et 595.

(2) Arch. Saint-Vincent, tome 2. p. 341, cot. 11-13.

Digitized by Google

Pour ce qui concernait les futaies, l'abbé de Saint-Vincent, en vertu d'un arrêté du 24 mars 1742, prenait les deux tiers dans le produit de la futaie des bois des religieux et ceux-ci un tiers dans le produit de la futaie de la mense abbatiale ; mais, par un traité particulier avec le prince Louis-Amé de Bourbon (1) en 1775, ils devaient, « avant partage aucun, percevoir sur la futaie accordée, par arrêt du 29 août 1775, la somme de 22789 livres 5 sous 2 deniers ; et pour se mettre à même de rendre compte, ils vendent par devant notaire chaque année.

Les seigneurs d'Amanvillers avaient sur le territoire de leur domaine plusieurs « *pairières* » (2) (carrières), d'où ils tiraient de la pierre pour leur usage et qu'ils admodiaient (louaient) à divers particuliers. Les habitants en possédaient aussi qu'ils faisaient exploiter à leur profit ou qu'ils exploitaient eux-mêmes.

Déjà au XVe siècle les carrières d'Amanvillers étaient connues et renommées, comme fournissant une excellente pierre de bâtisse. Cette pierre, tendre et facile à travailler, se prête bien à la sculpture, résiste facilement aux influences atmosphériques et ne se délite que très lentement. Toutefois ces qualités même ne la rendent pas propres au pavage ; elle ne saurait davantage être employée pour des marches d'escaliers.

Par son grain, elle se rapproche très sensible-

---

(1) Fils de Louis XV, abbé séculier de Saint-Vincent (1774-1777) ; depuis 1639, l'abbaye n'avait plus d'abbé régulier.

(2) Dérivé de « *pierres* » : endroit d'où on la tire « *pierrières* », *pairières* » « *parières* ».

Digitized by Google

ment de la pierre de Jaumont, dont elle n'a pourtant pas la dureté ; cependant comme elle, elle appartient à l'oolithe inférieure et fournit de gros bancs dont les premières assises sont généralement pétries plus grossièrement et formées d'oolithes plus grosses que les assises inférieures. Cette pierre est pétrie avec un mélange variable d'oolithes et de fins coquillages, réunis par un ciment assez abondant, et présente des strates obliques aux plans de séparations des bancs. C'est du reste aussi ce qui distingue les pierres de Jaumont, de Ranguevaux, de Neufchef et en général celles de l'oolithe inférieure de Lorraine.

On rencontre assez souvent dans ces pierres des fossiles connus par les géologues. Signalons en particulier la *Terebratula maxillata, l'Ostrea acuminata*, la *Trigonia costata*,..... etc., *l'Ammonite* et la *Bélemnite*, celles-ci en plus grand nombre.

Les carrières d'Amanvillers offrent donc, à côté de l'intérêt pécuniaire et industriel, un intérêt tout spécial pour les géologues, nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter plus longuement, notre but n'étant point de parler ici géologie, mais de traiter le côté historique.

Les carrières appartenant à la seigneurie furent données à bail à plusieurs reprises. En 1620, fut passé un bail perpétuel de la moitié d'une pièce tant bois « *pairière* » située sur le ban d'Amanvillers, au lieu dit « *ès terraux* » ; la pièce de bois de 13 journaux appartenant aux seigneurs d'un côté, les héritiers de feu Mansart Jénin de Nauroy et autres de l'autre côté. Ladite pièce partageable pour l'autre moitié entre noble Pierre Bra-

Digitized by Google

connier de Nauroy (1) et les enfants François Gérardin fut donnée à bail par les religieux de Saint-Vincent à Martin Fourquignon, procureur à Nauroy, et à Claude Dannée, cordonnier audit lieu, moyennant 30 livres de cens annuel payables aux plaids-annaux à la *my-mai*. Cette pièce était revenue en la possession des seigneurs à défaut par les anciens tenanciers, de comparaître aux plaids-annaux.

En 1630, les religieux firent assigner les Sieurs Le Braconnier pour procéder au partage de cette carrière, mais eux-mêmes ne se présentèrent pas au jour indiqué et leurs fermiers ayant fait saisir les outils des ouvriers des Le Braconnier, ils ordonnèrent par un décret signé par Dom Paulin Colin, prieur, du 14 mars, qu'ils leur seraient rendus et que l'on procéderait au partage.

En 1634, les seigneurs d'Amanvillers firent saisir la dite pièce ou carrière à Poincelet Guéry pour être payés des sommes portées aux billets obligatoires du dit Poincelet.

Pierre Ancillon, maire de Nauroy, laissa, en 1671, à cens, cette pièce à Demange de Hain et Pierre le meunier de Marange et Pierrevillers, moyennant 68 francs barrois par an ; il s'en était rendu adjudicataire par décret forcé contre le dit Poincelet.

On ne peut savoir comment cette moitié de carrière avait été réunie au domaine des seigneurs, mais en l'année 1672, le 30 septembre, le procureur d'office donna sa requête pour qu'il fût défendu au dit meunier et à De Hain de tirer de la

(1) Pierre Le Braconnier, de « *la religion prétendue réformée* », demeurant à Norroy-le-Veneur.

Digitized by Google

pierre dans un certain bois dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent.

En 1686, le procureur d'office d'Amanvillers se plaignit de nouveau que plusieurs particuliers, sans aucun titre, ouvraient des carrières sur la propriété des seigneurs et notamment dans la dite pièce. A sa requête, il fut défendu d'y travailler sous peine d'une amende de 15 livres, de confiscation des outils et de la pierre extraite.

Le 22 mai, la justice « appoincta » les pièces à produire. Après plusieurs productions et sentences interlocutoires, intervint un jugement de la justice du lieu qui dit que vu les pièces ci-dessus et faute par la veuve du Sieur Pierre Ancillon prenant le fait et cause de ses mineurs d'avoir produit ses titres et papiers touchant la dite pièce il lui est défendu de faire arracher en la « *pairière* » dans aucune pièce de la pierre, sous peine de dommages-intérêts aux seigneurs, de confiscation des pierres arrachées et des outils. La condamnation de ce fait serait de 10 livres et les dépens du procès-verbal.

Cette sentence, rendue « *sur avis de gradué* », porte la date du 1er juillet 1686. Dès lors la carrière des *Terreaux* appartint aux seuls seigneurs, qui l'admodièrent diverses fois, en particulier le 13 juillet 1686. Dans le bail de cette location il est parlé de la sentence du 1er juillet précédent. Nous ne rapporterons pas ici les différentes admodiations, le dossier en est trop considérable.

La commune elle aussi loua ses carrières à plusieurs particuliers, le 13 mai 1752 ; mais comme quelques-unes étaient ouvertes dans les bois que la commune tenait de la concession bénévole des

Digitized by Google

seigneurs, une contestation s'éleva pour savoir si les habitants étaient en droit de toucher les loyers de ces carrières ; nous n'avons pu savoir quel fut le résultat de cette affaire, du reste la pièce principale n'est ni signée, ni datée, il est à croire qu'une conciliation intervint, car dans la suite la commune agit comme auparavant.

Un chapitre curieux et intéressant nous est fourni sur les *cens* par la liasse 10e des archives (p. 663). D'après ce document, les seigneurs d'Amanvillers avaient, au dit lieu, des cens considérables en grains, argent, volailles... etc. On ne sait ni quand ni comment ces droits légitimes furent perdus.

Rapportons brièvement les baux à cens depuis 1329 jusqu'en 1635 : 1) un bail à cens de 3 jours 1/2 de terre en « *maizières* » (en « *magir* » — sur « *magire* ») (1), d'un journal en « *Crenelles* » ; item de 3 jours 1/2 au dessous le tout ban d'Amanvillers, laissés en 1329 par l'abbé Hugues à Hélène, fille de Henry Pistaul, moyennant 4 sols de cens payables à la Saint Martin.

2) Bail d'un journal 1/2 en « *Genièvre* », de 5 journaux au même canton, laissés par le même abbé à Willaume, fils d'Ancel, moyennant 2 sols et demi.

3) Bail d'une pièce de terre d'un côté le ban Sainte-Marie, item d'un autre sur Beauregard, à côté du chemin ; item de 3 autres laissées en 1352, « moyennant deux quartes de voyn (d'avoine), lorsqu'elles seront semées. L'année des jachères ces pièces de terre ne payaient pas de cens.

(1) Cette dénomination de cantons se rencontre sur le ban de plusieurs localités des environs et désigne, croyons-nous l'emplacement d'anciennes léproseries, ou *masures* habitées par des lépreux.

Digitized by Google

Après la destruction d'Amanvillers, pendant la guerre de Trente-Ans (1618-1648), spécialement durant la *période française* de cette terrible lutte, les seigneurs rentrèrent en possession de ces pièces acensées, mais, dans la suite, en laissèrent de nouveau une partie à cens.

D'ordinaire, les cens étaient payables à la Saint-Etienne, lendemain de Noël, entre les mains du maire d'Amanvillers « sous peine de 5 sols et à charge de convertir les dits terreins en maisons et de les y entretenir,.. ». On peut voir, par là, que le but des seigneurs était d'attirer des habitants sur leur domaine et d'augmenter ainsi la population du village.

Déjà en 1505, par un acte de cession et d'accensement émanant de l'Abbé Balthasard du Chatelet († 1529) des concessions importantes avaient été faites dans le même but à *six* particuliers : Laurent Harault, Jean Baussaient, Jean Baubigny, Colart de Cowe, Mengin Boulier et François Colart à perpétuité, pour eux, leurs hoirs (héritiers directs) et ayants cause. La plus considérable de ces concessions est celle de « 600 *journaux* d'héritages (maisons avec jardins), terres, prés, bois et hayes au ban et finage d'Amanvillers, à savoir à chacun cent journaux, pour le cultiver, labourer, mettre en nature d'héritages et avec ce à chacun deux journaux de terre en ladite ville d'Amanvillers, pour y bâtir maison, grange et jardin pour illec (là, en cet endroit) nommer et représenter nom de village et communauté à nous appartenant... à charge par lesdits preneurs et leurs successeurs de payer annuellement un chapon, une poule et 12 deniers par chaque maison

Digitized by Google

et grange, deux sols messins par chaque fauchée de pré et deux deniers par chaque jour de terre, le jour de la Saint-Etienne, lendemain de Noël... » (1).

On peut considérer cet acensement *comme le vrai titre de fondation définitive d'Amanvillers.*

De 1698 à 1728, nous relevons encore dans les archives d'autres baux d'accensements avec obligation aux censitaires de bâtir des maisons sur les terrains accensés.

Nous ne nous attarderons pas à citer par le menu ces divers baux, ce que nous en avons dit suffit pour en donner une idée et faire comprendre que le but des Religieux, seigneurs d'Amanvillers, était de créer là un village et que c'est bien à ces bénédictins qu'Amanvillers doit son existence, son ancienne réputation et sa prospérité d'autrefois. Les seigneurs ont donc, on l'a vu, favorisé les habitants, tout en maintenant leurs droits légitimes.

---

(1) Liasse I. Seigneurie — Cart, t. 2. p. 2611, cot. 2. Saint-Vincent,

Digitized by Google

V

AMANVILLERS COMME COMMUNE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION DES COMMUNES. — ORIGINES D'AMANVILLERS COMME COMMUNE. — LES MAIRES. — LES INSTITUTEURS, INSTITUTRICES ET RELIGIEUSES ENSEIGNANTES. — LES ÉCOLES. — LA GARE ET LES CHEFS DE GARE. — LA DOUANE ET LES RECEVEURS DES DOUANES. — LES COMMISSAIRES DE POLICE. — LE BAN, SES SECTIONS ET SES CANTONS. — FLORE ET EVÉNEMENTS DIVERS LES PLUS REMARQUABLES.

Après la chute de l'empire romain, des monarchies barbares s'édifièrent sur les ruines de cette immense nation tombée dans la déchéance la plus radicale. Toutes les classes de la population vouées aux travaux des champs, à l'industrie ou au commerce retombèrent dans un abaissement presqu'aussi complet que dans l'antiquité païenne.

Charlemagne réorganisa l'empire qui lui était échu en héritage, l'agrandit de quelques monarchies barbares et créa l'empire d'Occident, sur le modèle de l'empire romain, moins le paganisme. Déjà, sous son règne. l'organisation en provinces et en communautés commence à prendre une forme plus déterminée.

Mais arrive le Moyen-Age ; la féodalité se constitue, les divers éléments des populations qui, dans les temps antérieurs, ont vécu juxtaposées plutôt qu'unies se fondent ensemble et il se forme

Digitized by Google

pour lors des nations nouvelles, qui mettent le centre de l'Europe à l'abri des invasions barbares et des troubles qui s'ensuivaient d'ordinaire.

C'est alors que, sous l'influence de la civilisation chrétienne, les idées de paix et d'union pénètrent les masses et que se fait, vers les Xe et XIIe siècles, un travail pacifique. On réalise de grands progrès au point de vue de l'union sociale. A la suite de ces progrès, fruits des prédications évangéliques faites par les moines de l'époque, se propage l'esprit de paix, qui devient plus fort de jour en jour. D'autres religieux défrichent le sol inculte ou boisé de notre pays, le convertissent en terres labourables sur lesquelles ils rassemblent, presque toujours autour de leurs monastères, un certain nombre de travailleurs à la tête desquels ils placent un chef ou maire (major), et c'est ainsi que peu à peu se fondent les communautés civiles ou *communes* bien organisées, mais pas encore avec tous les rouages compliqués qu'on y a introduits de nos jours.

On peut donc dire que l'origine des communes remonte haut dans l'histoire ; malheureusement, si, pour certaines de ces agglomérations d'habitants, nous parvenons à reconstituer l'histoire assez complète de leurs débuts, la lignée de leurs chefs spirituels et temporels, il nous est, pour le plus grand nombre, totalement impossible de le faire, faute de documents assez anciens. C'est le cas pour Amanvillers et pour bien d'autres encore. Nous devons donc nous contenter de ce que nous livrent les archives des moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Metz, grâce auxquelles il nous a été possible de rétablir l'histoire d'Amanvillers telle que nous la livrons au public.

Digitized by Google

Bien que nous ne puissions dire exactement l'époque où Amanvillers commença à être considéré comme commune, nous pensons cependant que cette localité fut établie en communauté peu de temps après avoir été donnée à l'abbaye de Saint-Vincent et que jamais, en tant que commune, elle ne fut sous la dépendance d'aucun village voisin.

Les premiers et les seuls seigneurs et maîtres d'Amanvillers furent les Religieux de Saint-Vincent, comme nous l'avons vu précédemment ; or, la première fois que ce village est signalé comme étant seigneurie de l'abbaye messine de Saint-Vincent, c'est en 1177, dans la bulle du pape Alexandre III confirmant les biens du dit monastère. Amanvillers était alors déjà constitué en communauté ayant à sa tête un *chef,* qui dépendait directement des seigneurs. Nous ne trouvons ce chef vraiment désigné pour la première fois sous le titre de *maire* que dans un acte de 1537, où il est parlé des droits du seigneur, du voué et du maire et en divers autres qui suivent, notamment en 1691, où nous voyons le *maire présent* lors de la création du gibet ou signe patibulaire. Une déclaration de 1537 des habitants d'Amanvillers reconnait aux seigneurs le droit de nomination des maires ; preuve donc qu'il y en avait déjà à cette époque et même avant. Tout en constatant qu'en réalité il existe un maire à Amanvillers, dès l'origine de la seigneurie et spécialement quand on y fait des règlements de police, on n'y trouve pas ce premier magistrat communal désigné formellement avant le commencement du XVI^e^ siècle. Quant aux noms de ces honorables employés communaux, nous ne les rencontrons que bien plus

Digitized by Google

tard, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas encore la haute direction du village, mais qu'ils n'étaient que les sous-ordres des seigneurs.

Cependant, en 1721, nous relevons pour la première fois le nom de l'un d'eux : Thomas Huet, qui porte formellement le *titre* de « *maire d'Amanvillers* » et « *fermier des Religieux de Saint-Vincent* ». (Archiv. de Saint-Vincent. Bibliothèque de Metz).

Après cela, il faut arriver à l'année 1803, pour suivre jusqu'à nos jours la lignée complète de ces premiers magistrats de la commune d'Amanvillers ; la voici, telle que nous avons pu, non sans beaucoup de peine, l'établir d'après les registres civils (1) :

1) *Michel Huet* est le premier maire que nous trouvons en fonction à Amanvillers après la Révolution française. Il signe les actes pour la première fois le 4 vendémiaire (26 sept.) de l'an XI de la République française et sa dernière signature est du 17 octobre 1807 ; cependant il fait encore la clôture du registre le 1er janvier 1808 (2).

2) *Sébastien Hayet*, qui vient après lui, signe le

(1) Les registres de la commune d'Amanvillers, contenant les actes d'avant 1870, ont, en partie, disparu ou ont été mutilés pendant la guerre franco-allemande (1870-71). Les soldats se sont plu à en illustrer quelques-uns de réflexions telles que celles-ci : « Ich bin ein lustiger Musketier... » (Reg. 1861 à la fin) ou « Im Jahre 1870 sind die Preussen in Frankreich eingerükt (eingerückt), wir liegen hier in diesem Hause den 5. 10. 70. Karl Ka Musketier der III. Comp. 8. Brandburg. Infanterie Regt. nº 64 Prinz Fried. Karl von Preussen... »

Ce qui est resté de ce désastre, fort regrettable tant pour la commune que pour les historiens, a été rassemblé et conservé grâce au zèle intelligent de M. Burger, instituteur à Amanvillers depuis 1875.

(2) Il rédige lui-même les actes et orthographie Amanvillers : *Manvillers*.

Digitized by Google

premier acte le 29 février 1808 et le dernier le 26 octobre 1815. Il avait alors 61 ans et était marié à Jeanne Bonichon.

3) *Nicolas Robert* lui succède « *comme maire et officier de l'état civile* » *(sic)* et donne sa première signature le 25 décembre 1815. Il reste maire jusqu'en 1825.

4) *François Henrion,* propriétaire de Montigny-la-Grange, exerce les fonctions de maire de 1826 à 1842 et a pour successeur

5) *Nicolas Lerond* qui remplit les mêmes fonctions jusqu'en 1849. A cette date arrive

6) *André-Sébastien Hayet* jusqu'en 1862. Il était né en 1798 et marié à Elisabeth Huet.

7) *Georges-Nicolas Huet* lui succède et reste maire jusqu'en 1896. Pour une raison que nous ne connaissons pas, Jean-Baptiste Hayet, conseiller municipal, remplit « par délégation, pour le maire et l'adjoint, les fonctions d'officier de l'état civil » depuis le 26 août jusqu'au 25 novembre 1870. Georges-Nicolas Huet reprend les fonctions de maire le 7 décembre 1870 et continue à les exercer jusqu'en 1896 (1). Il signe le dernier acte le 6 juin 1896.

8) Le docteur-médecin *François Mosser,* devenu maire après Georges-Nicolas Huet, en 1896, signa le premier acte le 4 août 1896. Il continue à remplir maintenant encore ces fonctions. M. Mosser est né à Neunkirchen, près de Sarreguemines, en 1860, a été reçu docteur en médecine en 1890.

Les adjoints sont en 1840 et 1842 Jean-Baptiste Hagny, de 1857 à 1865 Jean-Baptiste Henrion ;

(1) Il était marié à Anne-Emélie Maritus et était né en 1833 ; il n'avait donc que 29 ans quand il devint maire.

Digitized by Google

du 21 janvier 1872 au 12 octobre 1876 Dominique Darot ; du 12 octobre 1876 au 19 septembre 1881 Jean-Nicolas Legros ; du 19 septembre 1881 à 1896 Nicolas-Désiré Darot, et depuis 1896 Emile Nô. Comme on peut le remarquer, les habitants d'Amanvillers n'aiment pas les changements dans l'administration de leur commune et, comme on va le voir, ils tiennent aussi à conserver longtemps leurs instituteurs.

Jusqu'en 1777, nous ne trouvons dans les archives le nom d'aucun *régent d'école*, comme on disait alors. A cette date seulement, nous relevons le nom de :

1) *Jean Henry*, «*régent d'école d'Amanvillers*», 8 janvier. Il enseigna sans doute à Amanvillers jusque vers 1782, époque à laquelle nous trouvons le nom de

2) *Cuny Bourgeois*, le 6 décembre 1782 (1). Il eut deux fils qui devinrent instituteurs ; l'un *Nicolas Bourgeois* exerça à *Batilly* en 1818, et l'autre *Dominique Bourgeois à Abéville* près de Conflans-en-Jarnisy la même année. Celui-ci était l'aîné. Il était marié à Françoise Cadet, qui mourut en 1818 (13 mars) après son mari. Il dut rester à Amanvillers jusque vers 1815 et y mourir. Après lui nous trouvons

3) *Jean-Baptiste Simon* y remplissant les fonctions d'instituteur. Simon était marié à Françoise Ravenel dont il eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Jean-Baptiste-Georges Simon naquit le 5 novembre 1819 ; il avait eu le 24 février 1817 une fille du

(1) Il signe *Cuny* et un acte l'appelle *Quirin*, les registres de Vernéville le nomment aussi *Cuny*.

Digitized by Google

nom de Jeanne. Entre Simon et l'instituteur Legros, il n'y en eut aucun autre, croyons-nous.

4) En 1835, *Jean-Nicolas Legros* est à la tête de l'école d'Amanvillers. Il se maria à Vernéville le 19 janvier 1836 avec Marie-Catherine Léonard, couturière. Il rédigea les actes civils avec soin et resta instituteur dans la même commune jusqu'en 1872.

5) *Joseph Louter* succéda à Jean-Nicolas Legros. Il exerça les fonctions d'instituteur jusqu'en mars 1875, puis devint instituteur à l'école des sourds-muets de Metz (Taubstummenanstalt) où il est encore.

6) *Joseph Burger* succéda à Louter en mars 1875. Depuis cette époque, il exerce encore les fonctions d'instituteur à Amanvillers ; espérons que sa santé lui permettra encore longtemps de remplir cette importante charge.

Jusqu'en 1883, il n'y avait à Amanvillers qu'une seule classe comprenant garçons et filles. La population s'étant accrue, on nomma en 1883, le 11 juillet, une institutrice laïque et, dès lors, il y eut deux classes distinctes.

1) *Marie Reuter*, fille d'un instituteur trévirois, exerçant à Biever, fut la première institutrice d'Amanvillers. Elle prit possession de ce poste le 24 juillet 1883, après avoir occupé, immédiatement auparavant, celui de Mondelange. Elle ne resta que cinq ans environ.

2) *Marguerite Altmeyer*, venant de Saint-Bernard, annexe d'Aboncourt, fille du percepteur Altmeyer, fut nommée à Amanvillers le 4 septembre 1888.

3) Déjà le 3 juillet 1889, elle fut remplacée par *Philomène Mouth* qui sortait de l'école normale.

Digitized by Google

Cette jeune institutrice, à qui ses qualités et son intelligence promettaient un bel avenir, mourut la même année. Elle était fille de M. Mouth L., instituteur à l'école Saint-Vincent de Metz.

4) *Marguerite Altmeyer* revint de nouveau, en 1889, et resta jusque vers la fin de novembre 1890, époque de son mariage avec M. Kintzinger, professeur au Lycée de Metz.

De novembre 1890 au mois d'avril 1891, la classe des filles fut tenue par l'instituteur.

Après bien des démarches de tous genres, des difficultés de toutes sortes, la population d'Amanvillers, qui désirait avoir des religieuses comme institutrices, vit ses vœux exaucés. La congrégation des Sœurs de Sainte-Chrétienne de Metz fut chargée de pourvoir d'une sœur enseignante l'école des filles d'Amanvillers.

1) La première religieuse-institutrice fut Sœur *Marie-Théobald*, née *Elisabeth Weyland*. Nommée le 28 mars 1891, elle prit possession de son poste le 7 avril de la même année ; elle l'occupa jusqu'au mois d'avril 1907, époque à laquelle elle fut nommée à Rixingen.

2) Sœur *Anna-Mathias*, née *Margareta Neyen*, fut nommée le 9 avril 1907. Elle remplit encore (1911) les fonctions d'institutrice à Amanvillers.

Une école d'asile pour les plus petits enfants des deux sexes fut créée à Amanvillers en 1891, le 1er octobre. Le 2 du même mois, arrivait, comme première directrice de cette école enfantine, Sœur *Anna-Louise*, née *Anna Hubert* qui, en 1897, le 20 septembre, fut remplacée par Sœur *Delphine*, *Anna Girten*. Celle-ci eut comme remplaçante, le 18 septembre 1899, Sœur *Zita*, Eugénie Kirch.

Digitized by Google

La première maison d'école des garçons était située à côté de l'ancienne église ; c'est la boucherie tenue par Emile Lion, jusqu'en mai 1911.

En 1876, le 6 août, on mit en adjudication l'école actuelle des garçons qui fut occupée dès l'année suivante.

Celle des filles fut bâtie en 1890-91, sur l'emplacement même de l'ancienne église, dont on mit à profit ce qui était encore assez solide, de sorte qu'une partie des murs de l'église resta et fut transformée pour servir à la nouvelle école.

Les Sœurs de Sainte-Chrétienne, à côté des deux écoles, s'occupent encore, dans un petit ouvroir, à donner des leçons de travaux manuels aux jeunes filles d'Amanvillers et même à celles des environs, qui le désirent. Elles rendent donc, par là, de grands services aux familles qui ne peuvent pas ou ne veulent pas envoyer leurs fillettes au pensionnat.

Déjà, lorsqu'éclata la guerre franco-allemande de 1870-71, la ligne de chemin de fer de Metz à Verdun avait une halte à Amanvillers et une modeste gare, qui est la maison des postes actuelle. En 1873 une gare plus grande fut bâtie, quand on vit que le commerce et l'industrie prenaient plus d'importance au Pays-Haut.

Voici les noms des chefs de gare qui se succédèrent depuis l'établissement de la gare :

1) Krembs
2) Schiers
3) Vogelmann
4) Schmidt
5) Sander
6) Hellwig

Digitized by Google

7) Höch
8) Beemelmans
9) Köhler, depuis le 6 novembre 1900
10) Hamm, depuis le 18 mars 1910.

Amanvillers étant devenue la première station-frontière, on dut aussi établir à la gare un poste de douane (Nebenzollamt I), avec un receveur à la tête. Les divers receveurs qui se sont succédés depuis la fondation de ce bureau-frontière sont :

1) Sonntag
2) Schneider
3) Mertens
4) Kaumann
5) Bernard
6) Blasius
7) Schrape
8) Brausch, depuis 1903.

Depuis 1888, un commissaire de police de frontière (Grenzpolizeikommissar) a été établi à Amanvillers, ainsi que deux gendarmes.

Les commissaires de police ont été successivement :

1) Bruckmann, du 4 avril 1888 au mois d'octobre 1891,
2) von Münster, de novembre 1891 à décembre 1892,
3) Szagger, de janvier 1893 à septembre de la même année,
4) Rupprecht, d'octobre 1893 à juin 1896,
5) Koss, de juillet 1896 à septembre 1897,
6) Nordmann, de septembre 1897 à mai 1901,
7) Karpinski, d'octobre 1901 à juillet 1903,
8) Gropengiesser, d'octobre 1903 au 31 mars 1911,
9) Beck, depuis le 1er avril 1911.

Digitized by Google

Après avoir parlé de l'administration communale d'Amanvillers et de divers employés qui y exercent leurs fonctions respectives, il nous faut dire quelques mots du ban de cette commune et de ses différentes productions.

Le ban d'Amanvillers a été cadastré en 1808 et en 1847. Le premier cadastre a été exécuté par Watrin et Gaudrez, le second par Coppin, géomètre (1).

D'après l'état du dernier plan cadastral, dressé le 7 septembre 1847, le ban se divise en trois sections : A, B, C. Chacune de ces sections se divise elle-même en plusieurs cantons, ainsi répartis et dénommés :

SECTION A, dite DES RAPPES (311 hect. 09 ares 70 c.) :
(Vers les bans de Norroy, Saint-Privat-la-Montagne et Saulny.)

1. Champ banal
2. Tréveilleuil
3. La Mâche
4. Fond des Genièvres
5. Champ Robenot
6. Roppière
7. Terres blanches
8. Grand Laurent
9. Derrière la croix
10. Pariotte
11. Fond des encourus
12. Fond de Toc
13. Les Rappes
14. La Taverne
15. Rayut
16. Les carrières
17. Bois Saint-Jean
18. Fond l'Abbé
19. Les Chenevières
20. Bois Saint-Vincent
21. Vallée de Montvaux.

(1) En novembre 1752, le roi de France Louis XV et Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, avaient, d'un commun accord, fait procéder à la « division et séparation d'Amanvillers (France) et des bans voisins de la Lorraine ». La même année, un abornement avait été fait entre Amanvillers, Champenois et Montigny-la-Grange. Un pied-terrier nouveau avait aussi été dressé en 1759, par les soins du Bailli de l'abbaye de Saint-Vincent, d'Eschamps de Villers, avocat au Parlement de Metz.

Digitized by Google

On remarquera que quelques-uns de ces noms indiquent le propriétaire ancien du fonds : Le *Bois Saint-Jean* était sans doute la propriété du *Petit-Saint-Jean* de Metz, comme le *Fond l'Abbé* et le *Bois Saint-Vincent* appartenaient probablement à l'Abbaye de Saint-Vincent de Metz.

SECTION B, dite D'AMANVILLERS (394 hect. 17 ares, 64 cent.).

(Vers la route de Vernéville, Montigny-la-Grange, Châtel-St-Germain, Envie et Champenois.)

1. La Justice
2. Pré du Vatny
3. Derrière le vieux chemin (ancienne voie romaine)
4. Boissy blanc
5. Rayu Chollu
6. Le neuf Pré
7. Sur Mâchire (vers l'emplacement de l'ancienne léproserie)
8. Champ d'Argent
9. Terres Blanches
10. Pré la Dame
11. Pré de la Mâche
12. Pièce Saint Germain
13. Pré à l'Huile
14. Haut Jacques
15. Les Renards
16. Derrière les jardins
17. Amanvillers
18. La Tannerie
19. La Rochelle
20. Pré de la Rochelle
21. Le Gué
22. Lindière
23. Sur le chemin de Champenois
24. Pré des échevins
25. Pré pourri
26. Rayut le boucher
27. Champrèle
28. Champ Nouillon
29. Sur le Gué
30. Haie le Maire
31. Sur les Hallés
32. Champ battant
33. Champ l'Atre
34. Bois Saint-Vincent
35. Bois de Montigny
36. Chaud pré
37. Pièce du Pré Pourri
38. Montigny-la-Grange
39. La grand Chevée
40. La petite Chevée
41. Petit Pré
42. Rayut
43. Pièce Margot.

Notons aussi, pour ce qui concerne les cantons

Digitized by Google

de cette section B, que certaines dénominations telles que : *Derrière le vieux chemin, Sur Mâchire, La Tannerie* .. etc., rappellent l'existence d'une route ancienne *(le vieux chemin)* d'une léproserie (*Machire* = masure des lépreux), d'une tannerie (La Tannerie) ; d'autres nous indiquent quels étaient autrefois les propriétaires de ces terrains : *Pré la Dame*, *Pré Saint-Germain* (du prieuré de St-Germain), *Bois de Montigny*, (de la propriété du même nom). Ce nom *Champ l'Atre* ne rappelle-t-il pas peut-être l'emplacement d'un ancien cimetière ou *âtreï*, servant à Montigny-la-Grange ? (1).

Cette section B est la plus considérable en étendue et comprend le village lui-même.

SECTION C, dite DE CHAMPENOIS (266 hect. 59 ares 75 cent.)

(Vers Envie, Champenois, la route de Vernéville et le ban d'Habonville).

1. Bois de Champenois
2. Devant le Bois d'Habonville
3. Devant le Bois de Champenois
4. Les longs champs
5. La grande Côte
6. Pièce de Pourceau
7. La Fourrière
8. Pré la Porte
9. La petite Côte
10. Pré du Patural
11. La Couleuvre
12. Champenois
13. La Gargasse
14. Pré le Dîme
15. Pré de Genicourt
16. Devant le Bois d'Envie.

La contenance du ban, d'après l'état de sections du 22 septembre 1847, se répartit de la façon suivante :

(1) En 1634, on appelait encore au pays messin le cimetière « *atrée* ». (Journal de Jean Bauchez).

Digitized by Google

	hect.	ares	cent.	
1. Terres	602	82	06	Parties imposables
2. Prés	50	92	88	
3. Bois	292	48	60	
4. Plantations	—	2	81	
5. Vergers	2	81	19	
6. Jardins	5	38	75	
7. Chemins d'exploitation réunis aux terres	—	—	—	
8. Pièces d'eau	—	38	26	
9. Friches	—	42	66	
10. Mares	—	42	11	
11. Sol des maisons	2	43	02	
	958	12	34	
1. Chemins	13	14	84	non imposables
2. Rivières et ruisseaux	—	40	70	
3. Eglise	—	2	14	
4. Cimetière	—	2	47	
5. Presbytère et maison d'école.	—	14	60	
Total général de la commune	971	87	09	

Total général du revenu :

Biens-fonds soumis à l'impôt pour 1903=956 hect. 64 ares 52 cent., avec un rapport de *M* 32 729,93 ; valeur du rapport des bâtiments : *M* 28 410.

Biens-fonds exempts d'impôts pour 1903=32 ares 02 cent. avec une valeur de rapport des bâtiments de *M* 900.

Biens-fonds soumis à l'impôt pour 1909=933 hect. 49 ares 52 cent., avec un rapport de *M* 32 146,16; valeur du rapport des bâtiments *M* 31 585.

Biens fonds exempts d'impôts pour 1909 :

23 hect. 35 ares 72 cent. — rapport= *M* 32 146,16
14 » 10 »

Valeur de rapport des bâtiments *M* 900.

Digitized by Google

La totalité du ban d'Amanvillers est donc de 971 hectares 87 ares 09 cent., avec un revenu brut moyen de 30.400 M. environ.

Les principaux propriétaires sur le ban sont : Huet, Hagny, Henrion, Darot, Mogenot, Pürnow... etc.

Les bans de Norroy, Saint-Privat-la-Montagne et Sainte-Marie-aux-Chênes limitent au nord celui d'Amanvillers ; ceux de Habonville et Saint-Ail (1) le limitent à l'ouest, ceux de Vernéville et Châtel-Saint-Germain au sud et celui de Saulny à l'est.

Sur le ban d'Amanvillers, des carrières importantes et ouvertes depuis des siècles fournissent à la Lorraine et en d'autres contrées une excellente pierre de construction. Ces carrières, dont nous avons déjà parlé, sont maintenant au nombre de quatre en pleine exploitation. Nommons celle de Trompert & Cie (Sablon), celle de Gartieser (Arzweiler), celle de Haas & Schott (Ban-Saint-Martin), celle de Könitz.

Outre la pierre à bâtir, le ban d'Amanvillers fournit encore à la flore lorraine des céréales diverses et de nombreuses plantes et fleurs.

Les céréales : blé, seigle, avoine, orge y donnent d'abondantes récoltes, grâce à la fécondité du ban, à la terre très fertile et aux soins intelligents dont les entourent les cultivateurs du pays. Le terrain, un peu pierreux, donne une excellente pomme de terre recherchée pour ses qualités et sa délicatesse. En fait d'autres cultures, on ne peut guère signaler que celle de la betterave fourragère, des prairies artificielles : sainfoin, trèfle, luzerne. Quant aux prairies naturelles, elles sont peu nom-

(1) Canton de Briey (France).

Digitized by Google

breuses, par suite du manque de cours d'eau et de la sécheresse du sol sur ce plateau élevé. Les arbres fruitiers sont relativement peu nombreux, ne réussissent pas très bien, périssent facilement ou sont peu productifs à cause des gelées tardives. Le pommier est celui qui résiste le mieux ; le poirier vit peu longtemps et produit fréquemment des fruits noueux. Le prunier est assez résistant et fertile, le mirabellier, le pêcher restent d'ordinaire malingres et sans grand rapport, le quetschier, semble t-il, résisterait mieux au climat de ce pays. Le noyer y est rare à cause de son improductivité presqu'habituelle à la suite des gelées. Le cerisier est à peu près aussi peu cultivé que le noyer pour la même raison, excepté sur la route de Montvaux.

Les forêts, sauf de rares exceptions, ne donnent pas des arbres de belle venue, surtout le chêne qui presque partout, sur ce haut plateau, est rabougri et peu lancé. Le hêtre serait l'essence forestière qui réussirait peut-être le mieux. On trouve à Amanvillers peu ou point de sapins et de pins silvestres. Les lisières des bois produisent le genêt à balai. Le Mûrier noir (Morus nigra), la Belladone et la Stramoine poussent principalement dans les anciennnes carrières, ainsi que l'Hellébore fétide (Helleborus fœtidus). Le Framboisier sauvage se rencontre encore assez fréquemment dans les jeunes taillis.

Citons encore l'Anémone pulsatille violette, l'Anémone silvie (dans les bois), l'Hépatite (dans la vallée de Montvaux), l'Adonis d'été, les diverses Renoncules (des bois, des champs, des ruisseaux), la Nielle des champs, le Pied d'alouette (dans les céréales), le Coquelicot, la Chélidoine éclaire (Che-

Digitized by Google

lidonium majus), (autour du village, le long des murs), la Fumeterre officinale (Fumaria officinalis — dans les jardins cultivés, les champs de pommes de terre), la Violette des haies, l'Œillet des chartreux (Dianthus carthusianorum — prés secs et pâquis), la Mauve sauvage, la Silène à calice enflé (Silena inflata), la Stellaire intermédiaire (Stellaria media — mouron des oiseaux), le Millepertuis (Hypericum perforatum), l'Oxalis oseille (Oxalis acetosella = pain de coucou, surelle, alleluia), l'Ononis rampant (Ononis repens – Arrête-bœuf — râbieu en patois), la vesce des haies et des bois, la Reine des prés (Spirea ulmaria – dans les prés humides, au bois d'Habonville, le long du ruisseau), le Fraisier des bois, l'Aigremoine (Agrimonia eupatoria ou officinalis), le Rosier des chiens (Rosa canina — dans les haies, les carrières... etc.), l'Aubépine (Cratægus oxyacantha), le Sorbier, l'Alisier, la Saxifrage granulée (Saxifraga granulata), le Thym, le Serpolet, la Sauge officinale... etc., etc., sans parler des diverses espèces de chardons qui ornent parfois d'une façon si piquante et si désagréable les orges et les avoines ou les blés, au grand déplaisir des moissonneurs.

Comme on le voit, la flore d'Amanvillers ne manque pas de charme et de variétés, et nous sommes loin d'avoir noté toutes les fleurs, petites et grandes, qui ornent son ban et ses bois..., il eut fallu citer à peu près toutes les fleurs et plantes de notre belle Lorraine, sauf les plantes aquatiques proprement dites et celles spéciales au pays des Vosges. Quant à celles cultivées dans les jardins, il serait très difficile de les énumérer en détail.

La faune ou ensemble des animaux vivant sur

Digitized by Google

le ban, n'est pas très variée et n'a rien de plus intéressant que dans les autres localités. Nous trouvons sur le territoire d'Amanvillers, en plaine ou dans les bois : la caille, la perdrix, l'alouette, le pinson, le chardonneret, la bergeronnette ou hoche-queue, le verdier, la pie, le moineau, la mésange charbonnière et celle à tête bleue, la linotte, le bouvreuil, le geai, en été l'hirondelle de fenêtre et celle de cheminée, l'étourneau, le corbeau et la corneille (en foule énorme), le coucou, le pigeon et la tourterelle, le pic ou tape-bois, le roitelet, la bécasse et en général tous les oiseaux sauvages de la Lorraine, sauf les oiseaux aquatiques... Les oiseaux de basse-cour sont les mêmes que dans le reste du pays.

Quant aux bêtes à poils, nous rencontrons le lièvre, le renard, le sanglier et le chevreuil et les animaux de ferme élevés en Lorraine, à l'exception de l'âne et du mulet, qui sont inconnus sur le haut plateau.

Les reptiles, tels que la couleuvre à collier, l'orvet, le lézard sont assez communs dans les vieilles carrières, où l'on trouve même parfois la vipère commune, mais moins fréquemment toutefois que sur les collines de Châtel-Saint-Germain.

Les batraciens comme la grenouille, le crapaud, la rainette ou grenouille verte ne sont pas en très grand nombre.

L'agriculture a aussi des ennemis dans les limaces, petites et grandes, qui ravagent parfois les denrées, comme partout ailleurs.

Les insectes sont les mêmes que dans les autres contrées de la Lorraine, ainsi que les rongeurs : rats, souris, mulots... etc., qui se développent peut-

Digitized by Google

être plus facilement qu'ailleurs à cause de la sécheresse du sous-sol.

Sous le rapport linguistique, Amanvillers a un patois peu différent de celui des villages environnants et qui n'a que peu de rapport avec le patois messin; au contraire, il a de grandes ressemblances avec les patois roman et barrois.

On y rencontre peu de mots venant de l'allemand, peu de racines et de tournures germaniques. Bien des mots, même, sont presque français, ce qui permet aux nouveaux venus d'apprendre rapidement cet idiome.

Pour intéresser les philologues et peut-être amuser les curieux, on nous permettra de donner ici un court aperçu de la grammaire patoise de cette localité. Tout d'abord, faisons remarquer que, dans le patois d'Amanvillers, on rencontre l'*h* aspiré, par exemple : ló héricot = le haricot, comme en français. De plus, comme dans le patois messin, le *ch* est aussi aspiré et guttural.

1. L'article simple est *ló*, pour le masculin, et se prononce à peu près comme en italien, d'une manière brève, exemple : ló ciel = le ciel. Pour le féminin, l'article simple est *lé* qui se prononce comme dans le mot français l'étang ; exemple : *lé fome* = la femme ; pour le pluriel des deux genres, l'article est *les*, que l'on prononce comme en français ; exemple : *les zómes* = les hommes.

L'article contracté *du* se rend, dans ce patois, par *dont*, exemple : dont pée = du pain ; ces deux *ée* se prononcent comme dans *armée*.

Des a la même prononciation qu'en français, *au* et *aux* aussi, exemple : *au haut chémin*.

L'article se décline comme il suit et le nom qui

Digitized by Google

le suit ne prend aucune désinence en changeant de cas :

Ló peyre : le père	lé meyre : la mère
dont peyre : du père	dé lé meyre : de la mère
au peyre : au père	é lé meyre : à la mère
ló peyre : le père	lé meyre : la mère.

L'article se place d'ordinaire devant les noms propres de personnes et les noms communs; exemple : ló Joseph, ló Paul = le Joseph, le Paul, au lieu de Joseph, Paul.

Devant les noms de villes, l'article est supprimé; exemple : çó Thionvelle = c'est Thionville, on le placera toutefois, comme en français, devant les noms de fleuves et de rivières.

Dans les noms de villes rarement prononcés, on laissera la désinence comme en français, cependant les noms terminés en *ville* se traduiront par *velle;* exemple : *Vionville* = Vionvelle, Rezonville = Rezonvelle.

2. Le nom, comme en français, est masculin ou féminin ; le neutre est inconnu : *ló chémin, lé coûte* = le chemin, la côte.

L'apostrophe s'emploie, dans cet idiome, à peu près comme dans la langue française, pour éviter la dissonance des hiatus : *l'óme* et pas *ló óme* = l'homme, *l'âou* et pas *lé âou* = l'eau.

3. Comme en français, les adjectifs sont *qualificatifs* ou *déterminatifs*. Les premiers servent à exprimer aussi la qualité d'une personne, d'une chose : *ló manre offant* = le mauvais enfant, *lé bonne âou* = la bonne eau.

Les adjectifs *déterminatifs* sont ceux qui déterminent les noms en y ajoutant une idée d'indication, de possession... etc. Ils sont aussi démonstra-

Digitized by Google

tifs, possessifs, numéraux et indéfinis, comme en français ; exemple : obéir é s' peyre = obéir à son père.

Les adjectifs démonstratifs sont: çó = çó ch'vaulé = ce cheval-là, c' t' ôme-lé = cet homme-là. Presque toujours, on y ajoute le mot *lé,* là, pour marquer la désignation, que d'habitude le geste accompagne.

Pour le pluriel des deux genres, on emploie *ces,* en ajoutant aussi le mot *lé*, exemple : ces fómes-lé = ces femmes-là, ço mey-lé = ce jardin-là.

Les adjectifs *possessifs* servent à déterminer les noms, en y ajoutant l'idée de possession ; ils sont en même nombre qu'en français ; exemples :

MASCULIN	FÉMININ	PLURIEL DES DEUX GENRES
mó : mon	mé : ma	mes : mes
tó : ton	té : ta	tes : tes
çó : son	çé : sa	ses : ses

Exemples : Mó couté : mon couteau, tó couté : ton couteau, çó couté : son couteau.

Mé pipe : ma pipe, té pipe : ta pipe, çé pipe : sa pipe.

Mes zoffants : mes enfants, tes zoffants : tes enfants, ses zoffants : ses enfants.

Les adjectifs *numéraux* déterminent une idée de quantité ou de rang ; ils sont *cardinaux* ou *ordinaux* et marquent l'ordre ou le rang.

Les adjectifs *numéraux-cardinaux* sont, dans le patois d'Amanvillers :

inque : un,
dóou : deux,
treûhche : trois (aspiration gutturale),
quouette : quatre,
cinq : cinq,
hchihche : six (double aspiration gutturale),

Digitized by Google

sept : sept,
huit ou ut : huit,
nieuf : neuf.
dihche : dix (aspiration gutturale),
onze : onze,
dosse : douze,
treize : treize,
quétorze : quatorze... etc.

Les adjectifs *numéraux-ordinaux* sont :

ló premi : le premier,
ló doouzieume : le deuxième,
ló treuzieume ou ló treuhghieume : le troisième (aspiration gutturale dans le 2d),
ló quouéttrieume : le quatrième,
ló cinquieume : le cinquième,
ló hchighieume : le sixième,
ló septieume : le septième,
ló huitieume ou l'utieume (peu usité en cette deuxième locution) : le huitième... etc.

Les adjectifs *indéfinis* déterminent les noms d'une manière vague et générale ; ce sont :

in : un ; tel : tel ; quel ou queil ; certain : certain ; nul et nulle : nul et nulle ; chéque : chaque... etc.

Blanc se dit *bian* au masculin, blanche : bianche au féminin ; frais : frohche (avec aspiration gutturale).

Le pluriel dans les adjectifs se forme comme en français.

4. Le pronom est un mot qui tient la place du nom et en prend le genre et le nombre. Il représente les individus sans les nommer par leurs noms propres. Il est *personnel, démonstratif, possessif, relatif, indéfini :*

PRONOMS PERSONNELS

SINGULIER	1re	personne :	jé : je
	2e	»	té : tu
	3e	»	i : il

Digitized by Google

PLURIEL { 1re personne : jé : nous
2e » vé : vous
3e » i : ils

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

MASCULIN-SINGULIER		FÉMININ-SINGULIER	
ló çu	: celui	lé çu	: celle
ci d' c'ett	: celui-ci	çé t' çett'	: celle-ci
ci t' létt	: celui-là	çé t' lett'	: celle-là.
çólh	: ce		
çoçé	: ceci		
çolé et c'lé	: cela		

MASCULIN-PLURIEL		FÉMININ-PLURIEL	
les çu	: ceux	les çu	: celles
ces t' cettes	: ceux-ci	ces t' cettes	: celles-ci
ces t' lettes	: ceux-là	ces t' lettes	: celles-là.

Les *pronoms possessifs*, qui marquent la possession des objets qu'ils représentent, sont :

MASCULIN-SINGULIER		FÉMININ-SINGULIER	
Ló mienn	: le mien	lé mienne	: la mienne
ló tienn	: le tien	lé tienne	: la tienne
ló sienn	: le sien	lé sienne	: la sienne
ló nott	: le nôtre	lé nott	: la nôtre
ló vott	: le vôtre	lé vott	: la vôtre
ló zaou	: le leur	lé zaou	: la leur.

MASCULIN-PLURIEL		FÉMININ-PLURIEL	
les mienn	: les miens	les miennes	comme en français
les tienn	: les tiens	les tiennes	
les sienn	: les siens	les siennes	
les nott	: les nôtres	les nottes	: les nôtres
les vott	: les vôtres	les vottes	: les vôtres
les zaou	: les leurs	les zaou	: les leurs.

Les *pronoms relatifs*, qui servent à relier le mot auquel ils se rapportent à ceux qui suivent, sont :

MASC. SING. { Lóqueil : lequel
donqueil : duquel
auqueil : auquel

FÉM. SING. { léqueil : laquelle
déléqueil : de laquelle
éléqueil : à laquelle.

PLURIEL MASCULIN
Lesqueils : lesquels
desqueils : desquels
auxqueils : auxquels.

FÉM. { comme au masc. plur. pour la prononciation.

Digitized by Google

Des deux genres et des deux nombres :

Qué	: qui	dont	: dont
qué	: que	éioou	: où
quouai	: quoi.		

Quand le *pronom relatif* est en même temps *interrogatif*, il ne se prononce pas toujours de la même façon :

Exemple : Qui est-ce ? : qui qu' ço ? — Que me voulez-vous ? : Quossqué vé m' voleu ?

Les *pronoms indéfinis*, représentant des êtres en général, sont :

On : on ; *chaiquin* : chacun ; *pehchhoûne* : personne ; *rié* : rien ; *tortu* : tous ; *quiconque* : quiconque ; *qué-quinque* : quelqu'un... etc.

5. Verbes : Le verbe marque l'action ou l'état. Le patois d'Amanvillers fait le même usage du verbe et, comme en français, le verbe a *cinq* modes : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le subjonctif, l'infinitif. Il a deux nombres : le singulier et le pluriel, trois personnes pour le singulier, autant pour le pluriel. Enfin, on peut y distinguer *quatre* conjugaisons : la première en *ey*, exemple : *chantey* = chanter, *aimey* = aimer ; la seconde en *ir*, exemple : finir = finir ; la troisième en *eur*, exemple : *réceur* = recevoir ; la quatrième en *de : rende* = rendre, ***moûde*** = mordre.

Il y aussi *deux* verbes *auxiliaires : êtl* = être, *aouer* = avoir.

CONJUGAISON DU VERBE *ÊTT* = ÊTRE.

PREMIER MODE.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Jé su : je suis.
Tó : tu es.
Ló : il est.
J'otant : nous sommes.
Vóteu : vous êtes.
I sont : ils sont.

Digitized by Google

IMPARFAIT.

J'óteu : j'étais.
T'óteu : tu étais.
L'óteu : il était.
J'ótins : nous étions.
Votins : vous étiez.
L'ótint : ils étaient.

Pas de passé défini.

PASSÉ INDÉFINI.

J'à étu : j'ai été.
Tes étu : tu as été.
Lé étu : il a été.
J'évant étu : nous avons été.
Véveu étu : vous avez été.
L'on étu : ils ont été.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'éreu étu : j'eus été.
T'éreu étu : tu eus été.
L'éreu étu : il eut été.
J'érin étu : nous eûmes été.
Vérin étu : vous eûtes été.
L'érin étu : ils eurent été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'éveu étu : j'avais été.
T'éveu étu : tu avais été.
L'éveu étu : il avait été.
J'évin étu : nous avions été.
Vévin étu : vous aviez été.
L'évin étu : ils avaient été.

FUTUR PRÉSENT.

Jé s'ra : je serai.
Té s'rez : tu seras.
I s'ré : il sera.
Jé s'ran : nous serons.
Vé s'reu : vous serez.
I s'ront : ils seront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'éra étu : j'aurai été.
T'érez étu : tu auras été.
L'éré étu : il aura été.
J'éran étu : nous aurons été.
Véreu étu : vous aurez été.
L'éron étu : ils auront été.

DEUXIÈME MODE.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Jé s'reu : je serais.
Té s'reu : tu serais.
I s'reu : il serait.
Jé s'rin : nous serions.
Vé s'rin : vous seriez.
I s'rin : ils seraient.

PASSÉ 1re ET 2e FORME
comme le passé antérieur.

TROISIÈME MODE.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

O : sois (peu usité), on dit plutôt *tâche d'étt.*
ótant : soyons.
óteu : soyez.

QUATRIÈME MODE.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Qué j' ce : que je sois.
Qué t' ce : que tu sois.
Qui ce : qu'il soit.
Qu'j'ótinse : que nous soyons.
Qu' v'otinse : que vous soyez.
Qué l'ótinsent : qu'ils soient.

IMPARFAIT.

Qué j' fe : que je fusse.
Qué t' fe : que tu fusses.
Qui fe : qu'il fût.
Qué j'otinse : que nous fussions.
Qué v'otinse : que vous fussiez.
Qui finsent : qu'ils fussent.

PASSÉ

Qué j'aye étu : que j'ai été.
Qué t'aye étu : que tu aies été
Qué l'aye étu : qu'il ait été.

Digitized by Google

Qué j'évinse étu : que nous ayons été.
Qué vévinse étu : que vous ayez été.
Qué l'évinsent étu : qu'ils aient été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Qué j'éveuse étu : que j'eusse été.
Qué t'éveuse étu : que tu eusses été.
Qué l'éveuse étu : qu'il eût été.

Qué j'évinse étu : que nous eussions été.
Qué vévinsse étu : que vous eussiez été.
Qué l'évinssent étu : qu'ils eussent été.

CINQUIÈME MODE.

INFINITIF PRÉSENT.

Êtt : être.

PASSÉ.

Êt' étu : être été.

PARTICIPE PASSÉ.

Étu : été.

CONJUGAISON DU VERBE *OOUÈR* = AVOIR.

PREMIER MODE.

INDICATIF.

PRÉSENT.

J'â : j'ai.
T'es : tu as.
Lé : il a.
J'évan : nous avons.
V'éveu : vous avez.
L'on ou l'évont : ils ont.

IMPARFAIT.

J'éveu : j'avais.
T'éveu : tu avais.
L'éveu : il avait.
J'évin : nous avions.
Vévin : vous aviez.
L'évin : ils avaient.

Pas de passé défini.

PASSÉ INDÉFINI.

J'â évu : j'ai eu.
Té évu : tu as eu.
Lé évu : il a eu.
J'évan évu : nous avons eu.
Veû évu : vous avez eu.
L'on évu : ils ont eu.

Pas de passé antérieur.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'éveu évu : j'avais eu.
T'éveu évu : tu avais eu.
L'éveu évu : il avait eu.
J'évin évu : nous avions eu.
V'évin évu : vous aviez eu.
L'évin évu : ils avaient eu.

FUTUR PRÉSENT

J'érâ : j'aurai.
T'érez : tu auras.
L'éré : il aura.
J'éran : nous auron .
V'éreu : vous aurez.
L'éront : ils auront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'éra évu : j'aurai eu.
T'érez évu : tu auras eu.
L'éré évu : il aura eu.
J'éran évu : nous aurons eu.
V'éreu évu : vous aurez eu.
L'éron évu : ils auront eu.

DEUXIÈME MODE.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

J'éreu : j'aurais.
T'éreu : tu aurais.
L'éreu : il aurait.

Digitized by Google

J'érin : nous aurions.
Vérin : vous auriez.
L'érin : ils auraient.

PASSÉ (1re forme).

J'éreu évu : j'aurais eu.
T'éreu évu : tu aurais eu.
L'éreu évu : il aurait eu.
J'érin évu : nous aurions eu.
Vérin évu : vous auriez eu.
L'érin évu : ils auraient eu.

Pas de passé (2e forme) comme la première.

TROISIÈME MODE.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Aye : aie.
Évan : ayons.
Éveu : ayez.

QUATRIEME MODE.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Qué j'aye : que j'aie.
Qué t'aye : que tu aies.
Qué l'aye : qu'il ait.
Qué j'évinse : que nous ayons.
Qué vévinse : que vous ayez.
Qué l'évinsent : qu'ils aient.

IMPARFAIT.

Qué j'éveusse : que j'eusse.
Qué t'éveusse : que tu eusses.
Qué l'éveusse : qu'il eût.
Qué j'évinsse : que nous eussions.
Qué vévinsse : que vous eussiez.
Qué l'évinssent : qu'ils aient.

PASSÉ.

Qué j'éveusse évu : que j'aie eu.
Qué t'éveusse évu : que tu aies eu.
Qué l'éveusse évu : qu'il ait eu.
Qué j'évinsse évu : que nous ayons eu.
Qué vévinsse évu : que vous ayez eu.
Qué l'évinssent évu : qu'ils aient eu.

PLUS QUE-PARFAIT *comme le passé.*

CINQUIÈME MODE.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Oouèr : avoir.

PASSÉ.

Oouèr évu : avoir eu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Ayant : ayant.

PARTICIPE PASSÉ.

Ayant évu : ayant eu.

PREMIÈRE CONJUGAISON EN *EÏ* = ER.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Jé chante : je chante.
Té chante : tu chantes.
I chante : il chante.
Jé chantan : nous chantons.
Vé chanteu : vous chantez.
I chantent : ils chantent.

IMPARFAIT.

Jé chanteu : je chantais.
Té chanteu : tu chantais.
I chanteu : il chantait.
Jé chantin : nous chantions.
Vé chantin : vous chantiez.
I chantin : ils chantaient.

Digitized by Google

Pas de passé défini comme l'imparfait.

PASSÉ INDÉFINI.

J'à chanteï : j'ai chanté.
Té chanteï : tu as chanté.
Lé chanteï : il a chanté.
J'évan chanteï : nous avons chanté.
Véveu chanteï : vous avez
L'ont chanteï : ils ont chanté.

Pas de passé antérieur.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'éveu chanteï : j'avais chanté (1).
T'éveu chanteï : tu avais chanté.
L'éveu chanteï : il avait chanté.
J'évin chanteï : nous avions chanté.
Vévin chanteï : vous aviez chanté.
L'évin chanteï : ils avaient chanté.

FUTUR.

Jé chantra : je chanterai.
Té chantrez : tu chanteras.
Il chantré : il chantera.
Jé chantran : nous chanterons.
Véchantreu : vous chanterez
I chantront : ils chanteront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'éran chanteï : j'aurai chanté.
T'érez chanteï : tu auras chanté.
L'éré chanteï : il aura chanté.
J'éran chanteï : nous aurons chanté.
Véreu chanteï : vous aurez chanté.
L'éront chanteï : ils auront chanté.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Jé chantreu : je chanterais.
Té chantreu : tu chanterais.
I chantreu : il chanterait.
Jé chantrin : nous chanterions.
Vé chantrin : vous chanteriez.
I chantrin : ils chanteraient.

PASSÉ (1re forme).

J'éreu chanteï : j'aurais chanté.
T'éreu chanteï : tu aurais chanté.
L'éreu chanteï : il aurait chanté.
J'érin chanté : nous aurions chanté.
Vérin chanteï : vous auriez chanté.
L'érin chanté : ils auraient chanté.

PASSÉ (2e forme)
comme la première.

IMPÉRATIF.

Chante : chante.
Chantan : chantons.
Chanteu : chantez.

(1) On dit cependant : J'à évu chantei.
Té évu chantei.
Lé évu chantei.
J'évan évu chantei.
Veu évu chantei.
L'ont évu chantei.

Digitized by Google

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Qué j' chanteuss : que je chante.
Qué t' chanteuss : que tu chantes.
Qui chanteuss : qu'il chante.
Qué j' chantinse : que nous chantions.
Qué v' chantinse : que vous chantiez.
Qui chantinsent: qu'ils chantent.

IMPARFAIT
(comme le présent).

PASSÉ.

Qué j'aye chanteï : que j'aie chanté.
Qué t'aye chanteï : que tu aies chanté.
Qué l'aye chanteï : qu'il ait chanté.
Qué j'évinse chanteï : que nous ayons chanté.
Qué vévinse chanteï : que vous ayez chanté.
Qué l'évinsent chanteï: qu'ils chanté.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Qué j'éveusse chanteï : que j'eusse chanté.
Qué t'éveusse chanteï : que tu eusses chanté.
Qué l'éveusse chanteï : qu'il eût chanté.
Qué j'évinse chanteï : que nous eussions chanté.
Qué vévinse chanteï : que vous eussiez chanté.
Qué l'évinsent chanteï: qu'ils eussent chanté.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Chanteï : chanter.

PASSÉ.

Oouèr chanteï : avoir chanté.

PARTICIPE PRÉSENT.

Chantant : chantant.

PARTICIPE PASSÉ.

Chanteï : chanté.

DEUXIÈME CONJUGAISON EN *IR* = IR.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Jé finis : je finis.
Té finis : tu finis.
I finit : il finit.
Jé finissant : nous finissons.
Vé finisseu : vous finissez.
I finissent : ils finissent.

IMPARFAIT.

Jé finisseu : je finissais.
Té finisseu : tu finissais.
I finisseu : il finissait.
Jé finissin : nous finissions.
Vé finissin : vous finissiez.
I finissin : ils finissaient.

PASSÉ DÉFINI ET INDÉFINI.

J'â fà : j'ai fini.
Té fà : tu as fini.
L'é fà : il a fini.
J'évan fà : nous avons fini.
Véveu fà : vous avez fini.
L'ont fà : ils ont fini.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'à évu fà : j'eus fini.
Té évu fà : tu eus fini.
Lé évu fà : il eut fini.
J'évan évu fà : nous eûmes fini.
Véveu évu fà : vous eûtes fini.
L'ont évu fà : ils eurent fini.

Digitized by Google

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'éveu fâ : j'avais fini.
T'éveu fâ : tu avais fini.
L'éveu fâ : il avait fini.
J'évin fâ : nous avions fini.
Vévin fâ : vous aviez fini.
L'évin fâ : ils avaient fini.

FUTUR.

Jé finira : je finirai.
Té finirez : tu finiras.
I finiré : il finira.
Jé finiran : nous finirons.
Vé finireu : vous finirez.
I finiront : ils finiront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'éra fâ : j'aurai fini.
T'érez fâ : tu auras fini.
L'éré fâ : il aura fini.
J'éran fâ : nous aurons fini.
Véreu fâ : vous aurez fini.
L'éront fâ : ils auront fini.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Jé finireu : je finirais.
Té finireu : tu finirais.
I finireu : il finirait.
Jé finirin : nous finirions.
Vé finirin : vous finiriez.
I finirin : ils finiraient.

PASSÉ (1re forme).

J'éreu fâ : j'aurais fini.
T'éreu fâ : tu aurais fini.
L'éreu fâ : il aurait fini.
J'érin fâ : nous aurions fini.
Vérin fâ : vous auriez fini.
L'érin fâ : ils auraient fini.

PASSÉ (2e forme)
comme la première.

IMPÉRATIF.

Finis : finis.
Finissan : finissons.
Finisseu : finissez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Qué j' finisseusse : que je finisse.
Qué t' finisseusse : que tu finisses.
Qui finisseusse : qu'il finisse.
Qué j' finissinse : que nous finissions.
Qué v' finissinse : que vous finissiez.
Qui finissinsent : qu'ils finissent.

IMPARFAIT
(comme le présent).

PASSÉ
et PLUS-QUE-PARFAIT (1).

Qué j'éveusse fâ : que j'aie (j'eusse) fini.
Qué t'éveusse fâ : que tu aies (tu eusses) fini.
Qué l'éveusse fâ : qu'il ait (il eût) fini.
Qué j'évinsse fâ : que nous ayons (eussions) fini.
Qué v'évinsse fâ : que vous ayez (eussiez) fini.
Qué l'évinssent fâ : qu'ils aient (eussent) fini.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Finir : finir.

(1) Cependant pour le Passé du subjonctif, les trois premières personnes se conjuguent aussi parfois : qué j'aye fâ — qué t'aye fâ — qué l'aye fâ. Les trois dernières comme ci-dessus.

Digitized by Google

PASSÉ.

Oouèr fâ : avoir fini.

PARTICIPE PRÉSENT.

Finissant : finissant.

PARTICIPE PASSÉ.

Fâ : fait.
Fâte : faite.
Ayant fâ : ayant fini.

TROISIÈME CONJUGAISON EN *EUR* = OIR.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Jé r'çeu : je reçois.
Té r'çeu : tu reçois.
I r'çeu : il reçoit.
Jé r'çevant : nous recevons.
Vé r'çeveu : vous recevez.
I r'çeûnent : ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Jé r'çeveu : je recevais.
Té r'çeveu : tu recevais.
I r'çeveu : il recevait.
Jé r'çevin : nous recevions.
Vé r'çevin : vous receviez.
I r'çevin : ils recevaient.

PASSÉ DÉFINI ET INDÉFINI.

J'à r'çu : j'ai (j'eus) reçu.
Té r'çu : tu as (eus) reçu.
Lé r'çu : il a (eut) reçu.
J'évan r'çu : nous avons (eûmes) reçu.
Véveu r'çu : vous avez (eûtes) reçu.
L'ont r'çu : ils ont (eurent) reçu.

Le Passé antérieur comme le Passé du conditionnel première forme (1).

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'éveu r'çu : j'avais reçu.
T'éveu r'çu : tu avais reçu.
L'éveu r'çu : il avait reçu.
J'évin r'çu : nous avions reçu.
Vévin r'çu : vous aviez reçu.
L'évin r'çu : ils avaient reçu.

FUTUR.

Jé r'çeûra : je recevrai.
Té r'çeûrez : tu recevras.
I r'çeûré : il recevra.
Jé r'çeûrant : nous recevrons.
Vé r'çeûreu : vous recevrez.
I r'çeûront : ils recevront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'érâ r'çu : j'aurai reçu.
T'érez r'çu : tu auras reçu.
L'éré r'çu : il aura reçu.
J'éran r'çu : nous aurons reçu.
Véreu r'çu : vous aurez reçu.
L'éront r'çu : ils auront reçu.

CNNDITIONNEL.

PRÉSENT.

Jé r'ceureu : je recevrais.
Té r'ceureu : tu recevrais.
I r'ceureu : il recevrait.
Jé r'ceurin : nous recevrions.
Vé r'ceurin : vous recevriez.
I r'ceurin : ils recevraient.

PASSÉ (1re forme).

J'éreu r'çu : j'aurais reçu.
T'éreu r'çu : tu aurais reçu.

(1) Passé antérieur on dit aussi :
J'à évu r'çu
Té évu r'çu.
L'évu r'çu.
J'évan évu r'çu.
Véveu évu r'çu.
L'ont évu r'çu.

Digitized by Google

L'éreu r'çu : il aurait reçu.
J'érin r'çu : nous aurions reçu.
Vérin r'çu : vous auriez reçu.
L'érin r'cu : ils auraient reçu.

PASSÉ (2e forme)
comme la première (1).

IMPÉRATIF.

R'ceu : reçois.
R'cevant : recevons.
R'ceveu : recevez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Qué jé r'ceveusse : que je reçoive.
Qué té r'ceveusse : que tu reçoives.
Qui r'ceveusse : qu'il reçoive.
Qué jé r'cevinsse : que nous recevions.
Qué vé r'cevinsse : que vous receviez.
Qui r'cevinssent: qu'ils reçoivent.

IMPARFAIT
(*comme le présent*).

PASSÉ.

Qué j'aye réçu : que j'aie reçu.
Qué t'aye réçu : que tu aies reçu.
Qué l'aye réçu : qu'il ait reçu.
Qué j'évinsse réçu : que nous ayons reçu.
Qué vévinsse réçu : que vous ayez reçu.
Qué l'évinssent réçu : qu'ils aient reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Qué j'éveusse réçu : que j'eusse reçu.
Qué t'éveusse réçu : que tu eusses reçu.
Qué l'éveusse réçu : qu'il eût reçu.
Qué j'évinsse réçu : que nous eussions reçu.
Qué vévinsse réçu : que vous eussiez reçu.
Qué l'évinssent réçu : qu'ils eussent reçu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Réceur : recevoir.

PASSÉ.

Oouèr reçu : avoir reçu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Récevant } recevant.
ou r'cevant }

PARTICIPE PASSÉ.

Ayant réçu ou r'çu : ayant reçu.

---

(1) Passé (2e forme) on dit encore :
J'éveu évu r'çu : j'eusse reçu.
T'éveu évu r'çu : tu eusses reçu.
L'éveu évu r'çu : il eût reçu.
J'évin évu r'çu : nous eussions reçu.
Vévin évu r'çu : vous eussiez reçu.
L'évin évu r'çu : ils eussent reçu.

Digitized by Google

QUATRIÈME CONJUGAISON EN *DE* = RE.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Jé rends : je rends.
Té rends : tu rends.
I rend : il rend.
Jé rendant : nous rendons.
Vé rendeu : vous rendez.
I rannent : ils rendent.

IMPARFAIT.

Jé rendeu : je rendais.
Té rendeu : tu rendais.
I rendeu : il rendait.
Jé rendin : nous rendions.
Vé rendin : vous rendiez.
I rendin : ils rendaient.

PASSÉ DÉFINI ET INDÉFINI.

J'à rendu : j'ai rendu.
Té rendu : tu as rendu.
Lé rendu : il a rendu.
J'évan rendu : nous avons rendu.
Véveu rendu : vous avez rendu.
L'ont rendu : ils ont rendu.

PASSÉ ANTÉRIEUR

(comme le Passé conditionnel 1re forme)

ou encore :

J'à évu rendu : j'eus rendu.
Té évu rendu : tu eus rendu.
Lé évu rendu : il eut rendu.
J'évan évu rendu : nous eûmes rendu.
Véveu évu rendu : vous eûtes rendu.
L'ont évu rendu : ils eurent rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'éveu rendu : j'avais rendu.
T'éveu rendu : tu avais rendu.
L'éveu rendu : il avait rendu.
J'évin rendu : nous avions rendu.
Vévin rendu : vous aviez rendu.
L'évin rendu : ils avaient rendu.

FUTUR.

J'é rendrâ : je rendrai.
Té rendrez : tu rendras.
I rendré : il rendra.
Je rendrant : nous rendrons.
Vé rendreu : vous rendrez.
I rendront : ils rendront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'éra rendu : j'aurai rendu.
T'érez rendu : tu auras rendu.
L'éré rendu : il aura rendu.
J'éran rendu : nous aurons rendu.
Véreu rendu : vous aurez rendu.
L'éront rendu : ils auront rendu.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Jé rendreu : je rendrais.
Té rendreu : tu rendrais.
I rendreu : il rendrait.
Jé rendrin : nous rendrions.
Vé rendrin : vous rendriez.
I rendrin : ils rendraient.

PASSÉ (1re forme).

J'éreu rendu : j'aurais rendu.
T'éreu rendu : tu aurais rendu.
L'éreu rendu : il aurait rendu.
J'érin rendu : nous aurions rendu.

Digitized by Google

Vérin rendu : vous auriez rendu.
L'érin rendu : ils auraient rendu.

PASSÉ (2e forme)
comme la 1re ou encore :

J'éveu évu rendu : j'eusse rendu.
T'éveu évu rendu : tu eusses rendu.
L'éveu évu rendu : il eût rendu.
J'évin évu rendu : nous eussions rendu.
Vévin évu rendu : vous eussiez rendu.
L'évin évu rendu : ils eussent rendu.

IMPÉRATIF.

Rends : rends.
Rendant : rendons.
Rendeu : rendez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Qué j' rendeusse : que je rende.
Qué té rendeusse : que tu rendes.
Qui rendeusse : qu'il rende.
Qué j' rendinsse : que nous rendions.
Qué v' rendinsse : que vous rendiez.
Qui rendinssent : qu'ils rendent.

IMPARFAIT
(comme le présent).

PASSÉ.

Qué j'aye rendu : que j'aie rendu.
Qué t'aye rendu : que tu aies rendu.
Qué l'aye rendu : qu'il ait rendu.
Qué j'évinsse rendu : que nous ayons rendu.
Qué vévinsse rendu : que vous ayez rendu.
Qué l'évinssent rendu : qu'ils aient rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Qué j'éveusse évu rendu : que j'eusse rendu.
Qu' t'éveusse évu rendu : que tu eusses rendu.
Qué l'éveusse évu rendu : qu'il eût rendu.
Qué j'évinsse évu rendu : que nous eussions rendu.
Qué v'évinsse évu rendu : que vous eussiez rendu.
Qué l'évinssent évu rendu : qu'ils eussent rendu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Rende : rendre.

PASSÉ.

Oouèr rendu : avoir rendu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Rendant : rendant.

PARTICIPE PASSE.

Rendu : rendu.
Rendue : rendue.
Ayant rendu : ayant rendu.

Digitized by Google

ADVERBES PRINCIPAUX :

Énu : aujourd'hui.
Démé : demain.
Héhcheu : hier.
Les autes foès : autrefois.
Ailors : alors.
Toù : tôt.
Tâ : tard.
Bentoù : bientôt.
Tocé : ici.
Tólé : là.
Dévant : devant.
Déiié : derrière.
Comben : combien.
Dézo : dessous.
Ésseï : assez.
Topiê : beaucoup.
Presqué : presque.
Foù tâ : fort tard.
Trop : trop.
Poù : peu.
Dévanteige : davantage.
Qué : que.
Jéma : jamais.

PRÉPOSITIONS PRINCIPALES :

Évo : avec.
Sans : sans.
É : à.
D'vant ou évant } avant.
Éprès : après.
Chó : chez.
Pó ou por : pour.
Dans : dans.
Voss : voici.
V'lai : voilà.
Excepteï : excepté.
Maugreï : malgré.

INTERJECTIONS PRINCIPALES :

Ah : ah !
Aïe : aïe !
Bah : bah !
Brévo : bravo !
Chut : chut !
Diante : diantre !
Hé ben : hé bien !
Dieu don ciel : Dieu du ciel !
Dieu m' perdône : Dieu me pardonne !

Nous nous contentons de donner ce court abrégé grammatical qui montre suffisamment que le patois d'Amanvillers est assez peu ressemblant au patois messin, dont il a cependant quelques-unes des gutturales ; il n'a pas non plus la dureté du patois vosgien. On le classerait plus volontiers dans le patois roman ou barrois comme nous l'avons déjà dit. Du reste, chaque village lorrain a son patois spécial, avec des nuances qu'on ne trouve pas dans d'autres localités, même voisines ; c'est ce qui rend très difficile, pour ne pas dire impossi-

Digitized by Google

ble, la composition d'une grammaire et d'un dictionnaire du patois lorrain.

Disons enfin, pour terminer cette brochure, que l'agriculture, à Amanvillers, eut à souffrir dans ces dernières années de divers orages de grêle : le 5 juillet 1907 et le 25 juillet 1909. Depuis cinquante ans environ, disent les anciens, on n'avait vu pareilles catastrophes. Les récoltes, sur certains points du ban, particulièrement vers les bois d'Habonville, furent anéanties totalement et d'aucuns subirent de ce fait des pertes sensibles.

En 1854, Amanvillers fut fort éprouvé par une épidémie de choléra, qui fit de nombreuses victimes, comme du reste dans d'autres localités de notre Lorraine. Dans les temps plus reculés, ce village eut parfois à souffrir des invasions ennemies qui, en 1300, le détruisirent complètement. Il resta en ruines et presque désert et sans habitants jusqu'en 1448. C'est à partir de cette date que les Religieux de Saint-Vincent de Metz le rebâtirent ; mais il fut de nouveau brûlé, par accident, en 1502 et 1517. Le feu épargna à peine quelques maisons. « Il semblait, dit la chronique, qu'il ne pluit à Dieu qu'en ce lieu désert et au milieu des bois, habitât personne » (1).

Ce qui était peut-être vrai à cette époque ne l'est plus maintenant ; Amanvillers n'est plus un lieu désert, au milieu des bois ; non, c'est un coquet village de plus de six cents âmes, avec des rues proprettes, une conduite d'eau potable et tout le confort moderne. Depuis la guerre franco-

(1) Cf. Dictionnaire du départ. de la Moselle... par de Viville, secrétaire de la Préfecture, Metz — Antoine, 1817. Tome second, p. 8.

Digitized by Google

allemande sa population a doublé, et depuis 1800 elle a triplé (1) ; l'industrie de la pierre et la culture plus rémunératrice y ont amené l'aisance dans toutes les classes. Ce n'est donc pas la décadence que l'on rencontre dans certain nombre de villages lorrains où la population va en décroissant.

En terminant ce travail qui nous a procuré un sensible plaisir — il fait si bon revivre avec les anciens ! — nous faisons des vœux pour qu'Amanvillers continue ses progrès au point de vue social et économique, et pour qu'au point de vue religieux cette paroisse ne perde rien de son ancienne et bonne renommée.

Crescat ! Floreat !

---

(1) En 1800, Amanvillers avait 266 âmes ; en 1870, 317 ; d'après le recensement de 1905, 628 et, d'après celui de 1910, 663.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE METZ

FONDÉE EN L'AN X,

PAR

M. E. FLEUR, AGENT DE L'ACADÉMIE

Lorsqu'en 1760 fut fondée la Société Royale des Sciences et des Arts de Metz, le discours d'ouverture disait, en substance, ce qui suit : « L'agriculture doit être la source la plus abondante et la plus assurée de la puissance et du bonheur de la France. Afin de promouvoir cet art si utile, des sociétés doivent se fonder en province, pour étudier les conditions spéciales à chaque contrée, et prendre les mesures les plus propres à faire produire aux différents sols le maximum de leur rendement ; pour cela, il faut donner de l'éducation aux cultivateurs, généraliser les bonnes méthodes, encourager les essais, les récompenser, afin de battre en brèche l'ignorance et la routine. »

C'était fort bien dit : Sully lui-même n'avait pas voulu autre chose, lorsqu'il avait déclaré que « labouraige et pâturaige sont les deux mamelles de la France ».

Malheureusement, la plupart de ces sociétés, académiques ou autres, parurent s'occuper de toute autre chose que d'agriculture ; on y fit parfois de haute politique. Nous avons montré ailleurs que la plupart des hommes de la Révolution y avaient

Digitized by Google

fait leurs premières armes, y prenant le genre dogmatique de docteurs au petit pied et de régénérateurs du gouvernement. Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, les hommes de la Révolution, ne voyant dans les Académies que des sociétés conférant des titres détruisant l'égalité à l'ordre du jour, en votèrent la suppression. Beaucoup de ces sociétés cependant, avaient rendu et rendaient encore de réels services ; mais le niveau égalitaire devait passer, pour démontrer que l'égalité rêvée était un leurre, une utopie ridicule, et qu'il ne pouvait y avoir de progrès que grâce à des hommes s'élevant au-dessus des autres par leur esprit, leurs talents, leurs recherches, — et que donc c'était profit pour tous de leur reconnaître un caractère spécial. Aussi, de toutes parts, dès que furent un peu calmés les violents orages qui bouleversèrent principalement la société française, de toutes parts se constituèrent des sociétés d'agriculture, visant à l'utilité générale. Des intérêts moins généraux eussent encore paru suspects, même s'il s'était agi d'un but scientifique.

Les doctrines de Rousseau touchant le retour à la nature avaient fortement pénétré toutes les couches de la société d'alors, grâce aux idées révolutionnaires prêchées dans les clubs, grâce aux journaux nombreux qui commençaient à modeler l'opinion. Les brillants sophismes du philosophe de Genève n'avaient pas encore trouvé de penseurs de sang-froid pour en mettre à nu le mensonge ou la fausse application ; on était encore en pleine fièvre de prétendu naturalisme, et les parties de vérité faisaient passer le reste. On s'engoua

Digitized by Google

donc pour l'agriculture ; ce fut une floraison universelle sur tout le sol français. Le département de la Moselle suivit le mouvement.

En 1793, la vieille Académie de Metz avait disparu. En 1801, huit ans après, était constituée une Société nouvelle. Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir supprimé l'ancienne.

Aucun auteur, jusqu'à présent, n'a parlé avec détails de cette Société libre d'agriculture, dont l'existence fut, du reste, très éphémère, puisqu'elle n'a publié qu'un volume, devenu très rare, de mémoires historiques et théoriques.

Un des buts de la Société Royale des Sciences et des Arts, ainsi que de l'Académie actuelle de Metz, étant précisément de favoriser les progrès de l'agriculture, on peut considérer justement que la Société libre établie à Metz en l'an XI n'est qu'une intermédiaire entre les deux périodes d'existence de votre Société, Messieurs, c'est pourquoi j'ai pensé vous en présenter le règlement, l'organisation, l'objet de ses travaux, la liste de ses membres, et une rapide analyse des mémoires contenus au volume unique publié par elle. C'est encore une contribution à l'histoire de votre Société.

I

« L'établissement des Sociétés libres d'Agriculture dans diverses parties de la France, — lit-on en tête du volume, — est un bienfait de son gouvernement, sous les auspices duquel elles se sont formées, et une nouvelle preuve de sa sollicitude pour les progrès du plus utile de tous les arts ; tandis que l'histoire naturelle, la chimie, la physique, dont l'agriculture aurait pu tirer de si puis-

Digitized by Google

sants secours, marchent à grands pas vers la perfection ; tandis que l'industrie, qui met en œuvre ses produits, fait chaque jour de nouveaux progrès, et que la liberté du commerce l'invite à les multiplier, celle-ci est restée dans l'enfance : elle marche sans guide dans des routes obscures, tracées par l'ignorance dans des temps de barbarie, et dénuée des lumières d'une saine théorie, elle se traîne servilement dans un cercle vicieux, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps.

Cette funeste inertie dans l'art qui nous nourrit, et sans lequel les autres ne peuvent avoir qu'une existence éphémère, tient sans doute à des causes puissantes, contre lesquelles l'industrie et les lumières ne feroient que de vains efforts ; mais ces obstacles sont connus : depuis longtemps ils sont signalés, et nous touchons enfin au moment qui doit les faire disparaître. Bientôt des lois protectrices des propriétés affranchiront l'industrie des entraves qui arrêtent ses progrès ; bientôt les propriétaires, éclairés sur leurs vrais intérêts et sur la réalité des jouissances que donne la nature à ceux qui vont les chercher près d'elle, dirigeront eux-mêmes l'exploitation de leurs terres, et emploieront leurs capitaux à d'utiles expériences, dont les résultats, recueillis par les sociétés d'agriculture, fourniront une masse de faits, sur lesquels il sera possible de fonder un jour un système complet de doctrine agricole : ce but, qu'on aurait pu considérer autrefois comme une agréable chimère, est aujourd'hui pour nous un être réel et prochain : le nouveau jour qui luit pour la France, l'esprit d'analyse et de justesse qui donne à présent aux sciences et aux arts une direction nou-

Digitized by Google

velle ; la force des circonstances où des évènements impétueux et rapides nous ont placés, l'expérience de plusieurs siècles acquise par dix années de révolution ; tout enfin nous y conduit d'une manière sûre et invariable. Les Français, fatigués de trouble et d'agitation, rassasiés de gloire et de conquêtes, ne soupirant qu'après le repos, qu'après ce repos qui n'est pas l'oisiveté, mais la jouissance paisible de son domaine, où le travail et le plaisir se confondant ou se succédant tour à tour, donnent au corps la force et la santé, écartent l'ennui, et remplissent l'âme des plus douces émotions qui ne laissent après elles ni chagrin ni regret. »

Tel est ce préambule, qui fait voir clairement, malgré les images à la Rousseau, que nos anciens étaient fatigués des révolutions et des guerres, et qu'ils demandaient à revenir à une vie plus calme, à l'art qui nourrit les hommes.

Cependant, il est risqué de parler à nos paysans des beautés de la nature. Habitués dès leur jeune âge à ces spectacles réellement beaux, ils n'en perçoivent plus le charme ; pour eux, une prairie est belle quand elle leur promet beaucoup de foin, les campagnes sont belles quand elles portent de riches moissons. Le cultivateur sait que ce n'est pas avec de beaux spectacles que se remplissent ses greniers et que cette terre n'est fertile que grâce à ses labeurs ininterrompus ; c'est pourquoi il est pratique et s'inquiète peu du sens esthétique de son domaine.

Vient ensuite le « Règlement et Organisation de la Société d'Agriculture adopté à la séance du 30 frimaire an X » (21 décembre 1801). Nous allons le reproduire intégralement ici, d'après le

Digitized by Google

volume qui nous fournit toutes les données et qui mériterait d'être en grande partie reproduit. Il a pour titre exact : « Mémoires de la Société libre d'Agriculture, établie à Metz, pour le département de la Moselle. Tome premier. An XI. — A Metz, chez Behmer Imprimeur, rue de la Paix. An XI. Républicain, 1803 (vieux style). »

RÉGIME INTÉRIEUR

Art. 1er. — Une société libre d'agriculture est établie à Metz ; elle s'occupe de tous les objets relatifs à l'économie rurale.

Art. 2. — Cette société est composée : 1° de trente membres, dont quinze sont choisis parmi les habitans de la ville et de sa banlieue, et les quinze autres dans toute l'étendue du département de la Moselle ; 2° de six associés étrangers, non français, résidens dans les divers pays de l'Europe et de l'Amérique septentrionale ; 3° de cinq associés français, résidens dans les colonies de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique ; 4° de dix associés résidens en France, mais étrangers à ce département ; 5° enfin d'un nombre illimité d'associés domiciliés dans le département de la Moselle, et répandus sur toute sa surface, choisis parmi les citoyens qui, par leurs connaissances théoriques et pratiques, soit en agriculture, soit dans les arts qui en dépendent ou qui lui servent, seront reconnus capables de remplir le but de leur association.

Art. 3. — La société choisit dans son sein, et autant qu'il est possible parmi les membres domiciliés dans la ville de Metz, son président, son vice-président et son secrétaire. Ces nominations se font à la pluralité absolue des suffrages. Le président et le vice-président ne restent qu'une année en fonctions, le secrétaire y reste cinq ans. Le 5 germinal de chaque année, la Société procède à l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président ; et chaque cinq années à la même époque elle

Digitized by Google

choisit un nouveau secrétaire. Le président, le vice-président et le secrétaire peuvent être indéfiniment réélus.

Art. 4. — Les fonctions du président, sont de proposer à l'assemblée les matières dont elle doit s'occuper ; de maintenir l'ordre dans les délibérations ; de nommer des commissions d'un ou de plusieurs membres qui seront chargées de quelque travail, de veiller à l'exécution du règlement, et de correspondre avec les autorités constituées.

Art. 5. — Les fonctions du vice-président, sont de remplacer le président, lorsque ce dernier seroit empêché par quelque obstacle de se trouver aux assemblées de la Société.

Art. 6. — Les fonctions du secrétaire sont : 1° de correspondre avec les associés tant régnicoles qu'étrangers, pour les objets relatifs à l'agriculture, ainsi qu'avec toute personne qui s'adresseroit à la société, tant pour lui communiquer quelques renseignements que pour en obtenir d'elle ; 2° de rédiger le procès-verbal de chaque séance, et d'en tenir régistre.

Art. 7. — Les trente membres de la société ont seuls le droit de délibération sur les matières qui leur sont proposées, et de voter pour l'adoption ou le rejet de telle ou telle mesure ; ils partagent entre eux les travaux relatifs à l'objet de leur institution, et déterminent l'ordre et la nature de ces travaux. Lorsqu'il y aura une place vacante dans la société, il sera aussitôt pourvu à son remplacement, par voie de scrutin. Le nouveau candidat ne sera reçu qu'à la pluralité des suffrages, sur la présentation de trois membres de la société.

Art. 8. — Les associés, tant régnicoles qu'étrangers, auront droit de séance dans l'assemblée de la société, mais ils ne pourront prendre aucune part à ses délibérations.

Art. 9. — La société tiendra douze séances chaque année ; chaque séance aura lieu le 5 de chaque mois ; mais son président pourra en convoquer extraordinairement les membres, lorsque les circonstances l'exigeront. Deux de

Digitized by Google

ses séances seulement seront publiques, l'une le 5 du mois de germinal, et l'autre le 5 brumaire de chaque année.

Art. 10. — Outre les travaux ordinaires déterminés par la société, qui seront l'objet de ses délibérations, dans chaque séance, chaque membre en particulier pourra faire part à l'assemblée de ses vues, de ses projets relatifs à l'agriculture, des succès qu'il aura obtenus dans sa pratique ; lire quelque mémoire rédigé dans le même sens, ou l'analyse de quelque ouvrage nouveau qui lui aura paru offrir des vues utiles pour le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale. Chaque séance sera ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière, et par un compte rendu par le secrétaire de sa correspondance dans le mois qui vient de s'écouler. — Le plan du travail qui sera indiqué à la fin de chaque séance, sera notifié aux associés, afin de les mettre à portée d'envoyer leurs mémoires et observations sur l'objet proposé, pour être lus à la séance suivante.

Art. 11. — Dans la séance publique du mois de germinal de chaque année, le secrétaire fera part à l'assemblée du résultat des travaux, des recherches et des découvertes de la société pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce tableau sera remis par son président au Préfet du département, avec les vues et les projets utiles relatifs à l'agriculture, qui par leur nature seront jugés dignes de fixer l'attention du gouvernement.

Art. 12. — Dans la séance publique du mois de brumaire de chaque année, la société proposera des questions sur la théorie et la pratique de l'agriculture, et distribuera des prix aux auteurs des mémoires qui auront le mieux résolu les questions. Elle distribuera, en outre, des prix d'encouragement aux agriculteurs qui auront obtenu des succès remarquables et importans.

Art. 13. — La société formera une bibliothèque à l'usage de ses membres, des livres d'agriculture et de ceux concernant les arts et les sciences qui y sont relatifs. Elle formera aussi un recueil de modèles d'instrumens

Digitized by Google

aratoires et d'exploitation rurale ; elle nommera parmi ses membres un conservateur de ces objets. Des copies de ces modèles, qui lui auront paru d'un mérite supérieur à celui des mêmes instrumens en usage dans ce pays, seront distribuées par elle parmi les agriculteurs les plus intelligens de ce département.

Art. 14. — Il sera nommé une commission de cinq membres, qui sera chargée de préparer et d'activer les travaux de la société. Cette commission s'assemblera une fois par décade. Elle pourra s'adjoindre un ou plusieurs membres, pour se compléter en cas d'absence de quelques uns des premiers, et inviter à ses séances ceux qui seroient dans le cas de lui donner des lumières ou des éclaircissemens sur l'objet de son travail.

Art. 15. — La société répandra chaque année, par la voie de l'impression, les méthodes dont le succès aura été constaté par l'expérience, elle publiera en outre annuellement un almanach, intitulé almanach des cultivateurs du département de la Moselle, qui rendra compte de la situation actuelle de l'agriculture du département ; des progrès qu'elle aura faits depuis l'année précédente ; des améliorations dont elle est susceptible ; des essais à tenter, etc., etc... La société publiera aussi les mémoires qui lui auront été présentés par ses membres et ses associés, lorsqu'elle jugera que l'impression peut en être utile.

Objet des travaux de la Société.

La première opération de la société, sera de faire tracer un tableau exact de la situation actuelle de l'agriculture et de l'économie rurale dans les diverses parties du Département de la Moselle. Un second tableau, dressé par ses ordres, présentera l'état agricole des parties de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, où l'agriculture paroit avoir fait le plus de progrès. La comparaison de

Digitized by Google

ces deux tableaux, sous tous leurs rapports, lui présentera celui des améliorations dont ce Département est susceptible dans tous les cas applicables à son sol, à son climat, à ses manufactures, à son commerce, à ses besoins. Mais les soins dont elle aura à s'occuper d'une manière particulière, sont ceux qui tendront : 1° à perfectionner l'éducation des animaux qui servent à l'agriculture, et à en améliorer la race ; — 2° A éclairer les cultivateurs sur les moyens de conserver la santé de ces animaux, de prévenir et de guérir leurs maladies, et de prémunir les habitans des campagnes contre l'empirisme et l'ignorance des charlatans ; — 3° A naturaliser dans le Département, les bêtes à laine de race pure d'Espagne, des troupeaux de Rambouillet ou de Crossy ; les vaches de la Suisse, des Vosges et du Palatinat ; les chevaux des autres Départemens qui, d'une espèce plus forte, pourront par le croisement améliorer successivement celle des chevaux de la Moselle ; — 4° A faire connoitre aux cultivateurs la nourriture la plus convenable dans les différentes saisons, la plus saine et la plus économique pour chaque espèce d'animaux et celle propre aux nourris ; — 5° La société portera ses regards sur les jachères qui privent le Département d'une grande partie des produits de son sol ; elle cherchera à vaincre les préjugés et la routine sous ce rapport. — 6° Les prairies artificielles, qui sont une source intarissable de prospérité agricole, n'échapperont pas à son attention ; elle fera tous ses efforts pour leur donner la plus grande extension ; — 7° Le perfectionnement des labours et des instrumens aratoires étant aussi un des grands

Digitized by Google

moyens de succès en agriculture, la société fera connoitre les méthodes et les instrumens employés ailleurs, lorsque ces instrumens seront reconnus supérieurs aux nôtres pour le travail auquel on les destine. — 8° L'art de tenir une ferme ; celui de conduire et de diriger d'après les bons principes une exploitation rurale ; celui de l'alternement, sans lequel on ne peut espérer qu'un succès incertain ; celui enfin qui consiste à établir le meilleur sol possible d'agriculture, sont des moyens trop importans de prospérité, pour que la société ne s'empresse de les rendre familiers aux cultivateurs. — 9° Un des grands objets de ses méditations sera celui des semis et plantations. Il sera digne de ses soins de familiariser et de naturaliser dans ce Département les diverses espèces de plantes utiles, celles de grande culture, celles économiques, celles potagères et légumineuses, les plantes céréales, les végétaux vivaces, les arbres à fruits, les arbrisseaux, les arbustes, ceux propres à fournir les meilleurs bois de construction pour les bâtiments civils et pour la marine, ceux destinés à orner les jardins, à repeupler les forêts, à border les grandes routes, à former des promenades publiques, à enrichir le sol de ce Département, en les élevant sur des terrains ingrats. Les plantes exotiques propres aux arts, à la filature, à la tannerie, à la draperie, à la teinture, à la médecine, à la botanique, mériteront aussi l'attention de la société. — 10° Les distributions gratuites et annuelles qui ont lieu par les administrateurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris, lui offrent sur ces divers objets de culture des ressources abondantes, dont elle saura profiter, et le Préfet

Digitized by Google

s'empressera de mettre à sa disposition, pour les essais, une partie du jardin de botanique et du terrain destiné à la pépinière du Département. — 11° L'éducation des Abeilles est encore dans l'enfance dans ce département. La société ajoutera beaucoup à l'aisance des cultivateurs, en leur faisant connoitre les bonnes méthodes et les avantages qu'ils en retireront. — 12° Les travaux de la société étant essentiellement et uniquement consacrés à répandre les bons principes, et les meilleurs procédés sur les différentes branches de l'agriculture, elle indiquera le genre et l'espèce d'amélioration qui conviennent aux cultures, aux semis et plantations de chaque localité de ce Département, en suivant l'ordre qu'elle jugera le plus favorable pour obtenir de prompts succès. — 13° Elle fera connaître d'une manière claire, précise et méthodique, et à la portée de l'intelligence des habitans des campagnes, les différens essais qu'elle voudra faire adopter, en choisissant de préférence les procédés simples et peu dispendieux. — 14° Enfin elle ne négligera rien de ce qui peut intéresser directement ou indirectement l'agriculture, en portant des regards éclairés sur les imperfections qu'elle découvrira dans l'architecture rurale, dans l'art du charron, dans celui du charpentier et dans tous ceux qui ont des rapports plus ou moins intimes avec l'agriculture.

A Metz, le 30 Frimaire, an 10 de la République (21 décembre 1801).

Digitized by Google

Noms des Membres et des Associés de la Société d'Agriculture, qui ont été nommés dans le cours de l'an 10.

MEMBRES RÉSIDANS :

1. COLCHEN, Préfet du Département de la Moselle, Président de la société.
2. BERTEAUX, Secrétaire-général de la Préfecture.
3. GOUSSAUD, Maire de la ville de Metz.
4. DURAND, Conservateur des Forêts.
5. CHAZELLES, Membre du Conseil général du Département, Vice-Président de la société.
6. TURMEL, idem.
7. DÉCOSSE, idem.
8. HOLANDRE, Docteur en Médecine, professeur d'Histoire naturelle.
9. FERRY, Professeur de l'Ecole du Génie.
10. JAUNEZ, Architecte.
11. COUTIER, Jardinier du jardin de Botanique.
12. ROBILLARD, Administrateur des Hôpitaux militaires.
13. DHUMBEPAIRE, Propriétaire.
14. TRIBOUT, Artiste vetérinaire.
15. LEMAIRE, Chef de bureau du 3e Arrondissement de la Préfecture, secrétaire de la société.

Nous constatons ainsi que la Société libre d'agriculture était on ne peut plus officielle, puisque le Président était le Préfet en personne, et le secrétaire un employé de la Préfecture. Plusieurs de ces noms sont, du reste, très avantageusement connus ; — deux ou trois avaient fait partie de l'ancienne Académie : Chazelles, d'Humbepaire. — Holandre, Coutier, Jaunez, Tribout, Lemaire, Goussaud, ont laissé un nom respecté à des titres divers.

MEMBRES NON RÉSIDANS :

1. BERTIN le jeune, propriétaire à Mars-la-Tour.

Digitized by Google

2. Bloucalte, Inspecteur forestier à Sarreguemines.
3. Commerel, Ancien membre de la Société d'Agriculture de Metz, à Puttelange.
4. Guilleaume, Maire de Longuyon.
5. Lasalle, Maire du Bas-Lemberg.
6. Renaut, Membre du Conseil général du Département, à Varsberg.
7. Thiebault, Propriétaire à Hellimer.
8. Giraud, Aide de camp du Gal Klare, propriétaire et cultivateur à Martigny, commune de Colmen.
9. Marcus, propriétaire à Pontigny.
10. Knœpfler, Maître de poste à Fouligny.
11. Mangin, Propriétaire à Ville-au-pré.
12. Besser, Maire à Landonvillers.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS DANS LE DÉPARTEMENT :

1. Saget, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Metz.
2. Chevreuse, Pharmacien adjoint à l'Ecole centrale pour la Botanique.
3. Després, Pharmacien à l'Hôpital militaire, à Metz.
4. Marcus, Propriétaire aux Etangs.
5. Guinguewich, Fermier à Vintrange.
6. Gabriel-Simon, Pépiniériste à Metz.
7. Lejeune, Maire à Colombey.
8. Baptiste Vandervecken fils, Jardinier pour les primeurs, Metz.
9. Jeandelise, Propriétaire à Vaux, demeurant à Metz.
10. Fristot père, Cultivateur à la Hautonnerie.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS HORS DU DÉPARTEMENT :

1. Adrien Duquesnoy, Membre de la Société d'Agriculture du Département de la Seine, à Paris.
2. Sincère, Propriétaire d'un harras, à Vaucouleurs.
3. Holpstein, Maire à Ville-en-Woevre, Département de la Meuse.

Nous avons dit, en commençant, que bien courte avait été l'existence de cette Société d'Agriculture.

Digitized by Google

Instituée par un arrêté du préfet en date du 24 thermidor an 9 (12 août 1801), elle prit corps le 30 frimaire an 10 (21 décembre 1801); elle publia un volume de mémoires l'année suivante. Elle est mentionnée dans l'Annuaire du département de la Moselle pour l'an XI; on en cherche vainement la trace dans les Annuaires suivants et dans les journaux de l'époque. Il faut en conclure qu'elle dura quelques années à peine et supposer que ses membres étaient trop peu assidus aux séances, ses correspondants trop à court de mémoires, pour qu'il fût possible de fonctionner plus longtemps. Malgré l'extension donnée aux travaux dont avait à s'occuper la Société, on est forcément bientôt à bout des mémoires sur un art qui vit principalement de tradition, sur un art pratique souvent mieux compris par les paysans que par les théoriciens qui se donnaient la mission de les instruire; car, généralement parlant, l'agriculteur connait *sa terre* et la cultive en conséquence; généralement encore, tous sont attentifs à leurs propres intérêts. Ce qui importe avant tout, c'est de les sortir de la routine par la proposition d'améliorations simples et peu coûteuses, accessibles à tous; et à cela on arrive plus par l'exemple que par le raisonnement. La persuasion par la parole est difficile à la campagne. Naturellement défiant, le paysan se dit que vous avez un intérêt quelconque à lui parler ainsi que vous le faites; il prétend mieux connaître la terre que vous, mais en politique il est crédule, parce qu'il n'y connaît rien.

Néanmoins, cet échec de la Société libre d'Agriculture n'a pas empêché votre Académie de relever cette branche d'études et de l'inscrire par-

Digitized by Google

mi les matières dont il y a lieu de s'occuper tout spécialement ; à différentes époques, les travaux agricoles ont été par vous puissamment soutenus, encouragés, récompensés ; mais à côté de cela, il y avait d'autres branches d'activité, en sorte que l'une chômant, l'autre occupait la place. Aussi l'Académie de Metz n'a-t-elle pas à craindre le sort de la société intérimaire de l'an XI. — Mais, pour en revenir à cette dernière, il semble que bientôt elle se rendit compte de l'exiguïté de son terrain d'évolution. A défaut de mention dans les annuaires ou les journaux, je relève cette indication, sur le titre d'un volume : « Mémoire de M. Morlanne sur la vaccine, *imprimé par ordre du Préfet, d'après le vœu de la Société d'Agriculture, arts et commerce du département.* » L'imprimeur, C. M. Brice Antoine, y prend le titre d'*Imprimeur de la Société d'Agriculture du Département de la Moselle.* — Il n'y a pas de date à cet opuscule ; mais d'après le contexte, il doit avoir été publié en 1806. La Société d'Agriculture subsistait donc encore à cette époque ; mais elle avait englobé, dans son champ d'action, les arts et le commerce, en sorte que, sauf les belles-lettres et les sciences pures, elle avait toutes les branches dont s'occupe l'Académie.

Mais bientôt, les nations de l'Europe s'entrechoquant dans les guerres gigantesques de l'Empire, toute préoccupation devait faire place aux soucis patriotiques, jusqu'aux jours où, la paix régnant, il deviendrait possible de reprendre la charrue et de se consacrer aux arts. Alors votre Société se fonda et continua l'œuvre indiquée par sa devancière.

Digitized by Google

II

Permettez-moi d'aborder maintenant l'analyse, ou plutôt le compte rendu du volume des Mémoires publié par cette Société ; le meilleur moyen de faire connaître ces travaux, c'est d'en donner de larges extraits; je n'y faillirai pas, tout en me bornant aux passages qui me sembleront les plus intéressants.

Les premières pages du volume sont consacrées à la constitution et au but poursuivi par la Société, ainsi qu'à sa composition, tous objets traités dans la première partie du travail qui vous a été lue. La partie dite historique débute avec la page 15 et va jusqu'à la partie théorique ; cette dernière comprend les pages 79 à 199 du volume. Nous trouvons d'abord un extrait du Mémoire du citoyen Décosse sur l'état de l'agriculture dans la partie de l'arrondissement de Metz située entre Seille et Nied. Après plus d'un siècle, les remarques de M. d'Ecosse sont encore d'actualité pour la majeure partie. Les terres entre Seille et Nied sont, dit-il, de nature argileuse ; on les distingue en terres fortes et en terres blanches. Suivant l'usage vicieux du pays, un tiers de ces terres reste annuellement en jachère ; les labours s'exécutent avec des chevaux. Les prairies naturelles sont abandonnées à elles-mêmes ; l'art ne fait rien pour elles ; les moyens d'irrigation sont négligés ou méconnus, et jamais on ne les améliore par des engrais. Les prairies artificielles se sont un peu développées pendant la révolution, — surtout la culture du trèfle, — mais cette dernière est insuffisante et mal dirigée. Les bonnes espèces de raisins, dont étaient peuplées les vignes anciennes,

Digitized by Google

étant d'un rapport médiocre, on les remplace par des plants de grosse race, plus productifs et plus robustes, mais dont le vin ne peut entrer dans le commerce, à cause de sa mauvaise qualité sinon converti en vinaigre ou en eau de vie. Les forêts sont dégradées et ruinées pour un siècle. — Faute d'émulation et de moyens, les races des bestiaux ne s'améliorent pas. Voici, maintenant, quelles seraient les causes principales de cet état de l'agriculture. 1. L'insuffisance des lois relatives à la propriété, qui ne laissent au possesseur l'usage de son champ que pendant une partie de l'année, à moins qu'il ne soit enclos. 2. L'usage des parcours, et surtout celui des parcours de nuit. 3. La trop courte durée des baux, qui ne permet pas aux cultivateurs de faire à la terre des avances dont ils ne recueilleraient pas le fruit. 4. La résidence des propriétaires dans des lieux éloignés de leurs fermes. 5. Les trop fortes contributions, qui enlèvent aux propriétaires les moyens d'amélioration. 6. L'habitude d'insérer dans les baux une clause forçant les fermiers à conserver les jachères.

De nos jours, on trouve encore les jachères, les attelages de bœufs sont tout aussi rares, les prairies tout aussi peu soignées, les fourrages artificiels, par contre, se cultivent en grand ; les vignes, après un temps de faveur, commencent à être négligées parce qu'elles ne rendent plus ; les forêts mieux protégées dans leur conservation, ne le sont pas encore assez dans leur existence, car on défriche encore ; l'amélioration des bestiaux fait peu de progrès. Le libre parcours, — la vaine pâture — existe encore en bien des endroits, après la rentrée des regains ; et le pâturage nocturne des che-

Digitized by Google

vaux a lieu maintenant encore, entraînant pour les propriétés voisines des dégâts parfois considérables, dont toujours les auteurs sont difficiles à déterminer. Les cultivateurs ont généralement un bail trop court, et le propriétaire habite trop loin, généralement, et s'occupe trop peu de sa ferme.

Viennent ensuite les notes du citoyen Robillard sur l'état de l'agriculture dans les environs de Méy ; elles entrent en plus de détails que celles de M. Décosse, mais donnent à peu près la même conclusion ; on trouve cependant des causes nouvelles, ainsi, le morcellement des terres, la façon inintelligente dont sont employées les fumures ou dont sont faites les semailles ; puis la main d'œuvre mauvaise, la race chétive des chevaux employés, les mauvais logements des hommes et des bêtes, les instruments trop imparfaits, la dégradation des chemins, la multitude des sentiers, l'inertie des gardes-champêtres, etc.

Le citoyen Mangin indique ce qui s'oppose, selon lui, aux progrès de l'agriculture à Ville-au-Pré : le haut prix des fermes, la division des propriétés, la liberté de former des troupeaux séparés, les bandes d'oies errant en liberté.

Pour Longuion, c'est M. Guillaume qui envoie ses notes, et aussi M. Courtois ; il existe entre eux quelques divergences, d'ailleurs peu considérables. Aux causes signalées par les précédents, Courtois en ajoute quelques autres : l'état de détresse causé par l'achat de domaines nationaux, le renvoi des anciens fermiers et leur remplacement par de nouveaux peu expérimentés, la cherté des bois, l'établissement des forges, le partage et le défrichement des terrains communaux, la ré-

Digitized by Google

partition inégale de la contribution foncière, etc..., etc..., le peu d'ardeur des habitans des campagnes pour l'instruction, et leur profonde immoralité, enfin l'insouciance des cultivateurs pour se procurer de nouvelles semences, et par suite la dégénérescence des céréales.

Le citoyen Bertin, dans ses notes, traite du canton de Mars-la-Tour. Peu d'inédit, sinon que les fumiers sont déposés à la surface du sol et sous l'égout des toits, de sorte qu'ils perdent presque toute leur valeur; le tableau tracé par cet auteur n'est pas brillant.

Voici une de nos anciennes connaissances, l'ex abbé de Commerell, lauréat et membre de l'ancienne Société Royale des Arts et des Sciences de Metz, qui expose ses idées sur l'agriculture du canton de Puttelange, — idées assez connues par ses publications anciennes, pour qu'il soit intéressant de s'y arrêter.

François-Albert Lasalle. du Bas-Limberg, arrondissement de Thionville, s'est chargé de parler de son canton : l'agriculture y est florissante, mais le désordre et le brigandage sont extrêmes.

Le citoyen Renaud de Warsberg parle du canton de Sarrelibre, et, aux causes énumérées par les autres observateurs, ajoute : la quantité d'insectes destructeurs : pucerons, fourmis, hannetons; celle des plantes parasites.

Puis, en quelques pages, on déduit les conséquences générales. Le droit de parcours est habituellement considéré comme le plus funeste des obstacles aux progrès de notre agriculture, avec l'usage des jachères ; le sort de ces usages est lié à l'autre, le sort de la police rurale en dépend ;

Digitized by Google

car ce que les divers auteurs attribuent à l'immoralité, — nous dirions aujourd'hui au manque de moralité, — des campagnards, est une conséquence de la nécessité : ils sont forcés de vivre de rapines faute de fourrages ; ces derniers ne pouvaient s'obtenir que par les prairies artificielles, dont l'établissement est empêché par les jachères et le parcours ; si l'on veut conserver le parcours, il faut conserver les jachères ; en conservant l'un et l'autre, il faut renoncer aux prairies artificielles, à toute amélioration agricole, à toute police champêtre.

Suit un rapport fait à la Société le 5 Floréal an X par son comité chargé d'examiner la loi sur la police rurale, et de proposer les changements essentiels à faire à cette loi, pour l'amélioration de la police et la prospérité de l'agriculture ; on y parle beaucoup du défrichement abusif des forêts, et on y examine l'ordonnance forestière d'août 1669, très utile, qui fut remplacée par un Décret de l'Assemblée nationale en date des 20 Août, 2, 3, 4 et 15 septembre 1791, dont l'art. 6 est faussement interprété, ce qui porte la Société à demander une loi pour restreindre les défrichements de forêts. Le comité propose, pour les localités où le parcours est provisoirement maintenu, le partage des prairies naturelles en trois sections : la première devait être respectée, pour fournir des regains ; la seconde serait réservée aux chevaux des laboureurs, suivant l'usage connu sous le nom d'ambanie ; la troisième serait livrée à la pâture du troupeau commun ; ces trois parties alterneraient dans leur destination. Quant à la pâture de nuit, voici le passage la concernant : « Elle est un vrai

Digitized by Google

fléau pour les campagnes. Les échappées des chevaux qu'il est impossible de surveiller dans l'obscurité des nuits longues. froides et pluvieuses de l'arrière-saison, portent la dévastation dans les champs non encore récoltés, ou semés en prairies artificielles. Les lieux clos ne sont point respectés, leurs clôtures soit en haies vives ou sèches sont enlevées par les préposés à la garde des chevaux pour se faire un chauffage, et les fruits pendant aux arbres sont la proie de leur voracité : c'est une école de brigandage qu'il est important de faire cesser. Le comité propose à la Société de demander la suppression de cet usage désastreux pour le 1er vendémiaire an XII. » — D'autres vœux regardent les abus des troupeaux séparés, les salaires des gardes champêtres, la police rurale, la réunion des terres trop morcelées, l'abolition du ratelage sur les chaumes ; le tout, résumé en 11 points à la fin de l'article.

Viennent ensuite : une instruction sur les moyens de prévenir la maladie qui attaque les porcs pendant les chaleurs de l'été, par Tribout, vétérinaire, — un avis de la Société aux habitans des campagnes, pour se procurer des fourrages verts après la sécheresse et les précautions à prendre pour le changement de nourriture des animaux, — un extrait d'un mémoire pour garantir du blé noir, par un ancien curé de la Moselle (il s'agit du chaulage de la semence.) Ainsi finit la première partie.

La seconde partie des Mémoires est d'un caractère plus général, plus théorique. Nous y trouvons :

Vues générales sur le régime agricole de la

Digitized by Google

France, par le citoyen Holandre. Notre célèbre et bienfaisant concitoyen prône l'agriculture à l'encontre de l'industrie. « La France, dit-il, sans négliger les arts, sans abandonner les sciences, sans renoncer à la supériorité que lui donnent son industrie et ses lumières, doit accorder la préférence à l'agriculture ; favoriser cet art d'où tous les autres dérivent ; engager les propriétaires à habiter les campagnes, et s'opposer de tout son pouvoir à l'agrandissement des villes, à ces trop nombreux rassemblements, où les hommes se pervertissent par le froissement continuel des intérêts, s'éloignent de plus en plus de la nature, et contractent des habitudes efféminées, fléaux éternels des mœurs, de l'énergie et de la liberté. » — Que dirait-il donc aujourd'hui ? Voici encore le tableau qu'il trace de la pâture nocturne. « Le cultivateur, après la récolte des foins, pour épargner ses fourrages, confie ses chevaux à la garde d'un jeune homme, qui les conduit le soir dans les prairies et les y retient une grande partie de la nuit... Les jeunes pâturaux, réunis dans l'ombre et le silence de la nuit, ne veillent pas impunément tandis que tout le monde est plongé dans le sommeil : leur licence est extrême ; ils ne connoissent aucun frein ; ils forcent les enclos pour y introduire leurs chevaux ; se servent des débris des clôtures qu'ils ont détruites pour allumer des feux, coupent les jeunes arbres pour les faire servir aux mêmes usages, pillent les jardins, enlèvent les fruits, les légumes, les pommes de terre ; causent mille dommages dans les campagnes, et contractent ainsi l'habitude du vol et de tous les vices... » Tout le mémoire, de 26 pages, est ex-

Digitized by Google

trêmement judicieux et intéressant. En 26 autres pages, Holandre examine les moyens d'exécution des mesures proposées dans le Mémoire précédent.

Vient ensuite l'opinion du citoyen Decosse sur le parcours, cet usage est condamné en principe : « Le parcours est contraire au droit de propriété ; par cette seule raison, il ne doit pas exister... Je ne pense pas cependant qu'il soit convenable de le supprimer d'une manière trop précipitée !... Je me borne donc à demander la suppression du parcours de nuit à dater du 1er fructidor an 12... »

Le citoyen Goussaud considère ensuite les progrès de l'agriculture comparée aux autres arts (Séance du 5 Pluviôse an X).

« Tous les intruments faits d'un bois façonné grossièrement, annoncent encore, dit cet auteur, l'enfance de l'art et les premiers essais de l'homme passant de la vie sauvage à la civilisation. Chez toutes les nations, tous les auteurs... ont répété les mêmes observations... Cet effet doit donc aussi avoir une cause générale... C'est l'intérêt, l'assurance d'un grand avantage, qui aiguillonne l'industrie et les arts.... c'est le manque d'intérêt qui maintient l'agriculture dans la routine. Lorsqu'un pays donne une quantité de denrées nécessaires à sa consommation, quel motif pourroit engager les cultivateurs à redoubler de soins et d'avances pour en obtenir une quantité supérieure ? Quel en seroit le résultat ? La ruine totale... Supposons que les terres produisent une quantité double, en admettant que les denrées ne baissassent que de moitié ; le laboureur, en ne retirant que la même somme, perdroit ses avances et ses travaux, qui ne lui seroient point remboursés ;

Digitized by Google

mais cette hypothèse même lui est encore trop favorable. Une récolte inférieure d'un cinquième à celle de l'année précédente, repand souvent l'alarme et l'inquiétude, et élève au double le prix des denrées. Par la même raison, une récolte supérieure d'un cinquième les fait baisser de moitié. En général, pour les objets de première nécessité, la hausse et la baisse ne sont jamais proportionnelles au produit, et cette proportion ne s'établit que pour les objets qui ne sont point d'une nécessité absolue. Le laboureur ne trouveroit à vendre que la moitié de ses denrées, qui suffit à la consommation, et n'en obtiendroit peut-être que le tiers du prix qu'il auroit eu l'année précédente, où la récolte ne surpassoit pas les besoins ; l'autre moitié resteroit dans ses greniers, sans qu'il put trouver le moyen de s'en défaire. Car dans ce genre, la consommation est bornée par la nature même, et le riche blasé, énervé par les jouissances, consomme moins que le pauvre énervé par les peines et par les fatigues... Augmenter les besoins et par conséquent les demandes est... le seul moyen d'augmenter l'industrie. Les demandes ne peuvent augmenter en agriculture qu'avec la population ; ses accroissements sont toujours lents : ceux de l'agriculture qui marche d'un pas égal avec elle, doivent donc suivre la même gradation ; l'expérience confirme cette vérité.... Quelles conséquences utiles... tirer d'une vérité qui paroit aussi décourageante? ...D'abord, il n'y a point de pays en Europe qui produise assez pour sa consommation. Une grande partie des hommes, dans les provinces même les plus fertiles, est réduite au plus étroit nécessaire. Dans les parties moins

Digitized by Google

favorisées de la nature, presque tous les habitants sont obligés de se contenter d'une nourriture mauvaise et grossière. Que les gouvernemens, au lieu de faire de beaux préambules à des édits sur l'agriculture, de distribuer avec faste quelques médailles d'encouragement, accordées souvent plutôt à l'intrigue toujours active qu'au mérite toujours modeste, répandent l'aisance et l'industrie dans toutes les classes; qu'ils fassent construire des chemins, et creuser des canaux ; qu'on rende toutes les communications faciles ; qu'on détruise en France cet impôt... des barrières, et alors l'habitant des Vosges et du Jura ne se souciera plus d'un pain noir et amer de sarrasin, celui des Ardennes d'avoine, et celui du Limousin de chataignes. Les demandes en produits de l'agriculture augmenteront, et cet art fera les progrès les plus rapides. L'édit de 1764, qui permettoit en France la libre circulation des grains... a plus fait pour l'agriculture que toutes les dissertations savantes des Académies de l'Europe..... Analysons, d'après ces principes, deux vœux formés souvent par les propriétaires de ce département et dont ils attendent les plus grands avantages ; le premier seroit la destruction du droit de vaine pâture: oublions pour un moment la misère d'un nombre infini de pauvres habitans de la campagne, à qui vous arracheriez la vache qui les nourrit de son lait, les brebis qui les vêtissent de leur toison. Fermons nos cœurs à cette pitié qui nous intéresse à l'infortune. Oublions toutes ces considérations morales, et ne voyons que les résultats physiques. Les quatre cinquièmes de vos troupeaux sont formés des animaux qui appartiennent à la classe des

Digitized by Google

petits propriétaires ; ils seroient forcés à l'instant de les vendre ; vos laboureurs sans capitaux, sans établissemens formés pour loger un plus grand nombre de bestiaux, n'augmenteroient pas leurs troupeaux ; vous perdriez donc à la fois les quatre cinquièmes de vos engrais, déjà si peu abondans, et les quatre cinquièmes de la viande qui vous nourrit. Le second vœu est pour la destruction de la pâture de nuit ; elle est une suite du défaut de prairies artificielles et de fourrages ; elle a influé sur la race de vos chevaux, qui n'est point élevée, et qui a contracté cette espèce de dureté de tempérament qui appartient à la vie sauvage. Renfermez-les dans des étables toute l'année, la plupart périront ; vos fermiers presque tous sans fortune, ne pourront pas les remplacer par des chevaux d'une taille plus forte et d'un prix plus considérable, et si le gouvernement trompé par votre demande mettoit dans le nouveau code de police rurale cette loi que vous sollicitez, la plus grande partie de vos terres resteroit sans culture. Sans doute ces deux abus, dont je sens tous les inconvénients, doivent être détruits ; mais ils tomberont d'eux-mêmes, à mesure que votre agriculture fera des progrès. L'homme qui ne passe qu'un instant sur la terre, voudroit tout changer avec la rapidité de son existence ; mais la nature..... veut que tout se fasse lentement et avec gradation, et chaque fois que l'homme veut rivaliser avec elle et violer cette loi inaltérable, elle punit, par les malheurs, sa témérité et son imprudence... Il est des préjugés dans ce département, qui s'opposent aux progrès de l'agriculture ; pour les vaincre, il faut que le gouvernement cherche à

Digitized by Google

répandre l'instruction dans les campagnes ; il sera secondé par la société d'agriculture, dont les membres répandus dans les différens cantons, chercheront par la persuasion et par leur exemple bien plus puissant encore, à introduire les vérités nouvelles ; mais ce n'est pas l'histoire d'un jour ; il faut s'armer de constance et de persévérance, et se rappeler souvent qu'il en est de la lumière des connaissances, comme de celle qui nous éclaire. Le crépuscule et l'aurore doivent précéder l'éclat du grand jour ; on se plaint avec raison des préjugés de la classe des habitans de la campagne ; mais n'auroit-elle pas le droit de nous en reprocher aussi de bien funestes à l'agriculture, à nous qui nous croyons si supérieurs et si élevés au dessus d'elle ; ne pourroit-elle pas vous dire : vous nous engagez à adopter vos nouvelles théories, à perfectionner notre agriculture ; mais la plupart de vos baux sont à la moitié et au tiers ; nous ne travaillerions donc que pour vous. Un exemple bien simple peut vous en convaincre, nous mettons 90 livres en avance de culture ; nous retirons 120 livres, les 90 livres déboursés et 30 de bénéfice. Prenez-vous moitié ? Vous m'enlevez 60 francs, et je perds mes travaux et trente francs de capital ; ne prenez-vous que le tiers ? vous retirez 40 francs, et moi 80 livres ; je perds encore mes travaux et 10 francs de capital. Tous vos baux sont de trois, six ou neuf ; si je veux marner mes terres, changer mes assolements, je ne commencerois à jouir de mes bénéfices qu'à l'expiration de mon bail. et vous me l'augmenteriez alors à proportion de l'amélioration que mes peines et mes avances auront donné à vos terres ;

Digitized by Google

je me ruinerois pour vous enrichir. Vous me citez toujours l'agriculture des fermiers Anglois ; mais... commencez aussi par imiter ces propriétaires Anglois, qui font des baux de 50 et 100 ans, et aucun au dessous de 18.... »

J'ai cru devoir faire de plus larges emprunts à ce dernier travail, parce qu'il ne se borne pas à montrer les défauts des paysans, mais qu'il met en lumière les causes d'indifférence pour l'agriculture provenant du fait des propriétaires.

Dans un Mémoire sur la Minéralogie agricole du département, le citoyen Ferry traite des principes constituans d'une bonne terre végétale, avec un procédé d'analyse sommaire pour reconnaître la constitution approximative de toute espèce de terrain, puis du sol du département et des substances minérales propres à l'améliorer.

L'an dix fut éprouvé par une grande sécheresse ; aussi le citoyen Després présenta-t-il un travail sur le moyen de suppléer à la disette des fourrages ; il préconise l'emploi des racines sauvages, du genêt battu et brisé, de la paille hachée, de l'avoine mouillée, de diverses plantes potagères : chou, navet, panais, carotte, persil, chicorée sauvage, turneps, maïs, etc... etc... ; puis, les semailles dans les jachères, le produit de l'émondage et de l'effeuillage des arbres, etc...

Dans une notice sur le peuplier du Canada, M. Holandre critique les déboisements et dit leur influence sur le climat et sur le régime des eaux d'une contrée.

En fin de volume, se trouve le programme des prix à distribuer en l'an XII.

Digitized by Google

Tel est le bilan des productions imprimées de la Société libre d'agriculture de la Moselle.

Pour compléter la ressemblance avec l'Académie de Metz, la Société d'agriculture distribuait donc des prix annuels, soumis à des formalités assez nombreuses, s'il faut en juger d'après le programme pour l'an XII. La Société, y est-il dit, « a arrêté dans sa séance du 5 pluviôse an XI (25 janvier 1802) que dans celle qui suivra immédiatement la réception des pièces dont il sera parlé ci-après, elle distribuera en l'an XII quatre prix, un par chaque arrondissement du Département ; trois de ces prix seront une médaille de la valeur de 200 francs, et le quatrième une autre médaille de la valeur de 400 francs, ou ces sommes en espèces, au choix de ceux des cultivateurs auxquels ils auront été décernés. — Un des quatre prix sera accordé au cultivateur qui dans son arrondissement aura mis en prairies artificielles la plus grande quantité, proportionnellement à son exploitation, d'hectares de terres labourables qui seroient restées en jachères. — Le prix double sera adjugé à celui des quatre cultivateurs, qui aura converti en prairies artificielles plus de terres jachères, dans la proportion de l'exploitation, que les trois autres. — En cas de concurrence dans chaque Arrondissement,... le prix sera donné à celui des concurrens dont la récolte sera la plus abondante, eu égard à la qualité du terrain. »

Conditions du concours. — 1° Justifier, par un extrait de la matrice du rôle de la contribution foncière, que l'on exploite une ferme contenant au moins vingt hectares aux trois saisons. 2° Les prairies artificielles seront formées en luzerne,

Digitized by Google

trèfle ou sainfoin, au choix du cultivateur. 3° Tout concurrent demandera au Maire et à l'Adjoint, assistés de quatre conseillers municipaux, de faire la visite de ses prairies artificielles dans la première quinzaine de Floréal an XII, de constater la quantité et l'état des prairies, d'en dresser sur papier libre un procès verbal qui sera adressé au Juge de paix du canton. 4° Celui-ci vérifiera ces procès-verbaux et y mettra son visa et ses observations. 5° On invitera les membres de la Société résidant dans le canton à faire de même. 6° Toutes prairies artificielles, si petites soient-elles, seront reconnues par les Maires et Adjoints, et signalées comme ci-dessus. — 7° Les procès-verbaux seront adressés aux Sous-Préfets, qui les transmettront au Préfet. 8° L'examen en sera fait par la Société dans la première séance qui suivra leur réception. Elle proclamera de suite le nom des lauréats, en tête celui du gagnant du prix double, et le fera inscrire sur les registres de la Société. — Ce document porte les signatures de Colchen, président, et de Décosse, secrétaire.

J'ai tâché, Messieurs, de vous donner une idée aussi nette que possible de cette ancienne Société d'agriculture ; je n'ose me flatter d'en avoir donné un historique complet ; mais si ces pages ne sont qu'une ébauche, elles ont du moins le mérite d'éveiller l'attention et de montrer qu'entre l'ancienne Société Royale des Sciences et des Arts de Metz et votre Académie, il y a eu un trait d'union, dont il importait de sauver l'existence de

Digitized by Google

l'oubli ; cette Société ne faisait que reprendre un des points du programme de l'Académie d'ancien régime, tout comme les comices agricoles sont sortis de l'initiative de vos collègues du siècle dernier.

Digitized by Google

RAPPORT

présenté sur les questions de

SALUBRITÉ DES VILLES EN GÉNÉRAL

ET DE METZ EN PARTICULIER

PAR

M. LAMETZ

Membre titulaire.

MESSIEURS !

Le sujet que nous allons avoir l'honneur de traiter, étant d'une utilité pratique assez vulgaire, ne comporte pas de belles phrases ; aussi ne ferons-nous pas d'exorde ; nous aborderons de suite les questions qu'il comporte.

Les habitants des champs ne sont pas plus heureux aujourd'hui que du temps où le doux Virgile proclamait qu'ils l'étaient trop, et la raison est la même aujourd'hui qu'autrefois : ils ignorent leur bonheur et se répandent en doléances qui ont touché le cœur de M. Ruau, ministre de l'agriculture (1). (*Revue industrielle*, du 20 janvier 1906.

Pour le moment, la campagne se plaint que les sources se tarissent et que les eaux existantes ne

(1) Cet aperçu a été présenté il y a plusieurs années déjà en séance de l'Académie ; le sujet redevenant d'actualité, nous avons pensé devoir le donner aux lecteurs. Il prouve par lui-même l'utilité et l'intérêt des travaux de l'Académie.

Digitized by Google

sont pas toujours convenablement aménagées en vue de leur utilisation et de la distribution de l'énergie sous toutes ses formes. Un rapport, paru au *Journal officiel* du 30 décembre 1905, nous a fait connaître à la fois et la situation lamentable de ces ruraux et le parti héroïque pris pour y mettre fin. Le ministre de l'agriculture a augmenté d'une huitaine de personnes le nombre des membres du Comité de l'aménagement des cours superficiels ou souterrains, et il a eu soin d'y introduire le directeur du service technique de l'hydraulique agricole.

Les sources n'ont qu'à bien se tenir maintenant, et si elles se permettent encore de tarir, elles savent à quoi elles s'exposent : on ajoutera une demi-douzaine de membres à la commission.

Ce procédé de traitement administratif des questions agricoles ne se recommande pas seulement par sa simplicité ; il a l'incommensurable avantage de permettre la création de nouveaux postes officiels, avec résidence à Paris.

Encouragé par cet exemple venu d'en haut, M. le préfet de la Seine et le Conseil municipal viennent d'appliquer la même solution au problème de l'utilisation des eaux d'égout, en imaginant ce que M. Brenot, rapporteur de la 6e commission, appelle l'épuration culturale des eaux d'égout. Il a fallu 35 ans à nos grands administrateurs pour s'apercevoir que « l'utilisation des eaux d'égout soulève des problèmes complexes, qu'il y a lieu d'étudier avec suite ».

Qu'ont donc fait, depuis 1870, Belgrand, Alphand, Mille, Durand-Claye et après eux M. Bechmann, pour que leur œuvre soit aussi sévèrement

Digitized by Google

jugée par M. Brenot? Et celui-ci, pour en être réduit à invoquer l'autorité de M. de Freycinet, douteuse en pareille matière, ignore-t-il que, dès l'année 1867, un ingénieur dont on ne parle plus guère, M. Ronnat, avait indiqué comment devait être pratiquée l'irrigation agricole à l'eau d'égout?

Les rapports annuels présentés sur l'exploitation des champs d'épandage, n'ont pas donné au Conseil municipal une très haute idée des aptitudes culturales de ses ingénieurs et du personnel attaché à l'utilisation des eaux d'égouts. « Les agents du service technique n'ont pas, dit M. Brenot, les connaissances qui leur permettraient d'exercer une action efficace sur les fermiers et sur la culture libre. Il est donc indispensable de créer un organisme spécial qui soit chargé de suivre toutes les affaires relatives à l'épuration et à l'emploi cultural des eaux d'égout. »

Il est certain que les ingénieurs et les agents du service technique ne connaissent pas les questions agricoles, auxquelles ils n'ont été préparés ni par leurs études, ni par leurs fonctions.

Il faut évidemment des agronomes, ne fût-ce que pour rejeter par an à la Seine 20 ou 30 millions de mètres cubes d'eau d'égout, en attendant mieux, et la 6e commission a été unanime sur ce point, d'autant plus qu'un service d'ingénieurs agronomes a été créé depuis plusieurs années à Berlin. Ce raisonnement de moutons de Panurge a rallié tous les suffrages et le Conseil a voté la création, à partir du 1er janvier 1906, de deux nouvelles sinécures, l'une d'ingénieur-agronome en chef (traitement 7,000 fr., frais de déplacement

Digitized by Google

2,000 fr., total 9,000 fr.), l'autre d'agronome adjoint (traitement 3,000 fr., frais de déplacement 1,000 fr., total 4,000 fr.)

« Quand sera-t-il nécessaire de nommer l'ingénieur-adjoint ? » a demandé un curieux. « Nous ne le savons pas, a répondu M. Brenot ; mais à un moment donné, il sera indispensable de créer le poste d'ingénieur-adjoint. »

L'année présente sera marquée par d'assez nombreuses opérations électorales et autres, pour que l'indispensabilité de la création ne se fasse pas longtemps attendre ; et la Ville de Paris possèdera un service dont elle s'est passée pendant 35 ans, avec ingénieur-chef, ingénieur-adjoint et naturellement personnel du bureau correspondant.

Une discussion (*Revue industrielle* du 7 juillet 1906), assez vive est engagée depuis quelques mois, à la Société de médecine publique et de police sanitaire, entre les partisans de l'épandage agricole et ceux de l'épuration biologique des eaux d'égout, les premiers représentés par MM. Bezault et Vincey, les seconds par M. le Dr Calmette, de Lille. Les conséquences de cette controverse, en apparence académique, peuvent être assez grosses, car elle contribuera, en raison même de la situation des adversaires, et pour Paris notamment, à persévérer dans le système actuel de traitement des eaux d'égout, ou à lui substituer celui que les recherches effectuées d'abord en Angleterre et aux Etats-Unis, puis en France, ont mis à la mode sous les noms de bassins septiques, lits de contact ou bactériens.

M. Vincey et M. le Dr Calmette ont des raisons personnelles de défendre ou prôner chacun de ces

Digitized by Google

systèmes. M. Vincey est l'un des chefs de service de l'irrigation agricole parisienne ; M. Calmette est l'inventeur d'un système d'épuration biologique, et voici comment ils concluent tour à tour.

Au point de vue de la minéralisation de la matière organique, dit M. Vincey, l'épandage agricole est infiniment supérieur à l'épuration dite biologique ; dans l'aménagement des supports de l'épuration biologique, il y a lieu de tenir compte des superficies importantes pour l'égouttement et l'enfouissement des boues résiduaires ; l'épuration biologique paraît devoir comporter des dépenses de premier établissement et d'exploitation très notablement supérieures aux dépenses correspondantes de l'épandage agricole avec utilisation culturale ; enfin, les circonstances doivent être assez rares de situations dans lesquelles il conviendra d'opter pour le mode d'épuration biologique des eaux polluées, de préférence au système plus naturel de l'épandage agricole.

L'irrigation, répond M. Calmette, ne permet pas l'utilisation rationnelle du sol, pour la culture, parce qu'on est obligé de fournir aux plantes la même ration d'eau en toute saison ; les intérêts de la culture sont en contradiction perpétuelle avec les intérêts de l'épandage. L'irrigation refroidit le sol par évaporation et retarde le développement des végétaux, qui d'ailleurs utilisent imparfaitement les nitrates formés, car la teneur en nitrates de l'eau des drains est très élevée. Au point de vue sanitaire, l'épandage est dangereux à cause de la propagation des microbes infectieux ou des œufs et larves de parasites intestinaux par les insectes ; les vaches laitières nourries avec des

Digitized by Google

fourrages venus sur champs d'irrigation fournissent un lait de mauvaise qualité ou trop altérable, qui ne saurait être consommé par les malades.

L'épandage agricole exige des surfaces qu'il est impossible de se procurer sans d'énormes dépenses, tandis que quelques hectares de lits bactériens à percolution suffiraient pour délivrer la Seine des milliers de mètres cubes d'eau d'égout qu'on y rejette encore.

De part et d'autre les arguments ne sont pas sans valeur ; si l'on veut débarrasser absolument la Seine des eaux d'égouts de Paris, il y a beaucoup d'argent à dépenser encore ; comme l'a dit M. Calmette, il ne s'agit pas de supprimer l'épandage agricole existant, mais de lui venir en aide par les méthodes de l'épuration biologique et nous ajouterons que les deux solutions coûteront aussi cher au moins l'une que l'autre.

Dans ces conditions il est assez difficile de faire un choix, alors que des personnes considérées comme compétentes n'ont pas en réalité d'argument décisif qui justifie leurs préférences.

Le malheur est que nous avons plus de trente ans d'application de l'irrigation agricole, et probablement plus de 100 millions immobilisés en usines d'élévation et de refoulement, en égouts, canalisations et siphons, en achats et en aménagements de terrains, et que nous ne voulons pas, en adoptant un nouveau système, qui au fond ne vaut guère mieux, avouer que nous nous sommes trompés. A tous les points de vue, notre erreur nous est chère, et nous y persévérerons de peur de tomber dans une autre dont le prix ne serait pas moindre.

Digitized by Google

Tous les procédés de traitement des eaux d'égout des grandes villes sont coûteux, qu'il s'agisse d'épuration chimique, d'irrigation agricole ou de lits bactériens ; quand on les applique consciencieusement, ils donnent tous à peu près les mêmes résultats, au point de vue de la propreté des eaux rejetées dans les rivières ; ils ont chacun leurs périodes de grandeur et de décadence, sans autres raisons que les caprices de la science et la croyance du moment. L'irrigation agricole pratiquée en Angleterre a été prônée chez nous par Ronnat, Freycinet, Mille, Durand-Claye ; on y voyait l'application de la loi du circulus, le retour à la terre des éléments fertilisants et l'art d'accommoder les restes. Aujourd'hui, avec les théories microbiennes, les fosses septiques et les lits de contact apparaissent comme le *nec plus ultra* du progrès scientifique, et on réhabilite pour les eaux d'égout la fosse d'aisances qu'on proscrit des habitations.

Quant à l'épuration chimique, elle a le grand défaut d'être simple et de ne pas se prêter à des opérations grandioses où propriétaires de terrains, ingénieurs, entrepreneurs, personnel d'exploitation, ont l'occasion de se faire valoir et de faire payer leurs services.

Si nous avions à défendre l'épuration chimique pour laquelle nous avons toujours eu un faible, nous pourrions dire qu'à Londres, d'après une communication de sir Alexander Binnie (août 1905), on traite par jour dans les usines de Barking et de Crossness 230 millions de gallons (1,035,000 mètres cubes) d'eau d'égout ; que le traitement fournit environ 3,000 tonnes de boues ;

Digitized by Google

que six navires de 1,800 tonnes sont constamment employés à aller jeter ces boues dans la mer.

Le capital de premier établissement des usines de précipitation, y compris les navires, s'est élevé à 27 millions de francs, et les dépenses annuelles d'exploitation sont de 4 millions de francs, soit 0 fr. 01 (un centime et un dixième de centime) par mètre cube épuré.

Les nombreux auteurs qui ont écrit sur l'utilisation comme engrais des déjections des grandes villes, sont bien loin de s'accorder sur la valeur agricole de ces produits. Leurs calculs reposent sur des appréciations extrêmement vagues, ou sur des données physiologiques résultant d'observations individuelles, qu'il serait impossible d'appliquer sans erreur grossière aux grands centres de population. (Complément du *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, par Laboulaye.)

D'ailleurs, les substances fertilisantes des égouts sont diluées dans un si énorme volume d'eau qu'on ne peut pas reconnaître aux eaux d'égout d'autre valeur que celle qu'a l'eau pure pour arroser. Le meilleur moyen de les emplover directement en agriculture paraît être celui qu'ont adopté les villes de Milan (Italie) et d'Edimbourg (Ecosse), qui est d'arroser les prairies voisines et d'extraire de la partie non utilisée de cette manière les éléments fertilisants par l'application des méthodes de précipitation par la chaux, appliquées pour la première fois par M. Wicksteed, à Leicester.

Voici en quoi consiste eette opération. Le volume des eaux des égouts de toute la ville de Leicester, qui compte 55,000 habitants, s'élève en-

Digitized by Google

viron par an, à 5 millions de mètres cubes, d'où on extrait à peu près 4,500,000 kilos de matières fertilisantes à l'état solide.

L'établissement où s'opère la manipulation de cette énorme masse de produits est situé sur le bord de la rivière Soar, à une petite distance au-dessous de la ville.

L'eau des égouts est amenée, par une conduite souterraine, dans un vaste puits creusé sous l'établissement, à une profondeur assez grande, déterminée par la nécessité de donner aux égouts et à la conduite d'amenée une pente suffisante dans l'intérieur de la ville.

Une machine à vapeur fait fonctionner une pompe, qui élève cette eau au niveau du sol. Une autre petite pompe, mise en mouvement par la même machine, communique avec une citerne munie d'un agitateur, et que l'on entretient constamment remplie de lait de chaux. A chaque coup de piston de la machine, cette petite pompe introduit dans le tuyau de conduite de la grosse pompe une certaine quantité de lait de chaux, dont la proportion est réglée à l'aide de robinets, suivant la nature des eaux d'égout et le degré de saturation du lait de chaux.

L'eau d'égout, ainsi mélangée de lait de chaux, arrive dans une caisse étroite et longue dans laquelle tournent des agitateurs qui font un mélange intime, et le liquide s'écoule lentement, dans un réservoir en maçonnerie ayant 60 mètres de longueur, 13 mètres 50 de largeur et 1 mètre 50 de profondeur.

A l'aval du réservoir, le liquide purifié s'écoule, par la surface, en lames minces, dans la rivière.

Digitized by Google

Le fond du réservoir comporte deux pentes longitudinales, réunies par une rigole profonde à fond demi-cylindrique. La vitesse de l'eau dans ce réservoir n'étant que de 7 à 8 millimètres par seconde, le produit floconneux formé par la chaux s'y dépose comme dans une eau tranquille.

Une vis d'Archimède, placée dans l'espèce de gouttière ménagée dans le fond du réservoir, ramène lentement le dépôt boueux dans un puisard situé derrière.

La précipitation et l'enlèvement des matières solides s'effectue ainsi, d'une manière continue, dans un seul réservoir qui reçoit, à l'une de ses extrêmités, l'eau d'égout et toutes les impuretés, et verse dans la rivière, à son autre extrémité, un liquide clair, inodore et sans saveur.

Le dépôt, à l'état de boue liquide, continuellement extrait par le mouvement de la vis d'Archimède, est soumis à l'action de machines à essorer, à force centrifuge, et transformé en pate assez ferme pour être immédiatement moulée en briques, dont la dessication s'opère à l'air libre.

Ces briques sont rendues aussi sèches que possible, mais elles contiennent encore 12 0/0 d'humidité ; comme matières fertilisantes, l'analyse constate : phosphate, alumine et fer, ensemble environ 8 p. 100 ; azote 1 p. 100 ; chaux 45 p. 100 ; ce qui constitue un très pauvre engrais, aussi est-il vendu au-dessous du prix de revient.

Tout système d'assainissement des maisons particulières, tel que le comprennent les ingénieurs des égouts de Londres, doit satisfaire à la condition que les canaux de communication puissent entraîner, sans produire ni gêne ni odeur, toutes les

Digitized by Google

matières à rejeter dans les galeries principales d'écoulement.

Cela implique l'établissement de grilles assez serrées pour s'opposer à l'introduction de corps de nature à produire des obstructions inévitables.

On établit les communications entre les maisons et les égouts avec des tuyaux en terre vernissée, mais on évite de faire communiquer directement chaque maison avec l'égout principal ; on divise chaque quartier en groupes de maisons communiquant chacun avec un « maître-tuyau » qui débouche à son tour dans l'égout.

De cette façon, ce « maître-tuyau », constamment traversé par un volume d'eau considérable est parfaitement curé.

A Paris, lorsqu'un orage jette une trop grande quantité d'eau à la fois, on a établi des déversoirs et des galeries qui conduisent directement à la Seine l'eau, lorsqu'elle atteint une certaine hauteur dans les égouts.

Maintenant que nous avons montré les conséquences de l'adoption par les villes du tout a l'égout, nous allons voir comment la ville de Metz pourra aborder ce problème du tout à l'égout, en respectant la maxime :

Ne pas se débarrasser soi-même en infectant les autres.

Pour la ville de Metz, en particulier, qui commence à pratiquer le tout à l'égout, sans avoir prévu aucune clarification, aucune purification des liquides qu'elle jette à la rivière, il existe une question préjudicielle, dont personne ne paraît s'être préoccupé ; c'est de savoir si la quantité d'eau qui passe dans la Moselle à Metz est suffi-

Digitized by Google

sante pour que toutes les vidanges de la ville puissent y être déversées sans danger pour la salubrité.

Il est d'autant plus étonnant qu'on n'ait pas pensé à cela, qu'il y avait à Metz même la Seille qui, recevant les matières fécales des maisons qui la bordaient, répandait une mauvaise odeur, lorsque la chaleur de l'été coïncidait avec une réduction considérable de la quantité d'eau passant par la Seille.

On peut craindre que la Moselle ne soit pas assez forte pour recevoir, sans inconvénient sanitaire, les vidanges de toutes les maisons, si on se remémore la défense faite par la municipalité de jeter les matières de vidanges dans la Moselle, après que la Ville avait fait elle-même la dépense de la construction d'un dépotoir, tout près du pont des Hautes-Grilles.

C'était donc après en avoir constaté, par expérience, les inconvénients, que cette défense a été promulguée, inconvénients très atténués par la position de ce dépotoir, tout à fait à l'extrêmité de la ville, presque hors la ville, et dans un endroit où la vitesse de l'eau est considérable, sans doute parce que la pente de la rivière est plus forte là qu'ailleurs.

Déjà, lors de la rédaction des programmes du concours de l'Académie pour 1905-1906, nous avions demandé : « Y a-t-il lieu d'épurer les eaux des égoûts de la ville de Metz, par des moyens bactériologiques, ou par d'autres systèmes ? »

Si nous avons employé la forme dubitative, c'était pour laisser libres toutes les opinions, mais nous devons dire que, personnellement, nous considérons comme très primitif le système des ca-

Digitized by Google

veaux ou fosses employés dans le plus grand nombre des maisons de la ville de Metz, pour recueillir les matières fécales, où elles restent pendant plusieurs années, tant que le caveau n'est pas plein. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'administration, il y a environ vingt-cinq ans, interdit l'écoulement direct qui se faisait des maisons du quai de l'Arsenal à la Moselle, et a obligé les propriétaires de ces maisons de construire des caveaux.

Dans ce temps-là, on ne voulait pas polluer la rivière, et maintenant, revirement complet, on envoie le tout à l'égout, et cela, quand il est question de la canalisation de la Moselle, en dessous de Metz. Alors, quand il y aura des années sèches, on fera naviguer les bateaux dans l'eau d'égout, et pour peu qu'il fasse chaud, les bateliers pourront respirer des odeurs fortes.

Examinons bien le pour et le contre des divers moyens employés par les autres villes, afin de choisir le meilleur possible, qui soit applicable à la ville de Metz. D'abord le système d'arrosage de champs en culture avec les eaux d'égoût sans leur faire subir aucun traitement préalable.

Ce système, qui devait allier l'intérêt des villes avec celui des campagnes, a fait un fiasco complet ; il exige un sol et un sous-sol spécial, et de très grandes surfaces ; il faudrait faire comme à Milan et Edimbourg, arroser des prés, mais cela est possible seulement en hiver, car ce n'est pas quand les herbes sont en fleur qu'on peut y conduire des eaux d'égout, et le restant de l'année il faut se débarrasser autrement de ces eaux sales.

Avec les procédés de clarification dits d'épura-

Digitized by Google

tion, on obtient, mais pas toujours, de l'eau limpide ; toutefois ce n'est pas de l'eau pure ; elle contient encore toutes les bactéries nocives qu'avaient les eaux avant d'être clarifiées.

Le procédé biologique, qui n'a d'ailleurs pas la prétention de détruire tous les microbes, nécessite de très grands bassins, car si l'eau sale peut quelquefois n'avoir besoin de séjourner que 25 heures dans les fosses septiques, elle doit y être retenue le plus souvent beaucoup plus longtemps, jusqu'à huit jours. Sinon, on fera couler à la rivière des eaux aussi nocives que si elles n'avaient pas subi la stérilisation.

Et, puisque l'épuration biologique des eaux d'égout doit encore fournir une épreuve pratiquée en grand, à Ivry, la plus simple prudence conseille d'attendre les résultats qui y seront constatés.

Le versement des eaux d'égout directement à la rivière, sans aucune opération préalable, peut être admis lorsque *la quantité d'eau minimum* de la rivière est suffisante pour que l'adjonction des eaux sales n'y produise pas d'effets sensibles ni visibles.

C'est une question de mesure qui n'est pas encore résolue à Metz, et il serait imprudent d'établir le tout-à-l'égout de toutes les maisons de la ville avant d'attendre une année sèche, pour voir quel degré d'infection se produira dans la Moselle lorsque le quart, ou le tiers, des maisons de Metz y jetteront leurs matières fécales.

On pourra juger, seulement alors, si on pourrait admettre encore un certain nombre de maisons à se raccorder avec les égouts.

Le système des fosses étanches, recevant seulement les urines et les matières fécales, à vidange

Digitized by Google

périodique, très critiquable en théorie, a montré, à Metz même, par un emploi plus que séculaire, qu'en pratique leurs inconvénients sont très tolérables, puisque, pendant ce régime, la ville de Metz était reconnue comme une des plus salubres de l'Europe.

Avec les fosses étanches, l'agriculture reçoit des engrais bien plus sûrement qu'avec tous les autres systèmes.

Lors de l'agrandissement de la ville d'Amsterdam, les nouveaux quartiers furent munis de la «Vidange Liernur. » Un peu plus tard, une commission messine, envoyée en 1892 aux frais de la ville de Metz, visita toute l'installation du système Liernur, se fit renseigner sur son fonctionnement et déposa un rapport favorable au Conseil municipal de Metz.

Le procédé Liernur consiste à munir chaque maison d'un réservoir qui reçoit *seulement* les matières provenant des water-closets. A ce réservoir se raccordent des tuyaux métalliques par lesquels il se vide par l'effet de l'aspiration (comme se vident actuellement à Metz les caveaux dont les matières semi-liquides sont aspirées dans des tonneaux en tôle, montés sur roues, amenés dans la rue), et leur contenu n'étant pas dilué dans une masse d'eau — comme dans le tout-à-l'égout, — reste d'un volume restreint qui est amené soit directement, soit après avoir passé dans un relai, à l'usine de dénaturation.

Le procédé Liernur se présente comme réalisant les desiderata suivants :

1° Absence complète d'odeur dans les maisons qui en sont munies ;

Digitized by Google

2° Enlèvement des vidanges aussi souvent que l'on veut (donc avant toute corruption nocive), sans que rien trahisse l'opération, ni dans l'intérieur des maisons, ni dans la rue ;

3° Dénaturation de ces matières en récupérant, au profit de l'agriculture, les éléments de fertilité, sous forme d'ammoniaque et d'engrais en poudre. pouvant être conservés jusqu'à la saison favorable à l'emploi, contrairement à l'épandage agricole, qui déverse dans les champs les eaux d'égouts lorsque la végétation demanderait de la sécheresse ;

4° Immunité des cours d'eaux voisins des villes; car, d'abord la quantité d'eau dont on a retiré l'azote par distillation n'est pas considérable, et ensuite cette eau est stérilisée de tout germe nocif par le chauffage qu'elle a subi pour l'extraction de l'ammoniaque ;

5° La question du relèvement du niveau des tuyaux par lesquels a lieu l'écoulement dans les égouts, si difficile à bien faire (pour éviter l'effet des gelées d'hiver) et si coûteux à établir dans les vieilles maisons de Metz, cette question, disons-nous, n'existe pas avec la vidange Liernur.

6° Disons encore que ce système ne favorise pas l'accès des rats dans les maisons, comme le fait le tout-à-l'égout. Cette invasion dans les maisons raccordées à l'égout en rend l'habitation désagréable; car il y a des personnes, des dames surtout, auxquelles la rencontre d'un rat dans les escaliers cause un effroi indescriptible.

En résumé, le système Liernur serait peut-être le système à adopter à Metz, s'il est reconnu que la Moselle n'a pas toujours un volume d'eau suffi-

Digitized by Google

sant pour recevoir les immondices de toute la ville, et ce serait en particulier pour la partie de la ville dont les égouts se déversent dans la Moselle, dans la ville même, ou en amont, que le système Liernur serait précieux.

Nous concluons que l'administration municipale de Metz agirait sagement en ne pressant pas le développement du tout-à-l'égout, jusqu'à ce qu'elle sache comment se comporterait la Moselle pendant une année sèche.

Si alors la mortalité croissait d'une manière inquiétante, il ne suffirait pas de faire dire par des docteurs en médecine que cela n'a pas pour cause l'infection de la rivière ; il faudrait faire rétablir les fosses ou caveaux dans les maisons.

Pour terminer, je vous demanderai, Messieurs et chers collègues, de me pardonner de vous avoir entretenus si longtemps d'une question qui humilie l'orgueil du roi de la création, en lui rappelant qu'il est humain et qu'il reste soumis aux « nécessités » de la vie.

Digitized by Google

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1910-1911

Président d'honneur :
M. LE PRÉSIDENT DE LA LORRAINE

Président honoraire .	M. V. PRÉVEL
Président titulaire .	M. L. SIMON
Vice-Président . . .	M. L'ABBÉ PELT
Secrétaire	M. EUG. COLON
Secrétaire-Archiviste .	M. WELTER
Trésorier.	M. LÉONARD

Agent : M. FLEUR

Envoyer toutes lettres, demandes ou communications concernant l'Académie, au siège de la Société, 25, rue de l'Évêché, Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES
DU
BUREAU DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1819 JUSQU'A 1911

L'astérisque indique les membres vivants.

Années —	*Présidents :* MM.	*Secrétaires :* MM.	*Secrét.-Arch. :* MM.	*Trésoriers :* MM.
1819-20	De Sarrazin.	Herpin.	..	Saincère.
1820-21	Gorcy.	id.	..	id.
1821-22	Bergery (1).	id.	..	Chaumas.
1822-23	Thiel.	id.	..	Anspach.
1823-24	Poncelet.	Devilly.	..	Dosquet.
1824-25	Sérullas. (2)	id.	Thiel.	Cailly.
1825-26	Bergery.	id.	Renault.	Anspach.
1826-27	Renault.	Bergery.	Bardin.	Woisard.
1827-28	Dosquet.	id.	Munier.	Chambille.
1828-29	Bardin.	id.	id.	id.
1829-30	Bon Marchant	id.	id.	id.
1830-31	Chaumas.	Dosquet.	Renault.	Didion.
1831-32	Bergery. (3).	id.	id.	Bardin.
1832-33	Gosselin.	id.	id.	Munier.
1833-34	Bergery. (4).	Lasaulce.	Simon, V.	Le Masson
1834-35	Le Masson (1)	De Saulcy F.	id.	Marchal.
1835-36	Bergère. (1).	Gosselin.	id.	id.
1836-37	Faivre.	Macherez.	id.	Munier.
1837-38	Le Masson (2)	Gosselin.	id.	id.
1838-39	Didion.	Desains.	id.	id.
1839-40	Culmann. (1)	Bégin.	id.	id.
1840-41	Lucy.	La Bastide.	id.	id.
1841-42	Méziéres.	id.	id.	id.
1842-43	Culmann. (2)	Livet.	id.	id.
1843-44	Malherbe. (1)	id.	id.	id.
1844-45	Bergère. (2).	De St-Vincent.	N.	id.
1845-46	Simon, V. (1)	Blanc.	Clercx.	id.
1846-47	Michel, E. (1)	Robert.	id.	id.
1847-48	Malherbe. (2)	Prost Aug.	id.	id.
1848-49	Michel, E. (2)	Boulangé.	id.	id
1849-50	Malherbe. (3)	Faivre.	id.	id.
1850-51	Emy.	De Saulcy E.	id.	id.
1851-52	Langlois.	Jacquot, E.	id.	id.
1852-53	Simon, V. (2)	Grellois.	id.	id.
1853-54	Malherbe. (4)	id.	id.	id.
1854-55	De Saulcy E. (1)	De Chastellux.	id.	id.
1855-56	Jacquot, E.	Vincenot.	id.	Chabert
1856-57	Woirhaye.	id.	id.	id.
1857-58	Susane.	Du Colombier.	id.	id.
1858-59	Salmon.	De Bouteiller.	id.	id
1859-60	Scoutetten.	id.	id.	id
1860-61	G' Didion.	id.	id.	id.
1861-62	Leclerc.	Bouchotte.	id.	id

Digitized by Google

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secrét.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1862-63	Mézières (2).	Bouchotte.	Clercx.	Chabert.
1863-64	De Gérando.	id.	id.	id.
1864-65	De Puymaigre.	Michel E.	id.	id.
1865-66	De Bouteiller.	Thilloy J.	Marcus.	id.
1866-67	Raillard.	id.	id.	De St-Martin
1867-68	Goulier.	id.	id.	id.
1868-69	Michel, E.	Cailly.	id.	id.
1869-70	Grellois.	id.	id.	id.
1870-71	Jacquot, A.	Lejeune J.	id.	id.
1871-72	Virlet.	Abel.	id.	id.
1872-73	Maguin, H.	Lorrain.	id.	Fleck.
1873-74	Fleck (1)	Taratte.	id.	Demoget.
1874-75	Orbain.	Schuster.	id.	Bellevoye.
1875-76	Abel, Ch.	id.	id.	id.
1876-77	De Saulcy E. (2)	id.	id.	id.
1877-78	Cailly, Ch.	Bérard A.	id.	id.
1878-79	Dr Winsback (1)	id.	id.	id.
1879-80	Bezançon P.	id.	*Gandelet.	id.
1880-81	Fleck (2).	id.	Chartener.	id.
1881-82	*De Saulcy F.	id.	id.	id.
1882-83	Chartener.	id.	*Friren, A.	id
1883-84	Fleck (3).	id.	id.	id.
1884-85	Benoit, A.	id.	id.	id.
1885-86	Dr Winsback (2)	id.	id.	id.
1886-87	A. de Lazarque.	id.	id.	id.
1887-88	Jacquemin, R.	*Ferrez, E.	id.	id.
1888-89	Bérard, A. (4)	id.	id.	*Lametz.
1889-90	Huber, E.	Box, N.	id.	id.
1890-91	*Ferrez, Eug.	id.	id.	id.
1891-92	Fleck (4)	id.	id.	id.
1892-93	Bérard. (2)	id.	id.	id.
1893-94	Vion H.	id	id.	id.
1894-95	Huber E (2)	id.	id.	id.
1895-96	Greff.	id.	*De Tinseau.	id.
1896-97	Winsback (5)	id.	id.	id
1897-98	*Ferrez	*Paulus E.	id.	id.
1898-99	Box, N	id.	id.	id.
99-1900	*Simon, L.	id.	*Choppé	id.
1900-01	*V. de Tinseau	*Dr Meyer Jules	Codbat	*V. Prevel
1901-02	*Lametz	*Choppé	id.	id.
1902-03	*Collin H.-D.	*V. Prevel	id.	*Choppé.
1903-04	*Paulus Eug.	id.	id.	id.
1904-05	Huber Em.	*Dr Foret	id.	id.
1905-06	*C. Massing	*Eug Colon	*Welter	d.
1906-07	*V. Prevel	id.	id.	id.
1907-08	*Abbé Thorelle	id.	id.	id.
1908-09	*Choppé	id.	id.	* Léonard
1909-10	*Prével	id.	id.	id.
1910-11	*L. Simon	id.	id.	id.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 31 Mai 1910

Membres fondateurs et bienfaiteurs de l'Académie.

M. le Maréchal de BELLE-ISLE, fondateur de la Société royale des sciences de Metz.

M. le baron de LADOUCETTE
Mlle BOUCHOTTE
M. PÊCHEUR
} fondateurs des prix de vertu.

M. HERPIN, fondateur du prix dit Herpin.

Membres honoraires.

MM.

1906. LEBON (DÉSIRÉ-ERNEST), agrégé de l'Université, professeur honoraire de mathématiques au lycée Charlemagne, lauréat de l'Académie française, correspondant de l'Acad roy. des sciences de Lisbonne et de la Soc. royale des Sciences de Liége, 4bis, rue des Ecoles, Paris, ve.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED), membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard St-Michel, 57, à Paris.

1900. PAQUET D'HAUTEROCHE (RENÉ), au Rucher, Woippy (Lorraine.)

1908. PIERNÉ (HENRI-CONSTANT-GABRIEL). Compositeur de musique, organiste du grand orgue de Sainte-Clotilde, membre du Conseil supérieur d'enseignement au Conservatoire de Paris, etc., rue de Tournon, 8 Paris.

Digitized by Google

1897. SCHEIL (Le Révérend Père J. V.), Membre de l'Institut, Directeur d'tudes à l'Ecole pratique des Htes Etudes, (Paris), 4bis, rue du Cherche-Midi.

1894. WOLF (C.), membre de l'Institut (Académie des sciences), astronome à l'Observatoire de Paris.

Membres titulaires.

MM.

1907. AUBERT, architecte, 20bis, avenue Serpenoise, Metz.

1910. AUBERTIN (Jean Pierre), 11, rue Saulnerie, Metz.

1900. BARTHÉLEMY (l'abbé Adolphe), curé de Hayes, par Landonvillers (Lorraine).

1897. CHOPPÉ, Directeur de la Banque de Metz, 2, rue des Clercs, Metz.

1898. COLLIN (l'abbé H.-D.), chanoine honoraire, directeur du *Lorrain*, Metz, 12-14, rue du Haut Poirier.

1896. COLON (Eugène-François), ex-directeur de la société La Messine, place Saint-Louis, 12, Metz.

1906. FINOT (L'abbé François-Léon) chanoine honoraire, 13, rue Marchant, Metz.

1909. FLEURENT (Joseph), assesseur de gouvernement, à Metz, 8, rue Hollandre-Piquemalle.

1901. FORET (Roger-Joseph), avocat-avoué, Metz, rue de l'Esplanade, n° 2.

1906. FRENTZ (Louis-Henri), industriel, 12, rue de la Haye, Metz.

1874. FRIREN (l'abbé), chanoine honoraire, Aumônier de l'Orphelinat de Sainte-Constance, 41, rue de l'Évêché, Metz.

1902. GUÉPRATTE (Ferdinand), maire d'Ancy-sur-M. (Lorr.).

1910. JUNG (Nicolas), Profess. à l'Ecole Réale, 12, rue Saint-Clément, Metz.

1877. LAMETZ, ingénieur civil, rue Sainte-Marie, 16, Metz.

1898. LAMY, député au Landesausschuss, agriculteur-viticulteur à Vic-sur-Seille (Lorr.).

1906. LÉONARD (Nicolas), 13, rue de la Tête-d'Or, Metz.

1909. LEROND (Henri), à Destry, par Brulange, (*correspondant* en 1903).

1900. MARET (Henri), Docteur en médecine à Metz, qua Félix Maréchal, 23.

Digitized by Google

1887. MASSING (Camille), ingénieur civil, à Puttelange (Lorr.).
1909. MAUJEAN (Léon), Instituteur, à Vallières.
1875. PANGE (le marquis de), au château de Pange (Lorr.).
1900. PELT (l'abbé J.-B.), vicaire général, 9, rue du Grand-Cerf, Metz.
1899. PIERSON (Louis), à Ay (Lorraine).
1899. PREVEL, directeur du Crédit Coopératif de Lorraine, 61, rue Serpenoise, Metz.
1909. SAMAIN (Alexis), négociant, rue de la Chèvre, 26bis, Metz.
1875. SAULCY (Félicien de), membre de la Société entomologique de France, rue Châtillon, 3, Metz.
1898. SCHANTÉ, ex-pharmacien, 4, place Arnold, Strasbourg)
1877. SIMON (Léon), peintre, 3, rue du Moyen-Pont, Metz. (*Agrégé-Artiste* en 1873).
1897. THORELLE (l'abbé), curé de Lorry-Mardigny (Lorr.).
1888. TINSEAU (Valéry de), rue Jurue, 29, Metz, et Peltre (Lorr.)
1871. VIANSSON (Louis), à Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).
1904. WELTER (Timothée), notaire, 17, rue des Clercs, Metz.
1910. WENDEL (Charles de), maître de forges, à Hayange.
1907. WOLFRAM (Charles-Georges), Directeur de la Biblioth. impér de l'Université et d'Als.-Lorr., à Strasbourg (Alsace.)

Associés-libres non résidants.

MM.

1887. ANTOINE, (*Agrégé-cultivateur* en 1873; *titulaire* 1875), trésorier-payeur-général à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1896. BOUCHEZ (Armand-Maurice), à Cattenom (Lorr.).
1896. BOURGEAT (l'abbé), chanoine honoraire, Aumônier du Sacré Cœur, Montigny-lès-Metz.
1904. DORVEAUX (Dr.), bibliothécaire de l'Ecole Supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.
1900. FERREZ (Eugène), ancien principal clerc de notaire, rue Torricelli, 11, Paris. (*Titulaire* depuis 1879.)
1877. GANDELET (le comte Albert), camérier secret, rue d'Alliance, 5, à Nancy.
1881. GARGAN (Charles de), au château de Preisch, par Roussy (Rüttgen).

Digitized by Google

1908. GRENIER (Albert), maître de conférences d'antiquités gallo-romaines à la Faculté de Nancy.
1878. GURY (Alphonse), ancien pharmacien ; rue de la Planche, 2, à Paris.
1895. HAAS (Bernard-Aug.), docteur en médecine, à Onville (Meurthe-et-Moselle). (*Titulaire* 1888.)
1864. HANRIOT (Charles), ancien inspecteur d'Académie ; à Troyes (Aube).
1898. INGOLD (l'abbé), directeur de la *Revue d'Alsace* à Colmar (Alsace).
1904. KIEFFER (abbé J. J.) membre de plusieurs Sociétés savantes, professeur au collège de Bitche.
1896. LADOUCETTE (Etienne de), place Vendôme, 8, à Paris.
1906. MAURICE, géomètre à Sainte-Ruffine (Lorr.).
1858. MAUROUARD, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef de service au ministère de la guerre, rue d'Argenson, 1, à Paris.
1900. MEILHEURAT (H.) licencié ès-sciences mathématiques, ancien professeur, rue de Paris, 68, à Moulins (Allier).
1868. RIOLACCI (J.-D.-P.), médecin-major de première classe en retraite.....?

Agrégés.

MM.

1897. BLIND, vétérinaire à Guebwiller (Alsace).
1899. DASSENOY (Paul), électricien à Metz, rue des Bons-Enfants.
1878. DUJARDIN (A.), sculpteur de la Cathédrale, à Metz, rue Sous-Saint-Arnould, 5.
1906. THIRIA (Michel), peintre-verrier, 50, place Saint-Louis, Metz.
1883. THIRIOT, professeur de musique, rue Mazelle, 19, à Metz.

Correspondants.

MM.

1886. ADAM (Lucien), président de chambre, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
1889. ANCEL (Charles René), 11, rue des Bégonias, Nancy.

Digitized by Google

1896. BARDY, pharmacien honoraire, à Saint-Dié (Vosges).
1893. BARTHÉLEMY (François), archéologue, 61, rue de Rome, à Paris.
1902. BEAUPRÉ (Jules, comte), 18, rue de Serre, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1910. BELLEVOYE (François-Lucien) orfévre-graveur, 27, rue Talleyrand, à Reims (Marne).
1878. BERTRAND (l'abbé Louis), professeur au grand Séminaire de Bordeaux (Gironde).
1901. BONNARDOT (François), conservateur de la Bibliothèque de Verdun (Meuse).
1882. BOSMANS (l'abbé J.), secrétaire-archiviste du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).
1899. BOULAND, docteur, 95, rue de Prony, à Paris.
1901. BOURGEOIS (Jules), entomologiste à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).
1878. BOYÉ (Bernard-Arthur-Pierre), avocat à la Cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1901. BRUNOTTE (Camille), professeur à l'Université de Nancy.
1904. CLÉMENT (Roger), avocat à la Cour d'appel de Paris, 41, rue Madame, Paris.
1873. CLÉRY (Adrien ROBINET de), 20, rue du Cloître Notre-Dame, Paris.
1883. COLLIGNON (Dr. René), médecin-major au 25e de ligne, 42, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).
1879. DENY (Edouard), ingénieur civil, fondé de pouvoirs à la Faïencerie de Badonvillers (Meurthe-et-Moselle).
1887. E. DESSENON, professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis, à Paris, rue des Grands-Augustins, 20.
1906. DUCROCQ (Georges), 99, boulevard Raspail, Paris.
1903. FLORANGE, 17, rue de la Banque, Paris.
1866. FROMONT (Auguste), homme de lettres.
1908. GAUCHEZ (Maurice), collaborateur de la *Revue de Belgique*, Bruxelles.
1899. Mme GAZALA, née Jeanne Kieffer (en littérature Guy d'Aveline), via Brindisi, Tripoli d'Afrique.
1910. GEISLER (Louis), publiciste aux Chatelles (Vosges).
1890. GENAY (Paul), président du comice agricole de Lunéville, membre de la société nationale d'agricult. de France, 6, rue des Bénédictins, Lunéville (Meurthe-et-Mos.).

Digitized by Google

1881. GERMAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy.
1894. GODIN (Oscar).....?
1901. GOY (baron Pierre de), résident de France à Qui-nhon (Annam).
1903. GRANDMANGIN (Ch.).....?
1886. HANNAUX (Emmanuel), artiste sculpteur, à Paris, 11, rue Saint-Simon.
1903. HELMER (Paul-Albert), avocat à Colmar.
1901. HOULLIER (abbé A.) curé de Fins (Somme).
1895. JEANTY (Eugène), négt à Sarreguemines (Lorraine).
1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la faculté de médecine de Nancy, faubourg St-Georges.
1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres.
1909. LALANCE (Jean), commandant d'artillerie en retraite, 21, rue Eugène-Ferry, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras (Pas-de-Calais).
1864. LÉVY (Isaac), rabbin, à Bordeaux (Gironde).
1895. LÉVY (l'abbé Joseph), curé à Grussenheim (Alsace).
1896. MARGOT (Charles), préparateur de physique à l'Université de Genève (Suisse).
1861. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1863. MOUGENOT (Léon), archéologue, à Malzéville près Nancy.
1907. PANGE (Cte Jean de). 37, avenue Montaigne, Paris.
1893. RICHARD D'ABONCOURT (Emmanuel de), chef d'escadron d'artillerie, à Douai (Nord).
1878. THIRION (Maurice), docteur-ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Lille (Nord).
1894. VAN WERVECKE (Nicolas), professeur à l'Athénée, à Luxembourg.
1898. VIANSSON-PONTÉ (l'abbé), curé de Haucourt (Meurthe-et-Moselle).
1903. WEYLAND (l'abbé Dr), curé de Vernéville (Lorr.).
1904. ZAWODNY (Dr Jos.), à Freudenthal (Silésie-Autriche).

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

Avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses Publications.

Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-après des publications qu'elles lui ont fait parvenir.*

Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouvait en relation, à la date du 31 mai 1909.

EUROPE.

ALLEMAGNE (EMPIRE D') :

Alsace-Lorraine, *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.
— — *Revue d'Alsace.*
— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.
— — Comice agricole de Metz.
— — Verein für Erdkunde zu Metz.
— — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— — Bibliothèque et archives municipales.
— — Musées municipaux.
— — L'*Austrasie,* revue du Pays Messin et de la Lorraine, 50, place Saint-Louis, Metz.
— *Mulhouse.* Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg.* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
— — Club vosgien.

Bavière, *Munich.* Kœnigliche bayerische Akademie der Wissenschaften.

Hesse, *Giessen.* Gesellschaft für Erd- u. Vœlkerkunde zu Giessen.

Prusse, *Brême.* Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen.
— *Gœrlitz.* Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften.
— *Kœnigsberg.* Kœnigliche physikalische-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.

Digitized by Google

— *Trèves.* Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier.

Saxe. *Halle a. d. S.* Kaiserlich-Leopold.-Carol.-Deutsche Akademie der Naturforscher.

Angleterre, *Cambridge.* Cambridge philosophical Society.

— *Manchester.* Literary and philosophical Society of Manchester.

Autriche-Hongrie, *Gratz.* Historischer Verein für Steiermark.

— *Lemberg.* Société historique de Léopold.

Belgique, *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.

— *Arlon.* Institut archéologique du Luxembourg.

— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

— — Observatoire royal.

— — Société malacologique de Belgique.

— — Société d'archéologie de Belgique à Bruxelles.

— — Société des Bollandistes, 22, Boulevard St-Michel.

— *Enghien.* Cercle archéologique d'Enghien.

— *Gand.* Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

— *Liége.* Institut archéologique liégeois.

— — Société de géologie de Belgique.

— — Société libre d'émulation de Liége.

— — Société royale des sciences de Liége.

— — Université de Liége.

— *Maredsous* (abbaye). *Revue bénédictine.*

— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

FRANCE :

Ain, *Bourg.* Société d'émulation de l'Ain.

— — Société Gorini.

Aisne, *Château-Thierry.* Société historique et archéologique de Château-Thierry.

— *Laon.* Société académique de Laon.

— *Saint-Quentin.* Société académique de Saint-Quentin.

Alpes-Maritimes, *Nice.* Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

Aube, *Troyes.* Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Digitized by Google

Aveyron, *Rhodez.* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône, *Aix.* Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

— *Marseille.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Calvados, *Caen.* Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— — Société des antiquaires de Normandie.

— — Société Linnéenne de Normandie.

Charente-Inférieure, *Rochefort.* Société de géographie de Rochefort.

Côte-d'Or, *Dijon.* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs, *Besançon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Eure, *Evreux.* Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Finistère, *Brest.* Société académique de Brest.

Gard, *Nîmes.* Académie de Nîmes.

Garonne (Haute-), *Toulouse.* Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société archéologique du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne, 20, rue Saint-Antoine-du-T.

Gironde, *Bordeaux.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société Linnéenne de Bordeaux.

Hérault, *Montpellier.* Société languedocienne de géographie.

Indre-et-Loire, *Tours.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère, *Grenoble.* Académie Delphinale.

Jura, *Lons-le-Saulnier.* Société d'émulation du Jura.

Landes, *Dax.* Société de Borda.

Loire, *Saint-Etienne.* Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Loire (Haute-), *Le Puy.* Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Digitized by Google

Loire-Inférieure, *Nantes.* Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

— — Société des sciences naturelles de l'Ouest.

Loiret, *Orléans.* Société archéologique et historique de l'Orléanais.

— — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Lozère, *Mende.* Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Maine-et-Loire, *Angers.* Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg.* Société des sciences naturelles de Cherbourg.

— — Société national · académique de Cherbourg.

Marne, *Châlons-s.-Marne.* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dépt de la Marne.

— *Reims.* Académie de Reims.

— *Vitry-le-François.* Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy.* Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

— — Société centrale d'agriculture de Nancy.

— — Bibliothèque des archives départementales de la ville de Nancy.

Meuse, *Bar-le-Duc.* Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

— *Montmédy.* Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse.

— *Verdun.* Société philomatique de Verdun.

Morbihan, *Vannes.* Société polymatique du Morbihan.

Nord, *Cambrai.* Société d'émulation de Cambrai.

— *Douai.* Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.

— *Dunkerque.* Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Lille.* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Oise, *Beauvais.* Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Digitized by Google

Pas-de-Calais, *Arras.* Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

— — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

— — *Revue d'Auvergne.*

— — Annales de la station limnologique de Besse, 9, rue du Port.

Pyrénées- (Basses), *Pau.* Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan.* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, 30, quai Saint-Antoine.

— — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 6, rue de l'Hôpital.

— — Société académique d'architecture de Lyon.

Saône (Haute-), *Vesoul.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire, *Autun.* Société Éduenne des lettres, sciences et arts.

— *Chalon-sur-Saône.* Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

— *Mâcon.* Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire.

Sarthe, *Le Mans.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Seine, *Paris.* Société des Antiquaires de France (au palais du Louvre).

— — Société nationale d'agriculture de France (18, rue de Bellechasse).

— — Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres.

— — Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, Paris, VI[e].

Seine-et-Oise, *Versailles.* Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. (Bibliothèque de Versailles.)

Digitized by Google

Seine-Inférieure, *Le Havre.* Société havraise d'études diverses.
— *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen
— — Société libre d'émulation, commerce et industrie de la Seine-Inférieure.
— — Société des amis des sciences naturelles de Rouen.
— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
— — Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure

Deux-Sèvres, *Niort* Société de vulgarisation des sciences naturelles des Deux-Sèvres.

Somme, *Abbeville.* Société d'émulation d'Abbeville.
— *Amiens.* Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
— — Société des Antiquaires de Picardie.

Tarn-et-Garonne, *Montauban.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Var, *Toulon.* Académie du Var.

Vaucluse, *Avignon.* Académie de Vaucluse.

Vosges, *Épinal.* Société d'émulation du département des Vosges.
— *Saint-Dié.* Société philomatique vosgienne.

Yonne, *Auxerre.* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Luxembourg (Grand-duché de), *Luxembourg.* Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
— — Société de botanique de Luxembourg.
— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.
— — Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst. (Ons Hëmecht.)

Norvège, *Christiana.* Kongeliche norske Fredericks Universitet.
— — Observatoire de Christiania.
— — Videnskabs-Selskabet i Christiania.

Russie, *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.
— *Moscou.* Université impériale. Observatoire.

Digitized by Google

Suède, Göteborg Högskola.
— *Lund.* Lunds Universitet.
— *Stockholm.* Université.
— — Kungl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademie.
— *Upsala.* Société des lettres d'Upsala.
Suisse, *Zurich.* Antiquarische Gesellschaft in Zurich (Stadtbibliothek.)
— — Landesmuseum.

AFRIQUE.

Algérie, *Alger.* Société historique algérienne.

AMÉRIQUE.

Canada, *Ottawa.* Institut Canadien-Français.

ÉTATS-UNIS :

Californie, *San-Francisco.* Academy of Sciences.
Columbia, *Washington.* U. S. Department of Agriculture.
— — Interior Department.
— — Smithsonian Institution.
— — National Academy of Sciences.
Connecticut, *New-Haven.* Academy of Arts and Sciences of Connecticut.
Iowa, *Davenport.* Davenport Academy of natural Sciences.
Kansas, *Topeka.* Academy of Kansas.
Massachusetts, *Boston.* American Academy of Arts and Sciences.
— *Cambridge.* Museum of comparative Zoölogy at Harvard College.
— *Michigan-Lansing.* Michigan Academy of Sciences.
Missouri, *Saint-Louis.* Academy of Sciences of Saint-Louis.
— — Botanical Garden.

Digitized by Google

New-York, *New-York*. University of the State of New-York.

Pennsylvanie, *Philadelphie*. Academy of natural Sciences.

Wisconsin, *Madison*. Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

Mexique, *Mexico*. Observatorio Meteorologico-Magnetico Central de Mexico.

Uruguay, *Montevideo*. Museo nacional de Montevideo.

ASIE.

Chine, *Zi-Ka-Wei*, Observatoire magnétique et météorologique de Zi-Ka-Wei, près Chang-Haï.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

AU COURS DES ANNÉES 1909-1910 ET 1910-1911

I. Ouvrages divers

Ancel (Ch.). — *Connaissances élémentaires et Genèse de la matière.* — 71 pp. in 8°.
Nancy, 1910.

Barbé (J.-J.). — *La lithographie à Metz.* — 142 pages in 8°, illustré.
(*Voir* Jean-Julien). Metz, 1910, imp. Béha.

Batterel (Le P. Louis). — *Table alphabétique et analytique des Mémoires domestiques pour servir à l'Histoire de l'Oratoire.* — 71 pp. in 8°.
Paris, 1911.

Bellevoye (L.). — *Sur la destruction en Champagne par la lumière électrique de la pyrale de la vigne et de la Cochylis.* — 9 pp. in 8°.
Reims, 1910.

Bourgeois (J.). — *Notes pour servir à l'histoire du Val de Lièpvre au XVII^e siècle.* — 79 pp. in 8°. Rixheim, 1910.

Braun (Pierre). — *La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sénectère (1643-1661).* 1 vol. in 8°. Nancy, 1906.

Cardauns (D^r Hermann). — *Fünfzig Jahre Kölnische Volkszeitung.* — in 4°, 80 SS.
Köln, 1910.

Carnoy (Henry). — *Sur les travaux mathéma-*

Digitized by Google

tiques de M. Ernest Lebon. — 55 pp. in 8°. Paris, 1910.

DORVEAUX (Dr PAUL). — *Les Apothicaires de Metz*, leurs statuts. — 13 pp. in-8°. Paris, 1909.

— — *L'Épicier du mystère de la Passion* publié par Achille Jubinal. — 12 pp. in-8°. Paris, 1911.

— — *Le sucre au Moyen-Age.* — 40 pp. in 8°. Paris, 1911.

— — *Droits de courtage établis à Paris au XVe siècle sur quelques marchandises d'épicerie.* — 15 pp. in-8°. Poitiers, 1910.

ENGEL (Prof. KARL). — *Der Fähnrich Zorn von Bulach vom Regimente Württemberg zu Pferd im siebenjährigen Kriege 1757-1758.* Auf Veranlassung des Frh. H. Zorn v. Bulach hrsg. IV und 56 SS. in-8° mit Karte. Strassburg, 1908.

FLORANGE (J.). — *Aperçu historique sur Apach et ses forges.* — 68 pp. in-8°. Paris, 1910.

FOURER (Prof. Dr). — *Bischöfl. Institut zu Bitsch i. Loth.* Schuljahr 1909-1910. Jahresbericht nebst einem Beitrag zur Geschichte des Instituts. — 39 SS. in-4°. Bitsch, 1910.

— — *La Corée: Martyrs et missionnaires*, avec une introduction sur le pays et sur ses habitants. 1 vol. in-8° illustré. Nancy, 1895.

— — *Koreas Märtyrer und Missionäre.* - 1 Band in-8°. Rixheim, 1895.

FRIREN (L'ABBÉ A.). — *Observations sur quelques plantes de la Lorraine.* — 32 pp. in-8°. Metz, 1909.

GALIEN (PAUL). — *Ephémérides alsaciennes de l'année terrible, 14 juillet 1870-1er mars 1871.* — 1 vol. in-8°. Colmar, 1910.

Digitized by Google

GÉHIN (LOUIS). — *Camille Brunotte (1860-1910).* — 6 pp. in-4°. Epinal, 1910.

GRILLET (GASTON). — *Les fortifications de Metz, Toul et Verdun sous Louis XIII.* Documents inédits (1611-1634). — 1 vol. in 8°. Nancy, 1910.

GUESQUIN (EUGÈNE). — *Bitche et ses défenseurs. (1870-1871).* — 1 vol. in-8° illustré. Paris, 1900-1901.

GUY D'AVELINE (Mme S. GAZALA). — *Le Cantique des Cantiques.* Poésies. 1898-1908). — 1 vol. in-8°. Paris, 1908.

— — *Rébecca, pièce lyrique en 4 actes,* en prose. — 39 pp. in 8°. Paris, 1908.

HERTZOG (Dr AUG.). — *Geschichte der elsass-lothringischen Landwirtschaft in den letzten 40 Jahren 1870-1910.* 20 SS. in-8°.

INGOLD (A. M. F.). — *Lamennais et David Richard,* documents inédits, avec 2 portraits (en collabor. avec A. Roussel). — 1 vol. in-8°. Paris, 1909.

— — *Un élève de Pfeffel: Louis de Beer, gouverneur de Bénévent 1777-1823.* — 16 pp. in 8°. Colmar, 1909.

— — *Quelques lettres de l'avant-dernier abbé de Pairis, Fr.-X. Bourste.* 12 pp. in-8°. Paris, 1908.

— *M. l'abbé Ahlfeld et M. Liblin.* — 7 pp. in-8°. Colmar, 1910.

— — *Lettres de la Princesse de Talleyrand à un Alsacien.* — 10 pp. in 8°. Colmar, 1910.

JEAN-JULIEN (Voir : BARBÉ). *Les anciens sapeurs-pompiers de Metz.* — In 4°. Metz.

— — *L'aéronaute messin, Pilatre de Rozier.* — In-4°. Metz.

— — *Vantoux. Essai d'histoire locale.* — In-8°. Nancy, 1911.

Digitized by Google

KEUNE (Prof.). — *Museum der Stadt. Bericht über die Sammlungen für das Rechnungsjahr 1907.* — 16 SS. in-4°. Metz, 1909.

— — *Metz. Seine Vororte u. die Schlachtfelder um Metz.* Hrsg. vom Verkehrsverein. — 1909. 1 Band in-8° illustr. Metz, 1909.

KIEFFER (J.-J., Dr). — *Quatrième contribution à la faune et à la flore de Bitche.* — 36 pp. in-8°. Metz, 1908.

— — *Notice sur Aechinops sphaerocephalus.* 2 pp. 8°.

— — *Description de nouveaux Hyménoptères,* avec 19 fig. dans le texte. — 66 pp. in-8°. Bruxelles, 1905.

— — *Révision des Scelionidae (Hyménoptères)* avec 1 pl. et 16 fig. dans le texte. — 140 pp. in 8°. Bruxelles, 1908.

— — *Hymenoptera, fam. Dryinidae,* 2 planches, (Genera Insectorum, 54. fasc.) in-4°. Bruxelles, 1907.

— — *Id... Fam. Bethylidae.* 3 planches. (Genera Insectorum, 76. fasc). in 4°. Bruxelles, 1908.

— — *Id... Fam. Stephanidae.* 1 planche (Genera Insectorum. 77. fasc.) in-4°. Bruxelles, 1908.

— — *Id... Fam. Ceraphronidæ.* 2 pl. (Genera Insectorum, 94. fasc.) in 4°. Bruxelles, 1909.

— — *Zwei neue Serphiden aus Java* (Hymenoptera). — 3 pp. in-8°.

— — *Description de quelques nouveaux Serphides.* — 7 pp. in 8°. Metz, 1908.

— — *Zwei neue Cecidomyiden aus Russland.* — 3 SS. 8°.

— — *Description d'une espèce nouvelle de Tricontarinia* (Cecidomyidae). — 2 pp. in-8°.

Digitized by Google

— — *Über die Chironomidengattung Orthocladius.* — 14 SS. in-8°.

— — *Description de deux nouveaux chironomides.* — in-8°. Bruxelles, 1908.

— — *Description d'une espèce nouvelle de Chironomides d'Egypte.* — 2 pp. in-8°. 1908.

— — *Diagnoses des nouveaux chironomides d'Allemagne.* — In-8°. Metz, 1909.

— — *Neue und bekannte Chironomiden und ihre Metamorphose.* — In-8° illustr. Berlin, 1908.

— — *Considérations sur le genre Stenoxenus Coq*, avec description d'une espèce nouvelle. in-8°. 1909.

— — *Eine neue gallenerzeugende Psyllide aus Vorder-Indien.* — In 8°. 1906.

— — *Dasyneura fraxinea.* — In-8°.

— — *Procontarinia matteiana.* — In-8°.

— — *Bemerkungen über Adler's Beitrag zur Biologie von Inostemma Boscii.* — 8°.

— — *Deux nouveaux représentants du genre Rhabdophaga.* — In 8°. 1906.

— — *Description de galles et d'insectes gallicoles d'Asie.* — In-8° illustr. 1908.

— — *Contribution à la connaissance des insectes gallicoles.* — 35 pp. in-8°. Metz, 1909.

— — *Description de quelques galles et d'insectes gallicoles de Colombie.* — In-8°. 1908.

— — *Beschreibung neuer Gallmücken aus Java.* — In-8°. 1909.

— — *Über einige neue Gallen und Gallenerzeuger aus Chile.* — In-8°. 1909.

— — *Zwei neue Dryinidae aus Ost-Indien.* — In-8°. 1906.

Digitized by Google

— — *Description de nouveaux Dryinides et Belytides d'Amérique.* — 50 pp. 8°. Louvain, 1909.

— — *Beschreibung neuer Proctotrypiden aus Java.* — In-8°. 1907.

— — *Nouveaux Proctotrypides et Cynipides d'Amérique,* recueillis par Baker. — 66 pp. 8°. Bruxelles, 1907.

— — *Description de nouveaux Cynipides zoophages.* — 40 pp. in-8°. Metz, 1909.

— — *Beschreibung neuer parasitischer Cynipiden aus Zentral- und Nord-Amerika.* — In 8°.

— — *Description d'un genre nouveau et de neuf espèces nouvelles de Cynipides exotiques.* — In-8°. 1906.

— — *Beschreibung neuer in Blattläusen schmarotzender Cynipiden.* — In-8°. 1909.

— — *Beschreibung einer neuen Evaniide* (aus Paraguay). — In 8°. 1910.

— — *Description de nouveaux Hyménoptères Evaniides, Proctotrypides,* etc. — In 8°. 1910.

— — *Description de nouveaux Belytides de la faune paléarctique* — 42 pp. in-8°. 1907.

— — *Description de nouveaux Diapriides et Belytides d'Europe.* — 17 pp. in-8° ill. Louvain, 1909.

— — *Description d'un genre nouveau et de quelques espèces nouvelles de Diptères de l'Amérique du Sud.* — 10 pp. in-8°. Bruxelles, 1906.

— — *Description de nouveaux Diptères nématocères d'Europe.* — 38 pp. in-8° ill. Bruxelles, 1906.

Chironomidae. — In f°. ill. — 80 pp. Jena. 1908.

— — *Diptera. Fam. Chironomidae* (*Genera Insectorum,* fasc. 42). — In-4° ill. Bruxelles, 1906.

Digitized by Google

LALANCE (Ct J.). *Le colonel Marcel.* — 40 pp. in-8°. (*L'Austrasie*). Metz, 1910.

(LAMY.) - *Guide du touriste à Vic.* — In-8°. Metz, 1910.

LANGLADE (EMILE). — *Jehan Bodel* avec des commentaires sur le CONGÉ de Baude Fastoul. 1 vol. in-8°. Paris, 1909.

LEBON (ERNEST). — *Savants du jour :*

— — *Henri Poincarré.* 1909.

— — *Gaston Darboux.* 1910.

— — *Emile Picard.* 1910

— — *Paul Appel.* 1910.

Biographie, bibliographie analytique des écrits. — 4 vol. in-8°. Paris.

METZ-NOBLAT (A. de). — *Notice biographique et littéraire sur Ferdinand des Robert 1836-1910.* — 20 pp. in-8°. Nancy, 1910.

RALLI (T.-D.). — *Wissenschaftliche Touren in Griechenland.* Inselfahrten. — In-8° ill. Athen.

RAMPAL (AUGUSTE). — *Lorraine française et Lorraine allemande.* Esquisse historique, géograph. et économique. — 40 pp. in-8°. Marseille, 1910.

RICHARD D'ABONCOURT (E. de). — *Le théorème fondamental de la théorie des équations algébriques et la théorie des asymptotes.* — In-8°. Paris, 1909.

STOUFF (L.). — *Le pouvoir temporel des évêques de Bâle et le régime municipal.* — 2 vol. in-8°. Paris, 1891.

— — *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469.* — 1 vol. in 8°. Paris, 1901.

— — *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace*

Digitized by Google

et dans la Haute-Vallée du Rhin par Mougin Contault. — 1 vol. in-8°. Paris, 1902.

— — *Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire* d'après l'information de Poinsot et de Pillet (1471). — 1 vol. in-8°. Paris, 1904.

— — *Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, comtesse de Ferrette et d'Alsace.* — 24 pp. in-8°. Paris-Nancy, 1907.

— — *Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche dans la Haute-Alsace (1424-1426).* — 1 vol. in-8°. Paris, 1907.

— — *Le livre des fiefs alsaciens, mouvants de l'Autriche sous Catherine de Bourgogne vers 1423.* — 1 vol. in-8°. Paris, 1910.

WEISS (S.). *La maison souveraine de Bar.* — 8 pp. in-8°. Paris, 1910.

WELTER (T). — *Über die Maren : Keltische Wohngruben in Lothringen.* — In-4°. 1910.

WITRY (Dr). — *Le type homosexuel contemporain.* Sa situation juridique et sociale. — 15 pp. in-8°. Privas, 1908.

ZAWODNY (JOSEF) : *Die Aufzucht und Haltung des Rindes in Schlesien.*

— — *Fütterung des Rindes*
— — *Zur Mäuseplage im Jahre 1910* } *kl.* 8°, 1910.

— — *Landwirtschaftliche Versuchs- u. Kontrollstation in Freudenthal.* — 26 SS. in-8°. Freudenthal.

— — *Bauernschule in Freudenthal.* — 32 SS. in-8° illustr. Freudenthal, 1910.

Conférences du Cercle français Saint-Louis. — 2 broch. in-8°. Buenos-Aires, 1909.

Digitized by Google

La Jeune Wallonie, Revue mensuelle d'art et de lettres. — 5me ann. N° 4. in-8°. Marchienne.

REININGHAUS (FRITZ). — *Kalender-Reform-Vorschlag.* — 47 SS. 8°. Zürich, 1910.

Römisch-germanisches Korrespondenzblatt. — Jahrg. II, 1909. Jahrg. III, 1910. — In-8°. Trier.

STADT METZ. — *Verwaltungsbericht für das Rechnungsjahr 1908.* — *Compte administratif pour l'exercice 1908.* — In-4°. Metz, 1910.

Deutsches Meteorologisches Jahrbuch für 1904. Elsass-Lothringen. Hrsg. von Prof. Dr Hugo Hergesell. — In-4°. 1909.

STEITZ (WILHELM). — *Friedrich von Uechtritz als dramatischer Dichter.* — 1 Bd. in-8°. Görlitz, 1909.

DOEBLER (RICHARD). — *Geschichte der Rittergüter u. Dörfer Lomnitz und Bohra im Görlitzer und Laubaner Kreise* (Görlitz). — In-8°.

SCHEIBE (WERNER). — *Die baugeschichtliche Entwickelung von Kamenz.* — 1 Bd. in-8°. Görlitz, 1899.

WOLTERS (PAUL). — *Adolf Furtwängler. Gedenk-Rede.* — 20 Nov. 1909. In 4°. München, 1910.

FRANK (OTTO). — *Carl von Voit, Gedenkrede.* 9. März 1910. — In-4°. München, 1910.

HERTLING (G. Frhr. v.) — *Wissenschaftliche Richtungen u. philosoph. Probleme im 13. Jahrh.* — In-4°. München, 1910.

RIEZLER (SIGM. v.). — *Die Kunstpflege der Wittelsbacher. Rede.* 8. März 1911. — In-4°. München, 1911.

Digitized by Google

II. — PUBLICATIONS DES ACADÉMIES, DES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

Nous donnons ici les envois faits à l'Académie de Metz pendant les années 1909-1910 et 1910-1911.

EUROPE

ALLEMAGNE (EMPIRE D').

ALSACE-LORRAINE. **Metz.** *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.* XX. Jahrg. 1908. — XXI. Jahrg. 1909, 1910. 2 Bände. Leipzig.

— — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz.* 26e cahier. Metz.

— — XXVI. *Jahresbericht des Vereins fur Erdkunde zu Metz,* für die Vereinsjahre 1907-1909. Metz.

— — L'*Austrasie.* Revue du pays messin et de Lorraine, nos 12, 13, 14. Metz.

— **Colmar.** *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* Nouvelle série, t. X, 1909 et 1910. Colmar.

— — *Catalogue de la Bibliothèque de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* 1 vol. in-8o. 1910.

— — *Revue d'Alsace.* 1909, mars-décembre ; 1910, janvier-décembre ; 1911, janvier-août. Paris-Colmar.

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* Années 1909, mars-décembre ; 1910, janvier-décembre ; 1911, janvier-avril. Paris-Mulhouse.

— — *Société industrielle de Mulhouse. Procès-verbaux de la Société et des Comités.* Partie des broch. de 1909, 1910, 1911. Mulhouse.

— **Strasbourg.** *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.* Bulletin mensuel. Années 1909, janv.-déc. ; 1910, janv.-déc. ; 1911, jan.-fév.

Digitized by Google

— — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, herausgegeben von dem historisch-literarischen Zweigverein des Vogesen-Clubs. XXV. u. XXVI. Jahrg. 1909-1910. Strassburg.

BAVIÈRE. **Munich.** *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München.* 1908, 1. Heft u. Abh. 7-11; 1909, Abh. 1-10; 1910, Abh. 1-15; 1911, Abh. 1-4. München.

— — *Sitzungsberichte der mathematisch-physikalischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München.* 1908, Heft II; 1909, Abh. 1-20; 1910, Abh. 1-16. München.

— — *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften.* In-4°. XXIV, 3. Abt.; XXV. Bd., 2. Abh. München.

— — *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften.* XXIII, 3. Abt.; XXIV, Abt. 2 u. 3; 1. Supplement-Bd. Abh. 5-10; 2. Suppl.-Bd., Abh, 1-3; 4. Suppl.-Bd. Abh. 1-2. München.

— — *Abhandlungen der historischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften.* XXIV, 3. Abt. München.

— — *Almanach der k. k. Akademie der Wissenschaften zum 150. Stiftungsfest 1909.* 1 Bd. in-4°. München.

PRUSSE. **Brême.** *Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.* XIX. Bd., 3. Heft 1909; XX. Bd., Heft 1-2. 1910-1911. Bremen.

— **Görlitz.** *Neues Lausitzisches Magazin.* Im Auf-

Digitized by Google

trage der Oberlausitzischen Gesellschaft der Wissenschaften, herausgegeben von Dr. Richard Jecht. 85. u. 86. Bd. 1909, 1910. Görlitz.

— — *Codex diplomaticus Lusatiae superioris III.* 5. u. 6. Heft, 1909, 1910. Görlitz.

— **Königsberg.** *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg in Pr.* 49. u. 50. Jahrg., 1908, 1909. Königsberg.

— **Trier.** *Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier.* Trierer Jahresberichte. I. 1908. II. 1909.

SAXE. **Halle.** *Nova acta Academiae Cesareae Leopoldino-Carolinae Germanicae naturae curiosorum.* Bde 90 u. 91, 1909. Halle.

ANGLETERRE. **Cambridge.** *Proceedings of the Cambridge philosophical Society.* Vol. XV, part II-VI; Vol. XVI, part I-II. Cambridge.

— — *Transactions of the Cambridge Philosophical Society.* Vol. XXI, nos VIII-XIV. Cambridge.

— **Manchester.** *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society.* Vol. 53: parts II III. Vol. 54: parts I-III. Vol. 55: part I-II. Manchester.

AUTRICHE-HONGRIE. **Graz.** *Zeitschrift des Histor. Vereins für Steiermark.* VI. Jahrg., 4. Heft 1909; VIII. Jahrg., Heft 1-4, 1910. Graz.

— — *Jubiläumsfestschrit zur Erinnerung an das Jahr 1809.* 1 Bd. 8o, 1909.

BELGIQUE. **Anvers.** *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.* 1908, V; 1909, I-IV; 1910, I-IV; 1911, I-II. Anvers.

Digitized by Google

— **Arlon.** *Institut archéologique du Luxembourg.* Annales, t. XLIV et XLV, 1909, 1910. Arlon.

— **Bruxelles.** *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Années 1909, 1910, 1911. Bruxelles.

— — *Académie royale de Belgique. Bulletins de la classe des sciences.* 1908, n° 12; 1909, n^os 1, 4-12; 1910, n^os 1-8, 11 12; 1911, n^os 1-5. Bruxelles.

— — — *Bulletins de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts.* 1908, n° 12; 1909, n^os 1, 4-12; 1910, n^os 1-8, 11-12; 1911, n^os 1-5. Bruxelles.

— — — *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, et classe des beaux-arts. Mémoires.* Coll. in-8°, 2e série, t. V, fasc. I-II; t. VI, fasc. I-III; t. VII, fasc. I-II et IV. Bruxelles.

— — — — *Mémoires.* Coll. in-4°. 2e série, t. IV, fasc. II; t. V, 1910. Bruxelles.

— — *Académie royale de Belgique. Classe des Sciences. Mémoires.* Coll. in-8°, 2e série, t. II, fasc. V-VII; t. III, fasc. I. Bruxelles.

— — — — *Mémoires.* Coll. in-4°, t. II, fasc. II-V; t. III, fasc. I, III-V. Bruxelles.

— — *Annales de l'observatoire royal de Belgique.* Nouvelle série. Tome IV, fasc. II; t. V, fasc. I; t. XII, fasc. I, II; t. XIII, fasc. I. Bruxelles, 1905.

— — *Observatoire royal de Belgique.* Annuaire astronomique pour 1910, 1911, 1912. Bruxelles.

— — *Liste des observatoires magnétiques et des observatoires séismologiques* par E. Merlin et O. Somville. 1 vol. 8°. Bruxelles, 1910.

— — *Mémoires de la Société Géologique de Belgique.* in-4°. T. II, livr. II. Liége.

Digitized by Google

— — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Mémoires, rapports et documents.* t. XXII, livr. III-IV; t. XXIII, livr. I-IV; t. XXIV, livr. I-II. Bruxelles.

— — *Société d'archéologie de Bruxelles.* Annuaire 1909, 1910. Bruxelles.

— — *Analecta Bollandiana.* T. XXVIII, fasc. II-IV; t. XXIX, fasc. I-IV; t. XXX, fasc. I-III. Bruxelles.

— **Enghien.** *Annales du Cercle archéologique d'Enghien.* T. VII, 2e livr. 1910. Enghien.

— — *Annales de la Société royale zoologique et malacologique de Belgique*, t. XLIII, 1908. Bruxelles.

— — *Annales de la Société géologique de Belgique.* Tome XXX, 3e livr.; t. XXXIV, 4e livr.; t. XXXV, 4e livr.; t. XXXVI, I-IV; t. XXXVII, livr. 1-3. Liége.

— — — *Inventaire archéologique de Gand.* Fasc. 48-54. Gand.

— **Gand.** *Bulletijn der Maatschappij van Geschied en Oudheidkunde te Gent. (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand).* XVIIe année, (1909), nos 3-6, 8-9; XVIIIe année, (1910), nos 1, 3-10; XIXe année (1911), nos 1 5. Gand.

— — *Handelingen der Maatschappij. (Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand).* T. IX, 2; t. X, 1-2.

— **Liége.** *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* Tome XXXVIII, 1-2 fasc.; XXIX, 1909. Liége.

— — *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége.* 3e série, t. VIII. Liége.

— **Maredsous** (abbaye). *Revue bénédictine.* XXVI,

Digitized by Google

1909, nos 2-4 ; XXVII, 1910, nos 1-4 ; XXVIII, 1911, nos 1-2. Maredsous.

— **Mons.** *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* 6e série, tome X (60e vol.) Mons.

FRANCE.

AIN. **Bourg.** *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts) de l'Ain.* 1908, fasc. 3-4 ; 1909, fasc. 1-4 ; 1910, fasc. 1-2. Bourg.

— — *Bulletin de la Société Gorini.* Nos 22-30. Bourg.

AISNE. **Château-Thierry.** — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.* 1908. Château-Thierry.

ALPES-MARITIMES. **Nice.** *Annales de la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.* Tome XXI. Nice.

AUBE. **Troyes.** *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* Tome 72, 1908 ; t. 73, 1909. Troyes.

BELFORT. **Belfort.** *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.* No 28, 1909 ; no 29, 1910. Belfort.

BOUCHES-DU-RHÔNE. **Aix.** *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. XIX, 1908. Aix.

— — *Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix*, Droit : t. II, 1908 ; Lettres : t. II, 1908, nos 3-4 ; t. III, 1909. Paris-Marseille.

— **Marseille.** *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille 1906-1907.* Valence.

Digitized by Google

CALVADOS. **Caen.** *Mémoires de l'Académie nationale des sciencces, arts et belles-lettres de Caen.* 1908, 1909. Caen.

— — *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 6e sér., 1er vol. 1909. Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE. **Rochefort.** *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort.* 1908, IV ; 1909, I-IV ; 1910, I. Rochefort.

DOUBS. **Besançon.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires.* Années 1908, 1909. Besançon.

EURE. **Évreux.** *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.* 6e série, t. V, 1907 ; t. VI, 1909. Évreux, 1905.

GARD. **Nîmes.** *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* 7e série, t. XXXI, 1908. Nîmes.

HAUTE-GARONNE. **Toulouse.** *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 10e série, t. 8 et 9. (1908, 1909). Toulouse.

— — *Recueil de l'Académie des Jeux floraux.* Années 1909 et 1910. Toulouse.

— — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Nouvelle série, no 38, 1908. Toulouse.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France.* 104e année, nos 17-20 ; 105e année, nos 1-12 ; 106e année, nos 1-5. Toulouse.

GIRONDE. **Bordeaux.** *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.* Volumes LXII, LXIII. Bordeaux.

— — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* 3e série ; années 1906, 1907. Paris.

Digitized by Google

HÉRAULT. **Montpellier.** *Société languedocienne de Géographie.* Bulletin. T. XXXII, 1-4. Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE. **Tours.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.* Tomes 88 et 89. Tours.

ISÈRE. **Grenoble.** *Bulletin de l'Académie delphinale.* Ve série, t. 2, 1908. Grenoble.

JURA. **Lons-le-Saulnier.** *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.* 8e série, 3e vol. 1909. Lons-le-Saulnier.

LANDES. **Dax.** *Bulletin de la Société de Borda.* 33e ann. IV ; 34e ann., I-IV ; 35e ann. I-II. Dax.

LOIRE. **Saint-Étienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* 2e série, t. XXVIII, 4 ; t. XXIX, I-4 ; t. XXX, I. Saint-Étienne.

LOIRE (HAUTE-). **Le Puy.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.* 5e vol. 1904-1908.

LOIRE-INFÉRIEURE. **Nantes.** *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* 8e série, 1908, II ; 1909, I. Nantes.

LOIRET. **Orléans.** *Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Bulletins 192-194. Orléans.

LOZÈRE. **Mende.** *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.* Années 1907, 1908, 1909. Mende.

MAINE-ET-LOIRE. **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.* 5e série, t. XI et XII, 1908-1909. Angers.

MARNE. **Reims.** *Travaux de l'Académie nationale de Reims.* Volumes 123, 124, 125, 126. Reims.

Digitized by Google

— **Vitry-le-François.** *Société des sciences et arts de Vitry-le-François.* T. XXV. Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 6e série, t. VI et VII. Nancy.

— — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* T. LVIII, LIX (4e sér., vol. 8 et 9.) Nancy.

MEUSE. **Bar-le-Duc.** *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* IVe série, tomes 5 et 6. Bar-le-Duc.

MORBIHAN. **Vannes.** *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan. Mémoires.* 1908. Vannes.

NORD. **Cambrai.** *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.* Tomes LXIII, LXIV, 1909, 1910. Cambrai.

— **Dunkerque.** *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. XLIX et L, 1909. Dunkerque.

— **Douai.** *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Douai.* 3e sér. t. IX, 1903-1904. Douai.

OISE. **Beauvais.** *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.* T. XX, 1908. Beauvais.

PUY-DE-DOME. **Clermont.** *Revue d'Auvergne*, publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont. Ann. 1909 et 1910, I-III. Clermont-Ferrand.

— — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* publié par l'Acad. de Clermont-Ferrand. 2e série, 1909, nos 3-10 ; 1910, nos 1-8 ; 1911, nos 1-5.

PYRÉNÉES (BASSES-). **Pau.** *Bulletin de la Société*

Digitized by Google

des sciences, lettres et arts de Pau. 2e série, t. XXXV et XXXVI. Pau.

RHONE. **Lyon.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.* 1908, 1909. Lyon-Paris.

— — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* 3e sér., t. XI, 1911. Lyon-Paris.

— — *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* 1909, 1-4; 1910, 1-3. Lyon.

HAUTE-SAONE. **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 4e série, 1908. Vesoul.

SAÔNE-ET-LOIRE. **Autun.** *Mémoires de la Société Eduenne des lettres, sciences et arts.* Nouvelle série, t. XXXVI, 1908; t. XXXVII, 1909. Autun.

— **Châlon-sur-Saône.** *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.* 2e série, t. 3, I-II. Châlon-sur-Saône.

— **Mâcon.** *Annales de l'Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire.* 3e série, t. XII et XIII. Mâcon.

SARTHE. **Le Mans.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* Années 1907-1908, fasc. 4; 1909-1910, fasc. 1-3. Le Mans.

SEINE. **Paris.** *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.* Année 1908, n° 4; 1909, nos 1, 3, 4; 1910, nos 1-4.
Mettensia VI. Paris.

— — *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.* Années 1908, 1909. Paris.

Digitized by Google

— — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.* Années 1909, nos 2-11; 1910, nos 1-11; 1911, nos 1-5. Paris.

— — *Mémoires publiés par la Société nationale d'agriculture de France.* Tome 142. Paris.

— — *Les Marches de l'Est.* In-8 illustré, 1909, nos 1-4; 1910-1911, nos 1-12; 1911-1912, nos 1-3.

SEINE-ET-OISE. **Versailles.** *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.* 11e année, 1-4. Versailles-Paris.

— — *Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise.* 1909. Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. **Le Hâvre.** *Recueil de publications de la Société hâvraise d'études diverses.* Année 1908, 1-4. Le Hâvre.

— **Rouen.** *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,* 1908, 1909. Rouen.

— — *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen.* Années 1907 et 1908. Rouen.

— — *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.* Années 1908, 1909. Rouen.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.* Année 1908, 2; 1909, 1-2.

SOMME. **Abbeville.** *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.* Tome 22. Abbeville.

— — *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.* 1909, 1910, 1911, I.

— **Amiens.** *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* 1908, 4; 1909, 1-4; 1910, 1 2.

Digitized by Google

— — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.* 4e série, t. VI.

— — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.* Années 1908 et 1909. Amiens.

VAR. **Toulon.** *Bulletin de l'Académie du Var.* 1908 Toulon.

VAUCLUSE. **Avignon.** *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* Tome VIII (1908), 4 ; t. IX (1909) 1-4; t. X (1910) 1. Avignon.

VOSGES. **Saint-Dié.** *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* Tomes 34 et 35. Saint-Dié.

— **Épinal.** *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 1909. Épinal.

YONNE. **Auxerre.** *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Années 1907, 2 ; 1908, 1 et 2 ; 1909, 1. Auxerre Paris.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. **Luxembourg.** *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg* (ci-devant Soc. archéol. du Grand-Duché). Vol. LIV et LVI. (Les Frères-Mineurs). Luxembourg.

— — *Société des naturalistes luxembourgeois* (anc. Soc. grand-ducale de Botanique...) Bulletins mensuels. Nouv. série, 2e année (n° XVIII des publications de la Société Botanique). 1908. Luxembourg.

— — *Ons Hemecht.* Jahrg. 1909 u. 1910. Luxembourg.

RUSSIE. **Saint-Pétersbourg.** *Annales de l'Observatoire physique central Nicolas,* publiées par M.

Digitized by Google

Rykatchew. Année 1906, 3 vol. — Suppléments 1905, Irkoutsk, 1 vol. — Observations météorol. en Mandchourie. Observations à Kharbin 1898-1906. 1er fasc. Saint-Pétersbourg.

NORVÈGE. **Christiana.** *Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania* Aar 1908; Aar 1909. Christiania.

SUÈDE. **Göteborg.** *Göteborgs Högskolas Arsskrift.* Bd. XIII, XIV, XV (1907, 1908, 1909).

— **Uppsala.** *Skrifter utgifna af Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala.* Bd. XI u. XII. Uppsala-Leipzig.

— **Lund.** *Acta Universitatis Lundensis.* nova series I-V (1905-1909). Lund.

— **Stockholm.** *Fornvännen meddelanden fran Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien.* 1908, 1909, 1910. Stockholm.

SUISSE. **Zürich.** *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.* LXXIV, 1910; LXXV, 1911. Zürich.

— — *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde.* Neue Folge, XI. Bd. I-IV, 1909; XII. Bd. I-IV 1910. Zürich.

— — *Schweizerisches Landesmuseum in Zürich.* 17. Jahresb. 1908; 18. Jahresb. 1909. Zürich.

Digitized by Google

AMÉRIQUE

ÉTATS-UNIS.

COLUMBIA. **Washington.** *Smithsonian miscellaneous Collections.* Vol. 51, nº 4, Publ. 1869; Vol. 53, nº 6; Vol. 54, nos 3, 6, 7 (and 3 parts); Vol. 55; Vol. 56, 1 20; Vol. 57, nº 1, 2.

— — *Quarterly Issue*, Vol. V, part 2, 3, 4.

= = Part of Vol. 54; Landmarks of Botanical History by E. L. Greene. Washington.

— — *Annual Report of the Smithsonian Institution* for the year ending June 30, 1908, 1909. Washington City.

— — *Annual Report of the Smithsonian Institution. U. S. National Museum*, 1908, 1909, 1910. Washington-City.

— — *Yearbook of the United States Department of Agriculture.* 1908 et 1909. Washington.

CONNECTICUT. **New-Haven.** *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences.* Vol. XIV, pp. 237-466; Vol. XV. — Vol. XVI, pp. 1-382.

— — Memoirs... — Vol. II in 4º, 1910. New-Haven.

IOWA. **Davenport.** *Proceedings of the Davenport Academy of Sciences.* Vol. XII, pp. 95-240. Davenport.

KANSAS. **Topeka.** *Transactions of the Kansas Academy of Sciences.* Vol. XXII. Topeka.

MASSACHUSSETS. **Boston.** *Proceedings of the American Academy of arts and sciences.* Vol. 44, nos 6-26; Vol. 45, nos 1-21; Vol. 46, nos 1-24. Boston.

— **Cambridge.** *Bulletin of the Museum of compa-*

Digitized by Google

rative Zoölogy. Vol. 52, nº 8-17; vol, 53, nº 3-5; vol. 54, nº 1-6.

— — *Memoirs*. Vol. XXXVII, nº 3. Cambridge.

— **Michigan.** *Annual Report of the Michigan Academy of Science*. 1909, 1910. Lansing-Michigan.

MISSOURI. **Saint-Louis.** *Transactions of the Academy of sciences of St. Louis*. Vol. XVIII, nº 2-6; vol. XIX, nº 1-10. Saint-Louis.

— — *Missouri Botanical Garden*. Vol. 1909, 1910. Saint-Louis.

NEW-YORK. **Albany.** *New-York State Education Department*.

— *State Library Report*. 90, 1, 2, 3.

— — *State Museum Report*. 61, 1-3; 62, 1-4, (1907, 1908.)

— — *Bulletin* 433, 434, 437, 440, 442, 445, 447, 450, 451, 453, 455, 465, 466, 468, 470, 473, 475, 476, 480, 482.

— — *State of New-York. — Annual Report of the Education Departement for the school year* 1908, 2 vol.; for 1909, 1 vol. (whit Supplem. vol.):

The American Flag, by H. H. Horner, 1910.

— — *New-York State Library*. (1907, 1908.)

— — — *Yearbook of Legislation*. Vol. 9, 1907. Albany.

PENSYLVANIE. **Philadelphia.** *Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia*. Vol. LX, 1908, III; vol. LXI, 1909, I-II; vol. LXII, 1910, I, III. Philadelphie.

WISCONSIN. **Madison.** *Transactions of the Wisconsin Academy*. Vol. XVI, part I, nº 1, 3-6; part II. Madison.

CALIFORNIA. **San Francisco.** *Proceedings of the Cali-*

Digitized by Google

fornia Academy of Sciences. Fourth Series : Vol. I, pp. 7-288 ; vol. III, pp. 49-72.

MEXIQUE. **Mexico.** *Boletin mensual del Observatorio meteorologico magnetico central de Mexico.* 1905, 1906, 1907 (Dic. 1906-Abril 1907) ; 1908 (Septembre-noviembre), 1909, 1910 — (Octubre). Mexico.

— — *Anuario del Observatorio astronomico nacional de Tacubaya para el ano de 1910.* Mexico.

— — *Observaciones meteorologicas en el observatorio astron. nacional de Tacubaya y en algunas otras estaciones mexicanas, 1897.* Mexico, 1909.

URUGUAY. **Montevideo.** *Anales del museo nacional de Montevideo.* Flora Uruguaya Tomo IV., Entrega I, II.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Bericht über die Tätigkeit der Metzer Akademie während des Jahrgangs 1909-1910.

Discours de M. Prével, Président de l'Académie, à la séance du 19 mai 1910 3
Compte rendu des travaux de l'Académie de Metz 1909-1910, par M. Eug. Colon, secrétaire . . 7
Rapport sur le concours des prix de vertu 1909-1910, par M. H. Lerond, rapporteur 57
Notice sur M. Aimé Schuster, par M. L. Choppé, membre titulaire 81
Notice sur M. Ernest Villeroy, par M. L. Choppé. 89
Notice sur Monsieur Nicolas-Adolphe Bellevoye, par M. Eugène Colon, secrétaire 93
Notice sur Monsieur Emile Huber, par M. Camille Massing, membre titulaire 105
Amanvillers et ses annexes, Essai d'histoire locale, par M. l'abbé F.-A. Weyland 119
Notice sur la Société libre d'agriculture de Metz, fondée en l'an X, par M. E. Fleur 297
Rapport sur les questions de salubrité des villes en général et de Metz en particulier, par M. Lametz, membre titulaire 329

Digitized by Google

APPENDICE :

Liste des membres du bureau de l'Académie depuis 1819 353

Liste des membres de l'Académie à la date du 31 mai 1910 355

Académies, Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications . . . 361

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie de Metz au cours des années 1909-1910 et 1910-1911 369

IMPR. MERIE LORRAINE, 4, RUE DES CLERCS, METZ.

Digitized by Google

rtient

btenire

par

na vingt

st le journal

us bien

redit plan,

Digitized by Google

Digitized by Google

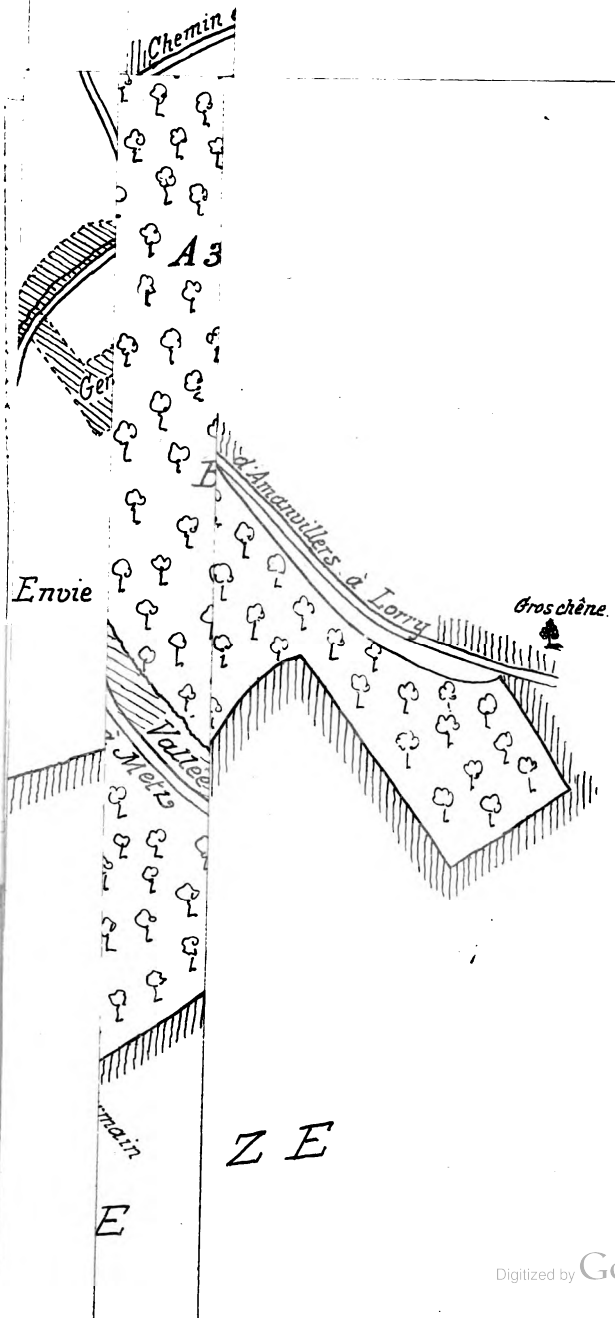

Digitized by Google

Digitized by Google

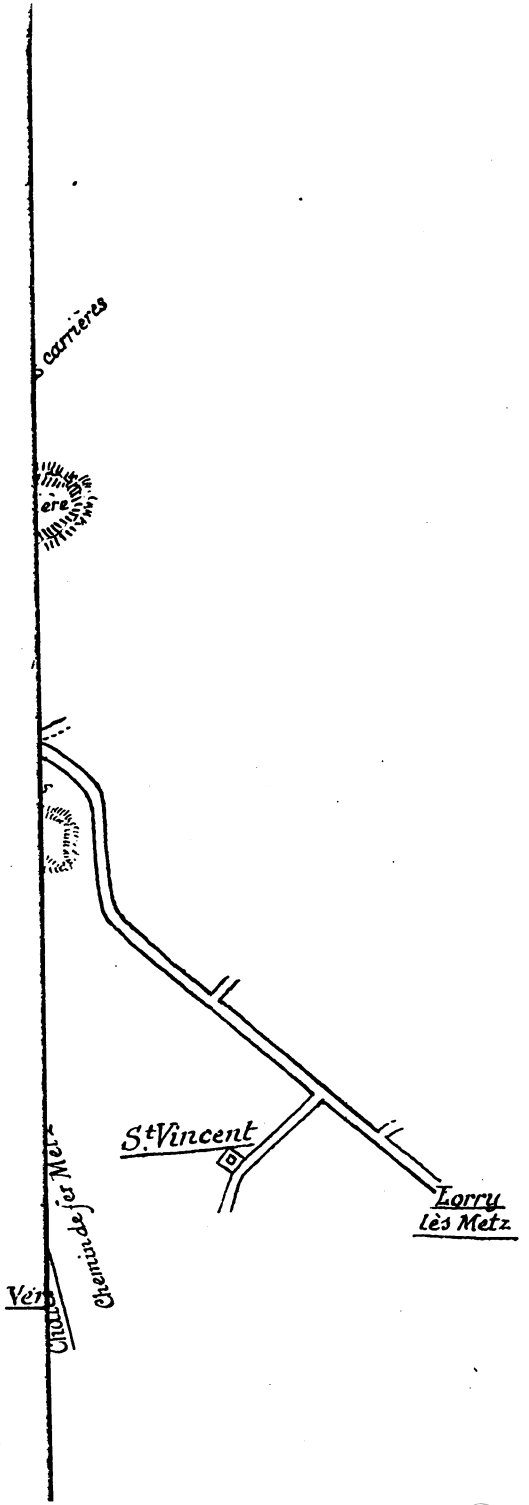

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 073762252

Digitized by Google